



# LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

*Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,*

*Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire*

À LA PAÍX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Messieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT;

Ouvrage où sont compris

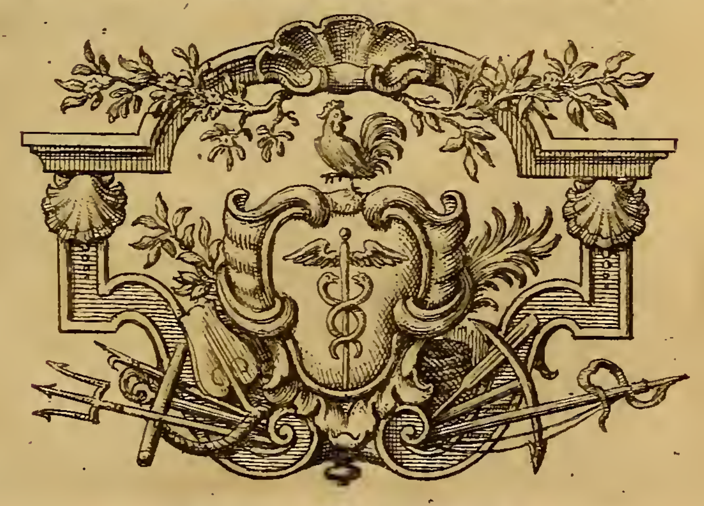
L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et plusieurs autres choses très-intéressantes.

NOUVELLE EDITION,

*Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précedentes.*

## TOME SECOND.



*A LONDRES,*

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.



# TRAITÉ D'AMITIÉ,

## De Confédération, de Commerce, & de Navigation, entre le Roy Très-Chrêtien, & Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, fait à Paris le vingt septiéme Avril 1662.

L'*Affection que le Roy Très-Chrêtien a toûjours euë pour le* bien & la prosperité *de l'Etat des Provinces Unies des Païs-Bas, suivant l'exemple des Rois ses Predecesseurs, & la* passion *que les Seigneurs Etats Généraux desdites Provinces ont toûjours conservée pour* la grandeur *de la France, avec des sentimens de reconnoissance pour les obligations & les avantages considerables qu'ils ont reçûs, ont maintenu de telle sorte la bonne intelligence entre sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats, & une si libre & parfaite correspondance entre leurs subjects, depuis plusieurs Années,*

*que l'on pouvoit espérer qu'elle se continueroit d'elle même, sans qu'il fût besoin de confirmer les precedentes confédérations par aucun nouveau Traité. Neanmoins comme sa Majesté ne veut rien obmettre de ce qui peut affermir & perpetuer cette ancienne liaison, & que lesdits Seigneurs Etats Généraux souhaitent de la rendre plus étroite, ayant à cette fin recherché sadite Majesté par leurs Ambassadeurs Extraordinaires d'un renouvellement d'Alliance pour la manutention de la Paix qu'elle & lesdits Seigneurs Etats ont à present avec tous les Potentats & Etats de l'Europe, & pour* regler les interêts *des particuliers subjects de part & d'autre au fait du Commerce, Navigation & Marine, par des loix & des conventions les plus propres à prevenir tous les inconvenients qui pourroient alterer la bonne correspondence, les Seigneurs* Jean Baron de Gent, *Seigneur* d'Osterwede, *Lieutenant des Fiefs & Primat du Païs de* Fauquemond; Conrad de Beuninge, *Conseiller de la Ville* d'Amsterdam; Juste Hubert, *Conseiller & Pensionaire de la Ville de* Ziriczée, *&* Guillaume Boréel, *Chevalier Baron de* Urenhove, Urendic, *Seigneur de* Steelant, Duinbeke *&* Pereeboom, *&c. Ambassadeurs Extraordinaires desdits Seigneurs Etats des Provinces Unies des Païs-Bas, auroient à cet effect exhibé aux Ministres de sa Maj. leurs pouvoirs, dont la Copie est ci-dessous inserée pour la négociation & conclusion de ladite Alliance:*

*ce: Sur quoi ayant ſa Majeſté denommez Meſſire* Pierre de Seguier, *Comte de Gien, Duc de Villemur, Pair & Chancelier de France; les Seigneurs* Nicolas de Neufville, *Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres de ſa Majeſté, & Chef du Conſeil Royal des Finances;* Henry Auguſte de Lomenie, *Comte de Brienne & de Montbrun, &* Michel le Tellier, *Marquis de Louvoy, Seigneur de Chaville, tous deux Conſeillers, Miniſtres & Secretaires d'Etat & des Commandements de ſa Majeſté, & Commandeurs de ſes Ordres;* Hugues de Lyonne, *Marquis de Freſné, Seigneur de Berny, auſſi Conſeiller & Miniſtre d'Etat, & Commandeur deſdits Ordres; &* Louis Henry de Lomenie, *Chevalier, Comte de Brienne & Baron de Pougy, auſſi Conſeiller & Secretaire d'Etat & des Commandements de ſa Majeſté; &* Jean Baptiſte Colbert, *Conſeiller de ſa Majeſté en tous ſes Conſeils, & Intendant des Finances, pour Commiſſaires de ſa part, avec pouvoir, duquel ils ont repreſenté l'original, & dont Copie eſt cydeſſous tranſcrite, pour conferer & traiter de ladite Alliance, & la conclurre avec leſdits Seigneurs Ambaſſadeurs, il a été convenu & accordé entre leſdits Seigneurs Commiſſaires, au nom de ſa Majeſté d'une part, & leſdits Seigneurs Etats Généraux, d'autre, ce qui enſuit.*

ARTICLE I. *Il y aura à l'avenir entre le Roy & ſes Succeſſeurs Rois de Fran-*

*ce & de Navarre & ses Royaumes d'une part, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, d'autre; & leurs Etats, & terres appartenantes, & leurs subjects reciproquement, une* sincere, ferme, & perpetuelle amitié, & bonne correspondence, *tant par Mer que par Terre, en tout & par tout, tant dehors que dedans l'Europe.*

II. *De plus il y aura entre sa Majesté & ses Successeurs Rois de France & ses Royaumes, & lesdits Seigneurs Etats Généraux & leurs Etats, & terres appartenantes, une* Alliance étroite & fidelle Confederation; *pour se maintenir & se conserver mutuellement l'un l'autre en la Tranquilité, Paix, Amitié & Neutralité, par Mer & par Terre, & en la possession de tous les droits, franchises, & libertez dont ils jouissent, ou ont droit de jouir, ou qui leur sont acquis, ou qu'ils* acquerront *par les traitez de Paix, d'Amitié, & Neutralité qui ont été faits ci-devant, & qui seront faits ci-après conjointement & de commun concert avec des autres Rois, Républiques, Princes & Villes,* le tout pourtant dans l'étendue de l'Europe seulement.

III. *Et ainsi ils promettent & s'obligent de se* garantir *l'un l'autre, non seulement* tous les Traitez, *que sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats Généraux ont déja faits avec d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats, lesquels seront exhibez de part*

&

*& d'autre avant l'échange des ratifications, mais aussi tous ceux qu'ils pourront faire ci-après conjoinctement, & de commun concert, & de se defendre, assister & conserver reciproquement, dans la possession des Terres, Villes & Places qui appartiennent presentement, & qui* appartiendront *ci-après, tant à sa Majesté & ses Successeurs Rois de France, qu'auxdits Seigneurs Etats Généraux par lesdits Traitez,* ou dans lesquelles lesdits Etats Généraux ont leur garnison, *en quelque endroit de* l'Europe *que lesdites Terres, Villes, & Places soient situées; en cas qu'en tout ce que dessus sa Majesté ou lesdits Seigneurs Etats Généraux viennent à être* troublez *ou* attaquez *par quelque hostilité ou Guerre ouverte.*

IV. *L'Obligation reciproque de s'entr'aider & defendre s'entend aussi pour être sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats Généraux, leurs Païs & Subjects conservez & maintenus en tous leurs droits, possessions, immunitez, & libertez, tant de navigation que de* Commerce & Pesche, *& autres quelconques, par Mer & par Terre, qui se trouveront leur appartenir par le droit commun, ou être acquis par des Traitez faits ou à faire en la maniére susdite envers & contre tous Rois, Princes, Républiques, ou autres Etats Souverains; ensorte que si, au prejudice de ladite Tranquillité, Païx, Amitié, & Neutralité presente ou future, sa Majesté ou lesdits Seigneurs Etats Généraux viennent à être ci-après attaquez,*

 ou

*ou en quelque autre ſorte que ce ſoit troublez en la poſſeſſion & jouïſſance des Etats, Terres, Villes, Places, Droits, Immunitez, & Libertez de* Commerce, Navigation, Peſche, *ou autres quelconques, dont ſa Majeſté ou leſdits Seigneurs Etats Généraux jouïſſent preſentement ou auront droit de jouïr, ou par le droit commun, ou par les Traitez déja faits, ou qui pourront être faits comme deſſus: Sa Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux en étant advertis & requis, l'un par l'autre, feront conjointement* tout leur poſſible, *pour faire ceſſer le trouble ou hoſtilité, & reparer les torts ou injures qui auront été faits à l'un des Alliez.*

V. *Et en cas que ladite attaque ou trouble ſoit ſuivie d'une* rupture ouverte, *celui des deux Alliez qui ne ſera pas attaqué, ſera obligé de* rompre quatre mois après la premiere requiſition *de celui d'entr'eux qui ſera déja en rupture. Durant lequel tems il fera tous devoirs par ſes Ambaſſadeurs ou autres Miniſtres pour moyenner un accommodement équitable entre l'aggreſſeur ou turbateur, & l'attaqué ou troublé; & neanmoins donnera pendant ledit temps un puiſſant ſecours à ſon Allié, tel qu'il ſera convenu par des Articles ſeparez entre ſa Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux, leſquels, bien qu'il n'en ſoit fait aucune mention au preſent Traité, ſeront tenus & obſervez comme s'ils y étoient inſerez ou eſcrits. Demeurant toutes fois, après*

*après ledit temps de* quatre mois *expirés, au choix de celui des Alliez qui ſera en rupture, de continuër à jouir du fruit du même ſecours, au cas que la conjoncture du temps & la conſtitution de ſes affaires lui en fit preferer l'effect à celui de la rupture ouverte de ſon Allié.*

VI. *La* garantie *reciproque étant de cette ſorte établie & promiſe, lorsqu'un des Alliez ſera attaqué ou troublé, ſi l'Etat des Provinces Unies venoit à l'être, & ſe trouvoit obligé d'entrer en Guerre ouverte, ſa Majeſté ſera pareillement obligée de rompre avec* l'aggreſſeur ou turbateur, *& d'employer toute ſa puiſſance & toutes ſes forces par Mer & par Terre, & les joindre à celles deſdits Seigneurs Etats Généraux, quand il ſera jugé à propos, pour réduire l'Ennemy commun à un accommodement honnête, ſeur & équitable avec la France & leſdites Provinces Unies.*

VII. *Et en ce cas les forces de ſa Majeſté Très-Chrêtienne & deſdits Seigneurs Etats Généraux agiront conjointement ou ſeparément, ſuivant ce qui ſera alors plus particulierement concerté entre ſadite Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux, leſquels adviſeront & reſoudront enſemble les moyens les plus propres pour incommoder l'Ennemy commun, ſoit par voye de diverſion ou autrement, afin, comme dit eſt, de le reduire plutôt à un accommodement.*

VIII. *Le ſemblable de ce qui eſt contenu aux deux Articles immediatement precedents*

*dents ſe fera par leſdits Seigneurs Etats, en cas que la France ſoit attaquée ou troublée en la maniére ſuſdite.*

IX. *Quand une fois la Guerre ſe trouvera ouverte avec les deux Alliez ſuivant le preſent Traité, il ne pourra être fait après par aucun deſdits deux Alliez aucune ſuſpenſion d'armes avec celui qui aura été declaré & reconnu Ennemi,* que conjointement & d'un commun conſentement.

X. *Mais le cas écheant que l'on vint à entrer en Negociation, ſoit pour traiter de Paix ou de Trêve de quelques années, elle ne ſe pourra commencer par l'un des Alliez* ſans la participation *de l'autre, & ſans lui procurer en même temps, & auſſi-tôt qu'à lui même, la* faculté & ſeureté requiſe & neceſſaire *pour envoyer ſes Miniſtres ſur le lieu où on traitera: comme auſſi ſans donner ſucceſſivement, de temps en temps, communication de tout ce qui ſe paſſera en ladite Negociation: & ne pourra ni l'un ni l'autre paſſer juſques à la concluſion de ladite Paix ou Trêve ſans y comprendre ſon Allié & le faire remettre, s'il le deſire ainſi, dans la poſſeſſion des Païs, Terres & Places, & jouïſſances des droits & immunitez qu'il tenoit & dont il jouïſſoit avant la Guerre, & ſans ſtipuler de l'Ennemi commun pour l'Allié les mêmes droits, immunitez, exemptions & autres prérogatives que pour ſoi-même, ſi ce n'eſt que les Alliez en convinſſent autrement.*

XI.

XI. *Il ſera permis à celui des Alliez qui ſera* attaqué, *de faire des levées de toutes ſortes de gens de Guerre & de Marine dans les Etats de l'autre Allié : pourveu que cela ſe faſſe dans les formes, & ſe puiſſe faire ſans un notable préjudice de celui dans les Etats duquel ſe feront leſdites levées.*

XII. *S'il ſurvenoit par inadvertence ou autrement quelques inobſervations ou contraventions au preſent Traité de la part de ſadite Majeſté ou deſdits Seigneurs, Etats Généraux & leurs Succeſſeurs ou autres qui ſeront auſſi ci-après entrez en cette Alliance, elle ne laiſſera pas de ſubſiſter en toute ſa force, ſans que pour cela on en vienne à la rupture de la Conféderation, Amitié, & bonne Correſpondance; mais on reparera promptement leſdites contraventions, & ſi elles procedent de la faute de quelques particuliers Subjects, ils en ſeront ſeuls punis & châtiez.*

XIII. *Et pour mieux aſſeurer à l'avenir le* Commerce & l'Amitié *entre les Subjects dudit Seigneur Roi & ceux deſdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, il a été accordé & convenu, qu'arrivant ci-après quelque* interruption d'Amitié *ou* rupture *entre la Couronne de France & leſdits Seigneurs Etats des Provinces Unies, ( ce qu'à Dieu ne plaiſe ) il ſera toûjours donné* ſix mois *de temps après ladite rupture aux Subjects de part & d'autre pour ſe retirer avec leurs effects,*

*& les transporter où bon leur semblera. Ce qui leur sera permis de faire, comme aussi de vendre ou transporter leurs biens & meubles en toute liberté, sans qu'on leur puisse donner aucun empêchement, ni proceder pendant ledit temps de* six mois *à aucune saisie de leurs effects, moins encore à* l'arrêt de leurs personnes.

XIV. *Et d'autant que sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats Généraux presentement sont en Paix & bonne Correspondance avec tous les Rois, Républiques, Princes, & Etats de l'Europe, ils ont jugé à propos de declarer expressément, qu'ils n'entendent point que la presente Alliance les oblige presentement d'entrer en Guerre avec un desdits Rois, Républiques, Princes & Etats.*

XV. *En vertu de la presente Alliance, tant sa Majesté que les Seigneurs Etats Généraux, procureront & avanceront fidellement le* bien & la prosperité *de l'un & l'autre par tout* support, aide, conseils *& assistances reëles, en toutes occasions & en tout temps, & ne consentiront à aucuns Traitez, ou Negociations qui pourroient apporter du dommage à l'un ou à l'autre, mais les rompront, detourneront, & en donneront les advis reciproquement avec soin & sincerité aussi-tôt qu'ils en auront connoissance.*

XVI. *Les Subjects de sadite Majesté & ceux desdits Seigneurs Etats Généraux n'exerceront aucunes sortes d'hostilitez ni de* vio-

violences *à l'advenir les uns contre les autres, tant ſur la Mer que ſur la Terre, ou dans les Rivieres, Rades, & Eaux douces, ſous quelque nom & pretexte que ce ſoit; & ainſi ne pourront les Subjects de ſa Majeſté prendre aucunes commiſſions pour des* armemens particuliers, *ou Lettres de* repreſailles *des Princes ou Etats Ennemis deſdits Seigneurs Etats Généraux, & moins les troubler ni endommager d'aucune ſorte en vertu de telles* commiſſions *ou Lettres de* repreſailles, *ni même aller en* courſe *avec elles, ſous peine d'être pourſuivis & châtiez comme Pyrates; ce qui ſera reciproquement obſervé par les Subjects des Provinces Unies à l'égard des Subjects de ſa Majeſté, & ſeront à cette fin, toutes & quantesfois que cela ſera requis de part & d'autre dans les Terres de l'obeïſſance de ſadite Majeſté & dans les Provinces Unies, publiées & renouvellées defences très-expreſſes & très-preciſes, de ſe ſervir en aucune maniere de telles* commiſſions *ou Lettres de* repreſailles *ſous la peine ſus-mentionnée, qui ſera executée ſeverement contre les contrevenans, outre la reſtitution & reparation entière, auxquels ils ſeront tenus envers ceux auxquels ils auront cauſé aucun dommage.*

XVII. *Toutes* Lettres de Marques & *de* Repreſailles *qui pourroient avoir été ci-devant accordées pour quelque cauſe que ſe ſoit, ſont declarées nulles, & n'en pourra être ci-après donné par l'un deſdits Al-*

*liez au prejudice des Subjects de l'autre: Si ce n'est seulement en cas de* manifeste deni de justice, *lequel ne pourra être tenu pour verifié, si la requête de celui qui demande lesdites* Represailles, *n'est* communiquée *au Ministre qui se trouvera sur les lieux de la part de l'Etat contre les Subjects duquel elles devroient être données, afin que dans le terme de* quatre mois, *ou plutôt s'il se peut, il le puisse informer du contraire, ou procurer l'accomplissement de justice qui sera deu.*

XVIII. *Ne pourront aussi les particuliers Subjects de sa Majesté être mis en action ou arrêts en leurs personnes & biens pour aucune chose que sa Majesté peut devoir, ni les particuliers Subjects desdits Seigneurs Etats Généraux pour les debtes publiques desdits Etats.*

XIX. *Les Subjects & Habitans des Païs de l'obeïssance de sa Majesté & desdits Seigneurs Etats Généraux vivront, converseront, & frequenteront les uns avec les autres en toute bonne Amitié & Correspondance, & jouïront entr'eux de la* liberté du Commerce & Navigation *dans l'Europe en toutes les limites des Etats de l'un & de l'autre, de* toutes sortes de Marchandises *& denrées, dont le Commerce & le transport n'est defendu generalement & universellement à tous, tant Subjects qu'estrangers, par les loix & ordonnances des Etats de l'un & de l'autre.*

XX. *Et pour cet effect les Subjects de*

*sadi-*

*ſadite Majeſté & ceux deſdits Seigneurs Etats Généraux pourront franchement & librement frequenter avec leurs marchandiſes & navires les Païs, Terres, Villes, Ports, Places & Rivieres de l'un & de l'autre Etat, y porter & vendre à toutes perſonnes indiſtinctement, acheter, trafiquer & tranſporter toutes ſortes de marchandiſes & denrées, dont l'entrée ou ſortie & tranſport ne ſera defendu à tous Subjects de Sa Majeſté ou deſdits Seigneurs Etats Généraux, ſans que cette liberté reciproque puiſſe être limitée & reſtreinte par aucun privilège, octroy, ou aucune conceſſion particuliere, à l'exception ſeulement des* huiles de baleine, *que les Subjects deſdits Seigneurs Etats Généraux ne pourront apporter & vendre en France au préjudice du privilége accordé à la Compagnie établie pour la* Peſche des Baleines *& debit deſdites huiles*, tant que le temps porté par ledit privilége déja donné par le Roi, durera; *payeront toutesfois les Subjects de part & d'autre les droits accoûtumez & autres qui ſeront impoſez par ſa Majeſté & ſes Succèſſeurs, ou par leſdits Seigneurs Etats Généraux dans les Païs de leur obéïſſance en* Europe, *ſans que leſdits Subjects de part & d'autre ſoyent tenus de payer* plus grands ou autres droits, *charges, gabelles ou impoſitions quelconques ſur leurs perſonnes, biens, denrées, navires, ou frets d'iceux, directement ou indirectement, ſous quelque nom, titre ou pretexte que ce*

*puiſſe être, que ceux qui ſeront payez par les propres & naturels Subjects de l'un & de l'autre.*

XXI. *Les Navires de Guerre de l'un & de l'autre trouveront toûjours les Rades, Rivieres, Ports, & Havres libres & ouverts, pour entrer, ſortir & demeurer à l'ancre, tant qu'il leur ſera neceſſaire, ſans pouvoir être viſitez: à la charge neanmoins d'en uſer avec diſcretion, & de ne donner aucun ſubject de jalouſie par un trop long ſéjour, & affecté, ni autrement, aux Gouverneurs deſdites places & ports: auxquels les Capitaines deſdits Navires feront ſçavoir la cauſe de leur arrivée & de leur ſéjour.*

XXII. *Les Navires de Guerre de ſa Majeſté & deſdits Seigneurs Etats Généraux & ceux de leurs Subjects qui auront été* armez en Guerre, *pourront en toute liberté conduire les priſes qu'ils auront faites ſur leurs Ennemis où bon leur ſemblera, ſans être obligez à aucuns droits, ſoit des Sieurs Admiraux, ou de l'Admirauté, ou d'aucun autre; ſans auſſi que leſdits Navires ou leſdites priſes, entrans dans les Havres ou Ports de ſa Majeſté ou deſdits Seigneurs Etats Généraux, puiſſent être arrêtez ou ſaiſis, ni que les Officiers des lieux puiſſent prendre connoiſſance de la validité deſdites priſes, leſquelles pourront ſortir & être conduites franchement & en toute liberté aux lieux portez par les commiſſions, dont les Capitaines deſdits Navires de Guerre ſeront*

*seront obligez de faire apparoir: Et au contraire ne sera donné azile ni retraitte dans leurs Ports & Havres à ceux qui auront fait des prises sur les Subjects de sa Majesté, ou desdits Seigneurs Etats Généraux; mais y étans entrez par necessité de tempête ou peril de la Mer, on les fera sortir le plutôt qu'il sera possible.*

XXIII. *Les Subjects desdits Seigneurs Etats Généraux ne seront point reputez* aubains *en France, & ainsi seront exempts de la* Loy d'Aubeine: *& pourront disposer de leurs biens par Testaments, donation, ou autrement, & leurs Heritiers Subjects desdits Etats, demeurants tant en France qu'ailleurs, recueillir leurs successions même* ab inteſtato, *encore qu'ils n'ayent obtenu aucunes Lettres de naturalité, sans que l'effect de cette concession leur puisse être contesté ou empêché sous-pretexte de quelque droit ou prerogative des Provinces, Villes, & Personnes privées: pourront pareillement, sans lesdites Lettres de naturalité s'établir en toute liberté les Subjects desdits Seigneurs Etats en toutes les Villes du Royaume, pour y faire leur* Commerce & Trafic, *sans pourtant pouvoir y acquerir aucuns droits de Bourgeoisie, si ce n'est qu'ils eussent obtenu Lettres de naturalité de sa Majesté en bonne forme; & seront generalement traitez ceux des Provinces-Unies en tout & par tout autant favorablement que les Subjects propres & naturels de sa Majesté, & particulierement ne pour-*

*pourront être compris aux taxes qui pourront être faites ſur les Etrangers, & ſera tout le contenu au preſent Article obſervé au regard des Subjects du Roi dans les Païs de l'obéïſſance deſdits Seigneurs Etats.*

XXIV. *Les Navires chargez de l'un des Alliez paſſants devant les côtes de l'autre, & relachant dans les Rades ou Ports par tempête ou autrement, ne ſeront contraints d'y decharger ou debiter leurs Marchandiſes ou partie d'icelles, ni tenus de payer aucuns droits, ſinon lorsqu'ils y dechargeront des Marchandiſes volontairement & de leur gré.*

XXV. *Les Maîtres des Navires, leurs Pilotes, Officiers, Soldats, Matelots, & autres Gens de Mer, les Navires mêmes, ni les denrées & marchandiſes dont ils ſeront chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce ſoit, ou pour quelque cauſe ou occaſion que ce puiſſe être, non pas même ſous pretexte de la conſervation & defenſe de l'Etat, & généralement rien ne pourra être pris aux Subjects de part & d'autre que du conſentement de ceux à qui il appartiendra, & en payant comptant les choſes qu'on deſirera d'eux; en quoi toutesfois n'eſt entendu de comprendre les* ſaiſies & arrêts *faits par ordre & autorité de juſtice & par les voyes ordinaires, & pour* loyales debtes, contracts, *& autres cauſes legitimes; pour raiſon deſquelles il ſera procedé par voye de droit, ſelon les formes de la juſtice.*

XXVI.

XXVI. *Tous les Subjects & Habitans de France pourront en toute ſeureté & liberté naviger & trafiquer dans tous les Royaumes, Païs & Etats qui ſont ou ſeront en Paix, amitié, ou neutralité avec la France, ſans qu'ils puiſſent être troublez ou inquietez dans cette liberté par les Navires, Galleres, Fregattes, Barques ou autres bâtimens de Mer, appartenants auxdits Seigneurs Etats ou aucun de leurs Subjects, à l'occaſion des hoſtilitez qui pourroient ſe rencontrer ci-après entre leſdits Royaumes, Païs & Etats, d'aucun d'iceux qui ſont ou ſeront en paix, amitié, ou neutralité avec la France.*

XXVII. *Ce tranſport & trafic s'étendra à toutes ſortes de Marchandiſes, à l'exception de celles de* Contrebande.

XXVIII. *En ce genre de Marchandiſes de* Contrebande, *s'entend ſeulement être compris toutes ſortes* d'Armes à Feu, *& autres aſſortiſſements d'icelles;* Canons, Mouſquets, Mortiers, Petards, Bombes, Grenades, Sauciſſes, Cercles poiſſez, Affuts, Fourchettes, Bandoulieres, Poudre, Meches, Salpetre, Balles, Piques, Epées, Morions, Caſques, Cuiraſſes, Hallebardes, Javelines, Chevaux, ſelles de Cheval, fourreaux de Piſtolets, Baudriers, *& autres aſſortiments ſervant à l'uſage de la Guerre.*

XXIX. *Ne ſeront compris dans ce genre de Marchandiſe de* Contrebande *les* Froments, Bleds, & autres Grains, Legumes,

mes, Huiles, Vins, Sel, ni généralement tout ce qui appartient à la nouriture & suſtentation de la vie; *mais demeureront libres comme autres marchandiſes & denrées non compriſes en l'Article precedent, & en ſera le tranſport permis, même aux lieux Ennemis deſdits Seigneurs Etats, ſauf aux Villes & Places* Aſſiegées, bloc-quées, ou inveſties.

XXX. *Pour l'execution de ce que deſſus il a été accordé, qu'elle ſe fera en la maniere ſuivante, que les Navires & Barques avec les marchandiſes des Subjects de ſa Majeſté étant entrez en quelques Havres deſdits Seigneurs Etats, & voulant de là paſſer à ceux deſdits Ennemis, ſeront obligez* ſeulement de montrer *aux Officiers du Havre deſdits Seigneurs Etats d'où ils partiront leurs* paſſeports, *contenants la ſpecification de la charge de leurs Navires, atteſtez & marquez du ſcel & ſeing ordinaire & reconnu des Officiers de l'Admirauté des lieux d'où ils ſeront premierement partis: avec la declaration du lieu où ils ſeront deſtinez; le tout en forme ordinaire & accoûtumée; après laquelle exhibition de leurs Paſſeports en la forme ſuſdite, ils ne pourront être inquietez ni recherchez, detenus, ni retardez en leurs voyages, ſous quelque pretexte.*

XXXI. *Il en ſera uſé de même à l'égard des Navires & Barques Françoiſes qui iront dans quelques Rades des Terres de l'obeïſſance deſdits Seigneurs Etats, ſans*

*vou-*

*vouloir entrer dans les Havres, ou y entrans, ſans toutefois vouloir* debarquer & rompre leurs charges; *leſquels ne pourront être obligez de rendre compte de leur Cargaiſon, qu'en cas qu'il y eût ſoupçon qu'ils portaſſent aux Ennemis deſdits Seigneurs Etats des Marchandiſes de* Contrebande, *comme il a été dit ci-deſſus.*

XXXII. *Et audit cas de* ſoupçon apparent, *leſdits Subjects de ſa Majeſté ſeront obligez de monſtrer dans les Ports leurs Paſſeports, en la forme ci-deſſus ſpecifiée.*

XXXIII. *Que s'ils étoient entrez dedans les Rades, ou étoient rencontrez en pleine Mer par quelques Navires deſdits Seigneurs Etats, ou d'armateurs particuliers leurs Subjects; leſdits Navires des Provinces Unies, pour éviter tout deſordre, n'approcheront pas plus près des François que de la portée du Canon: & pourront envoyer leur petite Barque ou Chaloupe au Bord des Navires ou aux Barques Françoiſes, & faire entrer deux ou trois hommes ſeulement, à qui ſeront monſtrez les* Paſſeports *&* Lettres de Mer *par le Maiſtre ou Patron du Navire François, en la maniere ci-deſſus ſpecifiée, ſelon le formulaire deſdites Lettres de Mer, qui ſera inſeré à la fin de ce Traité, par leſquels Paſſeports & Lettres de Mer il puiſſe apparoir non ſeulement de ſa charge, mais auſſi du lieu de ſa demeure & reſidence & du nom tant du Maître & Patron que du Navire même, afin que par ces deux moyens on puiſſe connoître s'ils por-*

*portent des Marchandiſes de contrebande, & qu'il apparoiſſe ſuffiſamment, tant de la qualité dudit Navire que de ſon Maître & Patron: auxquels Paſſeports & Lettres de Mer ſe devra donner entiere foi & créance. Et afin que l'on connoiſſe mieux leur validité, & qu'elles ne puiſſent en aucune maniére être falſifiées & contrefaites, ſeront données certaines marques & contreſeins de ſadite Majeſté & deſdits Seigneurs Etats Généraux.*

XXXIV. *Et au cas que dans leſdits Vaiſſeaux & Barques Françoiſes, deſtinées vers les Havres Ennemis deſdits Seigneurs Etats Généraux, ſe trouve, par les moyens ſuſdits, quelques marchandiſes & denrées de celles qui ſont ci-deſſus declarées de* Contrebande & defenduës, *elles ſeront dechargées, denoncées, & confiſquées par devant les Juges de l'Admirauté des Provinces Unies, ou autres competants, ſans que pour cela le Navire & Barque, ou autres biens, marchandiſes & denrées libres & permiſes, & trouvées au même Navire puiſſent être en aucune façon ſaiſies ni confiſquées.*

XXXV. *Il a été en outre accordé & convenu, que tout ce qui ſe trouvera chargé par les Subjects de ſa Majeſté en un* Navire des Ennemis *deſdits Seigneurs Etats, bien que ce ne fût marchandiſe de Contrebande, ſera confiſqué avec tout ce qui ſe trouvera audit Navire, ſans exception ni reſerve; mais d'ailleurs auſſi ſera libre & affranchi tout ce qui ſera & ſe trouvera dans les Navires*

*ap-*

*appartenants aux Subjects du Roi Très-Chrêtien, encore que la charge ou partie d'icelle fût aux Ennemis desdits Seigneurs Etats, excepté les* Marchandises de Contrebande: *au regard desquelles on se reglera selon ce qui a été disposé aux Articles precedents.*

XXXVI. *Tous les Subjects & Habitans desdites Provinces Unies jouïront reciproquement des mêmes droits, libertez, & exemptions en leurs trafics & commerces dans les Ports, Rades, Mers, & Etats de sadite Majesté; ce qui vient d'être dit que les Subjects de sa Majesté jouïront en ceux desdits Seigneurs Etats, & en haute Mer, se devant entendre que l'égalité sera reciproque en toute maniére de part & d'autre, & même en cas que ci-après lesdits Seigneurs Etats fussent en paix, amitié & neutralité avec aucuns Rois, Princes & Etats, qui devinssent Ennemis de sa Majesté: chacune des deux parties devant user reciproquement des mêmes conditions & restrictions exprimées aux Articles du present Traité qui regardent le trafic & commerce.*

XXXVII. *Et pour asseurer davantage les Subjects desdits Seigneurs Etats, qu'il ne leur sera fait aucune violence par lesdits Vaisseaux de Guerre, sera fait defense à tous Capitaines des Vaisseaux du Roi & autres Subjects de sa Majesté, de ne les molester ni endommager en aucune chose que ce soit, sous peine d'être punis & tenus en*

*en leurs perſonnes & biens des dommages & interêts ſoufferts juſques à la deuë reſtitution & reparation.*

XXXVIII. *Et pour cette cauſe ſeront doreſnavant les Capitaines &* Armateurs *obligez chacun d'eux, avant leur partement, de* bailler caution *bonne & ſolvable devant les juges competents de la Somme de* quinze mille livres tournois, *pour reſpondre chacun d'eux* ſolidairement *des* malverſations *qu'ils pourroient commettre en leurs courſes, & pour les contraventions de leurs Capitaines & Officiers au preſent Traité, & aux Ordonnances & Edicts de ſa Majeſté, qui ſeront publiez en vertu & conformément à la diſpoſition d'icelui, à peine de decheance & nullité deſdites Commiſſions & congez; ce qui ſera pareillement practiqué par leſdits Subjects deſdits Seigneurs Etats Généraux.*

XXXIX. *S'il arrivoit qu'aucun deſdits Capitaines François fit priſe d'un Vaiſſeau chargé deſdites marchandiſes de* Contrebande, *comme dit eſt, ne pourront leſdits Capitaines faire ouvrir ni rompre les Coffres, Malles, Balles, Borgettes, Tonneaux, ou autres Caiſſes, ou les tranſporter, vendre, ou échanger & autrement aliener, qu'elles n'ayent été deſcenduës en terre en la preſence des Juges de l'Admirauté, & après inventaire par eux fait deſdites marchandiſes trouvées dans leſdits Vaiſſeaux; ſi ce n'eſt que les marchandiſes de* Contrebande *ne faiſant qu'une partie de la charge, le Maî-*

tre

*tre ou Patron du Navire trouvât bon & agreât de livrer lesdites marchandises de* Contrebande *audit Capitaine, & de poursuivre son voyage, auquel cas ledit Maître ou Patron ne pourra nullement être empêché de poursuivre sa route & le dessein de son voyage.*

XL. *Sa Majesté voulant que les Subjects desdits Seigneurs Etats Généraux soient traitez dans tous les Païs de son obéïssance aussi favorablement que ses propres Subjects, donnera tous les ordres necessaires pour faire que les jugements & arrêts qui seront rendus sur les prises qui auront été faites à la Mer, soient donnez avec toute equité & justice par Personnes non suspectes ni interessées au fait dont sera question, & donnera sa Majesté des ordres précis & efficaces, afin que tous les arrêts, jugements, & ordres de justice déja donnez, & à donner, soient promptement & deuëment executez selon leurs formes.*

XLI. *Et lorsque les Ambassadeurs desdits Seigneurs Etats Généraux, ou quelqu'autre de leurs Ministres publics qui seront à la Cour de sa Majesté, se seront plaints desdits jugements qui auront été rendus, sa Majesté fera revoir lesdits jugements en son Conseil, pour examiner si les ordres & precautions, contenues au présent Traité, auront été suivies, & observées, pour y faire pourvoir selon la raison; ce qui sera fait dans le tems de* trois mois *au plus: neanmoins avant le premier jugement,*

*ment, ni après icelui pendant la* revision, *les biens & effects qui seront reclamez ne pourront être vendus ni dechargez, si ce n'est du consentement des parties interessées, pour éviter le deperissement desdites marchandises.*

XLII. *Quand Procès sera meu, en premiere ou seconde instance, contre ceux qui auront fait des prises en Mer, & les interessez viendront à obtenir un jugement ou arrêt favorable, ledit jugement ou arrêt aura son execution* sous caution, *non-obstant* l'Appel *de celui qui aura fait la prise, mais non au contraire; & ce qui est dit au present Article & aux precedents,* pour faire rendre bonne & briefve justice aux Subjects des Provinces Unies, sur les prises faites à la Mer par les Subjects de sa Majesté, *sera entendu & pratiqué par les Seigneurs Etats Généraux, à l'égard des prises faites par leurs Subjects sur ceux de sa Majesté.*

XLIII. *Sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats Généraux pourront en tout temps faire* construire ou fretter *dans le Païs l'un de l'autre tel nombre de Navires, soit pour la Guerre, ou pour le Commerce, que bon leur semblera, comme aussi achetter telle quantité de* Munitions *de Guerre qu'ils auront besoin, & employeront leur authorité à ce que lesdits marchez de Navires & achapts de munitions se fassent de bonne foi, & à prix raisonnable, sans que sa Majesté ni lesdits Seigneurs Etats puissent*

*donner*

*donner la même permiſſion aux Ennemis l'un de l'autre, en cas que leſdits Ennemis fuſſent attaquans ou aggreſſeurs.*

XLIV. *Arrivant que des Navires de Guerre, ou des marchands*, échoüent par tempête *ou autre accident aux côtes de l'un ou de l'autre Allié, leſdits Navires, appa-raux, biens, & marchandiſes, & ce qui ſera ſauvé, ou le provenu, ſi leſdites choſes étant periſſables, ont été venduës, le tout étant reclamé par les proprietaires, ou au-tre ayant charge & pouvoir d'eux dans l'An & jour, ſera reſtitué ſans forme de Procès, en payant ſeulement les fraix raiſonnables, & ce qui ſera reglé entre leſdits Alliez pour le* droit de ſauvement: *& en cas de con-travention au preſent Article, ſa Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux pro-mettent d'employer efficacement leur autho-rité, pour châtier avec toute la ſeverité poſſible ceux de leurs Subjects qui ſe trou-veront coupables des inhumanitez qui ont été quelquefois commiſes à leur grand regret, en de ſemblables rencontres.*

XLV. *Sa Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux ne recevront & ne ſouffri-ront que leurs Subjects reçoivent dans nuls des Païs de leur obéïſſance, aucuns* Pirates & Fourbans, *quels qu'ils puiſſent être, mais ils les feront pourſuivre & punir, ou chaſſer de leurs Ports, & les Navires depredez, comme les biens pris par leſdits* Pirates & Fourbans, *qui ſe trouveront en être, ſeront*

*incontinent & ſans forme de Procès reſtituez franchement & librement aux proprietaires qui les reclameront.*

XLVI. *Les Habitans & Subjects de côté & d'autre pourront par-tout dans les Terres de l'obéïſſance dudit Seigneur Roi & deſdits Seigneurs Etats ſe faire ſervir de tels Advocats, Procureurs, Notaires & Sollicitеurs que bon leur ſemblera ; à quoi auſſi ils ſeront commis par les Juges ordinaires, quand il ſera beſoin, & que leſdits Juges en ſeront requis, & ſera permis auxdits Subjects & Habitans de part & d'autre de tenir, dans les lieux où ils feront leur demeure, les livres de leur trafic & correſpondence en la langue que bon leur ſemblera, ſans que pour ce ſubject ils puiſſent être inquietez ni recherchez.*

XLVII. *Ledit Seigneur Roi, comme auſſi leſdits Seigneurs Etats Généraux, pourront établir pour la commodité de leurs Subjects trafiquans dans les Royaumes & Etats l'un de l'autre, des* Conſuls *de la Nation de leurs dits Subjects, leſquels joüiront des droits, libertez & franchiſes qui leur appartiennent par leur exercice & emploi, & l'établiſſement en ſera fait aux lieux & endroits où de commun conſentement il ſera jugé neceſſaire.*

XLVIII. *Sa Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux ne permettront point qu'aucun Vaiſſeau de Guerre ni autre, équipé par la commiſſion & pour le ſervice d'aucun Prin-*

*Prince, République, ou Ville que ce ſoit, vienne faire aucune priſe dans les Ports, Havres, ou aucunes Rivieres qui leur appartiennent, ſur les Subjects de l'un ou de l'autre; & en cas que cela arrive, ſadite Majeſté & leſdits Seigneurs Etats Généraux employeront leur authorité & leurs forces pour en faire faire la reſtitution ou reparation raiſonnablement.*

XLIX. *L'un des Alliez n'aſſiſtera point les Ennemis attaquans de l'autre, preſens ou à venir, ni par Terre ni par Mer, d'Hommes, d'Argent, de Vivres, Munitions, Vaiſſeaux ou autres choſes qui les pourroient fortifier; en conſervant néanmoins le cours libre du Commerce & Navigation entre les Subjects d'un Allié avec l'Ennemi de l'autre, conformément aux Articles precedents.*

L. *Et afin que tant ſadite Majeſté que les Seigneurs Etats Généraux puiſſent être entierement aſſeurez de l'effet & de l'execution réelle & vigoureuſe de la preſente Conféderation, ils declarent* qu'ils n'ont point de Traitez ni de Conventions contraires à cette Conféderation, *qui les puiſſent empêcher en aucune maniére d'executer de bonne foi ce preſent Traité en tous ſes points & Articles.*

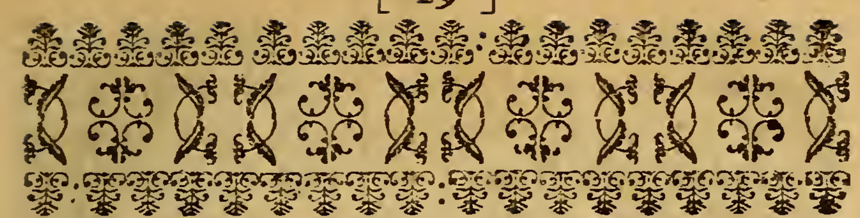
LI. *Le preſent Traité tant* d'Alliance *que de* Commerce, Navigation & Marine, *durera* vingt cinq Ans, *à commencer du jour de la Signature, bien entendu néanmoins que, ſi d'advanture on étoit entré dans la preſta-*

*tion actuelle de la* garantie, *par* rupture *ou* assistance *en faveur de son Allié en vertu de ce Traité, avant l'expiration desdits* vingt cinq Ans, *le Traité continuera & subsistera dans sa force & vigueur en tous ses points, jusques à ce qu'on sera sorti de la Guerre en la maniere ci-dessus specifiée.*

LII. *Les Ratifications de ce Traité seront données en bonne forme & eschangées de part & d'autre dans l'espace de* trois mois, *à compter du jour de la signature.*



LET-



# LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, auprès de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

---

## LETTRE

### *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 4. *Janvier* 1663.

LEs glaces m'ayant empêché de descendre aux lieux ordinaires, après avoir passé la mer, je me suis rendu à la Haye par terre le 26. du mois passé, & suis resté dans ma maison inconnu jusques au 2. du pre-

ſent mois. Les neiges & les glaces ont tellement augmenté, que Meſſieurs les Etats n'ont pû me recevoir à Delft, les chemins étant impraticables : ils ont fait préparer une Maiſon dans Ryſwick, où ils m'ont traité ledit jour 2. avec toutes les cérémonies accoûtumées, & me ſont venus chercher avec deux Députez, accompagnez de ſoixante carroſſes, au pont de Hoornbrugh, qui eſt le lieu où l'on reçoit tous les autres Ambaſſadeurs. Le mauvais état où je ſuis de la bleſſure que j'ai à la jambe ne me permettant pas d'être ſix heures à table, & de boire comme ils ont accoûtumé dans les feſtins qu'ils font durant trois jours à l'entrée des Ambaſſadeurs, je les ai ſuppliez de m'en diſpenſer les deux autres jours, ce qu'ils m'ont accordé. Le 3. j'eus mon Audience, & fus conduit & reçû par deux Députez des Etats ſelon les coûtumes ordinaires, & le ſoir huit Députez, dont il y en avoit deux de Hollande, & les autres des ſix Provinces qui reſtent, vinrent à mon Logis me faire compliment. J'envoye à Vôtre Majeſté le diſcours que je leur ai fait, dont ils m'ont paru être ſatisfaits. Ce matin Mr. de Wit l'Avocat Général m'eſt venu rendre viſite, & m'a témoigné vouloir faire toutes choſes pour gagner l'eſtime & l'amitié de Vôtre Majeſté, & qu'il me prioit de lui faire connoître ſes inclinations, afin qu'il y régle les ſiennes. Il ne ſe peut parler plus honnêtement, ni avec plus de chaleur qu'il a fait.
Je

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majesté de tout ce qu'il me disoit; que je le pouvois assurer par avance, que Vôtre Majesté faisoit beaucoup de cas de sa personne, & estimoit sa conduite; que ce que je lui pouvois dire de moi-même étoit, que quand par ses actions il témoignera de la difference de Vôtre Majesté à tous les autres Rois, & qu'il considerera les affaires qu'elle affectionne, & dont je suis chargé de l'entretenir avant d'en conferer avec Messieurs les Etats, qu'il gagnera entiérement l'amitié & la confiance de Vôtre Majesté; à quoi j'ai ajoûté, qu'il n'y avoit plus de détour à prendre, que Vôtre Majesté gouvernant ses affaires seule, on alloit directement à elle, & que c'étoit le meilleur conseil que je lui pouvois donner. Il m'a témoigné le vouloir suivre, & agir fortement sur toutes les affaires que Vôtre Majesté affectionnera. Il est si adroit & si bien appuyé dans les Villes de Hollande qu'il y est le tout-puissant, & c'est assurément celui de tous qui doit être le plus ménagé. Je rendrai un compte plus exact à l'avenir de toutes choses à Vôtre Majesté, & m'appliquerai à pénétrer les sentimens des principaux des Villes, & à reprendre mes anciennes habitudes, & à lui témoigner par mes respects & obéissances la véritable passion que j'ai d'être toute ma vie.

## Lettre de Créance du Comte d'Estrades, presentée à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Janvier 1663.

*Très chers, grands Amis, Alliez & Confederez. Le desir que nous avons de donner des marques singulieres de nostre bienveillance Royale, qui respondent à la consideration en laquelle nous avons vos affections, & à la liaison d'interest en laquelle nous sommes entrez par nos derniers Traitez, nous ayant fait choisir une personne de merite, le Sieur Comte d'*Estrades, *Conseiller en nos Conseils d'Estat & privé, Chevalier de nos Ordres, l'un de nos Lieutenants Généraux en nos Armées, Gouverneur de la Ville & Citadelle de* Dunkerque *& Forts en dependants, & Maire perpetuel de* Bordeaux, *pour aller en qualité de nostre* Ambassadeur Extraordinaire *resider auprès de vous, & s'employer aux choses qui regarderont l'execution de nos Traitez, & à celle dont nous nous sommes faits entendre à vos Ambassadeurs Extraordinaires, comme aussi à l'entretenement de la bonne Union & Correspondance qui doit suivre nostre alliance, nous l'avons pleinement instruit de nos intentions sur toutes les matieres, sur lesquelles nous vous prions d'ajoûter foi à tout ce*

*ce qu'il vous dira de notre part, & principalement quand il vous asseurera de notre disposition à contribuer à ce qui peut aller à votre bien en général & en particulier. Priant la bonté Divine de vous tenir, très chers, grands Amis, Alliez & Confederez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le* 17. *jour de Decembre* 1662. *Votre bon Ami & Confederé, signé* LOUIS, *plus bas*, DE LOMENIE.

*Superscription: A nos très chers, grands Alliez & Confederez les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas.*

## Harangue du Comte d'Estrades, faite en l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Janvier 1663.

TRÉS ILLUSTRES SEIGNEURS.

*LE Roi mon Maître voulant suivre les bons exemples des Rois ses Predecesseurs dans les anciennes Alliances qu'ils ont toujours pris soin de lier avec l'Etat de vos Seigneuries, & voulant pour cela principalement se conformer à celui du Roi* Henri le Grand *d'heureuse memoire, m'a commandé d'assûrer VV. SS. qu'il a eu fort agréable la recherche qu'elles ont faite de son alliance & de son amitié, & qu'il leur a accordé l'une &*

*& l'autre avec d'autant plus de joye & de sincerité, qu'il remarque dans le gouvernement present de leur état, une conduite* juste & reglée, *tout à fait éloignée des maximes qui* diviserent, *il y a quelques années, les esprits, & qui sembloient aussi avoir* divisé les intérêts, *qui avoient été toujours si conjoints, & quasi communs entre la* France *&* leur Etat.

*Sa Majesté a été si sensiblement touchée d'entendre, avec quelles acclamations de joye la nouvelle du renouvellement d'*alliance *a été reçûe par les peuples dans toutes les Provinces, que quand elle n'auroit pas déja oublié les choses passées, cette seule circonstance en auroit pleinement effacé le souvenir de son esprit, & elle reçoit ces sentimens publics pour tout autant de marques infaillibles de la resolution où sont VV. SS. de se maintenir inviolables dans la fermeté de cette* alliance, *& de ne souffrir jamais qu'elle soit ebranlée par les fausses raisons d'une conduite contraire, qui ne peut être inspirée que par les Ennemis de leur Etat, & les envieux de sa grandeur.*

*Aussi sa Majesté m'a commandé d'assûrer VV. SS. qu'elle tiendra à l'avenir pour siens tous les avantages & les prosperitez de leur Etat, qu'elle concourra avec franchise & affection en toutes les occasions qui se presenteront de les procurer, se promettant que VV. SS. auront pour elle les mêmes sentiments, & que ce sera avec joye qu'elles commenceront à lui donner des preuves effec-*

*tives*

*tives en certaines affaires pleines de beaucoup de Justice, & qu'elle n'a pas voulu exiger d'elles dans la conclusion du Traité, mais plutôt les recevoir comme des effects de la sincerité de leur amitié, dont en quelque autre rencontre, avec plus de loisir, je leur expliquerai le détail.*

*Le Roi mon Maître ne doute point que les Ambassadeurs de VV. SS. à leur retour n'ayent fait un exact & fidelle rapport de tout le cours de leur negociation, & qu'elles n'y ayent remarqué des témoignages assez particuliers & extraordinaires de la propension qu'il a eu à s'unir entierement d'interêt avec leur République, par cent facilitez qu'il a apportées, & par des relachements, même fort considerables, auxquels il a consenti en leur faveur & à leur avantage, pour surmonter tous les obstacles qui pouvoient traverser & peut-être rompre cette grande affaire; mais puisqu'il a plû enfin à Dieu d'en benir le succès, & qu'il n'y a clause aucune dans le Traité, de grande ou petite importance qu'elle soit, que sa Majesté n'ait vûe, considerée, & bien discutée, par l'application qu'elle se donne à toutes ses affaires, & principalement à celles de cette nature, sa Majesté m'a commandé d'assûrer VV. SS. que n'ayant rien plus à cœur que sa reputation, & sur-tout d'être tenu pour Prince* fort religieux *de sa foi & de sa parole, elle prendra un soin particulier de l'accomplissement de toutes les conditions dudit Traité, & de leur donner en toutes occurren-*

*ces des marques de ſa bienveillance Royale & de ſon eſtime.*

*Et en mon particulier je puis aſſûrer Vos Seigneuries, que de tous les emplois dont ſa Majeſté m'a honoré juſqu'à preſent, je n'en ai reçû pas un avec tant de plaiſir que celui-ci, & que je m'eſtime heureux qu'il me donne occaſion, en faiſant mon devoir, de temoigner à Vos Seigneuries l'attachement que j'ai il y a long tems pour leur ſervice, & pour tous leurs intérêts. Fait à la Haye le* troiſiéme *jour de Janvier* 1663. *ſigné* D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 11. *Janvier* 1663.

IL me reſte à parler de ceux dont je ſuis entré en converſation avec le Penſionaire, lequel commença de me dire, qu'il ne doutoit pas que Meſſieurs les Etats n'entraſſent dans la garantie du Traité de Dunkerque, pourvû que Vôtre Majeſté entrât auſſi dans la garantie du Traité fait du Païs d'Outre-meuſe par Eſteven de Gamarre, comme auſſi du Traité d'Angleterre, qui n'eſt qu'un ſimple renouvellement d'Alliance. Je lui dis que ces affaires ſe traitant

à

à Paris devant Vôtre Majeſté, je n'avois rien à lui dire là-deſſus, & qu'il pourroit ſçavoir ſes intentions par leur Ambaſſadeur.

Je lui parlai d'un voyage que Richard, Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne, a fait, depuis que je ſuis ici, dans les Villes de la Province de Hollande, pour inſinuer dans l'eſprit des peuples une apprehenſion du voiſinage de Vôtre Majeſté par l'acquiſition de Dunkerque, alleguant que tout eſt à craindre d'un Prince ſi puiſſant, & d'une ſi grande ambition, que des Provinces plus éloignées que les leurs ne ſont pas en ſûreté; que même il leur a parlé d'une maniére à faire impreſſion dans leurs eſprits, & à leur faire voir clairement que la franchiſe que Vôtre Majeſté avoit donnée à Dunkerque, ruineroit la Hollande & la Zelande en peu d'années; que j'eſtimois à propos de lui en donner avis, vû les bons ſentimens qu'il m'avoit témoigné avoir pour Vôtre Majeſté pour ces ſortes de négociations, & lui nommai même un Magiſtrat de Dort, & un autre de Haerlem avec qui il avoit conferé. Le Penſionnaire me dit, que je ſçaurois dans peu de jours ce qu'il auroit fait ſur ce ſujet, & en effet il a envoyé chercher ces deux perſonnes, & leur a fait une rude reprimande, d'avoir écouté un Miniſtre étranger ſur des affaires qui regardoient un Prince allié, & un ſi grand Roi comme Vôtre Majeſté, ſans avoir eu permiſſion de

 l'Etat,

l'Etat, & que cela alloit à leur faire le procès & à leur donner des Commiſſaires, & leur donna tellement l'allarme, qu'ils avouërent leur faute, qui n'avoit été que d'écouter, ſans être entrez plus avant, que de voir que Dunkerque alloit ruiner le Commerce de la Hollande.

J'ai été remercier le Penſionnaire d'en avoir uſé de la ſorte, & je puis aſſûrer Vôtre Majeſté que j'aurai le tems de reprendre mes anciennes habitudes. Il ne ſe paſſera rien dans la Hollande que Vôtre Majeſté n'en ſoit informée.

Le Sieur Friquet, Envoyé de l'Empereur, m'a fait un compliment, ſur ce qu'il ne m'avoit pas envoyé ſon caroſſe à l'Audience, alleguant qu'il avoit ordre de l'Empereur ſon Maître, de ne ſe trouver pas où le caroſſe de l'Ambaſſadeur de Portugal ſeroit, & que ſans cela il n'auroit pas manqué de l'y envoyer. Son Gentilhomme me demanda apres audience, & me dit, que ſon Maître prétendoit la main, ainſi que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne la lui donnoit. Je lui répondis, que je ne la donnois qu'aux Ambaſſadeurs, & que je ne le reconnoiſſois ici que comme Reſident de l'Empereur, qu'en cette qualité je le traiterois comme les autres Reſidens. Je n'en ai pas ouï parler depuis, & il ne m'a pas fait demander audience.

L'Ambaſſadeur de Portugal m'a dit dans la viſite qu'il m'a renduë, que le Roi d'Eſpagne avoit fait faire une propoſition au

Roi de Portugal, d'aſſembler des Commiſſaires pour traiter d'une Trêve pour quelques années.

Le Député des Villes Anſéatiques m'eſt venu trouver, & m'a prié de propoſer à Vôtre Majeſté de la part de ſes Maîtres, d'entrer en part avec elle dans les fraix de la guerre qu'elle veut faire aux Pirates d'Alger, pourvû qu'elle leur veüille faire la même grace que Vôtre Majeſté a fait à Meſſieurs les Etats, par le Traité, ſur la diminution de cinquante ſols pour tonneau. Je lui ai répondu que j'en écrirois à Vôtre Majeſté, & que je lui ferois ſçavoir la réponſe lorſque je l'aurois reçûë.

Je me conformerai, ainſi que Mr. de Lionne m'a écrit de la part de Vôtre Majeſté, à l'égard de Mrs. les Princes Guillaume & Maurice de Naſſau & Prince de Tarente. Je dois ſeulement avertir Vôtre Majeſté, que les Provinces de Friſe & de Groeningue, dont le Prince Guillaume eſt Gouverneur, & où il a beaucoup d'amis, ne lui ſeront pas fort favorables dans les affaires qui ſe traiteront, & que les amis du Prince Maurice s'y joindront pour leur mécontentement, & d'autant plus qu'ils ſont en poſſeſſion d'être traitez d'Alteſſe par les ordres de Vôtre Majeſté, & que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne leur donne cette qualité. Mais à cela je dirai à Vôtre Majeſté, que ce ſera mon affaire de ménager des Serviteurs & des amis dans l'Etat aſſez puiſſans pour détruire les cabales des mal-intentionnez,

nez,

nez, & que servant un Maître tel que Vôtre Majesté, je ne doute pas d'en venir à bout, & de disposer les choses ensorte qu'elle en aura contentement.

Sur l'avis que j'ai eu qu'il y a plusieurs Lettres de Bruxelles & d'Anvers écrites dans les Villes de Hollande, que la franchise que Vôtre Majesté a donné à Dunkerque n'est que pour deux ans, j'ai fait traduire en Flamand un des Imprimez que Mr. Nacard m'a envoyé, & en ai fait distribuer par toutes les Provinces, & particuliérement plusieurs exemplaires dans les Villes où l'Amirauté est établie, comme Amsterdam & Rotterdam. J'espére que cela produira un bon effet dans les esprits de ces peuples.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 19. *Janvier* 1663.

J'Ai eu sur tout grande joye d'avoir appris la sévére reprimande que le Sieur de Wit a faite à ces deux Magistrats de Dort & de Haerlem, qui avoient écouté trop avant les insinuations que le Secretaire de l'Ambassade d'Espagne leur avoit faites, pour préparer les voyes à la Ligue

gue que Gamarra a ordre de solliciter. Cela m'a fait voir que je puis me promettre que le Pensionnaire de Hollande marchera de bon pied en cette affaire, qui est sans doute la principale de toutes, & par conséquent vous ne devez jamais la perdre de vûë, donnant une singuliere application à être informé de tout ce qui s'y passera. Cependant vous direz audit Pensionnaire, que m'ayant rendu compte de quelle maniére il en a usé en cette rencontre, je vous charge de lui en faire un remerciement de ma part, & que ne doutant plus que les Etats par sa direction ne fassent un fondement solide & certain sur mon Amitié, sans prendre aucun écart desobligeant sur des apprehensions vaines & chimériques : il peut s'assûrer en échange & en répondre aux dits Etats, que tous leurs interêts me seront à cœur comme les miens propres, & qu'en toutes rencontres ils m'éprouveront non seulement bon ami & sincere allié, mais le plus veritable & ferme appui qu'ait leur République. Je vois aussi qu'ils veulent reduire en chicane l'affaire de Borkelo, & la satisfaction de l'Evêque de Munster. En celle-ci vous trouverez fort contraire le Sieur de Ghent, car c'est sa providence qui protege le Comte de Stirum, qui est la seule partie dudit Evêque. Mais certainement, autant comme il a paru à mes Commissaires, ce Prince a tout le droit de son côté; cependant si ce different ne s'accommode, il pourroit bien à la fin

fin attirer quelque fâcheux embarras aux Etats, l'Evêque ayant aſſez montré en la reduction de ſa Ville, à quel point il s'aheurte aux choſes qu'il entreprend, & où il croit être bien fondé. Pour le point de Rhinberg, je l'ai toûjours crû le plus difficile à trouver la ſatisfaction de l'Electeur de Cologne, ſi ce n'eſt qu'il y ait lieu de perſuader les Etats, que la place ne leur eſt d'aucune utilité, y en ayant grand nombre au deſſous du Rhin, & qu'en raſant ſes Fortifications, comme l'Electeur eſt prêt d'y conſentir, ils en pourroient tirer divers avantages, comme ſeroit, de ſe décharger du payement d'une garniſon inutile, de rendre Juſtice à un Prince conſiderable, qui la tiendroit à grace, de me complaire & de m'obliger, & enfin de ne vivre pas toûjours dans la crainte & dans les précautions qu'il faut continuellement avoir pour ſe garantir de quelque inſulte du côté de l'Empire.

## L E T T R E

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 18. *Janvier* 1663.

JE dois rendre compte à Vôtre Majeſté de deux Viſites que j'ai reçûës aujourd'hui, que j'ai jugé être de concert. L'une à neuf heures du matin de Monſieur le Penſionnaire; l'autre à trois heures après midi

midi de Monsieur van Beuningen, qui a été Ambassadeur en France.

Le premier commença la conversation fort adroitement par des termes de respect les plus obligeans qu'il se peut pour Vôtre Majesté, & s'étendit sur sa Puissance, sur les grandes qualitez qu'elle possedoit, & qu'enfin on pouvoit juger qu'un grand cœur n'étoit pas sans une grande ambition; qu'on pouvoit aussi esperer que ses Voisins & Alliez pourroient s'agrandir par les moyens que sa bonté Royale leur en donneroit, qu'ils esperoient l'avoir promptement dans le Commerce, comme le seul maintien de leur Etat, bien que la franchise que Vôtre Majesté avoit donnée à Dunkerque causât de grandes allarmes aux Provinces de Hollande & de Zelande.

Mais aussi considerant ce peu d'utilité que Vôtre Majesté en recevra, & la perte considerable qu'elle fait dans ses Douanes, établies en France aux Villes frontieres de la Flandre, qu'il ne peut se persuader qu'elle laisse le certain pour l'incertain; & qu'il m'avoüoit que l'Etat lui auroit une grande obligation si Vôtre Majesté retranchoit cette franchise, qui est si grande qu'on n'en a pas encore vû de pareille.

Je lui répondis, que je n'étois pas surpris de l'entendre parler de Vôtre Majesté comme il faisoit, que je ne doutois pas que ce ne fût avec plaisir, puisque j'avois remarqué en plusieurs conférences que j'avois euës avec lui, qu'il étoit bien informé des gran-

grandes qualitez de Vôtre Majesté; mais que je voudrois les lui expliquer encore plus particulierement: que je convenois avec lui de la grande Puissance de Vôtre Majesté, de son grand cœur, & de sa grande ambition; mais qu'il étoit aussi à propos qu'il sçût à quoi Vôtre Majesté appliquoit toutes ses grandes qualitez. Pour sa puissance, qu'elle n'avoit autre pensée que de l'employer à maintenir l'union & la bonne amitié de ses Alliez, ainsi qu'il pouvoit connoître par les ordres que j'ai d'agir auprès de Messieurs les Etats; & pour son cœur & son ambition, que l'un & l'autre agiront fortement à conserver ce qui lui appartient, & à ne desirer rien d'injuste de qui que ce soit, mais aussi à ne souffrir pas que ce qui lui est dû soit alteré en aucune maniére.

Quant à la franchise que Vôtre Majesté a donnée à Dunkerque, elle n'a eu nulle vûë que cela préjudiciât à l'Etat, qui peut en user de même dans l'étenduë de ses Provinces; elle n'a non plus consideré son interêt, parce qu'elle a bien voulu perdre & diminuër le revenu de ses Doüanes, pour reconnoître l'affection que les Habitans de Dunkerque lui ont témoignée en plusieurs rencontres, & faire voir aux peuples de Flandre, que si dans les années dernieres ils ont été opprimez par les Gouverneurs des Places qui étoient à Vôtre Majesté, présentement qu'elle gouverne son Royaume & ses affaires, elle y établit un si bon ordre,

ordre, que non seulement elle desire qu'on vive en repos, mais même que chacun trouve à gagner par la liberté du Commerce. Et par cette raison Vôtre Majesté perd ses revenus avec joye, pour augmenter ceux d'un Peuple qui a été affligé dans sa minorité & dans un tems où elle n'a pû y remedier. Sur quoi je le priois de remarquer le bonheur que ses voisins recevront à l'avenir, puisque Vôtre Majesté se prive du plus clair de ses revenus, pour leur donner des marques de sa bonté Royale & de sa liberalité. Il jugea bien par ma réponse qu'il ne m'avoit pas persuadé.

L'entretien de Monsieur van Beuningen fut la même chose, mais elle ne me fut pas expliquée avec la même adresse. Je lui repliquai dans le même sens que je fis au Pensionnaire, en m'attachant toûjours à lui faire entendre, que le but de Vôtre Majesté n'étoit que de maintenir la paix & la bonne union avec tout le monde, mais de soûtenir ses droits si on les attaque. J'ai crû en devoir user de la sorte avec ces gens ici, par les avis certains que j'ai des cabales qui se font dans les Villes d'Amsterdam, Rotterdam, & la Zelande, contre la franchise de Dunkerque.

J'ai été averti qu'ils ont envoyé des Deputez à Messieurs les Etats Généraux, pour leur déclarer, que la plus grande partie des ouvriers des Manufactures retirez en Hollande depuis vingt ans, s'en veulent retourner vers Gand & Bruges, pour tra-

vailler

vailler & trafiquer vers Dunkerque.

Que les meilleurs Marchands des lieux ci-dessus nommez ont declaré, que si cette franchise subsiste, ils envoyeront des Facteurs à Dunkerque, & qu'ils suivront après avec leurs familles.

La Zelande est dans la même apprehension, pour les Sucres, le Tabac & l'Indigo qui vient des Isles de St. Christophle, de la Martinique, & de la Guadeloupe, dont le Commerce a enrichi plusieurs familles, nonobstant les grands droits qu'ils payent en Zelande. De sorte que les plus éclairez voyent bien, qu'avant qu'il soit quatre ans, Dunkerque attirera tout le Commerce & ruinera ce païs.

J'ai aussi avis qu'il y a des gens qui ont été envoyez secretement à Anvers, Gand & Bruges, pour tâcher de détourner les Magistrats d'avoir aucun Commerce par Dunkerque, & que même on leur offre diminution des Droits par Zelande, qu'on leur persuade qu'il n'y a nulle sûreté de s'établir dans une Ville de guerre, & qu'il vaut bien mieux qu'ils continuent leur trafic avec leurs vieux amis, que non pas avec de nouveaux. Tout ce que dessus m'a été mandé par correspondances que j'ai à Bruges & à Gand. Et je juge par les discours de ces Messieurs, qu'ils ne m'ont rendu visite que pour me pressentir sur cette franchise, & que cette affaire les touche fort. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander, s'il lui plaît, si elle approuve

la

la réponſe que je leur ai faite, & ſi elle deſire que je leur diſe quelque choſe de plus fort, en cas qu'ils m'en parlent.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le 26. Janvier 1663.*

LA raiſon eſt fort évidente, & je la puis même prendre de la propre bouche des Ambaſſadeurs qui étoient ici: leſquels m'ont ſi ſouvent repréſenté, quand je faiſois quelque difficulté de leur garantir Rhinbergue, que ç'auroit été laiſſer une porte ouverte à tout l'Empire de les attaquer, & lui montrer même l'endroit par où il pourroit le faire, ſans que je fuſſe obligé de me remuer pour leurs differens, à quoi ils proteſtoient ne pouvoir jamais conſentir, & en effet je me rendis bien-tôt à une raiſon ſi convaincante. Le même cas m'arrive aujourd'hui touchant Dunkerque. J'ai promis aux Etats de les garantir dans leurs poſſeſſions, heureuſement avant que les ratifications ſoient échangées, c'eſt-à-dire avant que le Traité ait reçû ſa perfection, j'ai occaſion d'acquerir une nouvelle place; ſi les Etats ne me la garantiſſoient pas, comme toutes les autres, ne ſeroit-ce pas montrer à l'Eſpagne l'endroit

par où elle me peut attaquer sur des prétensions bien ou mal fondées, sans qu'alors les Etats fussent obligez de se remuër pour m'assister; Et si elle prenoit jamais ce dessein, chercheroit-elle d'autre prétexte que celui-là, dont elle tireroit d'abord l'avantage que mes Alliez demeureroient les bras croisez? Seroit-il juste que je fusse obligé de ma part à rompre contre quelque aggresseur qui puisse attaquer les Etats, & pour quelque cause que ce soit, sans en examiner le fondement bon ou mauvais, & que dans la seule rupture que j'ai sujet de croire qui me puisse être faite, lesdits Etats ne fussent engagez à rien, s'ils ne vouloient, & pussent demeurer simples spectateurs de cette guerre?

A dire vrai, la disproportion seroit si grande en une alliance de cette sorte, & j'aurois tant de desavantage en cette inégalité d'obligation de ma part, & de nul engagement de l'autre, que vous voyez bien vous même que je ne puis ni ne dois échanger les ratifications de nôtre Traité que Dunkerque n'y entre. Je dis même, plutôt qu'aucun autre des Etats ou Places que je possede, puisque c'est celle qui peut fournir plus de prétexte à une rupture.

Quant à ce que dit le Sieur de Wit, que leur intention est de me satisfaire sur ce point; que même la Province de Zelande l'avoit déja resolu, & qu'on ne doit pas douter que les autres ne suivent cet exemple; Je le veux croire comme il le dit, &

si

ſi c'étoit en une affaire moins importante, je n'aurois nulle peine à paſſer outre ſur cette apparence. Mais en celle-ci, qui eſt de la derniere conſideration, & où il s'agit, à proprement parler, à l'égard deſdits Etats, d'être ou de n'être pas obligez à rompre en ma faveur quand je ſerois attaqué, pendant que je ſerois étroitement lié à rompre pour eux, dès qu'ils ſeront attaquez par quelque Puiſſance que ce ſoit; je vous laiſſe à juger ſi la prudence permet que je conſente à faire un ſi dangereux pas, ſur une ſimple apparence que les peuples ſuivront le ſentiment des autres: rien n'étant plus incertain que leurs déliberations, comme nous en avons tant d'exemples; car qui dit Peuple, dit preſque autant de ſentimens qu'il y a de têtes.

Je ne fais tout ce raiſonnement que pour faire comprendre avec combien de circonſpection je dois procéder en cette affaire, afin que vous en rendiez capable le Sieur de Wit, qui ne peut pas deſavouër, non ſeulement que je ne ſuis point préſentement en demeure, laquelle ne vient que des conſtitutions de leur Etat; mais que ci-devant même j'ai eu grande raiſon, dès que j'ai vû jour à faire le Traité de Dunkerque, de ne point échanger les Ratifications, que cette Place n'entrât, comme les autres, dans la garantie générale que nous avons ſtipulée.

Tout ce que je vous ai dit juſques ici peut & doit être redit au Penſionnaire de

Hollande, lequel étant bien intentionné, & Miniſtre ſage & équitable, connoîtra bien que je ne pourrois ſans imprudence en uſer autrement que je fais. Ce que j'y ajoûterai maintenant, ſera pour vous ſeul, & vous ne vous en expliquerez à perſonne.

Comme depuis long-tems qu'il y a qu'on a ſignifié ici par mon ordre au Sieur Boreel, que l'échange des Ratifications ne ſe feroit point, que ſes Maîtres ne me garantiſſent le Traité de Dunkerque, ni lui, ni aucun de l'Etat n'ont rien dit au contraire, & on s'eſt ſeulement appliqué de delà à y voir l'avis des Provinces ſur ma demande: il y a grande apparence que ce qui cauſe aujourd'hui le changement qui ſe voit en leur premiére conduite, & ce qui a donné lieu à l'inſtance ſi preſſante qu'on vous a faite d'échanger leſdites Ratifications, ſans attendre d'autre déliberation, c'eſt le deplaiſir que je vois par vôtre depêche qu'ont les Etats de la franchiſe que j'ai accordée à Dunkerque, qu'ils croyent à la fin pouvoir porter quelque préjudice à leur Commerce, dont ils voudroient bien par-tout être les Maîtres, à l'excluſion de toutes les autres Nations; & qu'ils ſe ſont imaginez, que s'ils peuvent dès à préſent me diſpoſer à rendre le Traité complet par ledit échange, ſans que Dunkerque s'y trouve compris, ils pourront dans la ſuite m'obliger à révoquer ladite franchiſe, ménageant dans les autres Provinces, qu'elles ne m'offriront la garantie dudit

dudit Dunkerque, qu'à condition de cette revocation. Ce qui doit encore augmenter le ſoupçon qu'ils ont cette viſée, c'eſt le long terme qu'ils diſent qui eſt neceſſaire pour avoir l'avis deſdites Provinces. Car je vous ai parlé de quatre mois; & je ſçai par l'expérience de ce qui s'eſt paſſé à Munſter, quand il a fallu deliberer ſur des points de grande conſideration, qu'on avoit toûjours la déliberation en ſix ſemaines, & il y en a déja autant d'écoulées, & au de-là, depuis le jour qu'on en a parlé la premiére fois au Sieur Boreel.

Vous jugerez aſſez par tout ce que deſſus, combien il m'importe d'éviter ce piége, s'il m'étoit tendu; ce que je ne puis faire qu'en faiſant toûjours marcher enſemble & d'un pas égal l'échange de ces Ratifications & la garantie de Dunkerque.

Pour ce qui regarde maintenant le point de ladite franchiſe, dont le Penſionnaire de Hollande & le Sieur van Beuningen vous ont parlé, le premier plus accortement, & l'autre avec plus d'ardeur, vous pourrez dire à l'un & à l'autre, que j'ai été ſurpris de voir qu'ils prennent de de-là l'allarme ſi chaude pour une choſe qui le merite ſi peu; que je n'avois pas fait juſques ici la moindre réflexion à cette augmentation de Commerce qu'ils vous ont témoigné d'apprehender ſi fort. Et à dire vrai, comme je n'en ai aucune penſée, je connois mieux qu'eux, que ce ſeroit bien envain que je l'aurois euë, & que je la prendrois à l'ave-

nir, le naturel des François étant si peu propre qu'il l'est à s'appliquer au trafic, quelque soin que je me donnasse pour les y faire songer. Outre que le Poste de Dunkerque n'est pas plus propre de soi pour leur en faire naître l'envie, ni aux Etrangers, étant une Place de guerre, où les Fortifications & une garnison nombreuse n'est pas fort compatible avec l'entiere liberté & sûreté que desirent les Marchands; le Port d'ailleurs étant fort mauvais, & l'entrée très-difficile & perilleuse à cause des bancs, ensorte qu'aucune des commoditez qui peuvent contribuër à la facilité & à l'augmentation du Commerce ne s'y rencontre. Aussi a-t-on vû quels progrès y a fait celui que les Espagnols ont voulu y établir quand ils en étoient les maîtres, à la reserve des Pirateries qui s'y sont exercées sur mes sujets pendant la guerre, & dont la cause & la crainte cessent en paix à l'égard de tous les Etats voisins. Le seul objet que je me suis proposé, en n'établissant pas les bureaux de mes Doüanes dans Dunkerque, a été de ne traiter pas plus mal ces nouveaux sujets-là que les autres de mes Conquêtes, que je n'avois point surchargez de ces Impositions, qui ne se levent que dans l'ancienne étenduë de mon Royaume. Je n'ai jamais mis de ces Bureaux dans les Places du Hainaut, dans celle de Luxembourg, en Roussillon, en Alsace, à Pignerol. Il n'y en avoit pas même à Gravelines; comment eussé-je vou-
lu

lu le pouſſer à Dunkerque, qui eſt plus avancé, ayant même plus de raiſon de ſonger par toutes ſortes de bons traitemens à regagner les affections & le cœur des Habitans dudit Dunkerque, qui ſe pouvoient aſſez juſtement plaindre, qu'après les avoir conquis je les euſſe donnez à une autre Puiſſance dont la domination ne leur pouvoit pas être fort agréable. Par tout ce que deſſus, ceux qui ont de-là la direction de l'Etat jugeront, s'ils ont eu lieu de concevoir les ombrages qu'ils vous ont témoignez ſur le fait de cette franchiſe de Dunkerque, dont la cauſe eſt toute autre qu'ils n'ont crû, & ils s'appercevront bien-tôt dans la ſuite, qu'elle ne leur fera pas plus de préjudice que celle de Philippeville ou de Marienbourg, où il n'y a nul Commerce à faire.

La reſtitution de Rhinberg, en raſant les fortifications, ne tireroit à aucune conſequence pour les places de l'Electeur de Brandebourg que les Etats ont en leurs mains. Car outre que je doute fort que ledit Electeur voulût conſentir à une pareille demolition pour les ſiennes, quand les Etats voudroient obliger effectivement l'Electeur de Cologne, ils ne manqueront pas de trouver beaucoup de raiſons différentes de l'un à l'autre, particuliérement l'Electeur de Brandebourg vivant avec eux auſſi deſobligeamment qu'il fait, & ayant beaucoup d'autres intérêts à démêler enſemble. Après tout, il y a une conſideration particu-

liére qui ne leur peut manquer, & qui fermeroit la bouche audit Electeur, qui est, de dire que je les ai obligez par nôtre Traité à la restitution de Rhinberg.

Je pense vous avoir déja dit & même marqué la même chose dans vôtre Instruction, que je tiendrois pour très-bien employé tout ce qu'il faudroit dépenser pour m'acquerir entiérement le Pensionnaire de Hollande, & je n'ai pas changé de sentiment: mais il faut s'y conduire avec dexterité, parce que de la maniére dont on me l'a dépeint, c'est un homme à vouloir exercer sa vertu, & tirer de la gloire du refus qu'il feroit de pareilles propositions. Cet inconvenient néanmoins n'est pas si grand, que je ne croye que vous lui pouvez laisser entrevoir dans vos discours, que je serois ravi de lui donner des preuves effectives de ma bienveillance, s'il est disposé à en recevoir. Cette avance même pourra servir à lui faire connoître la sincérité de mon affection, & la consideration que je fais de son mérite & de ses bonnes qualitez.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 25. *Janvier* 1663.

IL a été bien aise d'apprendre que Vôtre Majesté fut dans la volonté de garantir les Traitez d'Angleterre & du païs d'Outre-meuse, quand Messieurs les Etats garantiront aussi celui de Dunkerque.

Mais il a répresenté, que considerant que le Traité, qui a été fait à Paris de bonne foi avec Vôtre Majesté, portant que les ratifications seroient échangées dans trois mois, & cela ne s'éxecutant pas, il paroit que la sûreté n'est pas entiére dans les Traitez; qu'il estime qu'il seroit plus avantageux pour Vôtre Majesté & pour l'Etat, que l'on fit un Traité à part des garanties des Traitez de Dunkerque, d'Angleterre, & du païs d'Outre-meuse, & que l'échange des deux ratifications se fit à la fois, & qu'ainsi il ne paroîtroit pas que le premier Traité eût été alteré, ni retardé par aucune nouvelle proposition.



# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 1. *Février* 1663.

J'Ai sçu de plus que cet Envoyé ne s'est pas arrêté à la seule proposition de la Ligue des dix-sept Provinces ; mais qu'il a passé jusques à faire entendre que le Roi d'Espagne étoit resolu de secourir le Pape, quelques apparences qu'ils donnassent du contraire à Vôtre Majesté ; que les Troupes d'Allemagne marchoient, & que celles d'Italie restoient pour ce dessein, & qu'on faisoit un Traité de Paix avec le Portugal, pour se servir de trente mille hommes que cette guerre occupoit au Roi d'Espagne ; qu'on devoit être persuadé que Vôtre Majesté n'a autre dessein que de se rendre maître des Etats de tous ses voisins; que déja elle avoit traité de Cazal & du Montferrat avec Monsieur de Mantouë, & que le Roi d'Espagne hazarderoit plutôt le Duché de Milan, que de souffrir une acquisition comme celle-là; que pour prévenir les maux qu'une rupture entre les deux Couronnes pourroit causer, le Roi d'Espagne prenoit ses mesures avec tous ses Alliez, & avoit envoyé faire des propositions très-avantageuses au Roi d'Angleterre,

aux-

auxquelles on eſpére de réüſſir; & que c'eſt en cette conſideration & à la priére du Roi d'Angleterre, que le Roi d'Eſpagne s'eſt reſolu de traiter de paix avec les Portugais, & même de leur donner de l'égalité dans les Conferences qui ont déja été tenuës; que le Chancelier Hyde eſt à preſent auſſi favorable aux intérêts d'Eſpagne, qu'il y a été contraire par le paſſé; que le Traité de Dunkerque & le mariage de l'Infante de Portugal l'ayant mis mal avec le Parlement & les Peuples, il eſpére ſe bien remettre dans leurs eſprits en procurant une Paix au Portugal glorieuſe & avantageuſe, & tirer le Roi ſon Maître hors des dépenſes des ſecours qu'il étoit obligé de donner à ſon beau-frere. Ledit Secretaire a diſtribué pluſieurs Lettres de Marchands d'Anvers à ceux de Rotterdam, qui leur marquent de ne s'engager pas de venir demeurer à Dunkerque; que cette franchiſe ne ſe continuë plus, & qu'on fait payer les droits ſur la Coline aux Marchandiſes qui entrent & ſortent de Dunkerque.

Voilà en ſubſtance tout ce que j'ai appris, & j'ai bien remarqué que cette maniére de negocier eſt fort agréable aux Villes, & qu'entrant dans leurs intérêts, il pretend inſinuer plus aiſément dans leurs eſprits l'autre affaire.

Ce qui m'a obligé de dire au Penſionnaire de la Ville & au premier Magiſtrat, qui m'ont dit tout ce que deſſus en grand ſecret & confidence, que cette maniére d'a-

gir de Don Esteven de Gamarre leur devoit être fort suspecte; qu'il étoit aisé de voir, qu'en les flattant sur leur Commerce il leur vouloit faire passer cette Ligue & tous ces avis pour une chose avantageuse à l'Etat, sans leur faire considerer qu'ils ne la peuvent faire, ni ajoûter foi à toutes ces chimeres, sans desobliger Vôtre Majesté, & lui faire prendre des mesures tout contraires à ses intentions, dont tout le Commerce du païs recevra bien plus de préjudice que par le changement que quelques Marchands y pourroient faire en venant s'établir à Dunkerque parmi une garnison de trois mille hommes; que je ne jugerois pas qu'une place de guerre comme celle-là fût capable de tenter les Marchands de quitter les belles Villes de Hollande, où ils jouissent du repos & de la liberté du Commerce, & qu'ainsi je les priois de ne se hâter pas de donner dans ce piége, & d'y faire reflexion. Ils goûterent les raisons que je leur alleguai, & me promirent d'agir de maniére que j'en serois satisfait, & de m'avertir de tout ce qui se passeroit dans leur ville en leur gardant le secret; & j'ai sujet de croire qu'ils ont été persuadez, que tout ce que je leur ai dit est pour le plus grand avantage de leurs Villes & de leur Etat.

Je n'ai pas été à Amsterdam, parce que le Pensionnaire, qui s'appelle Mr. de Groot, est beau-frere de Mr. de Montbas, lequel a eu ordre de Vôtre Majesté de sortir du Royaume pour quelque affaire où sa conduite ne lui a pas agréé. Depuis

puis ce tems ledit Sieur de Groot ne favorise pas dans Amsterdam les intérêts de Vôtre Majesté. Son beau-frere Montbas travaille à le faire revenir; c'est un homme d'esprit & de fermeté, & qui a beaucoup de credit dans sa Ville. Je n'oublierai rien pour le ramener dans les premiers sentimens où il a été. Dès que je fus de retour à la Haye, on m'avertit que Richard, Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, avoit été deux heures enfermé avec Monsieur de Wit. J'estimois à propos de l'aller voir, pour juger par sa conversation, s'il me feroit confidence de la visite de Richard. Je le trouvai fort reservé: il me dit seulement, qu'il y avoit divers avis qui portoient, que le Pape vouloit attendre dans Rome l'Armée de Vôtre Majesté, & qu'il ne paroissoit pas étonné; qu'il sembloit par là qu'il dût s'attendre d'être secouru par quelque grande Puissance, mais que celle de Vôtre Majesté étoit au dessus de tout. Comme ce discours me parut fort sec & resserré, & que je ne voulus pas lui rien dire qui lui fit connoître que j'en sçavois plus qu'il ne m'en disoit, de crainte que cela ne prejudiciât à mes amis, je me contentai de lui dire, que quand Vôtre Majesté auroit des affaires en Italie ou ailleurs, elle étoit assez puissante pour les soûtenir, & connoître ses bons amis & Alliez par la part qu'ils y prendroient, & après cela faire difference d'eux selon leurs procedez dans les conjonctures qui arriveront. Il me dit ensuite,

que Monſieur Boréel leur mandoit, que Vôtre Majeſté s'attachoit toûjours à vouloir que la garantie de Dunkerque fût compriſe dans la Ratification du Traité fait à Paris, dont il étoit fort ſurpris, attendu que c'étoit une choſe toute différente; que ſi, faiſant l'échange des Ratifications, Vôtre Majeſté leur demandoit la garantie de Dunkerque, & qu'au même tems Meſſieurs les Etats lui demandaſſent la garantie des Traitez d' ngleterre & du Païs d'Outremeuſe, il croiroit trouver facilité dans les Provinces à la faire paſſer, à cauſe de la confiance qu'elles auroient à la ſûreté d'un Traité; mais que de la maniére que Vôtre Majeſté le deſiroit, on ne ſçauroit pas s'aſſûrer qu'il ne viendra pas encore quelque autre Traité dans le tems que les Provinces s'aſſembleront pour reſoudre ce point, qui apportera la même difficulté & le même retardement, & qu'il avoit eſperé ſurmonter toutes choſes pour les intérêts de Vôtre Majeſté parmi tant d'eſprits differens, en ſe ſervant de la ſûreté & fermeté qu'il y avoit aux choſes que Vôtre Majeſté avoit promiſes; qu'il n'auroit rien à leur répondre lorſqu'ils y remarqueroient du changement, & qu'ils lui diroient, que dans le Traité ſigné il n'eſt pas parlé de Dunkerque, mais bien que l'échange des Ratifications ſe fera dans trois mois, ce qu'ils ont executé ponctuellement de leur part. Je crûs ne pouvôir mieux détruire toutes ces raiſons, qu'en lui liſant juſqu'au chiffre l'ar-

l'article de la Lettre du 26. que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, où elle explique très-nettement & fortement les raiſons qu'elle a de ne faire pas l'échange des Ratifications qu'avec la garantie de Dunkerque. Je lui lûs auſſi l'article qui concerne la franchiſe de Dunkerque. Il me répondit pour le premier, qu'il ne doutoit pas que Vôtre Majeſté ne trouvât des raiſons pour venir à ſon but, mais qu'il n'y en avoit qu'une pour réünir tous les eſprits à une opinion, qui étoit ce qu'il m'avoit allegué, la ſûreté & la fermeté inébranlable qu'il y avoit ſur un Traité fait en preſence de Vôtre Majeſté & ſigné d'Elle.

Quant au ſecond, il ſe mit à rire, & me dit, qu'il prenoit par avance cet adouciſſement à leur mal. Mais qu'il me diſoit confidemment, que depuis la franchiſe de Dunkerque, plus de ſix cens matelots avoient quitté la Hollande, & qu'il prévoyoit bien le mal que cette franchiſe leur cauſeroit, mais qu'il paſſeroit cela doucement ſi les choſes promiſes s'exécutoient.

On ne ſçauroit trouver un plus habile homme, ni plus fin, qu'eſt le Sieur de Wit. Il a fort bien pénétré à quelle fin Vôtre Majeſté m'a écrit ſur cette franchiſe. Je ne laiſſerai pas de m'en ſervir aux autres lieux où ils ſeront moins éclairez. Cependant je ſupplierai très-humblement Vôtre Majeſté de me faire l'honneur de me man-

der ſes intentions ſur tout ce que deſſus, & comment je dois me gouverner en cas que tous ces avis ſoient veritables, comme auſſi de m'avertir s'ils ſont faux; car l'étant, je dois agir d'une autre maniére avec ces gens-ici. Mais s'ils pénétrent que Vôtre Majeſté doive bien-tôt avoir une guerre ſur les bras, ils auront toûjours des prétextes par la conſtitution de leur Gouvernement à retarder la reſolution des Provinces pour les affaires qu'elle affectionne. Je me conduirai ponctuellement ſelon les ordres que je recevrai de Vôtre Majeſté. Toute la conference que j'ai euë avec Monſieur de Wit s'eſt paſſée avec beaucoup de civilité. Il a bien remarqué que je n'ai pas été beaucoup ſatisfait de l'entrée de nôtre converſation, non plus que lui de la fin, par la lecture que je lui ai faite des deux articles de la Lettre de Vôtre Majeſté, ainſi je ne vous manderai pas l'avoir perſuadé.

La levée de la ſaiſie des biens de Raveſtein, & la citation de la perſonne du Duc de Neubourg n'eſt pas encore faite, ainſi que Vôtre Majeſté a crû. Elle verra par le Mémoire qui m'a été preſenté par un Bourgeois de Raveſtein, que Meſſieurs les Etats continuent à proceder contre eux; ce qui eſt cauſé par le retardement de l'arrivée du Baron de Lerode, qui eſt à Liége. Je lui ai écrit de venir au plûtôt. Cependant Monſieur de Wit m'a confirmé la parole qu'il m'avoit donnée ſur tous les points

que

que j'ai déja mandez à Vôtre Majesté sur l'affaire de Leuth & de Ravestein. Il ne s'est engagé à lever la saisie que lorsque le Duc de Neubourg auroit envoyé pouvoir de traiter de ses intérêts; & c'est ce qui n'a pas encore paru.

On travaille à l'affaire de Malthe. Les Commissaires des Villes intéressées sont assemblez, & on promet de me donner réponse la semaine prochaine.

Pour Rhinberg, je crois qu'on contentera l'Electeur de Cologne sur ses droits; car pour le rasement de la place, on s'est expliqué qu'on ne le peut faire, & on s'en tient à ce qui a été arrêté par le Traité. Il n'est encore venu personne ici de la part de cet Electeur pour m'instruire de ses intérêts auprès de Messieurs les Etats. Monsieur de Renswoude, Député de la Province d'Utrecht & President de semaine, qui est tout à fait dans les intérêts de Madame la Princesse d'Orange, a porté l'Assemblée à me faire une Députation de la part de Messieurs les Etats pour la restitution de la Principauté d'Orange: elle avoit été rejettée la semaine derniére; celle-ci de Monsieur de Renswoude l'a fait résoudre. Monsieur de Ghent m'a parlé d'une maniére où il m'a paru qu'il s'acquittoit seulement de la part de l'Etat d'une simple recommandation. Je leur ai répondu, que Vôtre Majesté s'étoit expliquée il y a longtems, qu'elle vouloit un Gouverneur Catholique, & que je ne croyois pas qu'elle se rela-

relâchât à moins que cela fût; que j'en rendrois compte à Vôtre Majesté, & l'informerois du sujet de leur Députation. Je les ai remis ensuite sur les affaires de Malthe, & les ai pressez d'une réponse. Ils m'ont dit que les Commissaires ont ordre de travailler incessamment à cette affaire, & pour faire leur rapport. Je leur ai réïteré, que cette affaire tirant en longueur, & Messieurs de Malthe se lassant des remises, Vôtre Majesté ne pourra plus les retenir & empêcher les represailles. Le Deputé de l'Evêque de Munster est ici. Il a desiré qu'on ne pressât pas l'affaire, que Messieurs les Députez de la Province de Gueldre n'eussent fait voir le droit par lequel ils pretendent la Souveraineté de Berkelo. Sa conduite a été si mauvaise, qu'il a vû secretement le Sieur Friquet, Resident de l'Empereur, avant me voir. J'en suis assuré, quoiqu'il le desavouë. Il a même témoigné audit Sieur Friquet, que l'Evêque son Maître vouloit devoir tout à l'Empereur, & que ce n'étoit que par forme s'il recherchoit la protection de Vôtre Majesté. Ce Deputé & celui qui fait les affaires de Malthe sont tout-à-fait dependans des Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & il est bien mal aisé que les affaires avancent avec de telles gens, qui gâtent tout ce qu'on peut ménager.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 2. *Février* 1663.

POurvû que les diligences que Friquet & Richard font dans les Villes n'avancent rien en l'affaire de la Ligue défensive des dix-sept Provinces, comme vous m'assûrez qu'elles ne produisent & ne produiront aucun effet; il ne faudra pas se mettre beaucoup en peine des autres efforts qu'ils font pour détourner les Marchands de venir établir leur séjour à Dunkerque, sur ce, disent-ils, que la franchise que j'ai accordée à cette Ville-là, n'est qu'une illusion. Car toutes les diligences contraires que vous feriez présentement pour persuader la verité & sûreté de cette franchise, produiroient un autre plus mauvais effet, qu'il faut en toutes façons éviter, qui seroit d'augmenter les ombrages qu'ont déja les Provinces, que ladite franchise attirera à leur préjudice une grande partie du profit de leur Commerce; & c'est par la même raison principalement de ne pas accroître cette crainte, que je ne juge pas à propos de rien changer aux Bureaux qui sont établis sur la Coline pour les transférer sur la Riviere d'A, suivant la proposi-

tion

tion que vous m'en faites ce qui ne se pourroit exécuter sans tomber dans l'inconvénient que je viens de dire, outre quelqu'autre que l'on ne pourroit non plus éviter, & que j'ai chargé le Sieur Colbert de vous mander plus en détail, quand il répondra à la Lettre que vous lui avez écrite, & qu'il m'a lûë.

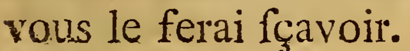
Quand le Sieur de Wit vous a représenté, que le Traité qui a été fait ici de bonne foi avec moi, portant que les Ratifications seroient échangées dans trois mois, & cela ne s'exécutant pas, il paroît que la sûreté n'est pas entiére dans les Traitez : il a raison, mais ce n'est pas un inconvénient nouveau ; car jamais personne jusqu'ici n'a pensé qu'un Traité fût sûr ni complet que les Ratifications ne soient échangées, chacune des Parties contractantes étant jusques-là en pouvoir & en droit de s'en dédire si elle veut : ce qui n'est pas néanmoins mon intention en celui-ci. Au contraire, je suis prêt de faire tous les jours cet échange, & ce qui le retarde, qui est la garantie de Dunkerque, ne me peut être imputé, mais aux seules constitutions de leur Etat, qui ne leur permettent pas d'aller plus vîte. Au surplus j'approuve fort ce que vous a dit le même Sieur de Wit, qu'on fasse un Traité à part des garanties des Traitez de Dunkerque, d'Angleterre & des Païs d'Outre-meuse, & que l'échange des Ratifications du Traité de Paris & de ce nou-

veau

veau se fasse tout à la fois, afin qu'il ne paroisse pas que le premier eût été alteré ou retardé par aucune nouvelle proposition.

Puisque les Etats n'ont pû faire aucun Traité avec Tripoli, ils feroient bien mieux pour l'intérêt de leur Commerce, & du bien de la Chrêtienté, de ne pas ratifier ceux que de Ruyter a conclus avec Alger & Tunis. Car il ne faut pas douter que les principaux Corsaires de ces deux Villes ne passent à Tripoli, pour avoir lieu de continuër leurs deprédations sur les Vaisseaux des Etats, qui font le principal trafic sur la Mer Mediterranée.

Vous vous étes bien conduit avec la Princesse Doüairiere d'Orange. Si l'envoi qu'on dit que l'Electeur de Brandebourg me doit faire du Baron de Blommendal, beau fils du Baron de Schwerin, se trouve veritable, & que je juge à propos, sur ce qu'il est chargé de me dire, que vous viviez d'autre maniére avec ladite Princesse, je vous le ferai sçavoir.





# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 8. *Février* 1663.

JE viens de recevoir la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 2. de ce mois, & une heure après Monsieur de Wit m'est venu voir, pour me dire que Monsieur Boréel, leur Ambassadeur, écrivoit à Messieurs les Etats, que Vôtre Majesté m'avoit donné ses ordres touchant l'affaire de l'échange des Ratifications. Je lui dis, que sur les conferences que nous avions euës, après en avoir rendu compte à Vôtre Majesté, elle m'avoit mandé, qu'elle approuvoit que les Traitez de garantie de Dunkerque, & ceux d'Angleterre & d'Outre-meuse fussent faits à part, & qu'on donnât les Ratifications des deux Traitez tout à la fois, pour éviter les plaintes qu'il m'avoit marqué que les Provinces feroient, de vouloir alterer un Traité fait en la présence de Vôtre Majesté, par une nouveauté dont il n'étoit pas parlé dans pas un article dudit Traité. Il me dit que Messieurs les Etats avoient nommé des Deputez, pour me prier d'écrire encore à Vôtre Majesté, afin de la supplier de leur donner cette satisfaction, de fai-

faire l'échange de ces Ratifications avant celles des Traitez de garantie, & qu'ils ne pouvoient comprendre pourquoi Vôtre Majesté vouloit differer une chose promise & arrêtée en sa presence; que Messieurs les Etats avoient grand sujet d'entrer en soupçon, que quelques autres affaires nouvelles ne survinssent encore pour apporter du delai dans ledit Echange, puisque leur Ambassadeur leur avoit envoyé des plaintes qui sont formellement contre ce qui a été arrêté au Traité. Et en ce même tems les Deputez de Messieurs les Etats arriverent, qui me parlérent en ce sens, & conformément à ce que Monsieur de Wit avoit fait, & me laissérent un Memoire ci-joint. Je leur répondis, que Vôtre Majesté étoit prête d'échanger les Ratifications au même tems que celles de la garantie des nouveaux Traitez; qu'elle n'étoit pas en demeure, & qu'il s'en falloit prendre aux longueurs de la constitution de leur Etat, qui ne permettoit pas qu'on allât plus vîte, mais que dès qu'ils seroient prêts, Vôtre Majesté le seroit aussi. Que pour abreger les affaires, il vaudroit bien mieux tirer le consentement des Provinces pour ce nouveau Traité de garantie, que de disputer sans rien avancer, que depuis que Vôtre Majesté s'est expliquée qu'elle desiroit que le Traité de Dunkerque fût compris dans la garantie, on auroit pû avoir deux fois le consentement des Provinces. Ainsi je pouvois leur dire, qu'il n'avoit tenu

tenu qu'à eux que cette affaire fût terminée. Ce ſont des gens que les raiſons ne perſuadent pas. Ils s'en allérent mal ſatisfaits ſelon ce qui m'a paru. Monſieur de Wit reſta encore une heure avec moi, me diſant qu'on ne ſçauroit ôter de l'eſprit des principaux des Villes & des Provinces, que ce retardement d'échange des Ratifications ne ſe fit à quelque deſſein qui n'étoit pas encore ſincere, & quoiqu'il fût perſuadé du contraire par la grande confiance qu'il avoit en la parole de Vôtre Majeſté, il m'avoüoit qu'il n'avoit pas aſſez de crédit pour leur perſuader cette verité; qu'il y avoit fait tout ce qui avoit dépendu de lui, mais inutilement, auſſi-bien qu'à la Députation qui m'avoit été faite pour la reſtitution d'Orange, à quoi il n'avoit pas conſenti, & il fut bien aiſe d'avoir vû la réponſe que je fis aux Commiſſaires, que pluſieurs qui l'avoient approuvée dirent qu'ils euſſent pû ſe paſſer d'attirer une telle réponſe. Je tâchai de la leur faire la plus civile qu'il me fut poſſible; mais j'eſtimai à propos de leur dire, que Vôtre Majeſté affectionnant le Prince comme ſon parent, auroit bien de la joye de voir le ſoin qu'ils prennent de ſes intérêts, & que cela fera qu'à l'avenir Vôtre Majeſté leur recommandera plus volontiers ceux que ledit Prince a en ce païs.

Je mis le Sieur de Wit ſur les nouvelles que j'avois apriſes, dont je rendis compte à Vôtre Majeſté l'ordinaire paſſé. Il me dit,

dit, qu'il ne les croyoit pas, & que Dom Esteven de Gamarre lui en avoit dit encore plus en diverses conferences, pour lui persuader l'avantage que cet Etat recevroit de cette Ligue, & qu'il avoit vû débiter souvent des nouvelles de cette nature par ses Emissaires; qu'il pouvoit m'assûrer, que tant que Messieurs les Etats esperoient avoir les bonnes graces de Vôtre Majesté, & être liez à ses intérêts par un Traité, on n'entendroit à aucune proposition, & qu'on l'avertiroit de tout ce qui se passeroit. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de faire réflexion sur les plaintes que Messieurs les Etats font des infractions au Traité: comme aussi sur l'Acte de la résolution prise en Hollande pour la garantie de Dunkerque, & si Vôtre Majesté le trouve assez fort, ayant simplement relation au Traité de Paris, & si, pour s'expliquer plus fortement, il ne seroit pas plus à propos que dans l'Acte de Messieurs les Etats il fût dit: la Place de Dunkerque sera garantie, tant qu'elle sera au pouvoir & entre les mains de Vôtre Majesté. Car il me semble que ne garantissant que le Traité de Dunkerque simplement, c'est le garantir contre celui avec qui il a été fait, qui est contre l'Angleterre, & cela nous est inutile. J'en ai parlé en ce sens à Monsieur de Wit, qui m'a dit que Messieurs de la Province d'Hollande l'avoient conçû ainsi que l'Acte le porte, & que cela s'entendoit, que la Place étoit dans la garantie, aussi-bien

que

que le Traité. J'eſtime qu'on ne ſçauroit aſſez s'éclaircir & s'expliquer avec ces gens ici. Je trouve Monſieur de Wit aſſez embarraſſé avec eux. Il a beſoin de toute ſon adreſſe pour s'y maintenir. Il avoit preſſenti les plus puiſſans des Villes, pour leur faire agréer que l'on fit un nouveau Traité pour garantir celui de Dunkerque & ceux que l'Etat a fait, & puis échanger toutes les Ratifications enſemble. Mais d'abord on lui a dit, que ce n'étoit pas une propoſition, ſuivant ce qui avoit été arrêté en preſence du Roi. Ledit Sieur de Wit a repliqué, que cette propoſition ne venoit pas de lui, & que je la lui avois faite, donnant ainſi le change, de peur que cela eût été plus loin, s'il eût dit qu'elle étoit de lui. Il a été bien mortifié n'ayant pû continuer le Sieur de Graef, ſon Oncle, Regent & Bourguemaître de la ville d'Amſterdam. Le Sieur van Hoorn l'a été en ſa place: c'eſt un de mes anciens amis, avec qui j'eſpere avoir quelque credit.

Je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté de conſiderer ſerieuſement cette dépêche, & me permettre de lui dire, que ſi l'Alliance de Meſſieurs les Etats lui eſt meilleure que d'autres, il faudroit terminer le plûtôt qu'il ſe pourra l'éxécution du Traité, & leur donner ſatisfaction ſur l'infraction qui s'y fait. Si au contraire elle ne trouve pas ſes avantages à la continuer, qu'elle faſſe celle d'Angleterre, avant que ces gens-ci s'en apperçoivent, parce que

je

je trouve un grand inconvenient pour le ſervice de Vôtre Majeſté, & preſque inévitable, de demeurer en ſuſpens comme l'on eſt. Cela refroidit les affections de ceux qui ſont pour nous, donne le tems aux cabales contraires de ſe fortifier dans les Villes par ce retardement, & d'inſinuër dans les eſprits une infinité de choſes qu'on ne peut plus détruire : & ce qui eſt plus à craindre, ſont les perſuaſions des Eſpagnols pour l'union des dix-ſept Provinces, & la facilité qu'ils leur font voir de ſe maintenir contre qui que ce ſoit, ſur quoi ils agiſſent continuellement. Je ſupplierai très-humblement Vôtre Majeſté de me pardonner, ſi je lui dis mon ſentiment avec trop de liberté, n'y étant porté que par la paſſion & le zèle que j'ai pour le bien de ſon ſervice; & j'attendrai ſes ordres ſur tout ce que deſſus pour me conduire ſuivant ce qu'elle me commandera.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 9 *Février* 1663.

JE commence à reſſentir les effets avantageux que je m'étois promis du choix que j'ai fait de vous pour l'Ambaſſade de Hollande, & le ſuccès de vôtre voya-

ge à Rotterdam m'en eſt déja une bonne preuve, étant aiſé à voir que tout autre, qui n'auroit pas eu autant de connoiſſance du Païs que vous en avez, & autant d'habitudes, ou n'auroit de long-tems découvert la mauvaiſe ſemence des faux avis & des dangereuſes maximes que Gamarre fait jetter dans les eſprits par ſon Secretaire, & qu'il prétend après cultiver à ſon arrivée, ou n'auroit ſçû comme vous étouffer même avant ſa naiſſance le mauvais fruit que ledit Gamarre en vouloit tirer.

Il eſt ſans doute que le plan des affaires & des deſſeins des principaux Potentats de la Chrétienté, en la maniére que ledit Gamarre l'a formé à ſa mode pour parvenir à ſes fins, eſt aſſez artificieuſement fabriqué, & coloré d'aſſez d'apparences ſpécieuſes, pour donner d'abord dans la vûë & ſurprendre l'eſprit d'un homme qui ſeroit même plus habile ou plus éclairé que ne le peut être un Bourguemaître de Rotterdam; mais pour examiner de près tout ce beau Plan qu'il a pris tant de peine à bâtir, il eſt fort aiſé de l'abbatre, parce qu'il n'eſt élevé ſur aucun fondement, & que Richard n'a preſque pas dit un mot au Penſionnaire de cette Ville-là qui ne ſoit une fauſſeté.

Car en premier lieu, il eſt faux que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ayent intention de ſecourir le Pape. Les Nonces de Vienne & de Madrid n'ont eu jamais pour réponſe aux demandes qu'ils en ont faites, que des né-

négations absoluës & de très-vives instances de la part du dernier pour ma satisfaction. L'Empereur d'ailleurs, dans la vûë de m'obliger & m'ôter tout sujet d'ombrage & de mécontentement, a chassé de son service le Marquis Matey, qui étoit son Ministre à Rome, par la seule raison qu'il avoit accepté l'emploi que le Pape lui a donné. Pour le Roi mon Beau-pere, je n'ai desiré de lui en cette rencontre que trois choses, qu'il m'a aussi-tôt accordées. Le passage de mon Armée dans ses Etats, qu'il défendît à son Ambassadeur Dom Pedro d'Arragon d'entrer dans Rome jusques à ce que le Pape m'eût satisfait, & qu'il me donnât sa parole qu'il ne recevra jamais à son service ni sous sa protection la Maison Chigi, ni le Cardinal Imperiali.

Quant aux Troupes d'Allemagne que Gamarre a fait dire qui étoient déja en marche, cette circonstance est encore fausse; car aucunes Troupes jusques à présent n'ont marché, tant parce que le Viceroi de Naples n'a pû encore faire remettre à Vienne les sommes qu'il faut auparavant payer à cette Soldatesque, & celles qui sont necessaires pour le payement des Etapes dans le Tirol & dans le païs des Grisons, & ce qu'il faut aussi pour la dépense de l'embarquement & des Victuailles, qu'à cause que l'Empereur lui-même n'est pas encore bien assûré de sa Paix avec le Turc.

Il est bien vrai qu'il y a grande apparen-

 ce

ce que toutes ces difficultez ſeront bien-tôt ſurmontées, & que le Corps de cinq mille hommes, ſçavoir quinze cens chevaux, & trois mille cinq cens fantaſſins, que l'Empereur a promis au Roi Catholique pour le ſervir dans la Guerre de Portugal, partira bien-tôt de ſes quartiers, pour aller les uns à l'embarquement de Trieſte, & paſſer dans le Royaume de Naples, & les autres pour venir droit par terre dans le Milanois; mais ils ne paſſeront en Eſpagne, qu'ils ne voyent quel train prendra le differend que j'ai avec la Cour de Rome. Mais je n'ai nul ſujet de croire, pour beaucoup de raiſons qui vous tomberont facilement dans l'eſprit, que le Roi mon Beau-pere veuille s'en ſervir à aſſiſter le Pape, ni que ſon deſſein, en laiſſant ce Corps en Italie, ſoit autre que d'aſſûrer lui-même ſes propres Etats, pendant que mon Armée y paſſera, comme la prudence & toute bonne politique le requiert.

Il eſt encore faux qu'il y ait aucune Négociation ſolide pour un Traité de Paix entre l'Eſpagne & le Portugal. Il eſt bien vrai qu'il y en a eu quelques propoſitions jettées. Mais les Portugais ont crû qu'elles ne pourroient avoir d'autre objet que de les endormir, & empêcher qu'ils ne faſſent les préparatifs néceſſaires pour leur défenſe la Campagne prochaine. Les derniers avis que j'ai de l'Archevêque d'Ambrun portent, que le Roi de Portugal avoit retenu un certain Nunez de Aama, ſon ſujet, à qui les

Eſpa-

Eſpagnols avoient permis de venir à Madrid, ſous prétexte d'y pourſuivre quelque procès, & qu'ainſi cette prétenduë Négociation s'étoit evanouïe.

Il feroit encore plus faux que, quand cet Accommodement auroit pû ſe conclure, les Eſpagnols euſſent pû en profiter de trente mille hommes, que Eſteven de Gamarre veut faire croire qu'ils occupent à la Guerre de Portugal; car les mêmes avis de Madrid donnent pour comptant, que Dom Juan d'Autriche, ſans les ſecours d'Italie, ne ſçauroit ſortir en Campagne avec plus de cinq mille hommes d'Infanterie.

Ce qui ſe publie depuis quelque tems de la vente de Cazal n'eſt pas plus véritable, & ce bruit n'eſt répandu que par mes envieux, pour donner des ombrages de ma Puiſſance aux autres Princes. Car je puis vous aſſûrer, que juſques à préſent je n'ai fait dire un ſeul mot au Duc de Mantouë, ni lui à moi, d'une pareille Négociation. Mais je croi bien que ledit Duc n'eſt pas fàché que cette nouvelle prenne cours, afin que la frayeur qu'il croit qu'en auront les Eſpagnols, les oblige à lui payer plus ponctuellement, qu'ils n'ont fait par le paſſé, les ſommes qu'ils lui ont promiſes pour l'entretien de la Garniſon de la Place. Au ſurplus, quand ledit Duc mettroit une pareille affaire avec moi ſur le tapis, à quoi il n'y a nulle apparence, je ne croi pas que le Roi mon Beau-pere allât ſi vîte qu'Eſteven de Gamarre le veut donner à entendre,

dre, de hazarder plûtôt la perte de l'État de Milan, que de souffrir que je fisse cette acquisition, & quand il en prendroit la résolution, vous jugerez bien que je ne m'en mettrois guéres en peine. Mais, comme j'ai dit, il n'y a aucun fondement en ce bruit qui fait tant d'éclat dans le monde, & y cause tant d'allarmes. Tout ce qu'Esteven de Gamarre a fait dire au Bourguemaître touchant l'Angleterre, & le changement de sentimens du Chancelier Hyde, n'est pas moins faux que tout le reste. Le Roi d'Espagne n'a fait nulles propositions d'accommodement au Roi d'Angleterre, & n'a pas même de Ministre à Londres qui pût être chargé d'une affaire de ce poids. Je sçai au contraire de bonne part, que les Espagnols croyant par l'Ambassade de Vatteville, à laquelle les Anglois n'ont point répondu, d'avoir déja fait au de-là de ce que l'honneur leur permettoit, sont resolus de ne faire aucun pas de cette nature, que le Roi d'Angleterre n'ait commencé à faire voir qu'il desire cette Union, par l'envoi d'un Ambassadeur à Madrid, à quoi ledit Roi n'est nullement disposé; & vous sçavez mieux que personne ce qu'il vous a dit à vôtre départ de Londres, de la passion & de l'intérét qu'il croit avoir à se lier étroitement avec moi.

Et comme je remarque qu'Esteven de Gamarre veut faire considérer cette affaire de Rome comme un incident qui me va donner

donner de grands embarras, & qui peut me jetter ſur les bras tous les autres Princes, en quoi il pourroit craindre que l'Etat des Provinces-Unies, par la liaiſon que nous venons de faire, ne ſe trouvât à la fin envelopé ; vous direz au Sieur de Wit de ma part, que je le tiens trop habile & trop clair-voyant pour ne voir pas que c'eſt une pure bagatelle, dont je ſortirai, & fort avantageuſement, quand il me plaira, l'accommodement n'ayant déja manqué que pour le ſeul mot de *Relegatus*, que le Pape fait difficulté d'inſerer dans un bref ſur le ſujet du Cardinal Imperiali, quoiqu'en effet il m'en eût déja accordé la ſubſtance.

Je laiſſe à juger ſi tous les Princes d'Italie, qui ont tant d'intérêt & de crainte que mes Armes ne paſſent les Monts, ſouffriroient d'y voir allumer une guerre pour un ſeul mot, & s'ils ne forceront pas eux-mêmes le Pape en un beſoin, à ſacrifier un particulier pour le bien & le ſalut du Public, quand même il s'agiroit d'une punition bien plus grande que n'eſt une ſimple rélégation pour quelque tems.

Je vous ai écrit ſi amplement par ma depêche du 26. du paſſé ſur la garantie de Dunkerque, & ſur l'échange des ratifications de nôtre Traité, & les raiſons que je vous ai mandé qui m'empêchent de rien changer en la reſolution que j'ai priſe ſont ſi fortes, que je ne doute nullement qu'elles n'ayent entierement convaincu l'entende-

ment du Sr. de Wit. Aussi avez vous vû que, sans les combatre, il s'est restraint à représenter, que les Provinces par ce rétardement, qui ne vient pourtant que d'elles, pourroient prendre une impression que les Traitez, quoique signez, n'ont pas toûjours une sûreté & une fermeté inébranlable. Cette considération est si foible qu'elle ne merite pas de replique. Car personne n'ignore qu'un Traité signé n'a nulle force qu'après qu'il a été ratifié de part & d'autre par les Parties dont les Commissaires ont traité ensemble & signé, & jusques à cette délivrance réciproque des Ratifications chacune des parties peut se conduire selon les occurrences qui lui arrivent, sans que l'autre ait lieu de se plaindre qu'elle ait manqué en rien au Traité. A la vérité si on retardoit cet échange par caprice, sans en alléguer de cause raisonnable, il y auroit beaucoup à dire à ce procedé. Mais avec des raisons aussi capitales que celles que je vous ai mandées, que sans la garantie de Dunkerque je serois lié à rompre pour les Etats en toutes rencontres où ils seroient attaquez, pendant qu'ils demeureroient libres, & pourroient demeurer les bras croisez, si l'Espagne m'attaquoit pour Dunkerque. Je ne puis comprendre comment on ne se rend pas d'abord de de-là à une considération qui n'admet point de bonne replique.

Quant à ce que Vous a représenté le Sieur de Wit, que les Provinces ne sçauroient s'assû-

s'assûrer, si dans le même tems qu'elles deliberéreront sur ce point, il ne viendra pas encore quelque autre Traité qui apportera les mêmes difficultez & le même retardement: je remarque bien que ce que Richard lui peut avoir dit de l'achat de Cazal a frappé son Esprit; mais, pour l'en guérir, je trouve bon que vous l'assûriez de ma part, que je serai toûjours prêt à échanger les Ratifications, dès que les Etats me voudront garantir le Traité de Dunkerque, avec tous les autres qui l'ont precedé, sans perdre de-là un seul jour pour attendre la garantie des autres Traitez que je pourrois faire ci-après.

# L E T T R E

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 15. *Février* 1663.

J'Ai reçû la depêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 9. de ce mois. Je n'ai pas manqué de représenter à Messieurs les Etats, & en particulier à Monsieur de Wit, les raisons portées par toutes les depêches de Vôtre Majesté pour n'échanger pas les Ratifications du Traité de Paix, que celui de la garantie de Dunkerque ne fût pas accordé. Vôtre Majesté se contentant que les deux échanges des Ratifications se fissent en même tems. Et pour ôter le soupçon qu'elle avoit très-

bien remarqué, qu'il pourroit encore intervenir quelque Traité qui apporteroit les mêmes difficultez & le même retardement, je les ai aſſûrez de la part de Vôtre Majeſté, qu'elle ſeroit toûjours prête à échanger les Ratifications, dès que Meſſieurs les Etats lui auroient garanti le Traité de Dunkerque, avec tous les autres qui l'ont précedé, ſans perdre de-là un ſeul jour pour attendre la garantie des autres Traitez qu'elle pourroit faire ci-après. Et pour témoigner plus fortement avec quelle ſincerité Vôtre Majeſté procede dans cette affaire, elle avoit fait donner un Arrêt pour être envoyé inceſſamment dans tous les ports, pour faire jouïr tous leurs ſujets de la grace que Vôtre Majeſté leur a accordée touchant l'impoſition de 50. ſ. pour tonneau; ſans attendre cet échange. Je leur donnerai par écrit toutes ces raiſons, que j'avois extraites des depêches de Vôtre Majeſté.

Hier Monſieur de Wit m'envoya demander Audience à deux heures, & les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats à quatre heures.

Le Sieur de Wit commença la Conférence par l'échange des Ratifications. Il perſevere à dire, que le delai deſdits échanges du Traité fait à Paris produit un mauvais effet: que la plûpart des Députez des Villes ne comprennent pas que ce retardement ſe faſſe ſans quelque myſtere, & leur donne à penſer des choſes qui donneront
de

de la peine dans les Provinces : que dans le deſſein qu'il a de ſervir Vôtre Majeſté & de ſuivre ſes intentions, il ne lui faut pas ôter la ſeule voye aſſûrée qu'il a de conduire ces eſprits.

Qu'il ſe fait fort de garantir le Traité de Dunkerque en la forme que l'Acte de reſolution de la Province de Hollande le porte ; à quoi la Zelande, Gueldres, Overyſſel & Utrecht ont auſſi conſenti : Qu'il ne doute pas que les autres Provinces ne faſſent de même. Mais il faut les menager pour cela ; ce qui lui ſera aiſé, quand il leur fera voir qu'ils y ſont engagez par le Traité de Paris, & par la garantie reciproque que Vôtre Majeſté leur fait des Traitez d'Angleterre, de Portugal, & du Païs d'Outre-meuſe, au lieu que s'il faut faire une nouvelle deliberation dans toutes les Provinces, & que le premier Traité ne ſoit pas exécuté ſuivant les formes & paroles données, il ne ſçauroit s'aſſurer du ſuccès, les Provinces ne s'aſſemblant que quand il leur plaît, & prenant des deliberations chacune chez elle, qu'on ne peut régler ſelon qu'il le feroit s'il étoit préſent, & ainſi qu'il ſe fait fort de faire dans l'Aſſemblée de Hollande qui doit être convoquée le 27. de ce mois à la Haye. Il m'a ajoûté, que Vôtre Majeſté doit être perſuadée de ſa ſincerité ; qu'il a toûjours éloigné toutes les réſolutions qui ont été contraires à ſes interêts, & qu'il n'a jamais relâché de faire l'Alliance & le Traité avec la France,

& de s'y lier plus étroitement qu'avec aucun autre Prince.

Qu'il a eu deux raifons très-fortes pour cela; l'une pour ôter l'efperance, & à la Cabale d'Efpagne, & aux autres factions, de pouvoir parvenir à leur ligue & à l'union des dix-fept Provinces, (dont on n'oferoit plus parler fi le Traité étoit exécuté) & l'autre eft, qu'il feroit autorifé d'agir & de parler plus fortement à Meffieurs les Etats, qu'à préfent qu'il y a du retardement à l'échange des Ratifications; que lefdits Etats s'en prennent à lui, parce qu'il l'a propofé & preffé en tout tems; qu'ils font des réflexions très-dangereufes qui paffent dans les Provinces, & qu'il y en a même qui difent, que puifque le Traité de Paris n'eft pas exécuté, ils s'en peuvent retirer, & qu'il fera mieux pour eux, parce qu'infailliblement Vôtre Majefté les engageroit dans peu de tems à une guerre contre le Roi d'Efpagne, ce qu'ils ne defirent pas. Ledit Sieur de Wit me dit enfuite, que fi Vôtre Majefté connoiffoit ces efprits comme il fait, elle les porteroit à tout ce qu'elle voudroit, ne leur donnant pas de l'ombrage, & qu'il la prie de faire refléxion fur tout ce que deffus. Sur l'ouverture que je lui avois faite de mettre dans la garantie du Traité de Dunkerque, envers tous & contre tous, tant qu'elle fera au pouvoir & entre les mains de Vôtre Majefté; il me dit qu'il falloit bien fe donner garde de le faire; que

que dès le moment que cela ſeroit propoſé, tout le monde ſe declareroit contre, dans la penſée que ce ſeroit entrer en rupture avec l'Eſpagne.

Que ſon opinion étoit, qu'un Traité fait & paſſé par les Provinces en forme de l'Acte de la Declaration de la Province de Hollande, fera le même effet, en ce que ſur la difficulté que les Provinces apporteront, il ſera en droit de leur dire que la Hollande, & les autres ci-deſſus nommées, l'ont fait en vertu de l'engagement du Traité de Paris, & de pareille garantie que Vôtre Majeſté leur fait de trois autres Traitez, & ainſi l'affaire paſſera ſans aucune difficulté.

Après cela Vôtre Majeſté peut voir qu'ils ſeront engagez ſans s'en pouvoir dedire, en cas qu'elle vienne à rompre avec l'Empereur. Il m'a ajoûté, qu'il ſouhaite fort que cette conteſtation finiſſe, & que cela donnera lieu à faire des ouvertures pour le tems à venir qu'il eſtime fort avantageuſes à Vôtre Majeſté, mais qu'en l'état où ſont les choſes il faut tout ſurſeoir.

Je ſuis perſuadé qu'il m'a parlé ſincérement, & d'autant plus que je vois aſſez clair à la diſpoſition que ces gens ici ont, de ne ſe pas lier trop étroitement à la France, & de conſerver toûjours une liaiſon avec l'Eſpagne; d'où l'on peut les tirer par l'adreſſe dudit Sieur de Wit, quand il ſera ſoûtenu par un Traité fait avec Vôtre Majeſté, en quoi je ſuis fort confirmé

par sa maniére d'agir, qui me paroît tout-à-fait sincere.

J'ai été éclairci que les avis qui étoient venus jusques à moi de certains discours des principaux de Messieurs les Etats, qu'ils ne croiroient pas être engagez par un Traité de la garantie de Dunkerque à le garantir contre le Roi d'Espagne, mais bien contre le Roi d'Angleterre, venoit de la Cabale d'Espagne, croyant par-là faire naître une difficulté qui aporteroit du retardement à la conclusion de l'affaire; & j'avouë que j'avois donné dans ce piége, & que j'en ai été retiré par le Bourguemaître de Rotterdam, que Richard a voulu gagner pour m'insinuër cette apprehension, lequel m'en est venu avertir, & m'a donné en même tems la Copie de cette Lettre ci-jointe, par laquelle Vôtre Majesté verra les avis que l'Agent de Messieurs les Etats à Bruxelles leur écrit.

Je suis très-aise que tout ce que les Espagnols avoient debité se trouve faux, & que l'accommodement du Pape tienne à si peu de chose qu'à un seul mot. Ils ne se rebutent pas de chercher les moyens de tirer avantage de tous leurs artifices. Ils debitent une piéce depuis deux jours, aussi ridicule que les autres. Ils publient par les Villes, que Strasbourg demande protection à l'Empereur & aux Princes voisins contre Vôtre Majesté, qu'elle a fait donner l'Evêché au Comte de Furstemberg, pour avoir pretexte de les attaquer, en favo-

favoriſant les pretentions de l'Evêque ; qu'il n'y a pas un Etat voiſin qui puiſſe ſe garantir contre une ſi grande puiſſance ſi on ne s'unit enſemble ; & ils tâchent par toutes ſortes de moyens de donner de l'apprehenſion à ces peuples de la grandeur & de l'ambition de Vôtre Majeſté, & au même tems ils ſe font pauvres & miſerables, à ne ſe pouvoir maintenir que par leur aſſiſtance ; c'eſt le même Bourguemaître qui me donne cet avis, & je puis aſſûrer Vôtre Majeſté, que cet homme ſeul tient ſa Ville dans les intérêts de Vôtre Majeſté. J'ai remarqué que Monſieur de Wit eſt d'autant plus porté à deſirer que l'échange des Ratifications du Traité de Paris ſe faſſe avant celui de la garantie de Dunkerque, que l'obtenant, cela lui donnera un grand credit dans l'Aſſemblée de Hollande, & ce n'eſt pas peu de choſe d'attacher cet homme aux intérêts de Vôtre Majeſté ſi fortement comme je ſuis aſſûré qu'il le ſera, ſi en ſa conſideration ſeule, pour l'accrediter & le maintenir dans l'autorité, elle ſe relâchoit d'une choſe qu'elle a raiſon de diſputer. Et quant à la garantie du Traité de Dunkerque, elle ne doit pas douter qu'elle ne ſe faſſe. J'y vois aſſez clair pour l'en aſſûrer, & même que par le moyen de Monſieur de Wit on entrera dans des liaiſons encore plus étroites, en cas que le Roi d'Eſpagne vienne à mourir. Nous avons déja commencé d'en parler de nous-mêmes, & je lui trouve de la diſpoſition
à

à prendre de bonnes meſures. Mais ce ſera toute autre choſe quand il ſe ſentira obligé à Vôtre Majeſté, comme il le ſera ſi cette affaire réüſſit ſelon ſes ſouhaits.

Vôtre Majeſté m'excuſera, s'il lui plaît, ſi je lui mande mes ſentimens trop librement; mais je crois qu'elle doit rompre toutes les meſures des Eſpagnols en finiſſant cette affaire, & après cela elle n'aura plus la moindre peine en ce Païs, leurs artifices ſeront connus, & leur cabale ſera diſſipée.

Toutes les autres affaires dont Vôtre Majeſté m'a chargé ſont remiſes à cette Aſſemblée. Je ne laiſſe pas de diſpoſer les eſprits des Commiſſaires, autant qu'il m'eſt poſſible, à nous être favorables, & j'en eſpére bon ſuccès, cette premiére difficulté étant levée.

Meſſieurs les Commiſſaires m'ont donné par écrit les raiſons qu'ils m'ont alleguées dans nôtre conference. Je les envoye à Vôtre Majeſté. C'eſt la réponſe qu'ils m'ont faite au Memoire que je leur avois donné, où les raiſons portées dans les dépêches de Vôtre Majeſté étoient expliquées. Monſieur le Prince de Tarente a ſçû l'ordre que j'ai reçû de Vôtre Majeſté en faveur de Meſſieurs les Princes de Naſſau, dont il a été fort touché, ſa Maiſon ayant toûjours précedé la leur chez tous les Princes d'Allemagne. Il m'a prié d'envoyer ce Memoire à Vôtre Majeſté, qui juſtifie la propoſition de ſa prétenſion, &

je

je dois lui rendre cette juſtice, qu'on ne peut agir avec plus de zèle & d'affection qu'il fait près de ſes amis pour les intérêts de Vôtre Majeſté, & qui ſont en grand nombre dans la Province de Hollande.

Je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté de me faire l'honneur de croire que je ſuis très-veritablement &c.

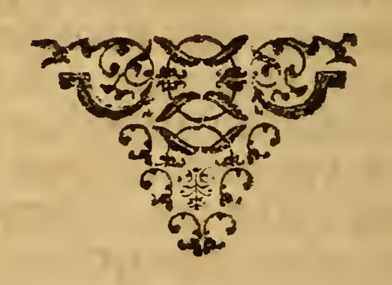
# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 16. *Février* 1663.

APrès avoir meurement conſideré tout ce que vous me mandez ſur les deux points de l'échange des Ratifications & de la garantie de Dunkerque, & peſé d'une part la neceſſité indiſpenſable où je ſuis de faire marcher ces deux affaires d'un pas égal, pour ne laiſſer pas la derniere incertaine, étant de l'importance que vous voyez, & d'autre côté la mauvaiſe diſpoſition que jette dans les eſprits le retardement dudit échange, j'ai trouvé un expedient où il me ſemble que chacun pourra trouver également ſa ſatisfaction & ſa ſûreté. Je l'ai fait coucher dans un Ecrit, que

que j'ai jugé à propos de faire porter par Lionne de ma part à l'Ambaſſadeur Boreel, & je vous en addreſſe en même tems une copie, afin que vous parliez de de-là dans la même conformité. La piéce eſt ſi claire, & contient des raiſons ſi palpables, qu'il eſt ſuperflu d'y faire aucun commentaire pour en appuyer l'équité. Et à dire vrai, ſi les Etats rejettoient cet expedient, j'aurois occaſion de ſoupçonner que leur intention n'eſt pas nette & bien ſincére ſur la garantie de Dunkerque, & par conſequent d'autant plus de ſujet de ne point paſſer à l'Acte de l'échange des Ratifications, que quand leſdits Etats me donneront cette garantie en la forme que je la dois déſirer, c'eſt-à-dire, non ſeulement du Traité, mais de la Place même, autant qu'il durera.



ME-

# MEMOIRE

## Donné au nom de Sa Majesté, par Monsieur de *Lionne*, à Monsieur l'Ambassadeur *Boreel*, à Paris le 16. Fevrier 1663., concernant la Ratification du Traité de Paris du 27. Avril 1662. & de la Garantie de Dunkerque, dont la Copie fut envoyée à Monsieur le Comte *d'Estrades*.

*LE Roi n'a pas moins de desir que Messieurs les Etats témoignent avoir de passion, que l'échange des Ratifications du Traité qu'ils ont fait avec Sa Majesté s'exécute sans plus de delai.*

*Lesdits Seigneurs Etats sçavent, que depuis la conclusion du Traité de* Dunkerque, *qui donna lieu & droit à Sa Majesté, de demander que cette nouvelle acquisition fût comprise dans la* garantie, *puisque les Ratifications ne se trouvoient pas encore échangées, Sa Majesté n'a point été en demeure, & que s'il y a eu depuis cela du retardement en cette affaire, elle ne procede que des propres constitutions de l'Etat des Provin-*

vin-

*vinces-Unies, qui ne leur permettent pas d'aller plus vîte.*

*Lesdits Seigneurs Etats sçavent aussi les raisons indispensables qui obligent Sa Majesté à desirer, que les Provinces-Unies s'obligent aussi-bien à la* garantie *de la Place de* Dunkerque, *comme de toutes les autres qui lui appartiennent: car ce seroit montrer aux aggresseurs la porte & l'endroit par où ils pourroient attaquer la France, sans que lesdits Seigneurs Etats se trouvassent engagez à l'assister: & lesdits Seigneurs Etats peuvent considérer avec leur prudence & leur équité ordinaire, s'il seroit juste que le Roi fût lié & obligé à devoir rompre pour eux contre tous* aggresseurs, *& que lesdits Seigneurs Etats ne seroient pas obligez de rompre pour la France, contre ceux qui voudroient attaquer Sa Majesté sous prêtexte de* Dunkerque.

*Cependant, pour faire voir avec quelle sincerité Sa Majesté procede en toute cette affaire, elle declare qu'elle est prête de faire l'*échange *des* ratifications *sans delai, pourvû qu'au même tems le Sieur Ambassadeur* Boreel *lui remette une declaration desdits Seigneurs Etats, par laquelle ils consentent que cet échange s'entendra* non fait *& comme* non advenu, *en cas que* dans trois mois *de tems, à compter de ce jour-là, les Provinces-Unies n'ayent pas ordonné, que non seulement le Traité de l'*acquisition de Dunkerque, *(ce qui seroit captieux & sujet à diverses interprétations,) mais la* Pla-

ce

ce même *de* Dunkerque, *sera garantie au Roi par lesdits Seigneurs Etats pendant* toute la durée *dudit Traité, contre tous aggresseurs indistinctement, comme & en la même maniére que toutes les autres places de son Royaume & conquêtes, dont la* garantie *est déja comprise dans ledit Traité.*

*Lesdits Seigneurs Etats jugeront cependant par la qualité & la sincerité de cette offre, s'il y a le moindre fondement aux soupçons qu'on peut avoir pris de-là, que Sa Majesté ne differe cet échange des Ratifications, que pour attendre la conclusion de quelque* nouveau Traité *qu'il ait encore dessein de faire comprendre dans la même garantie.*

*Quant au Memoire de plaintes sur quelques points dudit Traité qui a été remis depuis peu à l'Ambassadeur du Roi par les Députez desdits Seigneurs Etats, Sa Majesté y a donné tel ordre par avance de son propre mouvement, ainsi qu'ils l'apprendront plus particuliérement de la vive voix dudit Sieur Ambassadeur, qu'elle se promet que lesdits Seigneurs Etats reconnoîtront en cette rencontre, comme en toute autre, que Sa Majesté n'a rien* plus à cœur *que leurs* intérêts, *leur satisfaction, une sincere* union & étroite amitié & liaison *avec leur Etat, & un fidele accomplissement de tout ce qu'elle promet.*

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 22. *Février* 1663.

JE fus voir Monsieur le Pensionnaire, & lui donnai avis de toutes les diligences qui se faisoient, pour empêcher que Vôtre Majesté n'eût satisfaction sur la proposition que j'ai faite à Messieurs les Etats de faire un échange des Ratifications des deux Traitez tout ensemble, & en même tems: Que j'estimois que les assûrances que je leur avois données de la part de Vôtre Majesté, que nul autre Traité nouveau ne retarderoit point lesdits échanges, les devoit satisfaire, & que Vôtre Majesté avoit encore fait plus, ayant fait donner un Arrêt pour mettre les Sujets de Messieurs les Etats en possession de la diminution des 50. s. pour tonneau, suivant qu'il est porté dans le Traité, à quoi elle n'étoit pas obligée qu'après l'échange des Ratifications; qu'elle auroit grand sujet de se plaindre, si après toutes ces avances & ces marques de sa bonne foi & sincerité, Messieurs les Etats ne passoient par dessus une formalité qui n'est rien à l'égard de la consequence que Vôtre Majesté pourra tirer de leur procédé,

cedé, qui montre peu d'affection & de consideration pour elle. Il me répondit qu'il étoit plus intéressé dans cette affaire que personne, ainsi qu'il me l'avoit fait entendre l'ordinaire passé. Que si Sa Majesté s'opiniâtroit à vouloir que les deux échanges se fissent à la fois, il étoit necessaire que lui de son côté, & moi du mien, travaillassions dès à present à gagner autant de Députez des Villes de Hollande qu'il se pourra, & hazarder la deliberation qui se prendra dans l'Assemblée, dont le succès sera fort douteux, vû l'apprehension que ces Peuples ont de rentrer en guerre par la garantie de Dunkerque ; ce que les Ministres d'Espagne leur ont insinué fortement depuis que cette contestation dure, & qui augmentera si on ne la diminuë bien-tôt. Ils font voir par leurs intérêts propres du Commerce, l'avantage de cette Ligue & Union proposée des dix-sept Provinces, & pour marquer mieux leur sûreté, ils ont donné un détail d'un fonds pour entretenir 50000. hommes de pied & 10000. chevaux, à ne lever que les Droits qui se levent dans les dix-sept Provinces, voulant les engager par un Traité, que toutes les Troupes seront obligées de s'unir en cas d'attaque faite, ou declaration de guerre contre l'une des dix-sept Provinces, & leur faire connoître qu'ils n'ont rien à craindre, ayant des forces si considerables tous ensemble ; que tout ce qu'il avoit pû faire avoit été, de dire à ceux qu'il avoit trouvé les plus por-

tez

tez à cette Ligue, qu'il ſeroit aſſez à tems d'en parler, lorſqu'ils ſeroient aſſûrez de l'intention de Vôtre Majeſté, par ſa réponſe aux raiſons que Meſſieurs les Etats m'avoient données par écrit, & qu'en cas de refus deſdits Echanges on delibereroit dans l'Aſſemblée de Hollande ſur ce qui ſeroit le plus avantageux à l'Etat.

Il m'ajoûta, qu'il n'étoit pas d'avis de hazarder cette deliberation, mais que ſi Vôtre Majeſté vouloit agréer les échanges des Ratifications de Paris, & ſe confier en lui pour la garantie de Dunkerque, il ſe feroit fort de la faire paſſer à la ſatisfaction de Vôtre Majeſté, quand il auroit de quoi détruire toutes les raiſons artificieuſes dont on ſe ſert pour donner de l'ombrage & de la méfiance à cet Etat de la grande puiſſance de Vôtre Majeſté, & de ſa ſincerité ſur l'éxécution du Traité, & que l'on romproit en même tems toutes les meſures des cabales d'Eſpagne pour cette prétenduë Ligue, qu'il ſe feroit auſſi fort de détruire.

Cependant comme l'Aſſemblée de Hollande eſt convoquée le 27. de ce mois, & qu'il n'y a que peu de tems pour agir parmi tant de têtes, je propoſai à Monſieur de Wit (après l'avoir remercié des bons ſentimens où je le voyois pour les intérêts de Vôtre Majeſté) d'aller lui-même à Amſterdam & dans les Villes, pour faire nommer des Députez dont il puiſſe diſpoſer, & qu'étant à Amſterdam (& dans les au-

autres villes pour les y faire nommer) il pourroit envoyer en Nord-Hollande pour le même dessein, ayant vû pratiquer la même chose à feu Monsieur le Prince d'Orange, lorsqu'il y avoit quelque résolution douteuse à prendre. Il a trouvé cette ouverture bonne; mais il a desiré qu'au même tems je m'assûrasse des voix de mes Amis, & particulierement de ceux de Rotterdam & de Leyde.

Il est parti le 17. de ce mois, sous prétexte d'aller tenir l'enfant d'un de ses parens à Amsterdam. Il m'a écrit un billet du 19. où il me marque qu'il a trouvé les esprits fort altérez, mais qu'il espere que son voyage ne sera pas inutile; qu'il a jugé à propos d'envoyer Monsieur de Groot, Pensionnaire d'Amsterdam, dans les Villes de Nord-Hollande pour le même sujet, comme un homme assûré & d'esprit, & propre à les disposer à ce qu'il desire: qu'il attendra son retour à Amsterdam, & qu'il ne croit pas pouvoir être à la Haye que le 25. ce mois: Qu'il demeure toûjours ferme à croire, que le plus grand intérêt de Vôtre Majesté seroit de rompre toutes les cabales en faisant l'échange des Ratifications du Traité de Paris, & ne hazarder pas ce qui arrivera par une deliberation de l'Assemblée de Hollande.

Je travaille de mon côté à m'assûrer autant de Députez des Villes que je pourrai, & particulierement de celles de Rotterdam & de Leyde, que Monsieur de Wit m'a

recommandez, & je croi qu'il ſera ſatisfait des engagemens qu'ils ont pris avec moi.

Richard preſſe fort le Bourguemaître de Rotterdam, dont le fils a la principale charge dans l'Amirauté, d'envoyer en diligence un Yacht à Anvers pour conduire Dom Eſteven de Gamarre à la Haye. Je l'ai prié d'apporter du delai au depart du Yacht, ſous prétexte des glaces ou quelques autres, afin d'avoir le tems de gagner du monde le plus que nous pourrons avant ſon arrivée.

Ayant communiqué au Sieur de Wit ce que j'avois ſçû du voyage de Milet en Angleterre, il m'a dit que Madame la Princeſſe Doüairiere le lui avoit célé, & qu'au même tems elle avoit chargé Friquet de négocier auprès de lui un conſentement pour faire reprendre l'éducation du Prince à Meſſieurs les Etats, & que ladite Doüairiere y donneroit les mains. Ledit Sieur de Wit lui a répondu, que puiſqu'on la leur avoit ôté, il ne conſeilleroit point Meſſieurs les Etats de la reprendre.

J'eſtimai lui devoir dire, que j'étois d'un autre ſentiment que le ſien; que je croyois qu'il devoit y entendre, mais y ajoûter des conditions plus fortes; c'eſt-à-dire que Meſſieurs les Etats n'euſſent pas ſeulement l'éducation, mais la tutelle & la conduite de tout le bien, & que lui, Sieur de Wit, fut choiſi par l'Etat pour être le Chef de l'éducation, & qu'il mît des perſonnes ſous

ſous lui qui lui rendiſſent compte de toutes les actions & ſentimens du jeune Prince ; qu'il l'éleveroit dans les maximes de cet Etat , & le rendroit capable de le bien ſervir un jour ; que les bonnes inclinations qui paroiſſent en cet enfant ſeroient fortifiées par ſes bons conſeils & avis , & les mauvaiſes impreſſions que la Douairiere lui pourroit donner , détournées , le tout par ſes ſoins & ſa prudence ; & que ce Prince , ayant l'âge de diſtinction , lui auroit la derniere obligation de l'avoir retiré du precipice où il alloit tomber par le mauvais état de ſes affaires , & en feroit ſon ami & ſon protecteur.

Que j'y ajoûtois une conſideration très-forte , à laquelle je lui avouois que Vôtre Majeſté prendroit intérêt, qui eſt, de la ſûreté qu'elle trouveroit en ce Prince , lorſqu'il ſeroit grand , d'une éducation qui ne lui donneroit nul ſoupçon dans la liaiſon qu'elle a à preſent avec Meſſieurs les Etats, & l'eſtime particuliere qu'elle fait de ſa perſonne , ne doutant pas qu'il ne lui perſuade toûjours, & ne lui inſpire les ſentimens d'être plus attaché à la France qu'à l'Angleterre ; que lui-même y trouvera plus de ſûretez , tant pour l'Etat que pour ſon particulier.

Il me remercia fort de cette ouverture , & me dit qu'il agiroit conformément à cela à ſon retour d'Amſterdam , & m'avoua que ſa confiance & ſa ſûreté étoient en l'amitié de Vôtre Majeſté , qu'il n'en prendroit

droit jamais en celle du Roi d'Angleterre, quoiqu'il lui en donnât depuis deux mois toutes les marques imaginables. Je remarquai que ce discours lui avoit fort plû. Il me parut aussi dans la suite de nôtre conversation, qu'il ne seroit pas bien aise que Vôtre Majesté fit aucune liaison avec l'Electeur de Brandebourg, & il est persuadé que cela ralentira fort l'affection de tous les Princes de la Ligue du Rhin. Il m'en parla sur ce qu'il a sçû que le Baron de Bloemendael a passé à Bruxelles, & qu'il va trouver Vôtre Majesté de la part de l'Electeur.

J'avois déja commencé cette Lettre sur toutes les conferences que j'avois euës avec Monsieur de Wit, lorsque j'ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois. Sur laquelle je lui dirai, que Messieurs les Etats ayant reçû par Monsieur Boreel le Mémoire que Vôtre Majesté lui a fait donner par Monsieur de Lionne, & dont j'ai reçû copie, ils n'ont point opiné dessus, à cause de l'absence de Monsieur de Wit, ainsi je ne puis rien mander de positif là-dessus. Je tiendrai mon Mémoire tout prêt pour le présenter à Messieurs les Etats dès qu'il sera de retour d'Amsterdam; mais j'ai sçû par quelqu'un de mes amis, que Messieurs les Etats n'ont pas de pouvoir de donner cet Ecrit que Vôtre Majesté demande, & qu'il faudra de nouveau rassembler toutes les Provinces pour avoir ce consentement: ce qui donnera encore

du

du tems à de nouveaux artifices pour retarder la conclusion. Au lieu que si Vôtre Majesté vouloit, en la consideration seule du Sieur de Wit, faire les échanges des Ratifications, en disant à l'Ambassadeur, qu'elle ne le fait qu'à condition que dans trois mois Messieurs les Etats lui donneront la garantie de la Place de Dunkerque, & que je leur signifiasse de deçà la même chose; il me semble que Vôtre Majesté seroit en même droit de n'exécuter pas le Traité, si de leur part ils ne satisfaisoient à ladite garantie dans les trois mois; & cela abregeroit beaucoup les affaires, obligeroit Monsieur de Wit, lui faisant valoir ce relâchement en sa seule consideration, & établiroit le credit de Vôtre Majesté en ce païs, d'une maniére que jamais Henri IV. ne l'a eu plus grand. Ce que j'avance à Vôtre Majesté est avec connoissance de cause, & elle ne doit pas douter qu'elle n'ait satisfaction pour la garantie de Dunkerque; car après les engagemens que Monsieur de Wit a pris avec moi, ayant levé la difficulté de l'échange des Ratifications, il est assûré de tout le reste.

Je ne laisserai pas de travailler auprès de mes Amis, en attendant l'arrivée du Sieur de Wit, pour les disposer à passer la condition de la garantie de Dunkerque en la forme que Vôtre Majesté me l'a envoyée. L'ordinaire prochain je lui pourrai rendre un compte plus exact que par celui-ci.

Je lui ai déja fait sçavoir combien artifi-

la Place contre le Roi d'Eſpagne, mais ſeulement contre le Roi d'Angleterre, il ſuffit que ce raiſonnement ait été fait, pour m'obliger à ne me contenter de rien qui ne ſoit fort clair, & nullement ſujet à differentes interprétations. Et je me ſuis étonné qu'en cela vous croyez maintenant avoir donné dans un piége que vous avoit tendu Friquet: car préſuppoſé que lui-même ſeul en eût parlé, à deſſein d'embaraſſer l'échange des Ratifications, il n'en eſt pas moins important d'éclaircir la choſe; autrement je donnerois moi-même bien véritablement dans un autre piége, quoi que puïſſe dire au contraire le Bourguemaître de Rotterdam, tout bien intentionné qu'il eſt: & vous voyez vous-même que le Sieur de Wit vous a dit franchement, qu'il ſe faut bien garder de tirer cet éclairciſſement; parce que dès le moment, dit-il, que cela ſeroit propoſé, toutes les Provinces y ſeroient contraires, par la penſée qu'elles auroient que ce ſeroit entrer en rupture avec l'Eſpagne. Ce n'eſt donc pas leur intention de me garantir Dunkerque effectivement, ſi l'Eſpagne m'attaquoit en prenant le prétexte de cette acquiſition que j'ai faite.

Je ne voi pas cependant ſur quel fondement le Sieur de Wit vous a pû dire, que l'on commençoit à appréhender de-là, que je n'engageaſſe dans peu de tems les Etats dans une guerre contre le Roi d'Eſpagne. Ils ſçavent aſſez, que quand même le Traité ſera ratifié, nôtre Alliance ne ſera que

cieusement Richard m'avoit fait naître un soupçon sur la forme de la garantie de Dunkerque, comme si Messieurs les Etats n'entendoient garantir que le Traité, & non la Place. Mais cela a été éclairci, & Monsieur de Wit a assûré, que le garantissant, comme l'Acte de la Hollande porte, il y a sûreté entiére, & qu'il n'y a rien à craindre; mais qu'il faut éviter les soupçons dans les esprits des Communautez. Quand Vôtre Majesté considerera l'avantage qu'elle recevra de rompre tout d'un coup les mesures que les Espagnols ont prises, & qu'ils ménagent avec tant d'adresse, pour éloigner l'intelligence & la bonne union entre Vôtre Majesté & cet Etat, Elle trouvera, je m'assûre, qu'elle aura beaucoup gagné; car après cela nous n'aurions plus rien de difficile.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 23. *Février*, 1663.

AU reste, de quelque part, ou de Friquet, ou de quelqu'un des Etats, que soit venu le discours que vous m'avez mandé, que les Provinces-Unies ne croiroient pas être engagées, en garantissant simplement le Traité de Dunkerque, à garantir

que défenſive, & que ſi je ſuis l'aggreſſeur dans une guerre, ils ne ſeront pas obligez de ſuivre mon exemple, ni de rompre; mais ſi je ſuis attaqué, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même de Dunkerque, j'ai grand intérêt d'être aſſûré que les Etats n'auront point d'occaſion de s'empêcher de faire ce à quoi le Traité les oblige: ainſi, à proprement parler, il ne peut jamais dépendre de moi d'engager leſdits Etats dans une guerre, quelque volonté que j'en euſſe, mais du Roi d'Eſpagne ſeul, ou de quelque autre aggreſſeur qui voudra m'attaquer.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 1. *Mars* 1663.

J'Ai reçû la depêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. de l'autre mois. Suivant l'ordre qu'elle me donna par celle du 16, je préſentai Samedi dernier un Mémoire à Meſſieurs les Etats, pour accompagner le Duplicat de la Declaration que Vôtre Majeſté a fait mettre entre les mains de leur Ambaſſadeur au ſujet de l'échange des Ratifications, & de la garantie de Dunkerque. J'y joignis la réponſe qu'il a plû à Vôtre Majeſté de me faire ſur les plaintes que Monſieur de Wit

Wit m'avoit apportées touchant les prétenduës contraventions au Traité, & les pressai de s'expliquer sur la garantie, puisque Vôtre Majesté se declaroit si favorablement touchant l'échange des Ratifications. Je ne croyois pas devoir présenter si-tôt ce Mémoire, à cause du Voyage que je mandai l'ordinaire dernier que Mr. de Wit étoit allé faire à Amsterdam, à dessein principalement d'y préparer les esprits, même avec quelque avantage pour le service de Vôtre Majesté, pour l'Assemblée des Etats de la Province de Hollande dont l'ouverture se fit avant-hier matin. Il n'y avoit point d'apparence que les Etats prissent une Résolution dans une affaire de cette nature en l'absence de ce Ministre, & j'avois bien prévû que la Declaration de Vôtre Majesté ne leveroit pas les difficultez qui se rencontrent ici en la constitution de l'Etat, plûtôt qu'en la disposition des Esprits, laquelle est telle qu'on la peut desirer, au dire de tous ceux qui ont du zèle & de l'affection pour le service de Vôtre Majesté, étant très-certain que les Députez qui composent l'Assemblée des Etats Généraux n'ont le pouvoir de donner les assûrances que Vôtre Majesté demande, non plus que de garantir dès à présent la Place, ni même le Traité de Dunkerque, sans ordre exprès de leurs Superieurs; comme en effet toute l'Assemblée fut fort satisfaite, & demeura entiérement persuadée de la sincérité des intentions de Vôtre Ma-

jeſté. Mais afin de n'excéder point ſon devoir, elle réſolut que la Declaration ſeroit envoyée aux Etats des Provinces, pour y être examinée, afin qu'après cela ils s'expliquent ſur ce ſujet. Tellement que l'eſpérance que l'on avoit de pouvoir trouver un moyen de ſatisfaire Vôtre Majeſté à l'égard de la garantie de Dunkerque, & de contenter en quelque façon Meſſieurs les Etats pour l'échange des Ratifications, ſe trouve plus éloigné que jamais. Ils ne doutent point du tout de la ſincérité des intentions de Vôtre Majeſté, & de leur côté ils donnent toutes les aſſûrances qu'ils ſont capables de donner, & néanmoins ils voyent qu'elles ne peuvent pas obliger Vôtre Majeſté à paſſer par deſſus certaines formalitez, qu'ils ſuppoſent encore à la ſatisfaction commune de Vôtre Majeſté & de cet Etat.

Et de fait, Monſieur de Wit étant de retour de ſon voyage me vint voir devant hier, & me dit, qu'il étoit bien marri d'apprendre que le deſſein qu'il avoit eu de ſervir Vôtre Majeſté avoit ſi mal réüſſi; que ce n'avoit été à autre intention qu'il avoit fait connoître, que l'on feroit bien de ne demander point préſentement l'explication de la garantie, tant parce qu'il croyoit que Vôtre Majeſté ſe contenteroit de la Réſolution des Etats de Hollande, à cauſe des termes qu'il y avoit fait mettre à deſſein, qu'ils prétendent garantir le Traité de Dunkerque, tout ainſi que s'il avoit é-
té

té fait & conclu devant le Traité d'Alliance, & comme s'il avoit été expressément compris dans la garantie générale; que pour ce qu'il sçavoit que lorsque Vôtre Majesté demanderoit après l'échange des Ratifications une explication plus particuliere, il n'auroit point eu du tout de difficulté d'y disposer les esprits, au lieu que présentement il trouvera des obstacles qu'il aura peut-être de la peine à vaincre: Qu'en cela il avoit crû rendre service à Vôtre Majesté, en faisant avancer une affaire dont la longueur est très-préjudiciable aux uns & aux autres, parce qu'elle nourrit les Cabales qui se font ici de la part de ceux qui n'aiment ni la France ni cet Etat. Ce n'est pas que Monsieur de Wit n'offre de faire valoir à l'Assemblée de Messieurs les Etats de Hollande, & ailleurs, l'Arrêt que Vôtre Majesté a fait donner en son Conseil le 26. du mois passé, au sujet de l'éxécution de l'article separé du Traité, & en faisant remarquer ce procedé sincére & vraîment Royal, de tâcher de porter les Etats de cette Province à s'expliquer sur la garantie selon l'intention de Vôtre Majesté. Il ajoûta, qu'après que la Résolution en aura été prise par les Etats de Hollande, il pourroit peut-être bien tirer quelque assûrance verbale pour la garantie des Députez des autres Provinces; mais que cela est fort incertain, parce qu'ils craindront de s'engager à cette heure que les Etats de la

plûpart des Provinces sont sur le point de s'assembler.

Pour ce qui est des Cabales de ceux qui sont contraires aux intérêts de Vôtre Majesté, il est vrai qu'elles se remuent plus que jamais. Les avis que l'on m'en donne de tous côtez, & que l'on a même donnez à Monsieur le Chevalier de Terlon, pendant le peu de séjour qu'il a fait en cette Ville, confirment que les Ministres de la Maison d'Autriche font un dernier effort, pour tâcher de faire entrer Messieurs les Etats dans la prétenduë Ligue avec les autres Provinces des Païs-Bas, par l'ombrage qu'ils tâchent de donner à ces Messieurs de la Grandeur de Vôtre Majesté, & de la derniére foiblesse de l'Espagne: jusques-là qu'ils publient, que le Roi Catholique n'étant plus en état de défendre ces Provinces, il sera contraint de les laisser avec l'Infante à l'Empereur & à son frere, ou bien les exposer à la discretion de la France; ce qu'ils sement par les Villes, & en ont fait entretenir ceux qui sont dans les Magistratures, & qui sont plus susceptibles de cette croyance que de ce qu'ils disoient il n'y a pas long-tems de la Grandeur d'Espagne, & des forces qu'elle peut mettre sur pied; comme de fait ces discours font de fortes impressions sur les esprits de ceux qui croyent que toutes les Puissances voisines doivent être redoutables à leur Etat. Ils se servent encore d'une inten-

ten-

tention qui eſt auſſi dangereuſe que l'autre, en publiant qu'ils feront des Ports francs à Nieuport & Oſtende; non point à deſſein de rendre la franchiſe de Dunkerque inutile, mais afin que ces Villes paſſant avec les mêmes avantages ſous la domination de Vôtre Majeſté, elles ruinent tout le Commerce de ce Païs, & particuliérement celui de Zelande, qui eſt la choſe à laquelle on eſt ici le plus ſenſible.

Voilà ce que j'ai crû devoir encore repréſenter à Vôtre Majeſté ſur ce ſujet, non point que je veuille m'ingérer de lui propoſer un parti à prendre, mais afin qu'ayant fait une ſerieuſe réflexion ſur ces raiſons, auſſi-bien que ſur celles que je me ſuis donné l'honneur de lui alléguer dans mes précédentes depêches, elle décide & prenne une derniére Réſolution, en jugeant s'il vaut mieux laiſſer les affaires en l'état qu'elles ſont, & donner aux Etats des Provinces le tems de déliberer ſur la garantie conformément aux intentions de Vôtre Majeſté, ou ſi elle trouvera plus d'avantage à faire faire l'échange des Ratifications préſentement, en faiſant declarer à ces Meſſieurs par vos Miniſtres, tant à Paris qu'en cette Ville, qu'elle en uſe ainſi, parce qu'elle eſt perſuadée que les intentions de cet Etat ſont bonnes, & parce qu'elle ne doute point que les eſpérances certaines que l'on me donne touchant la garantie de Dunkerque, en la maniére que Vôtre Majeſté deſire, auront leur effet, puiſque

certainement ſans cela l'échange ne ſe feroit point : comme de fait Vôtre Majeſté le tiendra comme non fait, ſi Meſſieurs les Etats ne garantiſſent la Place de Dunkerque, de la même façon que toutes les autres Places qu'elle poſſedoit lors de la ſignature du Traité.

Quoique Monſieur de Wit m'ait fait connoître dans cette derniére converſation que j'ai euë avec lui, que cet Etat ſera bien aiſe que Monſieur l'Electeur de Brandebourg s'accommode avec Vôtre Majeſté enſuite de l'envoi du Baron de Bloemendael, je n'ai pas laiſſé de juger par celle que nous eûmes avant ſon départ pour Amſterdam, & par celle-ci, qu'il ne peut y avoir de réconciliation entre ledit Electeur & lui, & qu'il ſera bien aiſe que la liaiſon ne paſſe pas juſques à prendre ſes intérêts contre les prétenſions que cet Etat a d'être payé de quelque argent qu'il lui doit.

# MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 23. Février 1663.

*Le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneu-*

*gneuries, que ſur les bons Offices qu'elles ont deſiré qu'il rendît auprès de Sa Majeſté, Elle a fait mettre entre les mains de Monſieur l'Ambaſſadeur* Boreel *un Mémoire contenant ſes dernieres intentions au ſujet de l'échange des Ratifications du dernier Traité d'Alliance, lequel Sa Majeſté offre de faire faire préſentement, & ſans delai, pourvû qu'en même tems ledit Sieur Ambaſſadeur remette à ſadite Majeſté une Déclaration, par laquelle Vos Seigneuries conſentent que cet échange s'entendra comme non fait & non avenu, en cas que dans trois mois de tems, à compter de ce jour-là, ces Provinces n'ayent pas ordonné, que non ſeulement le Traité de l'acquiſition de Dunkerque, mais la Place de Dunkerque même, ſera garantie en la maniére exprimée au Mémoire mis entre les mains de Monſieur l'Ambaſſadeur* Boreel.

*Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſouſſigné croit auſſi devoir dire à Vos Seigneuries, que ſa Majeſté, non contente d'avoir de ſon mouvement & par avance remedié à une partie des plaintes faites ſur quelques points du Traité d'Alliance, a depuis répondu ſi favorablement à tous les Articles de plaintes que Vos Seigneuries ont fait porter audit Ambaſſadeur Extraordinaire par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire* de Wit, *ainſi qu'elles verront par la Copie ci-jointe, qu'elles ne peuvent avoir aucun ſujet de douter de la bonne foi avec laquelle Sa Majeſté prétend exécuter le Traité en tous ſes points.*

*Mais*

*Mais comme Sa Majesté de son côté fait de si notables avances pour l'échange des Ratifications, aussi espere-t-elle que Vos Seigneuries du leur y reconnoîtront la sincerité de ses intentions, & le desir qu'elle a de rendre les intérêts de sa Couronne & de cet Etat inseparables, & qu'elles y répondront parfaitement, en garantissant promptement & sans répugnance une Place, qui pourroit un jour servir de prétexte pour troubler le repos de toute la Chrétienté, si elle n'étoit comprise en la garantie générale. Au moins Sa Majesté ne doute point que Vos Seigneuries ne reçoivent avec joye l'offre qu'elle leur fait, de ratifier présentement, pourvû qu'elles declarent en même tems qu'elles garantiront la Place de Dunkerque dans le tems porté par le Mémoire. C'est surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire attend avec impatience une Résolution digne de la haute prudence de Vos Seigneuries, laquelle puisse donner la derniére perfection au Traité d'Alliance, afin qu'il en puisse rendre compte au Roi son Maître par le premier ordinaire. Donné à la Haye le 23. jour de Février 1663.*

D'ESTRADES.

REPONSE.

# REPONSE

## Au Mémoire donné à Monſieur le Comte *d'Eſtrades* de la part de Meſſieurs les Etats des Provinces-Unies, ſur le ſujet des prétenduës contraventions au dernier Traité fait entre le Roi & leſdits Etats.

### Sur le premier Article.

*SA Majeſté a donné depuis peu de jours arrêt en ſon Conſeil pour faire joüir les ſujets deſdits Etats du contenu en l'article ſeparé dudit Traité: enſorte qu'à l'avenir le droit de cinquante ſols pour tonneau ne ſera levé qu'une fois ſur les Vaiſſeaux ſortants des Ports de France à chacun voyage.*

### Sur le Second.

*Par le même Arrêt Sa Majeſté a ordonné, que ledit Article ſeparé ſeroit exécuté pour la reduction de cinquante ſols à vingt-cinq ſur les Navires chargez de Sel.*

### Sur le troiſième.

*Sa Majeſté donnera ſes ordres fort exprès, à ce que les ſujets deſdits Etats, ſous prétexte du mélange des huiles de Baleine avec les huiles de Lin, de Navette, & de Colſat, ne ſoient vexez ni empêchez en l'apport de ces huiles au dedans du Royaume.*

Sur

Sur le quatrième.

*Sa Majeſté fera examiner plùs particuliérement les termes des Priviléges qui ont été accordez à la Compagnie du Nord, pour ſatisfaire ſur ce point leſdits Sieurs Etats. Il ſuffit ſeulement de dire, que le premier privilége dont il eſt fait mention par cet Article étoit accordé en 1657., & ne devroit finir qu'en 1677.*

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le 2. Mars 1663.*

COmme cette difficulté à l'examiner de près n'eſt qu'imaginaire, j'ai ſujet de ne la conſidérer que comme un pur effet de l'habileté & de l'adreſſe du Sieur de Wit, pour faire valoir davantage la choſe quand il l'aura fait réüſſir. Car tant s'en faut que je puiſſe être perſuadé que l'Aſſemblée des Etats n'ait pas le pouvoir d'autoriſer le Sieur Boreel à me donner une pareille Déclaration, que je ne doute pas que ledit Boreel, par ſon ſeul Caractére de Miniſtre de l'Etat, ne peut de ſon chef me la donner ſans aucun ordre. En voici la raiſon: Si je demandois dès à préſent que Boreel me garantît Dunkerque de la part de l'Etat, je croi

croi que ni lui, ni l'Aſſemblée des Etats à la Haye n'en ont pas le pouvoir ſans une précédente deliberation & conſentement exprès des Provinces. Mais l'ouverture que j'ai faite eſt bien differente : j'offre d'échanger les Ratifications, à condition que dans trois ou quatre mois de tems les Provinces déclareront, que la Place de Dunkerque eſt auſſi-bien compriſe dans la garantie que toutes les autres que je poſſede. Et cependant, afin que l'on ne puiſſe ſe plaindre ni m'accuſer, ſi les Provinces n'y conſentoient pas, que j'euſſe manqué à ma parole en me départant du Traité, je prétens que l'on me donnera un écrit qui déclare, que l'échange des Ratifications ne s'eſt fait qu'à condition de ladite garantie. Que pourroient trouver à redire à cela les Provinces, quand même le ſeul Miniſtre l'auroit fait de ſon chef, ſans être autoriſé par l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats? N'eſt-ce pas avoir renvoyé aux dites Provinces toute l'affaire en ſon entier? Le Miniſtre, à plus forte raiſon l'Aſſemblée des Etats, auroient-ils ni l'un ni l'autre excedé leur ordre ou leur pouvoir, quand ils auroient rendu les Provinces maîtreſſes de faire ou de ne faire pas ce qu'elles jugeront leur convenir; quand on les auroit miſes ſeules en état, ſans que je puiſſe plus m'y oppoſer, de rendre le Traité valide ou invalide; quand je ſuis ſeul lié, & qu'elles ſont demeurées libres juſqu'à leur derniére deliberation?

Ces

Ces considérations sont si évidentes & si palpables, comme il est vrai qu'on ne me puisse obliger à échanger les Ratifications sans la garantie pure & simple de Dunkerque. Un Ministre non seulement ne seroit pas digne de blâme, d'avoir profité de cette occasion de m'engager sans lier ses Maîtres, mais mériteroit châtiment de l'avoir laissé échaper; dont vous pouvez tirer la conséquence, si à plus forte raison l'Assemblée des Etats en peut donner l'ordre audit Ministre. De tout ce que dessus j'ai sujet de croire, qu'au même tems que cette dépêche vous sera remise, j'en recevrai une de vôtre part, qui m'apprendra que toute cette affaire aura déja été ajustée avec satisfaction commune par l'expédient que j'ai proposé; ou au moins, qu'ensuite des diligences que vous & le Sieur de Wit aurez faites, on sera sur le point d'en faire la déliberation dans l'Assemblée des Etats avec toute espérance de bon succès. Et en l'un & en l'autre de ces deux cas, il faudra que vous vous en teniez-là, sans rien changer à la proposition, ni en faire aucune autre.

Mais si, contre mon attente & la raison, la chose avoit passé autrement, & que ladite Assemblée eût jugé n'avoir pas le pouvoir, sans une deliberation des Provinces, d'autoriser Boreel à me donner la Déclararion que j'ai desirée, ou que la résolution n'en étant pas encore prise dans ladite Assemblée, on eût sujet d'apprehender,

der qu'en mettant la matiére sur le tapis, on ne passeroit pas par la pluralité des Suffrages à autoriser ledit Boreel de cette sorte; en ces deux cas je veux bien encore donner aux Etats une nouvelle marque de ma sincérité & de mon affection: Et vous leur déclarerez, que m'accommodant autant qu'il est possible à la forme & à la constitution de leur Etat, j'ai résolu de passer outre sans delai à l'échange des Ratifications, même sans la déclaration de leur Ambassadeur que j'avois demandée; bien entendu qu'entre-ci & trois ou quatre mois de tems ils me fourniront l'Acte de garantie de la Place de Dunkerque pendant toute la durée de nôtre Traité, & à mon entiére satisfaction; sans quoi, comme je le déclarerai alors audit Sieur Boreel, je n'aurois fait ledit échange.

Cependant si l'affaire prend ce chemin, vous commencerez par dire en particulier au Sieur de Wit, avant que de vous en expliquer dans l'Assemblée, que je ne me suis determiné à prendre cette resolution que sur deux circonstances qui le regardent, & que vous m'avez fortement représentées. L'une, qu'il vous avoit assûré qu'il se faisoit fort, & prenoit-même sur lui, que pourvû que je consentisse à faire l'échange, les Etats me garantiroient Dunkerque en la meilleure maniére que je le puisse desirer pour ma sûreté: l'autre, que ma condescendance en cette rencontre lui serviroit beaucoup à l'accrediter encore davantage dans le Païs, comme ma resistance pour-
roit

roit donner lieu à ſes Ennemis de lui cauſer prejudice, chacun ſçachant qu'il a été le principal moteur d'un Traité qui ne ſe ratifie point. Vous l'aſſurerez que ces deux motifs ont donné le coup à ma réſolution, & achevé de vaincre toutes les difficultez qui ſe formoient dans mon eſprit à l'égard de ma ſûreté. Vous ſçavez ſi elles étoient imaginaires ou réelles ; mais j'ai crû qu'il ne me pourroit jamais arriver d'imprudence pour m'être confié en la parole d'un auſſi homme d'honneur qu'eſt ledit Sieur de Wit, & qui me témoigne tant d'affection, & j'ai crû auſſi qu'il valoit mieux hazarder quelque choſe, que de perdre une ſi belle occaſion de l'obliger en augmentant ſon credit, & fermant la bouche à tous ſes envieux.

Vous aurez, ce me ſemble, beaucoup de peine à lui faire valoir la choſe autant qu'elle le mérite, afin de l'engager d'autant plus dans tout ce qui regardera mon ſervice, & nommément à détruire le projet des Eſpagnols d'une Ligue entre les dix-ſept Provinces, ſuivant la parole qu'il vous en a donnée déja.

J'ai été bien aiſe d'apprendre, que l'on ſoit fort revenu de de-là de l'appréhenſion qu'on y avoit conçûë d'abord, que la franchiſe que j'ai accordée à Dunkerque ne diminuât leur Commerce. Pour ce qui eſt du bruit qu'on a fait courir par les villes, que j'euſſe fait défendre dans Dunkerque d'y recevoir aucune perſonne qui ne fût Ca-

Catholique, vous ſçavez, comme moi, ce qui en eſt, & qu'il n'y a que l'exercice public des croyances contraires qui n'y eſt pas permis.

Puiſque vous étes maintenant ſatisfait de la conduite & de la repentance des Agens de l'Evêque de Munſter & du Landgrave de Heſſe, on ne preſſera plus ici leur révocation, mais il pourroit être arrivé que l'un ou l'autre de ces Princes en eût déja envoyé l'ordre.

Je n'ai encore aucune connoiſſance du ſujet du voyage du Baron de Bloemendael, que l'Electeur de Brandebourg m'envoye. Mais vous pouvez par avance aſſûrer le Sieur de Wit, que je ferai grande conſideration ſur ce qu'il vous a dit; & que, quelques propoſitions que cet Envoyé ſoit chargé de me faire, je me conduirai enſorte que je ne perdrai pas mes anciens Amis pour en gagner de nouveaux, qui n'auroient ni la même affection ni la même fermeté.

J'ai donné ordre pour vous faire adreſſer au prémier jour quelques Portraits, comme vous les avez demandé, outre celui que j'ai deſtiné au Sieur Beverning, & on n'oubliera pas le Sieur de Ghent.

J'ajoûte encore ce mot touchant la principale affaire, pour vous dire, que ſi vous étes obligé d'en venir au dernier relâchement où je me ſuis porté, ſuivant le pouvoir que je vous en donne par cette dépêche, vous devez avant toutes choſes

vous

vous en expliquer confidemment au Sieur de Wit; lui faire remarquer que c'eſt ſur ſa ſeule parole, & pour la conſidération de ſon intérêt, que j'ai acquieſcé à tout ce qu'il a deſiré de moi en cette rencontre, & prendre enſuite avec lui-même toutes les meſures de la conduite que vous aurez à tenir avec les Etats en cette affaire.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*De la Haye le* 8. *Mars* 1663.

JAmais dépêche n'a été reçûë plus à propos que celle que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 2. de ce mois. Quelque ſoin que Monſieur de Wit eût pris de diſpoſer les affaires ſelon l'intention de Vôtre Majeſté, il ne m'avoit pû donner une parole aſſûrée de l'évenement, par les accidens qui ſurviennent d'ordinaire dans les déliberations de tant de têtes, & par les cabales de ceux qui ne deſirent pas une liaiſon étroite entre la France & cet Etat. Leurs grands efforts ont paru depuis deux jours, & avec ſuccès, juſques à nous mettre, Monſieur de Wit & moi, à douter de la réſolution qui ſe prendroit dans l'Aſſemblée, quoi que ſix des principales villes euſſent donné leurs voix

voix en faveur de la garantie du Traité de la Place de Dunkerque en la forme que Vôtre Majeſté l'a deſiré.

Monſieur de Wit les avoit reduites à conſentir à ladite garantie, lorſque tout d'un coup il ſe forma une conteſtation par les partiſans d'Eſpagne, qui demanderent de voir en vertu de quoi Vôtre Majeſté étoit legitime poſſeſſeur de la Place de Dunkerque, & ſi le Roi d'Eſpagne avoit fait une ceſſion de la Place au Roi d'Angleterre ou à Vôtre Majeſté par le Traité de Paix qui avoit été fait entre les deux Couronnes; & au cas qu'il ne parût rien de ce que deſſus pour juſtifier une legitime poſſeſſion de cette Place, qu'ils ne pouvoient en conſcience paſſer l'Acte de garantie. Cet avis embaraſſa fort Monſieur de Wit, qui prit un pretexte de rompre l'Aſſemblée, & me communiqua tout auſſi-tôt ce qui étoit arrivé. Nous convinmes de travailler chacun de nôtre côté pour leur ôter cette impreſſion. Je fus voir incontinent pour cet effet tous les Députez des villes, les Nobles & les Députez aux Etats Généraux, & leur témoignai à tous, combien cette nouvelle difficulté ſurprendroit Vôtre Majeſté, laquelle juſtifioit bien les raiſons qu'elle avoit euës de vouloir prendre ſes ſûretez avant de faire l'échange des Ratifications; que j'eſpérois qu'ils rentreroient dans de meilleurs ſentimens, & qu'avant d'en donner avis à Vôtre Majeſté, j'attendrois la ré-

ſolution qu'on devoit prendre le 8. de ce mois, de laquelle j'eſperois un ſuccès favorable, ſuivant les bonnes inclinations qu'ils m'avoient témoigné pluſieurs fois d'avoir pour les intérêts de Vôtre Majeſté.

Je trouvai les eſprits fort partagez, & quand j'en parlai à Monſieur de Wit, il m'avoüa que la plupart étoient d'avis de remettre cette deciſion à une autre Aſſemblée; ce qui ruineroit entiérement l'affaire.

Vôtre Majeſté remarquera, s'il lui plaît, que ce fut le 5. de ce mois que cette propoſition ſe fit, & que le 7. à midi, je reçûs la dépêche de Vôtre Majeſté. Ce qui m'obligea d'aller, ſans retarder davantage, chez Monſieur de Wit pour la lui communiquer, puiſqu'il n'y avoit plus qu'une demi journée avant la déliberation qui ſe devoit prendre le lendemain, & que j'avois, auſſi bien que ledit Sieur de Wit, fait tout ce qui ſe pouvoit pour aſſûrer ladite garantie en la forme que Vôtre Majeſté l'avoit propoſée, ſans avoir pû être aſſûré de l'évenement ſuivant les intentions de Vôtre Majeſté. Ainſi, n'ayant plus rien à ménager, je crûs ne pouvoir mieux obliger le Sieur de Wit, & l'engager plus fortement à la reconnoiſſance qu'il doit avoir de la bonté que Vôtre Majeſté lui temoigne, qu'en lui liſant l'article de ſa Lettre qui fait mention de lui. Il ne ſe peut recevoir une plus grande joye que celle qu'il eut, ni marquer plus fortement le reſſentiment qu'il a des termes obligeans dont Vôtre

tre Majeſté parle de lui, & il me pria de l'aſſûrer, qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il avoit à Vôtre Majeſté de ſe relâcher en ſa conſideration de cette affaire; qu'il l'aſſûroit qu'elle ne s'en repentiroit pas, qu'il faloit faire plus que de me donner parole, & qu'il faloit faire expliquer l'Aſſemblée; que pour cet effet il étoit neceſſaire que je dreſſaſſe ſur le champ un Mémoire à Meſſieurs les Etats, contenant ce que Vôtre Majeſté leur accorderoit, & le leur envoyer; & qu'enſuite il iroit dans l'Aſſemblée, ſans qu'il parût que je lui euſſe rien communiqué, & agiroit ſi fortement par le moyen que Vôtre Majeſté lui en donnoit, qu'il m'aſſûroit de la ſatisfaction entiére de Vôtre Majeſté. Je dreſſai ledit Mémoire dans ſon Cabinet, qu'il approuva, & l'envoyai à l'heure même au Préſident de Semaine.

Il ne ſe peut agir avec plus de vigueur qu'a fait ledit Sieur de Wit. Il entra le 7. ſur les quatre heures du ſoir à l'Aſſemblée. On lui communiqua d'abord mon Mémoire: ſur quoi il dit, qu'il ne faloit plus heſiter à donner ſatisfaction à Vôtre Majeſté; que tous les delais étoient autant d'offenſes après des marques d'une ſi grande bonté; que de faire exécuter les articles du Traité avant l'échange des Ratifications, & après cela faire leſdits échanges, avant qu'ils ayent paſſé l'Acte de garantie de la Place de Dunkerque, comme de toutes les autres places compriſes dans le Traité de Paris,

 c'é-

c'étoit combler la mesure; & que son avis étoit, qu'on deliberât là dessus suivant les intentions de Vôtre Majesté. L'Assemblée dura jusques à 8. heures du soir, & ceux qui avoient paru les plus contraires changerent d'opinion, tous nos amis eurent l'avantage; ensorte qu'il fut résolu que la garantie seroit accordée en la forme que Vôtre Majesté desiroit.

Et l'on va travailler à l'Acte de déliberation, sur lequel les autres Provinces se conformeront. Mr. de Wit me vint déclarer lui-même cette résolution de la part de Messieurs les Etats.

Vôtre Majesté voit à present, que l'appréhension de Mr. de Wit n'étoit pas sans fondement, & qu'il étoit presque impossible que l'affaire réüssit avantageusement, comme elle fait, qu'en pressant l'expedient qu'elle a pris, dont je lui suis en mon particulier très-obligé, par le moyen qu'elle me donne de lui rendre mes très-humbles services, sans quoi j'avouë que je n'y aurois pû reüssir.

J'ajoûterai, que Richard avoit si bien crû cette affaire rompuë, qu'il avoit écrit à Dom Esteven de Gamarre pour le prier de hâter son voyage, & que la conjoncture étoit très-favorable pour achever l'affaire de la Ligue des dix-sept Provinces.

Je puis assûrer Vôtre Majesté, que je le verrai maintenant arriver sans peine, & qu'il se trouvera bien loin de son compte dans ses prétensions.

Fri-

Friquet a ſçû que Meſſieurs de la Province de Hollande étoient d'avis de donner ſatisfaction à l'Ordre de Malthe par l'interceſſion de Vôtre Majeſté.

J'aſſûrerai encore Vôtre Majeſté, qu'elle ne pouvoit pas attacher plus fortement Monſieur de Wit à tous ſes intérêts, qu'elle a fait par le relâchement qu'elle a donné en ſa conſideration dans l'affaire des Echanges des Ratifications, & qu'il eſt très-perſuadé de cette verité. Auſſi m'a-t-il proteſté, qu'il ne manquera jamais de témoigner à Vôtre Majeſté en toutes choſes où il s'agira de ſon ſervice, la veritable reconnoiſſance qu'il en a.

Les artificieux diſcours que Richard avoit ſemez dans l'Aſſemblée & dans les Villes, dont je rendis compte l'ordinaire paſſé à Vôtre Majeſté, avoient renouvellé les aprehenſions de la Zélande & des Villes d'Amſterdam & de Rotterdam pour leur Commerce. Mais à preſent que tous les eſprits ſont unis & contens, tout cela ſe diſſipe, & je n'ai pas manqué de me ſervir des raiſons que Vôtre Majeſté m'a fournies par ſes dépêches pour les détromper, & avec un tel ſuccès, que je puis dire que Dunkerque ne les inquiéte plus à preſent: & ils ſont tous ſi bons François, que plus de vingt perſonnes des principaux des Villes m'ont engagé de leur donner des Copies d'un grand Tableau que j'ai de Vôtre Majeſté dans mon Cabinet d'Audience; à quoi je m'en vais faire travailler par plu-

ſieurs Peintres. Je tâcherai de les obliger de le mettre dans les Maiſons de Ville, ainſi qu'ils avoient fait celui de Henri le Grand, pour marquer davantage l'eſtime & l'affection qu'ils ont pour Vôtre Majeſté, & afin qu'ils ayent ſouvent devant leurs yeux les deux veritables Protecteurs de leur Etat.

Le Sieur de Wit a été auſſi très-aiſe de ce que je lui ai dit ſur l'envoi du Sieur de Bloemendael, & que Vôtre Majeſté l'aſſûroit, que quand il ſeroit arrivé auprès d'elle, il ne devoit pas appréhender qu'aucune propoſition fût capable de lui faire changer ſes vieux amis pour des nouveaux.

# MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 8 Mars 1663.

*LE Comte* d'Eſtrades *Ambaſſadeur extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi ſon Maître de faire entendre à Vos Seigneuries, que bien que Sa Majeſté eſtime avoir fait toutes les avances néceſſaires pour faire connoître la ſincerité de ſes intentions, par l'offre qu'elle a fait faire à Monſieur* Boreel, *Vôtre Ambaſſadeur ordinaire auprès*

*de*

*de ſa perſonne ; de faire échanger préſentement les Ratifications du Traité d'Alliance, pourvû que Vos Seigneuries fiſſent mettre entre les mains de Sa Majeſté une Declaration, par laquelle Elles l'aſſûrent qu'elles garantiront la Place de Dunkerque pour tout le tems que le Traité durera, tout ainſi que toutes les autres Places de ſon Royaume ; Néanmoins Sa Majeſté veut bien donner à Vos Seigneuries une nouvelle & derniére marque de ſa ſincerité & de ſon affection, & qu'elle a reſolu, en s'accommodant autant qu'il eſt poſſible aux formes de vôtre Gouvernement & à la conſtitution de cet Etat, de paſſer outre ſans délai à l'échange des Ratifications, même ſans la Déclaration de leur Ambaſſadeur que Sa Majeſté avoit déſirée : Et que ſadite Majeſté s'eſt d'autant plus volontiers portée à cela, qu'elle ſçait que Vos Seigneuries conſidéreront bien, que pour en venir-là elle doit être entiérement perſuadée que Vos Seigneuries ne feront point du tout de difficulté de garantir la Place de Dunkerque, en la maniére qu'elle le peut & doit deſirer, dès que les Provinces, dont cet Etat eſt composé, ſe pourront aſſembler pour en déliberer, ainſi qu'elle le fera plus amplement entendre à leur Ambaſſadeur en faiſant faire l'échange. Après cela ledit Ambaſſadeur Extraordinaire croit pouvoir dire, que Vos Seigneuries ne peuvent plus rien deſirer de ce qui les peut aſſûrer entiérement de la ſincerité des intentions du Roi ſon Maître, & de la ponctuelle exécution du Traité d'Alliance*

*que Sa Majesté a fait avec cet Etat. Donné à la Haye le huitiéme Mars 1663.*

D'ESTRADES.

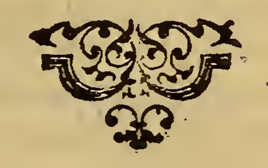
# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 15. *Mars* 1663.

J'Ai reçû vôtre dépêche le 8. du courant, avec beaucoup de joye d'apprendre que la mienne du 2. vous ait été renduë si à propos & assez à tems, pour vous donner lieu de rompre toutes les cabales & les mesures de ceux qui pensoient dans ma prétension de la garantie avoir trouvé un moyen favorable, & comme infaillible, d'empêcher l'union de cette Couronne & des Provinces-Unies. C'a été avec grand plaisir aussi que j'ai appris, que ma derniére résolution ait été de de-là si bien reçûë, que le même jour que vous l'avez declarée, l'Acte de cette garantie, aux termes que je desirois, ait été passé par la Provinc de Hollande. J'avouë que le Sieur de Wit ne pouvoit pas mieux répondre qu'il a fait au témoignage que je lui ai voulu donner de mon estime, & de mon entiére confiance en ses paroles. La sincerité & l'affection qu'il

qu'il a fait paroître pour mon intérêt en cette rencontre (qui ne pouvoit être plus importante) me seront de nouveaux motifs de considerer & de partager les siens, de vivre avec lui dans une entiére confidence, & faire grand cas de ses sentimens en toutes occasions. Cependant, aussi-tôt que j'ai vû vôtre dépêche, j'ai ordonné à Lionne de demander de ma part à l'Ambassadeur Boreel, que je desirois qu'on fît l'échange des Ratifications sans plus de delai. C'est à quoi on va travailler incessamment, afin que l'ordinaire prochain vous porte la nouvelle que c'est une affaire achevée & consommée. Vous tiendrez maintenant la main au credit du Sieur de Wit & celui de mes autres amis, que les deliberations des six Provinces soient conformes à celles qu'a fait en dernier lieu la Hollande. Je ne vous dirai rien des autres affaires dont vous étes chargé, si ce n'est que je n'attens à present que tout bon succès dans la disposition où sont les esprits. Le Chevalier de Terlon est arrivé, & m'a remis le Mémoire que vous avez presenté pour la restitution des biens de Malthe, que j'ai trouvé fort bien fait.



# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 10. Février 1663.

LE Comte d'Estrades, *Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître, de représenter à Vos Seigneuries, qu'il a autant d'impatience qu'eux-mêmes de voir finir l'échange des Ratifications.*

*Que Sa Majesté croit, que le moyen de terminer l'affaire à la satisfaction des uns & des autres, est de faire un Traité de garantie de Dunkerque d'une part, & de ceux d'Angleterre & du Païs d'Outre-meuse de l'autre, & d'échanger en même tems les Ratifications des deux Traitez.*

*L'intention de Sa Majesté étant, de ne rien changer en ce qui a été arrêté par le Traité, & ne souhaitant autre chose, sinon que Vos Seigneuries trouvent leur satisfaction dans cette proposition, comme elle l'a trouvé, en ce qu'il ne restéra plus aucun prétexte qui puisse empêcher que cette affaire se termine.*

*Elle a été très-aise d'apprendre, que le soin avec lequel Vos Seigneuries s'appliquent à examiner l'affaire de la restitution des biens de Malthe, réponde si bien aux paroles que*

*Mes-*

*Meſſieurs leurs Ambaſſadeurs lui en donnerent avant que le Traité de Paris fût ſigné. Elle ſe promet de leur affection, de leur équité, & de la conſidération qu'ils font de ſa recommandation d'une choſe très-juſte en elle-même, qu'ils lui donneront promptement ſatisfaction ſur cette affaire, qu'elle a à cœur comme ſi c'étoit la ſienne propre. Donné à la Haye le dixiéme Février* 1663.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 25. *Mars* 1663.

JE me donnai l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté le 8. de ce mois, comme la Province de Hollande avoit declaré la garantie de la Place de Dunkerque en la forme qu'elle l'avoit deſiré. Le lendemain l'affaire fut reſumée, & ils ordonnerent que les Députez qui ſont de la part de cette Province dans les Etats Généraux, y feroient entendre leurs ſentimens, & travailleroient à y diſpoſer auſſi les autres Provinces, afin qu'au plûtôt on pût envoyer un Acte en forme à Monſieur Boreel. Monſieur de Wit exécuta les ordres de ſes Maîtres, & dit dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, que ceux de Hollande avoient reçû la garantie de la Place de Dunkerque,

& qu'ils prioient les autres Provinces de s'y conformer. Il n'eut pas si-tôt achevé de parler, qu'il y en eut de ceux qui ne sont pas fort affectionnez à la France, qui dirent, qu'ils étoient étonnez de voir ce changement dans les Etats de Hollande, vû que ci-devant il n'avoit été parlé que de la garantie du Traité, & que c'étoit sur cela que toutes les Provinces avoient formé leurs déliberations, parce que l'on avoit évité de garantir la place au préjudice des pretensions que le Roi d'Espagne y pouvoit avoir. Monsieur de Wit répliqua, qu'en effet la premiére Résolution des Etats de Hollande ne parle que de la garantie du Traité de Dunkerque, mais en des termes qui font connoître que leur intention étoit de garantir la place même, en ce qu'elle dit bien expressément, qu'ils garantissent le Traité de Dunkerque tout de même que s'il avoit été fait devant la conclusion du Traité d'Alliance, & comme s'il avoit été compris en la garantie générale, laquelle, en vertu du troisiéme article du Traité d'Alliance, comprend non-seulement les Traitez, mais aussi la possession des Terres, Villes & Places; qu'il étoit impossible de donner une autre explication à la Résolution des Etats de Hollande, non plus qu'à celle des Etats de Zélande du 14. du mois passé: mais quand même l'on voudroit faire violence à ces paroles expresses, & leur donner une explication contraire à leur intention, on ne le pourroit pas fai-

faire ſans donner à tout le monde une impreſſion toute contraire à celle qu'il doit avoir de la ſincerité du procedé de cet Etat, particulierement à l'égard de l'exécution du Traité fait avec la France ; qu'il eſt vrai qu'il y en a dans l'Aſſemblée qui ont parlé de l'intérêt que le Roi d'Eſpagne y peut avoir ; mais qu'il ne croyoit pas que ce fût par ſon ordre, puiſque la Province de Hollande n'en avoit eu nulle communication ; que ce qu'il avoit à repréſenter de la part de ſes Maîtres étoit, que la Ville de Dunkerque n'a pas été moins conquiſe par les armes de France que par celles d'Angleterre, & que ſi Vôtre Majeſté avoit jugé à propos pour le bien de ſon ſervice de ceder ſon droit à l'Angleterre, le Roi d'Angleterre auroit pû de même le ceder à la France pour le bien & pour le repos de ſon Royaume ; qu'il ne vouloit pas parler de l'avantage que cette République avoit, de voir la Place de Dunkerque entre les mains de Vôtre Majeſté, plûtôt qu'entre celles d'aucune autre Puiſſance ; mais qu'il croyoit être obligé de dire, qu'il importoit à cet Etat de garantir la Place, non-ſeulement parce que l'on a beſoin de la garantie de Vôtre Majeſté pour le Traité fait avec l'Angleterre, & pour le partage du Païs d'Outre-meuſe, mais auſſi que cet Etat ne peut pas permettre que ſous pretexte de Dunkerque l'on trouble encore le repos de la Chrêtienté, & que l'on recommence une guer-

re, laquelle, pour plusieurs considerations, ne nous peut pas être indifferente. Ces raisons furent trouvées si fortes, que Monsieur de Ghent, qui est le premier Député de la premiére Province, dit qu'il ne voyoit pas qu'il y eût aucune difficulté de garantir dès à present la Place de Dunkerque aussi bien que le Traité. Deux autres Deputez de la même Province, sçavoir Messieurs Huygens & Ommeren, reconnus pour Partisans d'Espagne, & contraires à tous les intérêts de Vôtre Majesté, furent d'avis contraire: mais nonobstant cela l'on alloit passer outre à la garantie de la place de Dunkerque en la maniére que Vôtre Majesté le desire, sans Mr. de Reinswoude, premier Député de la Province d'Utrecht, ami intime de Dom Esteven de Gamarre, qui dit, qu'il n'y pouvoit consentir sans l'ordre exprès de sa Province; car sans cela toutes les autres Provinces s'alloient déclarer, & l'on auroit envoyé dès cette semaine l'Acte de garantie à Monsieur Boreel; mais, comme je viens de dire, ces trois Messieurs l'empêcherent: de sorte que, par la constitution de cet Etat, il faut attendre les Résolutions des Provinces particuliéres, qu'on aura sans doute à la fin de ce mois. Toutes les Villes de Hollande & de la Zélande s'étant declarées pour ladite garantie, il n'y a plus à douter que les autres Provinces ne se conforment à leurs avis; mais les Partisans d'Espagne ont jetté tout

leur

leur venin, & ont fait leurs derniers efforts pour l'Argent qu'on leur a donné. J'ai depêché un Gentilhomme en Frise à Monsieur le Prince Guillaume de Nassau, & le prie de presser au plûtôt la Résolution des Provinces de Frise & de Groningue conformément à l'intention de Vôtre Majesté, dont je lui ai envoyé un Mémoire. Je croi qu'il le fera, se sentant fort obligé de la grace que Vôtre Majesté lui a faite, ainsi qu'elle verra par la Letrre qu'il lui écrit.

Il ne se peut pas mieux agir, ni avec plus d'adresse, que fait Monsieur de Wit. Il eut fort desiré que cette affaire eût passé, pour faire voir à Vôtre Majesté qu'il avoit bien menagé les moyens qu'elle lui avoit donné de la servir. Mais il n'a pas tenu à lui, y ayant fait tout ce qui se pouvoit. Il a mis les affaires en un si beau chemin, que la Résolution de toutes les Provinces est infaillible, & qu'on l'aura au plus tard dans vingt jours.

Dans une visite que je rendis hier à Madame la Princesse d'Orange, elle me dit d'abord, qu'elle avoit reçû des Lettres du Baron de Bloemendael, qui lui faisoit part de son arrivée à Paris, & qu'il avoit eu ordre de son Maître de parler à Vôtre Majesté de la restitution d'Orange, mais que n'ayant pas trouvé Monsieur Ollis, nommé par l'Angleterre à l'Ambassade de France, il avoit jugé devoir surseoir cette demande jusques après son arrivée, afin que

leurs

leurs offices joints ensemble eussent plus d'effet. Elle m'ajoûta, qu'elle n'étoit pas satisfaite de Monsieur l'Electeur de ne l'avoir pas fait passer par ici, & qu'elle n'avoit nulle connoissance du sujet de son voyage. Je croi qu'elle m'a dit vrai, car la connoissant comme je fais, elle m'a paru outrée lorsque je lui ai dit en riant, qu'elle ne me parloit pas sincérement, & qu'il n'y avoit pas d'apparence que Monsieur l'Electeur lui cachât quelque chose, mais que je la suppliois de croire que je n'avois nulle curiosité de sçavoir son secret.

Je ne laisserai pas de continuer à découvrir ce qu'elle sçaura de ce côté là, par le moyen de son Secretaire, de qui je suis assûré qu'il me montrera les Lettres qu'elle recevra, tant de la Cour de l'Electeur que de Paris. Je sçaurai au vrai toutes choses par ce moyen là, & j'en rendrai un compte exact à Vôtre Majesté.

Je dois l'avertir que Monsieur l'Electeur de Brandebourg s'est declaré ennemi de Monsieur de Wit, lequel de son côté a porté les Etats à lui demander le payement d'une somme considerable qu'il leur devoit, sçachant bien qu'il lui est impossible de satisfaire, & j'ai pénétré que le Sieur de Wit se veut servir de cette occasion, pour se venger de certains Libelles que ledit Electeur a fait imprimer & distribuer par la Hollande, qui touchent la réputation du Sieur de Wit, & j'apprehende

de que dans la chaleur qu'il témoigne à present pour tous les intérêts de Vôtre Majesté, il ne se refroidisse, si elle ne lui donne quelque part en sa confidence, & sous le secret, de ce qu'elle traitera avec cet Electeur. J'attendrai ses ordres, & suivrai ce qu'elle me prescrira là-dessus.

Dans la derniére dépêche je touchai un mot à Vôtre Majesté du Mémoire que j'avois presenté à Messieurs les Etats pour accompagner celui que Monsieur le Doyen de Munster devoit donner.

En la deliberation qui fut faite sur son affaire, il y eut d'abord de grandes contestations sur ce que les Députez de Gueldre prétendoient que la connoissance de l'affaire de Borkelo fût renvoyée à la Cour de Justice de leur Province; mais d'autant qu'ils sont parties en cette cause, il fut jugé qu'il ne seroit pas juste de leur en laisser la décision: ce qui donna lieu à un second avis, qui fut qu'il seroit écrit aux Etats de Gueldre & au Comte de Stirum, de venir répondre aux demandes de l'Evêque; & l'on alloit conclure suivant cet avis, si les Députez de Gueldre n'eussent fait instance que le Mémoire leur fût communiqué pour l'envoyer dans la Province, ce que l'on n'a pas accoûtumé de refuser. Mais le Président, je ne sçai par quel mouvement, oublia en concluant d'y ajoûter, que cependant le Comte de Stirum viendroit répondre: tellement que tout ce qu'on a pû faire, ç'a été d'obtenir une Conferen-

ce

ce avec les Commiſſaires. Mais il n'y a point d'apparence qu'on la puiſſe faire devant les fêtes, parce que Monſieur de Wit, qui eſt de toutes les Commiſſions, ſera occupé aux Etats de Hollande juſques à jeudi prochain, & après cela il faudra donner quelques jours à la devotion.

Je tâcherai de ſçavoir quelle eſt l'inclination de cet Etat pour cette affaire de Borkelo, afin de régler ſur cela ma conduite avec le plus d'avantage pour le ſervice de Vôtre Majeſté qu'il me ſera poſſible, faiſant tenir les conferences chez moi, & y faiſant intervenir hautement l'autorité de Vôtre Majeſté, ſi je vois que l'affaire doive réüſſir. Mais s'il ſe trouve que Monſieur l'Evêque ne ſoit pas ſi bien fondé en ſon droit qu'il le veut faire croire, ou s'il s'y trouve des difficultez qu'on ne puiſſe pas vaincre, j'y procederai avec plus de retenuë, & ne me commettrai point. Si la Province de Gueldre n'y avoit point d'intérêt, il ne ſeroit pas fort difficile d'accommoder le differend entre l'Evêque & le Comte, puiſque le premier ſe diſpoſe à donner de l'argent à l'autre, & en outre quelque Charge militaire & des penſions ſur des Benefices à deux de ſes fils; mais le droit du Territoire ſera toute la difficulté.

Monſieur le Duc de Neubourg ayant donné quelque Ordonnance, pour chaſſer de Duſſeldorp ceux de la Religion pretenduë Reformée qui s'y étoient établis depuis un certain tems, a obligé par-là Mon-

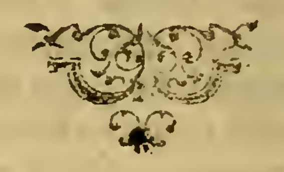
ſieur

ſieur l'Electeur de Brandebourg d'uſer de repreſailles ſur les Catholiques dans le Duché de Cleves, & a commencé par le Couvent des Capucins, qu'il a chaſſez de la Ville de Cleves, & on croit qu'il en fera de même de celui des Cordeliers, au grand regret de ces pauvres peuples.

J'ai dit à Monſieur le Baron de Lerode, qu'il ſeroit à propos d'apporter quelque temperament à cette Ordonnance, vû les repreſailles, qui font grand préjudice à la Religion Catholique, & dans leſquelles le credit des Miniſtres porte Meſſieurs les Etats à en uſer de même dans le Païs de Raveſtein. L'incommodité du Baron de Lerode l'empêche encore de pouvoir ſortir pour agir ſur l'affaire principale de ſon Maître. Il n'a pas laiſſé de faire préſenter à Meſſieurs les Etats un Mémoire, par lequel il demande un peu crüement ſatisfaction des deſordres qui ont été commis par les Troupes de Meſſieurs les Etats dans le Païs de Cleves, & il eût été à deſirer qu'il m'eût communiqué ledit Mémoire avant que de le donner, parce qu'il parle dans des termes trop hauts, s'appuyant ſur l'autorité de Vôtre Majeſté: ce qui ne facilite pas un accommodement dans des eſprits populaires, qu'il faut ménager plus par adreſſe & par douceur, que par des menaces, pour les faire venir à ce que l'on deſire. J'ai déja travaillé auprès de mes amis à raccommoder cela, & j'eſpére que dans les premiéres conferences que j'au-

j'aurai avec Meſſieurs les Commiſſaires, nous reprendrons les mêmes conditions d'accommodement dont nous avions déja parlé, & deſquelles j'ai informé Vôtre Majeſté par mes dépêches. J'oſe ajoûter à l'égard des Catholiques de Cleves, que ſi Vôtre Majeſté, en traitant avec le Baron de Bloemendael, Envoyé de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, avoit lieu d'obliger ledit Electeur à rétablir les Capucins dans la Ville de Cleves, cela feroit un grand éclat parmi tous les Catholiques de ces quartiers-là, & ces Païs ici même, & raſſûreroit fort tous les gens d'Egliſe de de Duché, qui eſt d'aſſez grande étenduë, contre la crainte où ils ſont de n'être pas mieux traitez que leſdits Capucins.

L'Agent de Monſieur l'Electeur de Cologne a préſenté un Mémoire à Meſſieurs les Etats pour les intérêts de ſon Maître ſans m'en avoir parlé. S'il me vient trouver, je ne laiſſerai pas de continuer à diſpoſer les choſes, comme j'ai déja fait, pour lui faire avoir ſatisfaction ſuivant les ordres de Vôtre Majeſté.



# MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. Mars 1663.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant sçû que Monsieur le Doyen de Munster présente aujourd'hui à Vos Seigneuries un Mémoire touchant le différend que Monsieur l'Evêque son Maître a avec Monsieur le Comte de Stirum, pour la terre de Borkelo, a crû le devoir accompagner de ces lignes, pour faire ressouvenir Vos Seigneuries de l'affection avec laquelle le Roi mon Maître a recommandé cette affaire à Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de cet Etat; ne doutant point que, tant en consideration de la part que sa Majesté prend aux intérêts d'un Prince son Allié, & vôtre Voisin, que pour l'amour de la justice même, Vos Seigneuries n'y fassent la reflexion que l'un & l'autre meritent, & ne suivent en cela les mouvemens de l'inclination qu'elles ont pour l'équite. Donné à la Haye le sixiéme Mars* 1663.

D'ESTRADES.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 23. *Mars* 1663.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 15. du courant, & ai eu grand plaisir d'apprendre avec combien de vigueur & de force le Sieur de Wit avoit parlé dans l'Assemblée des Etats Généraux, pour les obliger à passer l'Acte que je desire de la garantie de la Place de Dunkerque, & qu'il en fût venu à bout sur le champ sans l'opposition de quelques partisans d'Espagne, lesquels n'y ayant pas concouru, on a été contraint de renvoyer cette déliberation aux Provinces pour s'accommoder aux constitutions de l'Etat, qui requierent que pareilles Resolutions se prennent unanimement, ou que lesdites Provinces parlent comme celles de Hollande & Zélande, qui sont les principales, & qui donnant toûjours le mouvement aux autres, se sont déja expliquées là-dessus en la maniére que je pouvois desirer. Je ne fais point de doute que les autres ne suivent infailliblement leur exemple. Cependant, afin d'autoriser de plus en plus le Sieur de Wit, & faire voir aussi avec quelle sincerité j'ai toûjours procedé en cette affaire, je presse ici autant qu'il

qu'il m'eſt poſſible que l'échange deſdites Ratifications ſe faſſe ſans delai, & ſur-tout avant que leſdites Provinces ayent eu le tems de s'expliquer ſur ladite garantie, dont vous aſſûrerez le Sieur de Wit, & lui témoignerez, que je lui ſçai le même gré de la nouvelle marque d'affection qu'il vient de me donner, comme ſi la choſe avoit réüſſi ſur le champ ſelon ſon projet & ſon deſir.

J'approuve fort la reflexion que vous faites, qu'il pourroit être fort à propos pour le bien de mon ſervice, de communiquer ſous le ſecret audit Sieur de Wit ce qui ſe traitera ici avec le Baron de Bloemendael, Envoyé de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, qui eſt comme ennemi declaré dudit de Wit; de crainte que faiſant un miſtere à celui-ci de ſa négociation, la chaleur qu'il fait aujourd'hui paroître pour mes intérêts, ne vînt à ſe refroidir. Vous pouvez donc dire audit Sieur de Wit (& lui faire valoir en cela ma ſincerité & mon affection) que juſques à preſent je ne vois rien de plus dans les propoſitions du Baron, qu'un déſir que me témoigne ſon Maître, de vouloir, pour ma conſideration, entrer dans l'Alliance du Rhin, à quoi juſques ici il n'avoit eu aucune diſpoſition. Comme c'eſt une choſe qui ne lui pouvoit pas être refuſée, s'il la demandoit aux autres Conféderez, quand même je voudrois m'y oppoſer, puiſque le Traité de ladite Alliance porte en termes exprès, que la porte en ſera ouverte à tous les

les Princes du Rhin & de l'Empire qui voudront y entrer; il ne me reste pas lieu, comme vous voyez, de déliberer sur la reponse que je lui dois faire, d'autant plus que si l'affaire prend son cours, elle sera de beaucoup d'éclat dans le monde, & de grande mortification à la Maison d'Autriche, qui verra par-là détacher cet Electeur de ses intérêts. La seule chose qui me fait peine, est la consideration du Duc de Neubourg & celle dudit Sieur de Wit; mais j'ai déja fait declarer nettement au Baron de Bloemendael, que mes premiers & anciens amis auront toûjours, quoi qu'il arrive, le premier lieu dans mon affection, & que je ne veux pas en cela abuser son Maître, & qu'il prenne ses mesures & ses resolutions sur ce fondement; qu'il est bien vrai qu'en entrant dans mon amitié, j'employerai avec plaisir tout le credit que j'aurai sur les uns & sur les autres, pour accommoder, s'il est possible, leurs differens avec satisfaction commune, & les remettre bien ensemble; en quoi chacun pourra trouver son compte & son avantage.

Je croi sur tout ce que vous m'en marquez, que la Doüairiere d'Orange vous à parlé sincerement, quand elle vous a avoué qu'on ne lui a donné aucune part du sujet du voyage de Bloemendael, & je ne doute pas qu'elle n'en soit fort piquée, comme il vous a paru; vous en pourrez avoir en peu de tems plus d'assûrance, par les

les habitudes que vous avez dans ſa maiſon, & avec ſes plus confidens Domeſtiques.

Je ne puis croire que la froideur qui ſe remarque au Chancélier Hyde, ſur ces matiéres où il avoit ci-devant parû fort échaufé, procede du principe que vous avez ſoupçonné; & il s'en eſt fort defendu. D'ailleurs il n'eſt pas à préſumer, que prévoyant bien que la plus grande partie des Anglois crieroient hautement contre la vente de Dunkerque, il eût voulu rendre plus paiſibles leurs crieries parmi tout le peuple, en donnant lieu à ſes envieux de déclamer avec un prétexte plus ſpecieux, qu'un intérêt particulier l'eût porté à donner ce Conſeil au Roi ſon Maître.

On travaille autant qu'il ſe peut, par mon ordre, pour faire que vous ayez les Portraits, que je veux envoyer avant la fin de l'Aſſemblée. Cependant vous recevrez par cet ordinaire celui que j'ai deſtiné au Sieur de Beverning, Surintendant des Finances, & les mille Piſtoles pour Mr. le Baron de Ghent. Il y aura quatre autres Portraits enrichis de quelques Pierreries autour.

J'ai ſujet d'être fort mal ſatisfait de la conduite du Sieur de Montbas; mais ſi quelque conſideration me la peut faire oublier, ce ſera ſans doute celle du Sieur de Groot ſon beau-frere, dont j'eſtime la perſonne, & qui témoigne pour mes intérêts la chaleur que vous me mandez.

J'ai vû les deux Mémoires que vous a-

vez préſentez aux Etats pour l'affaire de Malthe, & celle de Borkelo. Quoique le Baron de Lerode ait eu tort de ne vous pas communiquer celui qu'il a donné aux Etats, il eût été bon de l'accompagner d'un autre de vous, qui eût pû adoucir, par les termes auxquels vous l'auriez conçû, l'aigreur que le Mémoire dudit Baron, pour être trop crud & trop haut, a excité dans les eſprits. Cette difference a été remarquée ici par l'Agent du Duc de Neubourg, quoi on a repondu comme on devoit, en rejettant la faute ſur celle qu'a faite ledit Baron. Mais à l'avenir il faut aller au ſervice & à l'avantage du Maître, ſans s'arrêter au manquement du Miniſtre.

J'ai donné ordre à Lionne de parler au Baron de Bloemendael en faveur des Catholiques de Cleves, & nommément pour faire rétablir les Capucins dans la Ville.

Je finis ma dépêche par un ordre à l'exécution duquel vous me ferez plaiſir d'apporter grande application. Prenez ſoin de vous enquerir (ſans qu'il paroiſſe que je vous aye écrit, mais comme par vôtre ſimple curioſité) quelles ſont dans toute l'étenduë des Provinces-Unies, & même dans les autres des Païs-Bas de la Domination du Roi d'Eſpagne, les perſonnes les plus inſignes, & qui excellent notablement par deſſus les autres, en tous genres de profeſſions & de ſciences, & de m'en envoyer une liſte bien exacte, contenant les circonſtances de leur naiſſance, de leur

leur richeſſe ou pauvreté, du travail auquel elles s'appliquent, & de leurs qualitez. L'objet que je me propoſe en cela, eſt d'être informé de ce qu'il y a de plus excellent & de plus exquis dans chaque Païs, en quelque profeſſion que ce ſoit, pour en uſer après, ainſi que je l'eſtimerai à propos pour ma gloire & pour mon ſervice; mais cette perquiſition doit être faite avec grande circonſpection & exactitude, ſans que ces perſonnes-là mêmes, ni aucun autre, s'aperçoivent de mon deſſein, ni de vôtre recherche.

## MEMOIRE

**Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. Mars 1663.**

*LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, conſidere que les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ſont ſur le point de ſe ſeparer à cauſe des prochaines fêtes de Pâques, & que ſi Vos Seigneuries ne les exhortent ſérieuſement à apporter, dans dans le peu de jours qu'ils ont encore à deliberer, leur avis touchant la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe, non ſeulement Meſſieurs les Commiſſaires députez à cela par Vos Seigneuries ne pourront pas faire leur raport de pluſieurs mois, mais toute*

 *l'Eu-*

*l'Europe aura ſujet de croire, que ceux qui poſſedent les biens de l'Ordre continuent de ſe ſervir des mêmes moyens, qu'ils employent depuis tant d'années, pour éluder l'effet des inſtances que le Roi ſon Maître a fait faire pour cela par ſes Miniſtres; & ainſi il ne ſe peut pas diſpenſer de s'adreſſer encore à Vos Seigneuries, & de leur repréſenter bien ſérieuſement, qu'il ne peut plus juſtifier les diligences que Sa Majeſté veut qu'il faſſe en exécution de ſes ordres exprès, s'il ne leur fait entendre que ſi Vos Seigneuries n'obligent les Provinces particuliéres, comme elles peuvent & doivent faire en vertu de leur Union, à la reſtitution des biens de l'Ordre, ou à verifier leur prétendu droit ſans delai, Sa Majeſté aura ſujet de croire (ce qu'elle ne voudroit pas faire néanmoins) que ce n'eſt pas leur intention de faire rendre juſtice, qu'elles ne veulent pas conſiderer la puiſſante & juſte recommandation qu'elle en fait, & qu'elles ne ſe ſoucient point de ce que toute la Chrêtienté pourra dire d'un procedé ſi extraordinaire, ni des inconveniens que le juſte reſſentiment de l'Ordre pourra produire.*

*Le même Ambaſſadeur extraordinaire a auſſi reçû ordre exprès par le dernier Courier de France, de repréſenter à Vos Seigneuries, que ſes Prédeceſſeurs en ſon emploi ont de tems en tems fait connoître, que la licence que les Libraires de ce Païs ſe donnent d'imprimer toutes ſortes de* Libelles, *au grand préjudice* de la réputation de ſa

ſa Couronne, & de ſes intérêts, *étoit inſupportable, & que ſur cela Vos Seigneuries ont de leur côté fait renouveller ſouvent les Ordonnances publiées contre les Libelles fameux, & contre ceux qui les font, & qui les produiſent. Mais d'autant que ce remede ne ſe trouve pas aſſez efficace pour réfrener cette licence, & que depuis les derniéres plaintes que l'on a faites ſur ce ſujet, non ſeulement l'on a imprimé en ces Provinces des Livres où l'honneur de pluſieurs perſonnes de très-éminente qualité, qui ſont encore en vie, ſe trouve fort intéreſſé, mais auſſi que l'on a eu avis que l'on y imprime, ou que l'on a deſſein d'y imprimer un Libelle intitulé*, le Teſtament de feu Monſieur le Cardinal Mazarin, *avec des remarques ſous le nom emprunté d'une perſonne fort connuë; ledit Ambaſſadeur Extraordinaire requiert très-inſtamment Vos Seigneuries au nom du Roi ſon Maître, de vouloir donner ordre au plûtôt, à ce que les Libraires qui ont ci-devant imprimé & débité ces Libelles ſoient punis ſelon la rigueur des Ordonnances, & qu'il leur ſoit fait défenſe expreſſe d'en vendre ou imprimer à l'avenir, & notamment ce prétendu* Teſtament de feu Monſieur le Cardinal, *à peine de confiſcation des exemplaires & caractéres, & de punition exemplaire; parce que ſans cela, la continuation de cette licence débordée obligeroit Sa Majeſté à défendre abſolument, en toute l'étenduë de ſon Royaume, la vente des Livres imprimez en ce Païs; ce qui ne ſe pour-*

G 3 *roit*

*roit pas ſans faire tort à ceux qui n'ont point de part à la publication de ces Libelles, & ſans quelque interruption du Commerce & de la bonne intelligence qui eſt ſi bien établie entre les deux Nations. Donné à la Haye le dix-neuviéme Mars* 1663.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 22. *Mars* 1663.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. de ce mois, avec bien de la joye d'avoir remarqué qu'elle a été ſatisfaite de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Réſolution de la Province de Hollande ſur la garantie de la Place de Dunkerque; j'eſpere qu'elle ne le ſera pas moins dans les ſuites, toutes choſes étant diſpoſées pour cela. J'ai été voir Monſieur de Wit, & la Lettre de Vôtre Majeſté eſt ſi avantageuſe & ſi favorable pour lui, que j'ai eſtimé la lui devoir donner à lire toute entiere. Je la puis aſſûrer, qu'il a toute la reconnoiſſance qu'il lui doit de l'honneur que Vôtre Majeſté lui fait, & qu'il s'attache entiérement aux moyens de faire réüſſir les affaires que Vôtre Majeſté

jeſté affectionne. Il a pour cet effet diſpoſé la Province de Hollande à ne ſe ſeparer pas, & à revenir quinze jours après Pâques. Il a fait réſoudre au même tems une Députation vers chaque Province, afin d'apporter en diligence l'Acte & la Réſolution pour la garantie de la Place de Dunkerque, conforme à celle de la Province de Hollande, & les Députez ſont partis ce matin pour cela; & comme ce ſont de nos amis, il y a lieu d'eſpérer que leur retour ſera prompt.

J'ai toute ſorte de ſujet de me loüer de la maniére dont il en a uſé avec moi. Il ne me cache aucune affaire, tant de celles de l'Etat que des étrangeres. Il m'a demandé mon avis ſur la Lettre que le Roi d'Angleterre a écrite à Meſſieurs les Etats par un Gentilhomme exprès, leur remettant la Tutelle du Prince ſon neveu, & les priant de la recevoir, & lui tenir lieu de Pere: qu'il ſe trouvoit fort embarraſſé; que d'un côté il avoit été perſuadé qu'on pouvoit trouver ſûreté & avantage de prendre la Tutelle de ce Prince, & qu'il avoit trouvé les raiſons que j'avois alleguées dans les converſations que nous avions euës là-deſſus très-fortes; mais que d'un autre côté il voyoit toutes les Villes ſi contraires à ſe charger de cette Tutelle, & même à faire du bien à ce Prince, vû la grande autorité où ſes Prédéceſſeurs ont été, & où il pourroit venir fort facilement s'il étoit aidé, les Peuples ayant grande amitié pour ſa perſonne & ſon nom; qu'il eſt

obligé de ſuivre les ſentimens de ſes Confreres, & me dire, qu'ils refuſeront au Roi d'Angleterre ce qu'il leur demande. Je fis tout ce qui eſt poſſible pour moderer cette réſolution, en lui alleguant les mêmes choſes que je lui avois dites, & lui faiſant voir, qu'il ſeroit bien plus maître de ce Prince, étant honnête homme, après l'avoir élevé & ôté de la miſére où il faut qu'il tombe infailliblement, que non pas de l'abandonner & le laiſſer avec des ſentimens de ſe venger du tort qu'on lui fait, quand il aura l'âge de le reconnoître. J'aurois ſouhaité avoir pû ſervir ce pauvre Prince, ſçachant que Vôtre Majeſté ne l'auroit pas trouvé mauvais, & que ç'auroit été une obligation que j'aurois payée au feu Prince Henri ſon grand-pere, qui a eu tant d'amitié pour moi, qu'il ne m'a rien caché de ce qu'il a eu de plus ſecret, douze ans de ſuite & juſques à ſa mort. Mais je vois bien à preſent que c'eſt une Maiſon entierement détruite, & qu'il ne faut pas ſonger à prendre d'autres meſures qu'avec Meſſieurs les Etats, c'eſt-à-dire avec Monſieur de Wit, lequel continuant d'agir tout-à-fait bien, me dit fort confidemment, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'étoit fort emporté ſur ce qu'il diſoit que Vôtre Majeſté avoit fait prendre d'autorité douze Villages ſur le Roi ſon Maître pour les joindre au Gouvernement de Dunkerque ; que le Marquis de Caracena lui en avoit fait plainte par un Envoyé, & qu'elle lui avoit répondu,

du, qu'elle les vouloit garder & que cela l'accommodoit; qu'à de telles réponſes on ne pouvoit pas demeurer long-tems bien enſemble, & qu'il faloit ſonger à faire une Ligue des dix-ſept Provinces pour ſe mettre à couvert d'un ſi rude voiſin. Ledit Sieur de Wit lui répondit, que le tems n'étoit pas propre pour une telle propoſition; que tout cet Etat étoit fort obligé à Vôtre Majeſté, & particulierement la Province de Hollande; qu'on n'avoit nul ombrage de ſa Puiſſance, qu'au contraire ils contribueront ce qu'ils pourront pour l'augmenter, ne remarquant rien que de grand & de généreux dans toutes les actions de Vôtre Majeſté; que pour les douze Villages dont il ſe plaignoit, il m'en avoit parlé depuis quelques jours; mais que le fait eſt bien éloigné de ce qu'il lui diſoit, puiſqu'il n'y en avoit que quatre compris dans l'enceinte de la circonvallation, dont le Roi d'Angleterre avoit toûjours joui, & qu'il a vendu Dunkerque & le Territoire dont il jouïſſoit, par le Traité qu'il a fait; & de plus qu'il avoit à lui dire, que dans toutes les places que Meſſieurs les Etats ont pris, comme Boiſleduc, Maſtricht, Hulſt & autres, tous les Villages qui ſe ſont trouvez dans l'enceinte de la circonvallation ont été attachez à la place, nonobſtant qu'ils dépendiſſent d'autres Châtelenies. Dom Eſteven de Gamarre le quitta ſans lui rien dire; & ce fut ce jour que le Sieur de Wicquefort y alla dîner, où il le trouva

de ſi mauvaiſe humeur, dont je ne parlerai pas à Vôtre Majeſté pour n'uſer pas de redites, puiſqu'il en rend compte à Monſieur de Lionne par la Lettre qu'il lui écrit. Je m'arrêterai ſeulement à lui dire, que Dom Eſteven de Gamarre m'envoya viſiter le ſoir qu'il arriva, le lendemain j'envoyai un Gentilhomme ſçavoir de ſes nouvelles, & le remercier de ce qu'il m'avoit envoyé viſiter. Il perſiſte de dire que Monſieur de Thou l'a vû le premier, & de tenir les mêmes diſcours qu'il a fait au Sieur de Wicquefort. Je dis qu'il me doit la premiére viſite, n'ayant pas pris congé de Meſſieurs les Etats, ni rompu ſa Maiſon. C'eſt un homme tellement enragé de voir ſes affaires aller mal de deçà, qu'il ne ſçait à qui s'en prendre, & il dit & fait cent extravagances, leſquelles je vois avec joye & ſans m'émouvoir beaucoup.

Avant que Monſieur de Wit & moi nous ſeparaſſions, je lui fis comprendre qu'il ſeroit important de faire connoître à Dom Eſteven de Gamarre, que ſa conduite étoit mauvaiſe, & qu'il n'avoit pas bien ménagé Meſſieurs les Etats pour les intérêts de ſon Maître; qu'il ſe préſentoit une occaſion favorable par la Requête que Madame la Princeſſe d'Orange avoit preſentée auxdits Etats, pour le payement des ſommes que le Roi d'Eſpagne doit à Monſieur le Prince d'Orange; que ſi on prend une réſolution vigoureuſe là-deſſus, cela ira entierement à décrediter l'Ambaſſadeur, lequel auſſi

auſſi bien ſe declarant ſon ennemi par les diſcours qu'il tient depuis la derniére viſite qu'il lui a faite, il n'y peut avoir de reconciliation ſûre. Ledit Sieur de Wit & moi conſultâmes ce qu'il y auroit à faire: il jugea enfin qu'on pouvoit prendre une réſolution aux Etats Généraux pendant l'Aſſemblée de Hollande, que d'autant que les Prélats, qui par le Traité de Munſter ſe ſont obligez pour cette dette, n'ont point fait de réponſe ſur la Lettre que Meſſieurs les Etats leur écrivirent au mois de Décembre dernier, il fût réſolu qu'il ſeroit écrit à l'Archevêque de Malines, tant pour lui que pour les autres Prélats; que ſi dans trois mois ils ne donnent ordre que le Roi d'Eſpagne paye cette dette, qui eſt fort conſiderable, ils procederont par ſaiſie & exécution ſur les biens deſdits Prélats, ſituez dans la Souveraineté de cet Etat. Il eſt à remarquer, que la plus grande partie deſdits biens ſont dans la Souveraineté deſdits Etats. Ils en ont auſſi donné avis au Marquis de Caracena & à Dom Eſteven de Gamarre, qui l'a reçû avec bien du chagrin. Cette réſolution fera connoître à toute la Flandre, que les Eſpagnols les ont repûs d'une chimére, en leur faiſant croire que Meſſieurs les Etats feroient une Ligue d'Union des dix-ſept Provinces, & les détrompera de leurs artifices, & ils le feront encore bien plus, ſi le payement n'eſt fait dans trois mois; onze Villes de Hollande m'ayant dit, qu'ils ſe ſaiſiront par force d'ar-

mes de tous les biens des Prélats qui ſont caution, & Monſieur de Wit me l'a confirmé.

Pour les autres affaires dont Vôtre Majeſté m'a chargé, je lui envoye la réponſe qui m'a été faite par Meſſieurs les Etats ſur les prétenſions de Monſieur l'Electeur de Cologne. Il y a trois points accordez; les deux autres s'ajuſteront.

Sur ce que les Députez de Gueldre qui ſont aux Etats Généraux avoient demandé du tems, pour communiquer aux Etats de leur Province le Mémoire de Monſieur l'Evêque de Munſter touchant l'affaire de Borkelo, le Doyen a été conſeillé de préſenter un ſecond Mémoire, pour demander que les Etats de Gueldre fuſſent exhortez de vuider cette affaire en la préſente Aſſemblée; ce qui lui a été accordé, & même je leur ai recommandé l'affaire au nom de Vôtre Majeſté, en la Lettre que je leur écris au ſujet de celle de Malthe. Mais, comme je prévois que, ni les exhortations de Meſſieurs les Etats, ni mes inſtances, ne pourront pas obliger ces Meſſieurs-là d'agir contre leurs propres intérêts, & qu'on aura de la peine à obliger les autres Provinces de contraindre celle-ci de faire juſtice, il m'eſt venu une penſée, que j'ai communiquée au Doyen; ſi l'on ne pouvoit pas s'accommoder avec la Gueldre pour les droits du Territoire qu'ils prétendent ſur la Terre de Borkelo, parce que par ce moyen l'on ruïneroit toutes les

les prétensions du Comte de Stirum. Mais comme c'est une chose fort difficile, & qu'il faut faire plusieurs détours pour en venir là, l'on ne peut pas bien répondre de l'évenement.

D'ailleurs ledit Sieur Friquet dit, que non seulement il ne paroîtra point en cette affaire, si le Baron de Lerode ne le va voir, mais aussi qu'il ne s'en mêlera point, que le Baron ne l'assûre par écrit, qu'il se chargera du déplaisir que l'Empereur recevra du rebut qu'il en doit attendre: étant très-certain que ces Messieurs ne souffriront point que l'on declare que Leuth est de l'Empire, afin de fonder là-dessus l'exécution de la Sentence que le Baron de Virmont a obtenuë à Bruxelles & à Spire, aussi-bien que la satisfaction que le Duc de Neubourg demande; & de fait, il n'y a pas du tout d'apparence de pouvoir faire quoi que ce soit en cela, si l'on ne commence par un accommodement du fonds de l'affaire entre les parties principales: à quoi Messieurs les Etats se porteront toûjours, & tiendront la main à l'exécution de ce qui sera jugé par les Juges ou Arbitres dont les parties demeureront d'accord.

Les Députez de l'Electeur de Brandebourg furent devant hier en conference avec ceux de Messieurs les Etats, sur le differend qu'il a avec le Duc de Neubourg, pour la Declaration que le Duc a fait publier contre les Protestans qui se sont depuis quelques années établis dans son Païs.

Le Duc avoit fait dire ici, qu'il n'en vouloit point aux Proteſtans ſeulement, mais à tous les Etrangers indifferemment qui, contre les anciennes ordonnances s'établiſſent dans les Villes. Mais les Miniſtres de Brandebourg ſoutiennent, que les Officiers du Duc ont eu ordre exprès de ne chaſſer que les Proteſtans, comme en effet la Declaration qu'on a publiée ne parle que d'eux, & qu'il a été derogé à l'Ordonnance de 1555, que les Miniſtres du Duc alleguent, tant par la Paix de Paſſau faite en 1559., que par les Traitez faits depuis cinquante ans entre les Electeurs de Brandebourg & les Ducs de Neubourg: outre que cette Ordonnance ne parle que de gens ſans aveu, & de ceux qui n'ont pas appris le métier dans la Ville, & ne laiſſent pas de s'y établir & de l'exercer, au prejudice des anciens Bourgeois. Il y a grande apparence que le Duc ſera obligé de donner plus de ſatisfaction ſur ce ſujet. Il y a auſſi apparence que l'on renouvellera le Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg, puiſque de toutes les Provinces il n'y a que la Hollande qui s'y oppoſe, & qui veut que l'on vuide auparavant le different que l'on a avec lui, pour une certaine dette que ces Meſſieurs font monter à plus de douze cens mille écus, & dont l'Electeur prétend ne rien devoir. Je ſçai que Monſieur de Wit ſera dans l'impatience d'apprendre ce que le Baron de Bloemendael négocie auprès de Vôtre Majeſté.

Je la supplierai très-humblement de me faire sçavoir ce qu'elle jugera qu'on doive dire là-dessus audit Sieur de Wit.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 30. *Mars* 1663

J'Ai reçû vôtre dépêche du 22. du courant, & ai été très-aise d'apprendre le bon état où se trouvent maintenant toutes mes affaires au quartier où vous êtes. La disposition que témoignent les Etats de considerer les prieres que je leur fais pour mes amis, le déplaisir qu'a l'Ambassadeur d'Espagne de voir le peu qu'il doit espérer de sa négociation pour la Ligue des dix-sept Provinces, & la confiance que prend en vous le Sieur de Wit en toutes les affaires du dedans & du dehors, sur la plûpart desquelles, voire des plus importantes à sa fortune, il veut avoir vos conseils. Comme tous ces bons effets procedent d'une bonne cause, qui est la résolution que je pris ici de declarer, que j'étois prêt de passer outre incessamment à l'échange des Ratifications du Traité de Paris, sans attendre la déliberation de toutes les Provinces sur la garantie de la Place de Dunkerque; je presse aussi, autant qu'il est en mon pou-

pouvoir, que l'Acte de cet échange se fasse sans delai, & sur-tout avant que lesdites Provinces ayent pû parler sur ladite garantie, afin de témoigner de plus en plus à tout l'Etat, avec quelle sincerité j'ai toûjours agi en cette affaire. Je croyois de pouvoir vous donner cette nouvelle par cet ordinaire-ci, mais il y a tant de divers Traitez à copier, & ils sont la plûpart si amples, qu'on n'a pû venir à bout de ce travail dans cette semaine, & on sera obligé d'y employer quelques jours de plus. Mais vous pouvez toûjours assûrer de de-là, que mon intention est toûjours la même, & que je me donne plus d'inquiétude de hâter la chose, que les Etats n'en sçauroient avoir de la voir consommée.

Tout ce que Gamarre dit au Sieur de Wit sur les dépendances de Dunkerque est grossierement artificieux ou faux. Vous sçavez qu'il n'y a que quatre Villages, au lieu de douze dont ledit Gamarre a parlé, & ceux dont je me sers dans mes affaires voyent trop à plein tous les jours la justice de mes intentions, pour avoir été capable d'avoir dit à l'Envoyé du Marquis de Caracena, que je voulois avoir ces Villages, parce qu'ils m'accommodent. Une pareille supposition ne merite point de réponse. La prétention qu'a mis en avant ledit Gamarre à son arrivée à la Haye, que vous le visitiez le premier, n'est pas moins ridicule que ses autres discours, & je ne puis croire (s'il en a écrit en Espagne comme

il a dit) qu'il ne reçoive une bonne reprimande de l'imprudence qu'il a commiſe, mettant le Roi ſon Maître dans une eſpéce d'engagement qu'il ne peut ſoûtenir par la raiſon; ſon abſence du lieu de ſa réſidence, quelque longue qu'elle ait été, & en quelque lieu qu'il ſoit allé, ne peut être conſiderée que comme une promenade à trois lieuës de la Haye, pendant laquelle il ſeroit tombé malade ſix mois durant, puiſqu'en partant pour Bruxelles il ne prit point congé des Etats, qu'il ne rompit point ſa Maiſon, qu'il n'a point fait d'entrée à ſon retour, & n'agit pas même avec les Etats en vertu d'aucune nouvelle Lettre de Créance. Je fais état d'en écrire après demain à l'Archevêque d'Ambrun. Cependant je vous ordonne de tenir bon ſur vôtre prétenſion d'être le premier viſité, ſans vous en relâcher, pour quelque occaſion que ce puiſſe être, & ſans ſoûmettre ce petit différend à aucun arbitrage ni tempérament.

Cependant il ſeroit bien à propos que vous fomentiez ſoûs main, autant qu'il ſera en vôtre pouvoir & en vôtre induſtrie, l'effet de la Réſolution qui a été priſe, de mettre la main ſur le bien des Cautions qui ont répondu au Prince d'Orange du payement des ſommes que les Eſpagnols lui doivent.

Les réponſes favorables que les Etats ont données à ma conſideration, ſur la plûpart des points du Mémoire que leur a préſenté

té l'Agent de l'Electeur de Cologne, me donnent lieu de me promettre, que les autres qui restent à ajuster seront aussi accommodez à la satisfaction dudit Electeur; à quoi vous continuërez de vous employer efficacement, aussi bien qu'à l'affaire de Borkelo, à l'avantage de l'Evêque de Munster, & principalement aussi à celle de Leuth, en faveur du Duc de Neubourg, dont les Sujets pourroient causer plus de desordre.

J'ai donné charge qu'on fit voir à l'Agent du Cardinal de Hesse, le nouveau Mémoire que vous avez présenté aux Etats pour la restitution des biens de Malthe, & la copie de la Lettre que vous avez écrite là-dessus à la Province de Gueldre. Cet Agent a paru très-satisfait de la force & de la vigueur de vos expressions, & a promis d'en rendre un compte fidéle à son Maître, & par avance m'en a fait de grands remercîmens de sa part.

La négociation du Baron de Bloemendael n'est pas plus avancée qu'elle l'étoit lorsque je vous en écrivis derniérement, & ne le sera de long-tems, d'autant que ledit Baron ne s'étoit trouvé aucunement instruit des intentions de l'Electeur de Brandebourg son Maître, sur diverses difficultez qu'on lui a proposées d'abord, avant qu'entrer plus avant en matiére, ce que vous pourrez dire confidemment audit Sieur de Wit.

La résolution que les Etats ont prise sur vos

vos plaintes touchant l'abus insuportable de l'impression des Libelles m'a extrêmement plû. Il reste que vous veilliez de près qu'elle soit plus exactement observée qu'elle n'a été par le passé, quand ils ont fait de pareilles défenses.

Le Courier que l'Ambassadeur de Venise & le Secretaire d'Espagne attendoient de Rome arriva ici le 24. du courant, & a apporté l'aveu & l'approbation du Pape de tout ce qu'ils m'avoient promis par écrit, & que je ne repéterai pas, parce que je vous en ai déja informé. Sa Sainteté avoit déja de nouveau nommé le Sieur Rasponi son Plénipotentiaire, pour venir reprendre la négociation de l'accommodement avec le Duc de Crequi, lequel je ferai partir dans cinq ou six jours, afin qu'il arrive à Lyon en même tems que le Plénipotentiaire de Sa Sainteté s'y rendra.

# L E T T R E

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 29. *Mars* 1663.

J'Ai communiqué sous le secret audit Sieur de Wit la proposition du Baron de Bloemendael. Il s'est senti fort obligé à Vôtre Majesté de la confiance qu'elle lui té-

témoigne, & m'a parlé ſi honnêtement là-deſſus qu'il ne s'y peut rien ajoûter. Il approuve fort que Vôtre Majeſté reçoive ce Prince dans la Ligue du Rhin, & ſe ſent obligé de la déclaration qu'elle a faite, que quelque Traité qui ſe faſſe, elle n'oubliera pas ſes anciens amis & alliez pour des nouveaux. Il m'ajoûta, que quand Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſera bien ſincérement avec Vôtre Majeſté, il ne ſongera plus au reſſentiment qu'il a de la maniére dont il en uſe envers lui, & qu'il en recevra des marques par la facilité qu'il apportera à ſon accommodement avec cet Etat, qui eſt traverſé par la Hollande, qui ſeule l'empêche, non obſtant que ſix Provinces y conſentent: Et comme il eſt queſtion d'une ſomme de trois millions cinq cens mille livres, que ledit Electeur doit à l'Etat par obligation, la Hollande rompra toûjours l'affaire en ſe fixant au payement entier, ou l'accommodera en ſe relâchant de la plus grande partie de cette ſomme, & même en des termes commodes pour le payement de ce qui ſera convenu. Mais que cela ne ſe feroit pas qu'il n'en eût l'obligation à Vôtre Majeſté; ce qu'il me vouloit dire confidemment, étant très-aiſe de lui pouvoir montrer ſa gratitude dans toutes les occaſions qui dépendront de lui. Il me pria d'écrire à Vôtre Majeſté, pour faire exécuter les Arrêts qu'elle a fait donner enſuite du Traité, & qu'il lui eſt fort important que les Villes de Hollande voyent

voyent que cette affaire eſt terminée, puiſqu'à leur ſéparation elles l'en ont chargé. Vôtre Majeſté en verra un Mémoire ci-joint. Monſieur de Cromom, Député pour aller en Zélande & fort mon ami, a apporté une Confirmation de ſa Province pour la garantie de la Place de Dunkerque, & a donné un Acte par lequel elle a approuvé & confirmé tout ce qui avoit été réſolu par la déliberation de la Province de Hollande. Il eſt aſſûré que toutes les Provinces en uſeront de même.

Je n'ai point relâché d'agir pour les intérêts de Monſieur le Duc de Neubourg de la part de Vôtre Majeſté, & j'ai très-bien diſpoſé les affaires en ôtant l'aigreur des eſprits: ce qui ne ſe pouvoit faire par des Mémoires dans l'Aſſemblée, qui les euſſent plûtôt éloignez que gagnez, mais bien en prenant quelques jours pour voir en particulier mes amis, & les remettre du mauvais état qu'avoit produit l'ordre que Monſieur le Duc de Neubourg avoit donné de chaſſer les Huguenots de Duſſeldorp, dont les Miniſtres avoient fait grand bruit, & même porté la plus grande part des Etats à uſer de repreſailles. J'ai été aſſez heureux pour faire changer de face à cette affaire, & j'ai arrêté avec Monſieur de Wit, que demain, ſans plus de delai, il ſe rendroit chez moi avec Monſieur le Baron de Lerode, & que, ſans parler des plaintes du Mémoire, ni de l'expulſion de ceux de la Réligion, il entreroit
en

en matiére dans les mêmes termes qu'il étoit convenu avec moi, & qu'il aporteroit toute la facilité possible, en consideration de Vôtre Majesté, pour cet accommodement.

J'en ai informé le Baron de Lerode, qui est venu dîner chez moi, & m'en a fort remercié: de sorte que l'affaire ne peut pas être en meilleur état. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté, de me faire l'honneur de croire, que rien n'est capable de m'éloigner du chemin que je dois tenir pour l'avantage du service de Vôtre Majesté. Et quand les Ministres des Princes, pour qui j'agis suivant ses ordres, ont fait de faux pas, je travaille tout aussi-tôt à les redresser, & remettre les choses en état que leurs Maîtres n'en reçoivent pas de préjudice. J'espere que le tems le fera mieux connoître à Vôtre Majesté, & que je n'aurai jamais une plus forte application que celle de travailler aux choses qui lui sont agréables, sans considerer mon intérêt en quoi que ce soit.

Le Sieur de Wicquefort écrit si particuliérement à Monsieur de Lionne ce qui s'est passé en Zélande, sur la Ratification du Traité fait entre les Provinces de Hollande & Zélande, & pour les intérêts du Prince, que je ne lui en manderai rien & me rapporterai à sa Lettre, comme aussi de ce que Monsieur de Wit a fait par son adresse & par son credit, pour faire changer la forme des priéres, & faire reconnoître

noître la Province de Hollande pour la premiére Souveraine. Certainement c'eſt un grand homme, & d'une grande capacité. Quand Vôtre Majeſté ſçaura qu'il n'a que trente-ſix ans, qu'il y a dix ans qu'il eſt dans les grandes Charges; qu'il gouverne toutes les affaires étrangeres, auſſi-bien que celles du dedans, avec cœur, adreſſe & autorité, lorſqu'il la faut faire éclater, je m'aſſûre qu'elle ſera perſuadée que c'eſt un homme d'un mérite extraordinaire. Il m'a plus confirmé dans cette croyance en s'attâchant tout-à-fait aux intérêts de Vôtre Majeſté, & il l'á fait paroître par ſon jugement.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 5. *Avril* 1663.

QUant aux affaires de Monſieur le Duc de Neubourg, Monſieur de Baron de Lerode fut apellé à la Conférence que j'eus chez moi le 1. de ce mois avec Monſieur de Wit. Il propoſa un certain nombre de Villages & Seigneuries, au de-là de la Riviére de Geul, qui confinent le Païs de Juliers, pour l'échange de Raveſtein. Et comme il y en a qui ſont du partage du Roi d'Eſpagne, il a deſiré que Meſ-

Messieurs les Etats en donnassent d'autres audit Roi qui sont proche de Limbourg, afin que Monsieur le Duc de Neubourg ý trouvât mieux son compte.

Monsieur de Wit s'est chargé de cette proposition pour la faire agréer à Messieurs de Hollande, & depuis il m'a dit, qu'il n'y trouveroit point de difficulté dans l'esprit de ceux à qui il a communiqué l'affaire; que même Messieurs les Etats faciliteront lesdits Echanges des Villages avec ceux du Roi d'Espagne, dès que Monsieur le Baron de Lerode auroit obtenu le consentement des Espagnols, & qu'il faciliteroit aussi toutes choses auprès de la Province de Hollande, autant qu'il lui seroit possible.

Quant à Leuth, Monsieur le Baron de Lerode a fort insisté que le Château relevoit de l'Empire, & qu'ainsi il demandoit satisfaction, & que le Procès fût renvoyé à la Chambre de Spire. Monsieur de Wit a répondu, que c'étoit un Fief de Fauquemont, dont Messieurs les Etats sont Souverains; que le Procès en étoit à la Cour de Hollande, & qu'il y avoit Sentence donnée contre le Baron de Virmont en faveur du Comte de Flodrop, qui est leur Vassal; mais que, nonobstant leurs droits, ils veulent bien entrer en accommodement, par la priere & médiation de Vôtre Majesté. Je crûs être obligé de dire à Monsieur le Baron de Lerode, qu'il me sembloit que ce

ce n'étoit pas à lui à soûtenir le droit de l'Empereur pour Leuth, mais de laisser agir le Sieur Friquet, son Ministre, qui en est chargé, & s'arrêter au fait qui cause tout le desordre, qui est le Procès, & qu'en trouvant les avantages de Monsieur le Baron de Virmont, il trouvera aussi la satisfaction de Monsieur le Duc de Neubourg qui le soûtient, comme étant à lui & l'affectionnant particuliérement; que le moyen de terminer l'affaire, n'étoit pas de demander d'aller à la Chambre de Spire, ni aussi que la Cour de Hollande continuë d'être Juge du Procès, mais bien de convenir chacun d'Arbitres, avec deux supernumeraires, pour décider de leur differend, & qu'il soit mis en compromis, sous peine d'une somme considerable à celui qui refusera l'accord.

Monsieur de Wit approuva la proposition que je fis, & promit de la faire approuver au Comte de Flodrop. Monsieur le Baron de Lerode dit, qu'il ne pouvoit pas tant s'avancer sans en donner avis à Monsieur le Duc de Neubourg, mais qu'il pouvoit laisser agir le Sieur Friquet pour les intérêts de l'Empereur, & convenir de Médiateurs amiables pour examiner le droit des deux parties. Monsieur de Wit en est encore convenu; mais lui & moi ne croyons pas que cet expedient soit plus décisif que le premier. Mais quand un Ministre dit qu'il n'a pas de pouvoir, il n'y a plus rien à répliquer. Cependant je prévois de la longueur dans cette affaire, Monsieur le Duc

de Neubourg étant en Allemagne, & les réponſes étant longues à venir, & pourtant toutes choſes s'étoient diſpoſées par le ſoin de Monſieur de Wit à les finir en peu de tems. J'ai été bien aiſe de laiſſer agir le Sieur Friquet, en demandant ſatisfaction à Meſſieurs les Etats de la part de ſon Maître, du ſiége qui a été fait à Leuth relevant de l'Empire, afin que ce ſoit un engagement de plainte, dont je ſuis aſſûré que l'Empereur n'aura pas ſatisfaction. Monſieur de Wit m'ayant dit confidemment, que la Province de Hollande a réſolu de répondre au Sieur Friquet, que ce qui s'eſt paſſé à Leuth a été fait avec juſtice & bonne déliberation par Meſſieurs les Etats, Leuth étant de leur ſouveraineté; mais que, quand il releveroit de l'Empire, ce qu'ils ne croyent pas, ils n'auroient pas laiſſé d'en uſer de même. Vôtre Majeſté verra par la réponſe que Meſſieurs les Etats ont faite à leur Réſident en Suéde, qu'ils traitent les affaires avec vigueur & fermeté. Monſieur de Wit me l'a communiquée avant que l'Etat ſe declarât, & il continuë à me témoigner toute ſorte de confiance. Il m'a dit auſſi, que Dom Eſteven de Gamarre lui avoit voulu perſuader, que le Baron de Lerode prenoit prétexte d'être ici pour les affaires de Raveſtein & de Leuth, mais qu'il ſçait fort bien que c'eſt pour traiter avec moi de la Duché de Juliers, & qu'on doit conſiderer ce que ce ſera pour l'Allemagne & ces Provinces, de voir

voir Vôtre Majeſté poſtée avec ſes forces dans Juliers & dans Dunkerque. Monſieur de Wit lui répondit, que ſes Maîtres ne prenoient pas d'alarme d'avoir Vôtre Majeſté pour voiſin, & qu'il ne croyoit pas l'avis qu'il avoit, d'autant qu'il étoit porté par un article du Traité fait avec le Roi d'Eſpagne, que le Duc de Neubourg ne ſe pourroit pas défaire de Juliers, & que Vôtre Majeſté en étoit garante. Il ne ſe peut pas mieux agir que fait le Sieur de Wit en toutes les rencontres où il y va du ſervice de Vôtre Majeſté, & il ſe porte tout-à-fait pour faciliter l'affaire de Monſieur le Duc de Neubourg, juſques à en avoir parlé lui-même à Dom Eſteven de Gamarre pour l'échange des Villages. Il eſt auſſi très-bien diſpoſé pour la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe: & pour ce qui reſte à ajuſter pour l'Electeur de Cologne & pour l'affaire de Borkelo, nous reprendrons cela le 17. de ce mois, que la Province de Hollande ſera aſſemblée.

Les choſes ſont au même état que je l'ai mandé à Vôtre Majeſté par la dépêche du 30. du mois paſſé. J'ai tiré de nouveau parole du Sieur de Wit de n'en parler à perſonne. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a pas laiſſé, nonobſtant ce que Monſieur de Wit lui a répondu, de faire agir ſes émiſſaires par les Villes & dans toutes les Provinces, pour leur donner ombrage du Traité de Juliers, ce qu'il aſſûre être vrai. J'agis, & fais agir mes amis pour faire voir le con-

traire, & traite cela d'un artifice malicieux, & qui témoigne le peu de ſincerité qu'a l'Ambaſſadeur, de ſuppoſer des affaires contre toute ſorte de raiſon & de verité, pour éloigner les affections que ces Peuples ont dans toutes les Provinces pour Vôtre Majeſté.

# MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Avril 1663.

*QUoique le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, juge bien que Monſieur l'Ambaſſadeur Boreel n'aura pas manqué de donner avis à Vos Seigneuries des diligences que le Roi ſon Maître fait faire pour donner la derniére perfection à l'affaire de l'échange des Ratifications, il croit neanmoins devoir faire remarquer à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté, non contente d'avoir fait offrir de faire faire l'échange des Ratifications préſentement, & de faire mettre entre les mains de Vôtre Ambaſſadeur une Liſte de tous les Traitez qui doivent être exhibez devant l'échange, & compris en la garantie générale, ſignée*

*ſignée de Monſieur de Brienne, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majeſté, & de ſouffrir que Monſieur Boreel les paraphât, afin de s'aſſûrer que l'on n'en augmentera pas le nombre, & que l'on n'y fera point d'altération ni de changement, a même ordonné bien expreſſément à Monſieur de Brienne, de mettre effectivement entre les mains de Monſieur l'Ambaſſadeur, avant le depart du dernier ordinaire, ſa Ratification en bonne forme, avec la Liſte des Traitez en la maniére qui vient d'être dite, & de n'exiger point la Ratification de Vos Seigneuries, quoiqu'à proprement parler Sa Majeſté ſe lie par-là, & vous laiſſe la liberté d'en uſer comme il vous plaira: ce qui eſt une façon de procéder ſi extraordinaire, que l'on peut dire que c'eſt une choſe ſans exemple.*

*C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire s'aſſûre, que Vos Seigneuries demeureront entierement ſatisfaites de la façon d'agir de Sa Majeſté; qu'elles ſeront perſuadées que ce ſont des cauſes innocentes qui juſqu'ici ont retardé l'échange des Ratifications, & qu'elles y trouveront ſujet de prendre une entiére confiance en ſa parole, affection & ſincerité, dont Vos Seigneuries doivent attendre des preuves en toutes occaſions. Fait à la Haye le* 11. *Avril* 1663.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 12. *Avril* 1663.

APrès avoir entretenu Monsieur de Wit, conformément à l'ordre que Vôtre Majesté m'en donne par ses quatre dépêches, sur la proposition qui lui a été faite, & lui avoir témoigné la satisfaction qu'elle a reçû des marques d'amitié & d'estime qu'il lui a données, en lui faisant sçavoir une affaire si importante qu'elle approuve, & à laquelle elle consent de bon cœur, & l'exhorte, autant qu'il lui est possible, à ne pas perdre une occasion qui s'offre si favorable d'immortaliser sa gloire, par un avantage de si grande consideration pour sa patrie & pour le bien public: je lui ai dit, que Vôtre Majesté le prioit de considerer que le tems est cher, que les volontez des peuples sont fort variables, & que la prudence veut, qu'on ne donne pas lieu par de longues déliberations à laisser à leur legereté le moyen de changer de pensée, & qu'il importer même extrémement de hâte l'effet de la proposition avant l'arrivée en Flandre du frere de l'Empereur, qui pourroit donner une autre face aux affaires, rendre les peuples plus retenus, & les porter à ne plus cher-

chercher leur ſûreté & leur repos par la voye où ils veulent bien aujourd'hui marcher. A quoi j'ajoûtai, qu'il pouvoit remarquer par la conduite deſintéreſſée de Vôtre Majeſté, que ſes deſſeins vont plus à la grandeur de ſes amis & de ſes voiſins qu'à la ſienne propre; & que même il peut tirer des conſequences, que ſes penſées & les miennes, dont nous nous ſommes ouverts pluſieurs fois, ſur pluſieurs ſortes d'affaires, ne ſe trouvent pas conformes à celles de Vôtre Majeſté, ainſi qu'il paroît à préſent par ſes ſentimens ſur cette propoſition, tous différens de ceux que j'avois eus. Il me répondit, qu'il admiroit la prudente conduite de Vôtre Majeſté & ſa modération, bien éloignée de tout ce que ſes envieux publient; que pour ſon particulier il déſirera toûjours ſa grandeur, & que ſa puiſſance augmente, eſpérant ſa protection, & s'y confiant abſolument; que ſur ce fondement il me dira avec ſincerité, que Vôtre Majeſté ſe peut fier à lui de toutes choſes, & qu'il la ſervira avec grande fidélité; que pour la propoſition des quatre Députez des Membres de Flandre, elle eſt bonne, ſi tous les autres Corps des Etats s'y joignent, & qu'ils ayent un Chef pour commencer l'expulſion des Eſpagnols: en ce cas il n'héſitera pas d'en faire la propoſition à la Province de Hollande, & de la pouſſer par d'autres Provinces, aſſûrant les Députez de leur protection. Mais que de propoſer l'affaire,

 dans

dans l'incertitude de ce que l'on fera en Flandre, & avant que toutes les mesures soient bien prises pour faire réüssir un si grand dessein, il ne juge pas qu'on le doive faire, ni même en parler à qui que ce soit, les affections étant partagées dans l'Etat, & les Espagnols y ayant des amis, & même des pensionnaires; qu'il alloit tout présentement dépêcher en Nord-Hollande pour faire venir les Députez, qui peut-être s'ouvriront plus qu'ils n'ont fait, & que de tout ce qui se passera, Vôtre Majesté en sera avertie très-ponctuellement. Il m'ajoûta, que s'il en eût été crû lorsque Vôtre Majesté avoit une Armée dans le milieu de la Flandre, qu'on se seroit joint avec elle pour former une République des dix-sept Provinces, & ç'auroit été le repos & la sûreté des uns & des autres. Si Monsieur de Wit avoit tiré quelque consequence de nôtre conversation qui eût préjudicié au service de Vôtre Majesté, cela auroit déja paru; mais j'oserois bien l'assûrer, qu'il est entré avec moi sur cette matiére, comme dans beaucoup d'autres, dans le dessein de chercher les moyens qui peuvent lui donner plus de créance dans l'esprit de Vôtre Majesté, & je croi certainement que s'il eût trouvé de la disposition en celle de l'assûrer des Païs-Bas, il en eût été plus aise que de laisser les choses en l'état où elles sont. Je l'ai remarqué en ce qu'il m'a dit plusieurs fois, que ses ennemis & ses envieux sont poussez & soû-

soûtenus par le Roi d'Espagne, & qu'il ne les craindra pas, tant qu'il sera appuyé de Vôtre Majesté. Quelle apparence y a-t-il, Sire, que dans une conduite pareille à la sienne, il voulut perdre cet avantage, toutes ses actions & démarches témoignant être sinceres, & n'avoir pour but que de gagner l'estime, l'amitié & la protection de Vôtre Majesté? Je la supplie très-humblement de m'excuser, si je me suis trop ouvert audit Sieur de Wit, quoique ç'ait toûjours été de moi-même, sans avoir engagé Vôtre Majesté en aucune maniére, ni qu'il ait pû juger de ses sentimens par les miens; & de croire que la faute que j'ai faite en cela est plûtôt par incapacité & par un zèle indiscret à ses intentions; mais je serai plus plus retenu à l'avenir.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 12. *Avril* 1663.

MA dépêche étoit déja faite lorsque Monsieur de Wit m'a écrit un billet, par lequel il me prie de l'excuser s'il ne vient pas chez moi à cause de son rhume, & qu'il souhaiteroit fort me parler avant le départ de l'ordinaire. J'ai été aussi-tôt chez lui, où il m'a dit qu'il m'avoit voulu communiquer une pensée qui lui étoit ve-

muë, n'ayant nulle reſerve pour moi ; qui eſt que, ſi l'affaire des Députez ne réüſſiſſoit pas, comme il y avoit bien des difficultez tant que vivra le Roi d'Eſpagne, à qui il reſte aſſez de forces dans la Flandre pour châtier les auteurs d'une telle conſpiration, qui vraiſemblablement aura peine d'avoir un bon ſuccès, à moins qu'elle ne ſoit générale, ce qui ne lui paroît pas juſqu'à cette heure; il ne ſeroit pas mal à propos de ſonger dès à préſent, en menageant les eſprits des Villes de Flandre, à leur inſinuer les maux dont ils ſont menacez par la mort dudit Roi d'Eſpagne, & de diſpoſer leurs affaires à former la République en ce tems-là, s'ils ne le peuvent maintenant. Et, comme il eſt raiſonnable qu'on ſonge à ces affaires & à ce qui convient le mieux à un chacun, & qui ne puiſſe donner nul ombrage; il a crû me devoir encore faire cette ouverture, qui eſt que, la Flandre ſe mettant en République, Vôtre Majeſté pourroit avoir Cambrai, St. Omer, Aire, tout l'Artois, Bergue Saint-Vinox, Furnes & Nieuport: & Meſſieurs les Etats Oſtende, Bruges, & ce qui eſt ſur ce Continent juſques à l'Ecluſe, & autres Places, ſuivant qu'elles conviendroient en chaque Etat, & qu'il ſeroit examiné plus à loiſir, & le reſte formé en République, qui ſeroit alliée & ſoûtenuë de Vôtre Majeſté & de Meſſieurs les Etats; qu'il ne doute pas qu'on ne donnât de l'ombrage à Vôtre Majeſté, qu'une Répu-

publique en Flandre, ſoutenuë & alliée de Meſſieurs les Etats, & appuyée de pluſieurs autres Voiſins, ſeroient tous enſemble trop puiſſans, & pourroient, ſelon les conjonctures des tems, prendre l'occaſion de faire la guerre à la France, ainſi que les Ducs de Bourgogne ont fait pluſieurs fois; qu'auſſi on pourroit dire de ce côté ici, que la République de Flandre venant à ſe joindre avec la France, cet Etat courroit grand riſque, & qu'une Puiſſance comme celle d'Eſpagne leur ſera toûjours plus avantageuſe; mais que, ſans s'arrêter à tous ces raiſonnemens, il eſtimoit que la ſûreté qu'il y avoit dans la bonne conduite de Vôtre Majeſté, & la ſincerité avec laquelle elle en uſoit envers cet Etat, par l'expoſition de ſes intentions ſi obligeantes & deſintéreſſées à ſon égard, ſuivant le rapport que je lui en avois fait ſur la réponſe de nôtre derniére converſation, ne donnoit pas lieu d'entrer dans aucune méfiance, mais bien de ſe réjoüir d'avoir à traiter avec un Roi ſi bon & ſi judicieux qu'étoit Vôtre Majeſté.

Que pour ce qui regarde les ſoupçons qu'on pourroit donner à Vôtre Majeſté, de la Puiſſance & des liaiſons que cet Etat pourroit prendre avec ſes Voiſins, cela ſe détruit de ſoi-même par la conſtitution de l'Etat, qui ne demande que ſa ſûreté, la liberté du Commerce, & n'avoir pas plus de Terres & de Païs que celles qui tomberont en ſon partage. Ainſi il eſt aiſé de croire, que les uns & les autres n'ayant nul

 ſujet

ſujet de jalouſie ou d'ombrage, & au contraire la confiance étant bien ſolidement établie comme elle l'eſt, les choſes ſe paſſeront dans la ſuite du tems avec une ſi grande union, qu'il eſpére pouvoir contribuer quelque choſe de grand pour la gloire & le ſervice de Vôtre Majeſté. Je lui répondis, qu'il faiſoit juſtice à Vôtre Majeſté dans les bons ſentimens qu'il témoignoit avoir pour elle, puiſqu'il voyoit tous les jours des marques de ſa bonté, & de la conſideration qu'elle faiſoit de ſa perſonne, par la confiance qu'elle prenoit en lui ſur les affaires les plus importantes.

Qu'il a pû connoître par les ſentimens de Vôtre Majeſté l'affection qu'elle porte à Meſſieurs les Etats, qui marquent bien le déſir de leurs avantages, ſans autre intérêt que le leur. Mais que je ne puis faire nulle réponſe à toutes les choſes qu'il me communique, ne me paroiſſant pas par les dépêches de Vôtre Majeſté, que ſa penſée aille à vouloir s'agrandir du côté de Flandre; au contraire, qu'elle eſt contente de ce qu'elle poſſede, ſans vouloir élargir ſes limites, & que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il m'avoit dit, & lui témoignerois l'affection avec laquelle il agiſſoit, en attendant les ordres que je recevrois d'elle là-deſſus.

Que je continuerois à lui dire, qu'il n'y avoit rien qui lui fût plus à cœur, pour l'intérêt de l'Etat & ſa gloire particuliere, que le bon ſuccès de la propoſition des

deux

deux Deputez des quatre Membres de Flandre, & qu'ainsi je le suppliois d'agir fortement auprès d'eux quand ils seront de retour de Nord-Hollande, pour les porter à de vigoureuses résolutions. Il m'a répondu, qu'il m'avoit dit là-dessus tout ce qui étoit en son pouvoir, & qu'il souhaite la chose plus que personne, & qu'il n'oubliera rien.

Monsieur de Wit m'a dit, qu'il y a une Résolution de Messieurs les Etats du mois d'Août dernier, par laquelle il est ordonné à Monsieur Boreel, de ne souffrir point dans la Liste des Traitez que l'on voudra faire garantir par cet Etat, ceux qui n'auront pas reçû leur derniere perfection, y compris la Ratification, avant la signature du Traité d'Alliance le 27. d'Avril 1662. conformément au * 7. article des articles separez, & ainsi qu'il ne croit point que l'on puisse obliger cet Etat de garantir le Traité fait

* VII. D'autant que le Traité de Paix fait entre le Roi de Portugal, & les Seigneurs Etats des Provinces Unies, n'est pas encore ratifié, & que la Garantie ne doit s'étendre que sur les Traitez qui sont passez en bonne & dûë forme; il a été convenu, que Sa Majesté ne sera obligée à aucune garantie contre ledit Roi de Portugal, qu'après que ledit Traité fait, ou autre qui pourra être fait, pour finir la guerre qu'ils ont présentement, sera dûëment ratifié; auquel cas il sera compris dans la Garantie, comme les autres Traitez, selon qu'on est convenu.

fait avec là Suéde à Fontainebleau, qui n'a été ratifié que long-tems après celui qui a été fait avec cet Etat, & même en cette façon changé depuis, ni celui fait avec l'Archiduc d'Insprück pour le payement des trois millions.

Qu'il estime aussi que cet Etat ne doit être obligé de garantir que les Traitez que la France a fait, & auxquels elle se trouve directement engagée, mais non ceux qui ont été faits avec d'autres Rois, où la France n'est intervenuë que comme Médiatrice; que de cette nature sont les Traitez de Coppenhague & d'Olive, quoique, quant au premier, il n'y a rien qui puisse empêcher cet Etat de s'accommoder aux intentions du Roi, s'il plaît à Sa Majesté que l'on fasse pour cela une petite garantie particuliere; mais que pour le Traité d'Olive, cet Etat n'a du tout point d'intérêt à ce qu'il s'exécute, mais bien au contraire; qu'il ne sçait pas aussi pourquoi l'on a fait entrer en la Liste le Traité fait avec le Protecteur en l'an 1655. & qu'ayant écrit ci-devant à Monsieur Boreel, que si Sa Majesté y trouvoit quelque avantage, cet Etat ne feroit point de difficulté de le garantir; mais que cet avantage ne lui paroissoit point, & que ledit Sieur Boreel lui avoit fait réponse, que c'étoit par abus qu'il y étoit entré, & que Monsieur de Brienne l'avoit assûré qu'on l'ôteroit.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 13. *Avril* 1663.

J'Ai vû la réponſe que le Chancelier d'Angleterre vous a faite, qui m'a plus confirmé dans tous les ſoupçons que j'avois du changement de volonté du Roi ſon Maître ſur nôtre Union, que toutes les autres conſiderations qui me l'avoient juſques-là fait ſoupçonner. Il y avoit bien de meilleures raiſons à dire pour un habile homme qui veut excuſer des longueurs. Sa goutte, les affaires du nouveau Parlement en ſon commencement, l'inapplication de quelques Miniſtres ſubalternes, tout cela valoit encore mieux que de ſe plaindre que le Sieur de Comenge n'a pas encore pris la qualité d'Ambaſſadeur. Il eſt abſurde de dire qu'elle ſoit neceſſaire pour faire un Traité. Il ſuffit d'en avoir le pouvoir. Lionne a traité la Paix même à Madrid, caché dans un trou de Buen Retiro. D'ailleurs, ils ſçavent bien en Angleterre, qu'eux-mêmes ont été cauſe que Comenge a differé ſon Entrée, par des difficultez que je puis dire ſans raiſon, quoique, pour les mettre dans leur tort, je me ſuis depuis accommodé à une par-

partie de ce qu'ils ont voulu. La plainte qu'ajoûte le Chancelier Hyde à la fin de sa Lettre, qu'on lui a rendu de mauvais offices auprès de moi, me semble un prétexte qu'il jette en avant, pour excuser le coup qu'il voit peut-être que son Maître médite, de s'unir plûtôt avec les Espagnols qu'avec moi. Comenge aura maintenant fait son Entrée, & on croit qu'ils ne s'en hâteront pas davantage de traiter avec lui.

Tous ces énigmes seront bien-tôt dévélopez, & je sçaurai à quoi m'en tenir. Cependant je crois que vous pourrez répliquer, que vous étes assûré que personne n'est capable de rendre auprès de moi de mauvais offices audit Chancelier, si ce n'est lui-même, en changeant de sentiment & de conduite, ce que vous croyez qui n'arrivera pas; que vous sçavez, à n'en pouvoir douter, que je fais cas & état certain de son amitié; & que quoique la qualité d'Ambassadeur ne vous paroisse pas fort necessaire pour faire un Traité, quand d'ailleurs on en a le pouvoir, cette raison même aura maintenant cessé par l'Entrée publique du Sr. de Comenge; & qu'ainsi vous attendez que la premiére nouvelle que vous recevrez, sera celle d'une Union toûjours plus étroite entre vos Maîtres, puisqu'il continuë à vous assûrer du désir qu'en a le sien, & que vous osez répondre que la disposition que je vous ai témoigné la-dessus est plûtôt accruë que changée.

On

On m'a donné deux avis importans, que j'ai crû vous devoir communiquer, mais dont vous userez avec vôtre discretion & prudence accoûtumée, afin de ne pas commettre la personne de qui je les tiens. L'un, qu'Esteven de Gamarre prétend avoir gagné, pour la Ligue qu'il poursuit, un grand ami & proche parent du Sieur de Wit, par le moyen d'un autre parent que cet ami a dans le Conseil de Brabant. Je croi là-dessus que, sans entrer dans ce détail avec ledit de Wit, vous pouvez vous contenter de l'avertir, qu'il prenne garde de près aux conseils que lui donnera sur les affaires d'Espagne cet ami & parent qu'il a, parce que vous sçavez, à n'en pouvoir douter, qu'il a l'inclination fort Espagnole, & de grandes communications avec Gamarre.

L'autre, que le Sieur de Mauriac, qui a une Charge au service de Messieurs les Etats, & qui l'obtint à la recommandation de Gamarre, est entierement à sa devotion, & lui rend compte de tout ce qu'il peut apprendre chez vous ou ailleurs. Pour celui-ci, il suffira que vous soyez averti de la chose, & empêcher que vos gens, & particulierement vos Secretaires, ne s'ouvrent avec lui, comme ils pourroient faire le croyant bon François, sans qu'il soit besoin que vous lui fassiez aucune reprimande, ni même que vous lui témoigniez de rien sçavoir de sa mauvaise conduite.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 19. *Avril* 1663.

J'Ai lû à Monsieur de Wit le premier article de la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 14 de ce mois, concernant l'ordre qu'elle a donné à Monsieur de Lionne d'écrire à Monsieur Boreel. Je lui ai aussi en même tems remis la Copie de la Lettre de Monsieur de Lionne audit Boreel, qu'il a été bien aise de voir, & m'a dit que cet éclaircissement étoit necessaire pour ôter tout l'ombrage que des Esprits mal tournez avoient pû prendre sur ce que ledit Boreel a écrit, mais qu'il m'assûroit que tout iroit bien, & supplioit Vôtre Majesté d'agréer, que le Traité de Paris s'exécute selon sa teneur, y étant porté qu'on ne sera obligé de garantir de part ni d'autre que les Traitez qui ont reçû leur derniére perfection avant sa signature, comme sont les Traitez de Suede, & celui qui a èté fait avec l'Archiduc pour les trois millions; & qu'on ne garantira aussi que les Traitez que le Roi ou cet Etat ont fait de leur chef, & non pas ceux que les autres Rois ont fait entre eux, & auxquels le Roi ni cet Etat ne sont interve-

venus que comme Médiateurs ; ainſi que ſont ceux de Copenhague & d'Olive. Il m'a dit de plus, qu'il eſt important que les choſes ſe paſſent de la ſorte, pour confirmer toutes les Provinces dans les aſſûrances que ledit Sieur de Wit leur a données, que Vôtre Majeſté ne déſiroit rien que d'exécuter ce qui leur a été preſcrit par le Traité ſigné d'elle, ſur quoi elles ont donné leur conſentement; qu'il me confirme la même parole qu'il me donna il y a huit jours, qu'il n'y aura nulle difficulté à garantir les Traitez de Suéde & de l'Archiduc, ſeparément du Traité de Paris, lorſque Vôtre Majeſté le voudra: ce qui fera le même effet à ſon égard, & leur laiſſe à eux une liberté d'agir ſelon les Conſtitutions de cet Etat. Il m'a ajoûté encore, qu'il avoit parlé à ces deux Députez, qui ne lui avoient dit que les mêmes choſes qu'il m'avoit déja communiquées; il les preſſa pour ſçavoir qui étoit le Chef, quels préparatifs ils faiſoient pour un ſi grand deſſein, & quelles Alliances ils avoient pour aider à les ſoûtenir, & qu'ils lui donnaſſent par écrit tout ce qu'ils lui propoſoient, pour en rendre compte à ſes Maîtres: ſur quoi il leur feroit ſçavoir leurs intentions.

Ils lui répondirent, qu'ils n'avoient charge que de s'addreſſer à lui ſeul, pour ſçavoir s'il leur pouvoit procurer l'Alliance & la protection de la Province de Hollande; qu'ils ne pouvoient pas lui donner aucun écrit, n'étant pas autoriſez de le faire,

re, & que comme on désiroit que cette affaire fût secrete, ce seroit le moyen de la rendre publique, que de donner des propositions par écrit & les communiquer à l'Assemblée de Hollande. Ledit Sieur de Wit leur repliqua, que puisqu'ils n'approuvoient pas ce qu'il leur disoit, ils n'avoient donc qu'à mettre en exécution leur dessein, les assûrant que, quand ils auront fait ce qu'ils proposent, il disposera la Province de Hollande de s'allier avec eux, & de les favoriser autant qu'il se pourra: & ensuite ils s'en sont retournez.

Le Sieur de Wit m'a dit, que peut-être les Espagnols pourroient s'être servis de ces gens-ci, pour l'engager dans une Négociation pour le ruiner de credit envers ses Maîtres, & qu'il les connoît assez artificieux pour cela. Mais que de la maniére que cela s'est passé, il ne court nul risque, puisqu'on ne peut rien prouver; & s'il est vrai que ces Peuples ayent le dessein de se mettre en République, il leur en a assez dit pour les obliger à y travailler. Le tems fera voir clair en cette affaire. Mais, soit que la pensée que Vôtre Majesté a eu d'abord que c'étoit une chimére, ou que celle de Monsieur de Wit se trouve véritable que ce soit un artifice des Espagnols pour le perdre, il en revient un très-grand avantage à Vôtre Majesté, d'avoir si bien persuadé Monsieur de Wit, par tout ce qui est contenu dans ses dépêches, que ses pensées sont fort éloignées de s'agrandir en

Flan-

Flandre, par l'approbation qu'elle a donnée à cette propoſition, & par les inſtances que je lui ai réïterées de la part de Vôtre Majeſté de pouſſer cette affaire, comme étant avantageuſe à l'Etat & glorieuſe pour ſa perſonne. Surquoi il m'a témoigné depuis pluſieurs fois, qu'il ne pouvoit aſſez admirer la moderation de Vôtre Majeſté là-deſſus.

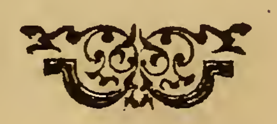
Ce que Vôtre Majeſté a prevû n'eſt que trop vrai, que les Eſpagnols apporteront ſous main des obſtacles pour n'exécuter pas l'échange des Villages du Païs d'Outremeuſe qui accommodoient Monſieur le Duc de Neubourg. Ils n'ont fait juſques à préſent aucune diligence pour ſatisfaire à ce qu'ils avoient promis là-deſſus. Mais ſans s'arrêter à cela, Monſieur de Wit eſt d'avis, que Monſieur le Baron de Lerode prenne ce que Meſſieurs les Etats ont en leur pouvoir; & quand les Eſpagnols verront que cela n'a pas empêché l'échange, ils ſeront plus faciles à traiter deſdits Villages qui accommodent Monſieur le Duc de Neubourg. J'ai auſſi fort inſiſté pour conſerver la Religion Catholique, és lieux où l'exercice s'en fait ſur les confins du Païs de Raveſtein; mais Monſieur de Wit y fait de grandes difficultez, ſur ce que la plus grande part des Catholiques ſont leurs Sujets, & de la Mairie de Boiſleduc, où les défenſes ſont rigoureuſes, & dit que les Miniſtres ne manqueront pas de crier & prêcher contre cette tolerance; que les Peuples s'y joindront, & que leurs Requêtes lui

lui étant préſentées, il faut par le dû de ſa Charge qu'il les appuye.

Je lui ai dit, qu'il avoit un prétexte juſte de s'en exempter, & même de faire connoître aux Etats, aux Miniſtres & aux Peuples, qu'ils n'étoient pas fondez en raiſon, en ce que la Terre de Raveſtein ne venoit pas à Meſſieurs les Etats par aucun droit litigieux, ni par force d'armes, mais ſeulement par un conſentement volontaire du Seigneur à traiter avec Meſſieurs les Etats, par le conſeil que Vôtre Majeſté lui en donne, plûtôt pour les accommoder, & ôter le prétexte de tous differens à l'avenir, que pour autre conſideration. Ainſi leſdits Sieurs Etats retirant tout l'avantage de cet échange, il eſt bien raiſonnable qu'ils conſiderent, que Vôtre Majeſté ne peut le procurer, ni donner ſon conſentement qu'aux conditions que la Religion Catholique ſoit conſervée; que pour marquer mieux combien Vôtre Majeſté déſire le repos & l'union de ſes amis, j'oſois avancer qu'elle agréera qu'on laiſſe les Prêches & l'exercice de la Religion Proteſtante aux Villages où elle eſt déja établie, avec la liberté aux Peuples d'y aller. Il me répondit, que la propoſition n'étoit pas égale, qu'il n'y avoit pas dix familles de leur Religion dans les Villages qu'ils donnoient à Monſieur le Duc de Neubourg, & qu'il y avoit 50000. Catholiques dans le Païs de Raveſtein & la Mairie de Boiſleduc, qui n'avoient d'autres Egliſes que celles que je déſirois être conſer-

ſervées. Mais que pour faire voir le déſir qu'il avoit de faire quelque choſe qui fut agréable à Vôtre Majeſté, il me promettoit de faciliter l'affaire autant qu'il lui ſera poſſible près de ſes Maîtres, & que, pour lui en donner les moyens, je fiſſe avertir le Baron de Lerode, de faire venir ici le Miniſtre d'un des principaux Villages qu'on veut ceder, pour ſe plaindre à la Province de Hollande de ce qu'on les abandonne, & qu'ils la prient de la part de leurs troupeaux, de faire conſerver en ce quartier leur Egliſe & l'exercice de leur Religion. J'ai averti ledit Baron de Lerode de cet expedient, qui en a été très-aiſe, & a dépêché auſſi-tôt ſur les lieux pour faire venir ledit Miniſtre, qui ſe trouve être de ſes amis: ainſi j'eſpere que cela pourra réüſſir.

Les Villes de Leyden, d'Haerlem & d'Utrecht ſont plus contraires que jamais à la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe. Quoiqu'on les ait convaincues de raiſons, cela ne les fait pas revenir: pourtant le ſuccès de cette affaire eſt douteux; je ne laiſſerai pas de continuer à m'y appliquer avec ſoin comme j'ai fait juſques à préſent.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 20. *Avril* 1663.

JE vous dirai donc en premier lieu, que j'ai été fort aise que le Sieur de Wit ait pû reconnoître, & comme toucher au doigt par des effets sensibles, lorsque vous vous êtes ouvert à lui de mes plus secretes pensées & intentions, sur la proposition qu'on lui est venu faire, que je ne suis pas ce dangereux Voisin, ni ce Prince si immodérément ambitieux & si avide des Etats d'autrui, que mes envieux le publient avec des exaggerations odieuses, pour faire concevoir par-tout de grands ombrages de ma puissance. Je me trouve par-là, graces à Dieu, comme je vous l'ai déja mandé, assez bien partagé, pour n'avoir ni inquiétude ni désir violent d'étendre davantage ma Domination, & pourvû que je puisse toûjours tenir ceux qui ne m'aiment pas (dont les vastes desseins ou le trop grand pouvoir me doivent être suspects) en état de ne me faire point de mal, je croirai avoir tout sujet de me contenter, & d'être fort

fort ſatisfait de ma condition préſente.

Cependant ſi ma réponſe & mes reſolutions ont plû audit Sieur de Wit au point que vous me le mandez, je ne ſuis pas en échange moins touché ni moins édifié de tout ce qu'il vous a dit de nouveau, avec tant de prudence & de témoignages d'affection pour ma perſonne & pour ma gloire ſur la même matiére : & à dire vrai, j'ai trouvé qu'il vous a parlé avec tant de jugement, de ſincerité & de ſuffiſance, que je ne puis qu'en tout & par-tout approuver ſes ſentimens ; & pour concluſion, que le meilleur parti que je puiſſe prendre en cette affaire, c'eſt d'en remettre la direction en d'auſſi bonnes mains que les ſiennes, & d'en laiſſer entiérement la conduite à ſon zèle & à ſon habileté. Il ſe voit que Dieu l'a fait naître pour de grandes choſes, puiſqu'à ſon âge il a déja mérité depuis pluſieurs années d'être la plus conſiderable perſonne de ſon Etat ; & je crois auſſi, qu'ayant acquis un auſſi bon ami en lui, ce n'a pas été un ſimple effet du hazard, mais de la Providence Divine, qui diſpoſe de bonne heure les inſtrumens dont elle veut ſe ſervir pour la gloire de cette Couronne, & pour l'avantage & la ſûreté des Provinces-Unies.

De tous ces ſentimens, qui me ſont fort naturels & très-ſincéres, ledit Sieur de Wit peut tirer la conſequence, quelle ſorte de haute protection il peut attendre de moi en tous ſes intérêts, ſi jamais l'occaſion

s'en offre. La seule plainte que je fais de lui, c'est qu'ayant autant d'estime & d'affection que j'en ai pour sa personne, il ne me veuille point laisser le moyen de lui en donner quelques marques effectives, ce que je ferois avec très-grande joye; & si vous pouvez le disposer à les recevoir, vous me rendrez un service très-agréable.

Continuez cependant à lui remontrer vivement, combien il importe de se prévaloir des conjonctures quand la matiére est bien disposée, sans laisser à la légereté des peuples le loisir & le moyen de changer de pensée. J'attendrai cependant avec impatience de sçavoir ce qui se sera passé entre ledit Sieur de Wit & les deux Députez à leur retour de la Nord-Hollande.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 20. *Avril* 1663.

J'Ai fort bien vû, quoique le Sieur de Wit ne vous en ait rien témoigné, le vrai mistére secret de cette deliberation des Etats, de ne me point garantir les Traitez qui n'auront pas été verifiez avant la

la ſignature du nôtre. Cela ne regardoit nullement, ni le Traité de Fontainebleau avec la Suéde, ni celui que j'ai fait avec l'Archiduc, qui ne contiennent que des choſes fort ordinaires, & où il ne ſe peut rencontrer aucune difficulté, ni pour la matiére, ni pour la forme. La fineſſe cachée là-deſſous, c'eſt que les Etats ont voulu par cette généralité exclure nommément en particulier, ſans être obligez de s'en expliquer, le dernier Traité que j'ai fait le 6. Février 1662. avec le Duc de Lorraine, ſous prétexte qu'il n'a pas été ratifié, quoiqu'à le bien prendre, entre Souverains qui ſignent eux-mêmes un Traité, il n'écheoit aucune Ratification, leur ſeule ſignature portant ſuffiſamment la marque de leur intention.

Mais il n'eſt pas aujourd'hui queſtion de cela, & les Etats auront pû voir, que dans la Liſte des Traitez à garantir que j'ai fait mettre entre les mains du Sieur Boreel, je n'y ai point fait comprendre ce ſecond Traité avec le Duc de Lorraine; & ainſi j'ai de moi-même prévenu leurs intentions ſecretes, ſans qu'il fût beſoin de tout ce miſtere, ni d'uſer d'aucunes fineſſes. Quant au Traité de Suéde & celui des Archiducs, bien que le Sieur de Wit vous ait témoigné qu'on feroit en cela ce que je voudrois, il m'eſt égal & aſſez indifferent, ou que l'on me les garantiſſe dès à préſent, ou que l'on renvoye cette garantie à la nouvelle Convention que nous devons faire

 enco-

encore pour de pareilles garanties des Traitez qui n'avoient pas été faits ou reçû leur derniére perfection avant la ſignature de nôtre Alliance, comme celui de l'acquiſition de Dunkerque, le Traité des Etats avec l'Angleterre, & celui du partage des Païs d'Outre-meuſe.

Pour ce qui eſt des autres Traitez, où je n'ai pas été partie contractante, mais où je ſuis ſeulement intervenu comme Médiateur, & promis depuis d'en être garant, comme ceux de Copenhague & d'Olive, je demeurerai fort volontiers d'accord de les ôter de la Liſte de ceux que je deſire m'être garantis, puiſque les Etats, qui pourroient m'en exhiber de la même nature, ne l'ont pas fait, & s'en ſont diſpenſez. Quant à celui d'Angleterre fait en 1655. avec Cromwel, je continuë à en deſirer la garantie, à quoi les Etats ne peuvent faire aucune raiſonnable difficulté.

Cependant vous aurez lieu, par toute la conduite que j'ai tenuë en cette affaire depuis le commencement juſques à la fin, de faire bien remarquer de-là, quelle eſt la ſincerité de mon procédé, & quelles facilitez, & en combien de maniéres, j'ai apporté en tout ce que j'ai connu que les Etats pouvoient ſouhaiter de moi pour la conſommation de nôtre Traité, dont ils doivent tirer la conſequence, avec quelle foi & quelle ponctualité je l'accomplirai de ma part lorſque les occaſions en naîtront.

J'ai fait parler efficacement au Réſident de

de Suéde ſur les deux démêlez du Vaiſſeau & du Fort de Guinée, qui pourroient alterer la bonne intelligence entre cette Couronne-là & les Etats. Il a promis d'écrire au Régent du Royaume, combien j'ai à cœur que cela n'arrive point, & que ces differens ſoient promptement accommodez. Aſſûrez cependant le Sieur de Wit, que j'ai été fort touché de ce qu'il vous a dit, qu'il feroit remettre tous les intérêts des Etats entre mes mains, & qu'ils en paſſeroient par mon jugement, ſelon que je l'eſtimerois équitable: & ſi les Suédois ſe trouvent dans la même diſpoſition, il ne ſera plus à craindre qu'il puiſſe arriver aucun inconvenient de cet embarras.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 26. *Avril* 1663.

LA dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire en chifre le 20. de ce mois, m'a paru ſi obligeante pour Monſieur de Wit, & explique ſi nettement ſes penſées & ſes intentions, pour confondre tous les mauvais bruits que ſes ennemis ont

fait courir en ce Païs ſur ſa grande puiſſance & ſa grande ambition, que j'ai eſtimé à propos de la lui donner à lire; & je dirai avec verité à Vôtre Majeſté, qu'il a reçû une joye extraordinaire de la voir dans des ſentimens ſi favorables & avantageux pour lui. J'ai pris ce tems-là pour lui faire remarquer la plainte que Vôtre Majeſté faiſoit, en ce qu'il ne lui donnoit pas le moyen de reconnoître ſon mérite, & l'affection qu'elle avoit pour lui. Surquoi il me répondit, qu'il étoit récompenſé au de-là de tous les ſervices qu'il pourroit jamais rendre à Vôtre Majeſté, par les marques qu'elle lui donne de ſon amitié & de ſa confiance; qu'auſſi il me peut aſſûrer, qu'il ne manquera jamais de fidélité pour tout ce qui regarde le ſervice & la gloire de Vôtre Majeſté. Je lui dis qu'il dépendoit de lui de me bien faire faire ma Cour auprès de Vôtre Majeſté, & que je le priois de relire l'ordre qu'elle me donnoit ſur la fin de ſa Lettre. A quoi il me répondit, qu'il avoit plus qu'il n'eût ôſé jamais eſpérer, & qu'après les aſſûrances que Vôtre Majeſté lui donnoit de ſa protection & de l'honneur de ſon amitié, il n'avoit plus rien à déſirer. Ce n'eſt pas que je n'aye bien remarqué que ces offres de la part de Vôtre Majeſté l'ont fort touché, mais je n'ai pas jugé le devoir preſſer, ni agir là-deſſus plus fortement, à cauſe de la conjoncture de cette Aſſemblée, qui ne lui eſt pas favorable. Ce n'eſt

n'eſt pas que par ſon adreſſe à manier les Eſprits, ce qu'il ne peut faire un jour il ne le faſſe l'autre, & ne les oblige à la fin de venir à ſon avis. Je me ſuis donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté tout ce qui s'eſt paſſé touchant les deux Députez avant leur départ, & la penſée de Monſieur de Wit, qui eſt entré en ſoupçon que les Eſpagnols ne les ayent détachez, pour l'embarquer en une négociation ſecrete, & pour le ruiner après avec ſes Maîtres. Mais comme ce n'eſt qu'un ſoupçon, il m'a dit, que ſi ces gens font quelque choſe d'eux-mêmes en Flandre, il ne fait nulle difficulté que la Province de Hollande ne les favoriſe, & qu'il le fera faire à toutes les autres Provinces avec le tems.

# L E T T R E

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 26. *Avril* 1663.

J'Ai expliqué au Sieur de Wit l'intention de Vôtre Majeſté à l'égard de la garantie des Traitez de Suéde & de l'Archiduc, & qu'elle conſent qu'on renvoye cette garantie à la nouvelle Convention

qui se doit faire encore pour de pareilles garanties des Traitez qui n'avoient pas reçû leur derniére perfection. Et quant à celui d'Angleterre, fait en l'année 1655. avec Cromwel, que Vôtre Majesté désiroit qu'on le garantît; à quoi Monsieur de Wit n'a fait nulle difficulté, & m'a dit, que Messieurs les Etats en envoyeroient l'ordre à Monsieur Boreel. Cependant je lui ai fait remarquer, combien la conduite de Vôtre Majesté est obligeante pour Messieurs les Etats dans toute la suite de cette affaire, dont il est demeuré d'accord.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 27. *Avril* 1663.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 19. du courant. Vous aurez vû par la mienne de la semaine passée, avec quelle facilité je me suis encore accommodé à tout ce qu'on a desiré de de-là sur la Liste des Traitez à garantir de part & d'autre; demeurant d'accord de n'y comprendre que ceux que j'aurai fait de mon chef, & par consequent d'en exclure les Traitez d'Olive

ve & de Copenhague, où je ne ſuis intervenu que comme Médiateur, & remettant auſſi à une nouvelle Convention la garantie des deux Traitez que j'ai fait avec la Suéde & l'Archiduc d'Inſpruck. Cependant j'ai été bien aiſe d'apprendre, que le Sieur de Wit vous ait confirmé la parole qu'il vous avoit donnée, qu'il n'y aura aucune difficulté à me garantir ces deux Traitez derniers, lorſque je garantirai aux Etats ceux de Londres & de l'échange du Païs d'Outre-meuſe.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 3. *May* 1663.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 27. de l'autre mois. Son procedé a été dès le commencement ſi ſincére pour Meſſieurs les Etats dans toute la ſuite de l'échange des Ratifications, que je la puis aſſûrer que cela a produit un très-bon effet pour le ſervice de Vôtre Majeſté; & elle aura pû connoître par mes précédentes dépêches, de quelle maniére toutes les Provinces ont agi pour la garantie de la Place

de Dunkerque, qui a paſſé avec toute la diligence qu'on pouvoit ſouhaiter.

Après avoir lû à Monſieur de Wit la Lettre que Monſieur de Lionne m'a écrite, ſur la difficulté que Monſieur Boreel fait de garantir le Traité de Quairas, je me ſuis plaint de ce procedé-là, & ai prié ledit Sieur de Wit d'y donner ordre, & de faire connoître audit Sieur Boreel, que ce n'eſt pas avancer le ſervice de ſes Maîtres que d'agir de la ſorte; il n'a pas approuvé ce qu'il a dit à Monſieur de Lionne, & il a déſiré que je lui laiſſaſſe la Lettre pour la lire dans l'Aſſemblée de Hollande, où il a repréſenté ſi fortement la juſtice qu'il y avoit de paſſer ledit Traité de la garantie, que la réſolution en a été priſe dans ladite Aſſemblée, & d'écrire audit Boreel, qu'on n'approuve pas la réſiſtance qu'il y a apportée.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Ledit jour* 3. *May* 1663.

MOnſieur de Wit m'ayant parlé de lui-même de l'opinion qu'il avoit que ces deux Députez ne lui euſſent été détachez

chez par les Eſpagnols, pour l'embaraſſer dans cette Aſſemblée; je me ſervis de ce que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire dans la Lettre en chifre, & lui dis, que j'avois peine de croire que cela fût, & que ce ſeroit une mauvaiſe foi aux Eſpagnols de tâcher de le ſurprendre, lui qui étoit éclairé par deſſus tout ce qui eſt en Hollande, & que de plus il n'y avoit nulle apparence qu'ils ſe dûſſent confier à des Peuples ſur une affaire ſi délicate. Il me répondit, qu'il étoit paſſé par ſes mains des affaires bien plus dangereuſes pour eux que celle-là, à quoi ils n'avoient pas fait de réflexions; qu'ils ne ſont pas ſi pénétrans que je pouvois penſer; qu'une imagination d'Eſteven de Gamarre eſt capable de faire une telle propoſition, pour ſe donner la gloire de l'avoir découverte. Je lui dis, que puiſqu'il connoiſſoit ſa mauvaiſe intention, il pouvoit lui rendre la pareille en le décreditant auprès du Roi ſon Maître; que ſi, avant la ſéparation de la Province de Hollande, il faiſoit prendre réſolution de faire partir les cinq Frégates qui ſont prêtes au Texel pour aller croiſer ſur les côtes d'Eſpagne, avec ordre de prendre tous les Vaiſſeaux Eſpagnols, pour repréſailles de deux Navires Marchands d'Amſterdam qui ont été pris ſur les côtes de Portugal, cela décrediteroit fort ledit Eſteven de Gamarre, de n'avoir pas évité ces deſordres pendant ſon Ambaſſade. Il me dit qu'il le feroit, & aujourd'hui l'ordre en

a été expedié par l'Aſſemblée de Hollande, & j'ai ſçû qu'un Navire de St. Sebaſtien de 22. piéces de Canon, lequel a été pris près d'Oſtende, a été declaré de bonne priſe & vendu. Ledit Sieur de Wit m'a dit, que ſon parent, qui eſt celui qu'il ſoupçonne ſur le ſujet dont Vôtre Majeſté m'a écrit, l'eſt venu trouver, pour le prier de lui procurer la charge de Receveur de Hollande, ce qu'il lui a refuſé, & en a fait pourvoir un autre, & lui a dit, qu'il ne l'avoit pas ſervi dans ſa prétenſion, à cauſe de la faute qu'il fit à Dort, lorſque D. Eſteven de Gamarre fit aſſembler le Magiſtrat, & auſſi de ce qu'il a ſçû qu'il a employé ledit Eſteven de Gamarre, pour ſolliciter ſes amis de lui donner leur voix pour la Charge qu'il demande, & qu'il veut bien qu'il ſçache qu'il lui ſera contraire dans toutes les prétenſions qu'il aura. J'ai ſçû d'ailleurs, qu'on ne ſçauroit plus mortifier une perſonne que le Sieur de Wit a fait ſon parent, quoique ſon Couſin-germain, à quoi l'avis que Vôtre Majeſté lui a donné n'a pas peu aidé. Son procédé me paroît ſi ſincére, que je ſuis perſuadé que ce qu'il m'a dit pluſieurs fois, qu'il vouloit s'attacher tout à fait aux intérêts de Vôtre Majeſté, eſt très-véritable, me paroiſſant qu'il a fait en effet tout ce qu'il peut pour cela.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 11. *May* 1663.

JE puis enfin vous donner la nouvelle que les Ratifications du Traité du 27. Avril de l'année passée ont été échangées, c'est-à-dire que j'ai reçû celle des Etats; car vous sçavez qu'il y a long-tems, que, pour leur témoigner mieux mon affection & ma sincérité, j'avois fait remettre la mienne entre les mains de l'Ambassadeur Boreel. Je vous adresse maintenant une Copie de l'Acte que Lionne a signé par mon ordre, & qu'il a donné audit Boreel, avec des Copies de tous les Traitez que j'ai désiré m'être garantis par les Etats; & en même tems ledit Boreel lui a mis en main pareil Acte, & les Copies des Traitez dont lesdits Etats ont aussi désiré avoir ma garantie.

Peut-être qu'avant le départ de l'ordinaire je pourrai encore vous donner la nouvelle, que j'ai reçû dudit Boreel l'Acte des Etats pour la garantie du Traité de la place de Dunkerque, & que je lui aurai donné le mien pour la garantie de leur dernier Traité d'Angleterre, & de celui

qu'ils ont fait avec l'Eſpagne pour l'échange du Païs d'Outre-meuſe.

Mais j'ai été ſurpris de la Déclaration que Boreel a fait, qu'il n'étoit pas autoriſé pour me garantir en même tems mon Traité avec la Suéde, celui que j'ai fait avec l'Archiduc, ni la derniére prorogation de l'Alliance du Rhin, ni celui de la jonction du Duc de Deux-Ponts, qui ſe trouvent dans le même cas que ceux de Dunkerque, d'Angleterre, & du Païs d'Outre-meuſe; c'eſt-à-dire qu'ils n'avoient pas eu leur derniére perfection avant la ſignature du Traité du 27. Avril 1662.

Ce défaut de pouvoir audit Boreel ne m'empêchera pas néanmoins de paſſer l'Acte de garantie deſdits Traitez d'Angleterre & du Païs d'Outre-meuſe, préſuppoſant, ſur ce que vous m'avez déja mandé, que vous ne rencontrerez de de-là aucune difficulté à faire promptement envoyer l'ordre à Boreel pour la garantie de meſdits Traitez avec la Suéde, l'Archiduc, la derniére prorogation de l'Alliance du Rhin, & la jonction du Duc de Deux-Ponts, à quoi vous vous appliquerez inceſſamment.

J'ai eu beaucoup de joye d'apprendre qu'on ſoit d'accord de de-là ſur l'échange de Raveſtein. Je n'avois pas eſpéré que cette affaire-là allât ſi vîte, & il ne manque rien à la ſatisfaction que j'en ai, puiſque je ſuis venu à bout de conſerver la Religion dans Raveſtein, avec tant d'avantage pour les Catholiques des environs. J'ai deſ-

destiné trois mille francs de pension, que j'avois retenus sur l'Evêché de la Rochelle, à la subsistance de l'Archevêque & de l'Evêque qui residéront à Haerlem, & l'autre à Amsterdam. Je vous écrirai une autre fois plus particuliérement sur cette matiére, afin que vous en soyez mieux informé.

Je ne doute pas, après les témoignages que vous avez fait rendre si à propos aux Etats par leur Vice-Amiral de Ruiter, que vous n'ayez moyen de redresser l'affaire de Malthe, si le Sieur de Wit nous tient, comme je n'en doute pas, la parole qu'il vous a donnée, de commencer à faire declarer la Hollande seule pour la restitution des biens de l'Ordre, y ayant grande apparence que ce pas-là étant fait par la Province la plus considérable, les autres suivront bien-tôt son exemple.

Je n'ai pas résolu de tenir aucune Frégate à Dunkerque, seulement pour garder la côte, cette dépense me paroissant fort superfluë. Mais si le Maître de Navire de Ruiter, qui a fait la fonction de Lieutenant, est un homme extraordinaire pour la Marine, & qu'il veuille se retirer avec sa famille à Dunkerque, où il est né, vous pouvez l'assûrer que je ne le laisserai pas oisif, & que je lui donnerai toûjours volontiers le commandement d'un de mes Vaisseaux, qui est la récompense que vous me mandez que les Etats lui font espérer pour les longs services qu'il leur a rendus.

J'ai lû avec plaisir le Mémoire que vous m'avez adressé des personnes les plus illus-

tres

tres qui ſont aujourd'hui dans l'Etat des Provinces-Unies. Quand vous ferez quelque découverte de pareilles gens, qui excellent en leurs profeſſions, vous pouvez les ajoûter au Mémoire, & continuër à m'en informer.

Vous avez bien fait de ne pas vous commettre à un refus, en donnant les boëtes de Portrait à ceux à qui vous les aviez deſtinées, & qui s'étoient déja declarez, qu'ils ne les accepteroient pas, ſi elles ne valoient au moins trois mille francs. J'avois jugé des termes de vos dépêches, qu'il ſuffiroit que ces Preſens fuſſent de la valeur qu'ils vous ont été envoyez ; & je ſerois bien-aiſe de ſçavoir plus particuliérement quelles ſont ces perſonnes-là, leurs qualitez, leurs emplois, & le fruit que vous avez prétendu tirer de ce régal.

J'ai fait expedier l'ordre au Grand-Maître de l'Artillerie, pour faire rendre les deux piéces de Canon qui ont été priſes à Concarneau au Bourguemaître de Haerlem, & vous pouvez l'aſſûrer qu'il ſera exécuté, mais qu'il faut qu'il attende à les envoyer prendre, que je vous aye adreſſé les expéditions, qu'il faudra qu'ait en main celui qu'il voudra charger d'aller recevoir leſdites piéces à Concarneau.

Enquerez-vous ſous main, ſans qu'il paroiſſe encore, qui eſt un certain Italien, Genevois de Nation, qui demeure à Amſterdam, qui ſe mêle d'envoyer des Gazettes à Veniſe, écrites à la main, & fabri-
quées

quées avec beaucoup d'imprudence, de l'état de mes affaires & de mes desseins ; & si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis, avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. On parle ici d'une certaine Harangue imprimée de de-là, comme m'ayant été faite par le Résident de Suéde sur les affaires de la Pologne ; ce qui ne sçauroit être qu'une piéce fausse : tâchez de m'en envoyer un exemplaire, si l'avis qu'on m'a donné se trouve vrai.

## S'ensuit la Liste des Traitez, dont le Roi demande la Garantie des Seigneurs les Etats Généraux.

*TRaitez que le Roi désire être garantis par les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, conformément à l'Article troisième du Traité d'Alliance, d'Amitié, Commerce & Marine, fait entre les Commissaires de Sa Majesté & les Ambassadeurs Extraordinaires desdits Seigneurs Etats le* 27. *d'Avril* 1662.

*Les deux Traitez de Quierasque en Piémont, du* 6. *Avril &* 19. *Juin* 1631. *faits entre les Députez de l'Empereur & du Roi, touchant les différens entre les Ducs de Savoye & de Mantouë.*

*Traité fait avec Monsieur de Savoye, pour le dépôt de Pignerol pendant six mois entre les mains de Sa Majesté, du* 19. *Octobre* 1631.

*Traité de l'acquisition de la proprieté & Sei-*

*Seigneurie de la Ville & Chancellerie de Pignerol, fait à Turin le 5. Juillet* 1632.

*Le Traité de Peronne du* 8. *Juillet* 1641., *pour la Protection du Prince de Monaco.*

*Le Traité de Munster du* 28. *Octobre* 1648. *avec celui de Neubourg pour son exécution, du* 2. *Juillet* 1650.

*Traité de renouvellement d'Alliance avec les Cantons Suisses, depuis l'an* 1650.

*Le Traité des Pirenées, fait entre la France & l'Espagne, le* 7. *Septembre* 1659.

*Le Traité fait à la Haye le* 21. *Juin* 1659. *entre la France, l'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces-Unies, pour moyenner la paix entre la Suéde & le Dannemarc.*

*Traité de Coppenhague du* 21. *May* 1660., *fait entre la Suede & le Dannemarc, avec la médiation de la France, de l'Angleterre & desdits Etats.*

*Traité d'Olive, fait entre la Suéde, le Roi, & la Rêpublique de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg, avec la médiation de la France.*

*Traité de Paix entre le Royaume de France & la République d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande, du* 3. *d'Octobre.*

*Traité accordé par le Roi à Monsieur le Duc de Lorraine, pour son rétablissement dans ses Etats, du dernier Février* 1661.

*Traité d'Alliance, Amitié & Commerce, fait entre la France & la Suéde, à Fontainebleau, le* 15. *Octobre* 1661.

*Traité d'Alliance, fait entre le Roi & Monsieur l'Electeur de Tréves, à Fontainebleau, le* 12. *d'Octobre* 1661.

*Traité*

*Traité d'Alliance du Rhin, du 15. d'Août 1658. prorogé le 13. d'Août 1660., & de la jonction de Monsieur le Duc de Deux-Ponts à icelui.*

*Prorogation dudit Traité d'Alliance, depuis le 15. d'Août 1663. jusques à pareil jour de l'an 1667.*

*Traitez faits avec l'Archiduc Ferdinand d'Inspruck, pour le payement des trois millions dûs pour l'Alsace, en conséquence du Traité de Munster.*

*Le Traité fait avec le Roi d'Angleterre pour la vente de Dunkerque.*

*Fait à Paris, ce 6. d'Avril 1663.*

*Signé,*

DE LOMENIE.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 10. May 1663.*

JE ne doute pas que Vôtre Majesté ne soit informée d'ailleurs, des bruits que les Espagnols sement dans les Villes de Hollande sur le mariage de l'Empereur & de l'Infante. Ils disent que le Roi d'Espagne lui céde les Païs-Bas pour deux raisons ; l'une, pour maintenir ses Païs dans une bonne union avec Messieurs les Etats ; & l'autre, pour se conserver par les forces de l'Allemagne, & des Alliez de l'Empereur,

reur, contre l'ambition de Vôtre Majesté, qui a des desseins d'envahir tout; qu'elle ne s'arrêtera pas seulement aux Païs-Bas, mais que son ambition étant sans bornes, elle passera jusques à vouloir conquerir leurs Provinces mêmes, & les priver de leur Commerce. Ces discours ne font nul mauvais effet dans l'esprit des honnêtes gens & des principaux de l'Etat; mais ils embarrassent les Peuples, les Marchands & les Magistrats des Villes éloignées, dont les esprits ne sont pas assez pénétrans pour voir le dessein de ceux qui malicieusement sement de tels bruits. Je n'en ai pas voulu parler le premier à Monsieur de Wit, pour voir comment il en useroit, étant très-bien informé qu'il a sçû tout ce qui s'est dit là-dessus dans les Villes de Hollande.

Ledit Sieur de Wit me demanda hier audience, & me dit, que le jour de l'ordinaire s'approchant, il me vouloit faire part des diligences que les Espagnols faisoient dans les Villes de Hollande, pour leur insinuer les grands avantages que Messieurs les Etats recevroient du mariage de l'Empereur avec l'Infante, & de la sûreté qu'ils auroient pour tout leur Etat, d'avoir un voisin leur bon ami, & sans aucun dessein de leur nuire, ni dans leur Commerce, ni dans leurs possessions; que l'Archiduc son frere doit venir commander dans les Païs-Bas: & m'ajoûta tout ce que je sçavois déja, & ensuite me dit, que de sa part il avoit bien détrompé les Villes qui lui avoient donné cet

cet avis, & leur avoit fait connoître qu'il faloit ſe méfier de tels bruits; que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne n'étoient qu'un; que leurs intérêts étoient communs, & qu'ainſi il faloit regarder ce mariage comme une union plus étroite, à quoi de plus grandes forces étoient jointes, qui marquoient des deſſeins ſur cet Etat, ménagez de loin & avec artifice, & qu'il faloit être plus ſur ſes gardes que par le paſſé, & m'a dit qu'il les avoit laiſſées tout-à-fait bien perſuadées; qu'il étoit d'avis que j'allaſſe dans quelques jours en Nord-Hollande par les Villes, pour parler aux Magiſtrats conformément à ce que deſſus, pour les fortifier dans les ſentimens qu'ils doivent avoir pour leur bien. Je le remerciai de ſes avis, que je ſuivrois toûjours ponctuellement, ayant ordre de Vôtre Majeſté de le faire ſans aucune reſerve. Il me dit enſuite, qu'il étoit tems de projetter quelque choſe pour n'être pas ſurpris; qu'il lui ſembloit qu'on pourroit arrêter quelque partage entre Vôtre Majeſté & la Province de Hollande, qui demeureroit ſecret, répondant de ceux de la Province de Hollande qui ſeroient employez pour cela, & que quand le tems ſeroit venu, ce ne ſeroit plus une affaire: car montrant un Accord ſigné entre Vôtre Majeſté & la Province de Hollande, elle le ſoûtiendra comme Souveraine, & y fera venir les autres Provinces, ainſi qu'elle a fait pour le ſecours du Roi de Dannemarc contre la Suéde, &

pour

pour la paix d'Angleterre avec Cromwel.

Je lui répondis, qu'il a vû par les réponses de Vôtre Majesté, l'éloignement où elle est d'aucune pensée d'agrandissement du côté de la Flandre, qu'elle se trouve partagée assez avantageusement, sans en désirer davantage; & qu'ainsi, connoissant ses intentions, je le priois de trouver bon que je n'entrasse en rien là-dessus, ne sçachant pas si Vôtre Majesté l'auroit agréable; qu'il pouvoit se souvenir avec combien de chaleur Vôtre Majesté désire le succès de la proposition que les Députez de Flandre lui avoient faite pour l'intérêt de Messieurs les Etats seulement, & pour la gloire qu'il en auroit reçûë en son particulier, d'avoir procuré un si grand avantage à l'Etat & à ses Maîtres; que j'étois assûré que Vôtre Majesté n'avoit pas changé de sentimens. Je remarquai, que plus je me retirois, plus il me pressoit d'entrer en matiére. Après m'en être défendu long-tems, je lui dis enfin, que pour rien au monde je n'outrepasserois pas mes ordres, mais qu'il fît lui-même un projet de ce qu'il pensoit là-dessus, & que je l'envoyerois de sa part à Vôtre Majesté; que je ne doutois pas qu'elle ne fît grande consideration sur cet avis, & qu'elle ne déferât à ses conseils, étant persuadée, comme elle étoit, de son affection pour ses intérêts, de sa sincérité & de sa grande capacité.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 10. *May* 1663.

IL est vrai que le Sieur Friquet fait ses instances près de Messieurs les Etats, & employe les partisans d'Espagne, pour empêcher que l'échange de Ravestein ne réüssisse : alléguant qu'il est de l'Empire, & que les Etats ne le peuvent valablement acquérir sans le consentement de l'Empereur, & de tous les Ordres de l'Empire. Mais à tout ce raisonnement je n'ai répliqué autre chose que ce que Vôtre Majesté m'a déja ordonné par ses dépêches, qui est, qu'en cas d'éviction, le païs qu'auroient donné Messieurs les Etats à Monsieur le Duc de Neubourg, leur répondra dudit Ravestein. Et avant que Monsieur le Baron de Lerode partît de la Haye, il assûra Mr. de Wit, qu'il se faisoit fort que Mr. le Duc de Neubourg feroit relâcher l'Empereur de ce point; ce qui fit que l'on passa outre, & l'on convint du partage ainsi que je l'ai mandé à Vôtre Majesté, & même on eût signé, si Monsieur le Baron de Lerode n'eût demandé du tems, pour aller sur les lieux examiner les revenus des

Villa-

Villages que les Etats veulent donner. Vôtre Majesté verra bien que Friquet ne s'est présenté que pour traverser l'affaire, laquelle est entre les mains de Monsieur de Beverning, comme regardant les Finances. Il m'a promis qu'elle réüssiroit à la satisfaction de Vôtre Majesté, & n'a pas seulement voulu répondre à la derniére Requête de Friquet, ni accorder l'audience qu'il lui a demandée, dont il se plaint hautement.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 16. May 1663.

*LE Comte* d'Estrades, *Ambassadeur Extraordinaire de France, réprésente à Vos Seigneuries, que Monsieur* Boreel *ayant fait difficulté de comprendre dans la garantie générale, convenuë avec la France & cet Etat, ces quatre Traitez, sçavoir le dernier qui a été fait avec la Suéde, celui de l'Archiduc, la prorogation de l'Alliance des Princes du Rhin, & l'adjonction à ladite Alliance du Duc de Deux-Ponts, attendu qu'il n'avoit reçû aucun ordre pour cela de Vos Seigneuries: il est obligé de leur demander, qu'il soit ex-*

*expedié un nouvel Acte, qui lui ordonne de passer la garantie desdits quatre Traitez, & qu'il lui soit envoyé au plûtôt. Fait à la Haye ce 16. May 1663.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 17. *May* 1663.

SUr l'avis que me donne Vôtre Majesté du refus qu'a fait le Sieur Boreel de comprendre dans la garantie générale les quatre Traitez de Suéde, de l'Archiduc, de la prorogation de l'Alliance du Rhin, & de la jonction du Duc de Deux-Ponts, je présentai hier un Mémoire à l'Assemblée, par lequel je demande qu'il soit passé un Acte qui ordonne audit Sieur Boreel de se départir de cette difficulté. Et comme j'en parlai devant à Monsieur de Wit, il m'a répondu que cela ne pouvoit être disputé, & que de bon cœur l'Assemblée y donneroit les mains. Mais que comme ledit Sieur Boreel écrit qu'il ne lui a été donné aucune Communication desdits Traitez, pour sçavoir ce qu'ils contiennent, & qu'il est même nécessaire qu'ils soient exa-

minez ici : il faut ou les remettre audit Sieur Boreel, ou me les envoyer, afin que là-dessus l'Assemblée passe ledit Acte qui donne ce pouvoir.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 18. *May* 1663.

J'Apprends par une de vos derniéres dépêches les bruits que les Espagnols sément dans les Villes de Hollande sur le Mariage de l'Empereur & de l'Infante, avec la cession des Païs-Bas en dot, & les commentaires qu'ils y font à mon desavantage, tâchant de persuader aux peuples, que le Roi mon Beau-pere a voulu par ce moyen prévenir les effets de mon ambition, en mettant une forte barriére entre la France & les Etats, par la jonction des forces de l'Empereur aux siennes propres.

Si la chose étoit vraye, comme certainement elle ne l'est pas, l'Archevêque d'Ambrun m'assûrant positivement qu'il n'y a autre condition dans le Contract, que celles qui furent mises dans celui de la feuë Imperatrice Marie ; il y auroit bien plus de lieu & de raison de faire vivement appréhender aux Provinces-Unies, combien

bien leur ſûreté ſe trouveroit hazardée par la venuë des Allemans en Flandre, & par la crainte dont chacun doit être ſi juſtement touché, de voir réünir en un inſtant, par une ſeule mort, toute la puiſſance de la Maiſon d'Autriche ſur une ſeule tête, ainſi qu'elle étoit au tems de l'Empereur Charles Quint, qui fut ſi dommageable à tous les autres Etats. J'aprouve donc fort vôtre voyage dans la Nord-Hollande, & aux autres lieux où vous pourrez aller detromper les eſprits de pareilles fauſſes impreſſions, & pour leur faire connoître leur veritable intérêt, qui n'eſt que de ſe tenir bien unis avec moi, qui ſuis leur plus ancien & plus aſſûré ami, & ſe méfier toûjours de ces ennemis reconciliez, qui ne leur ont cedé la Souveraineté dont ils jouïſſent, que par la néceſſité que mes armes en ont impoſé à l'Eſpagne. Cependant j'ai trouvé que vous vous étes fort bien conduit touchant les nouvelles propoſitions que cet incident a donné lieu au Sieur de Wit de vous faire. J'attendrai de voir le Projet auquel il vous a dit qu'il travailleroit, avant que de vous mander ce que vous y devrez répondre, & me remettant du ſurplus à mon autre Lettre &c.



# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 24. *May* 1663.

COmme je voulois finir ma viſite chez Monſieur de Wit, & prendre congé de lui, il me retient pour me communiquer le projet qu'il avoit commencé, qui contient, qu'en cas que les Provinces de Flandre ſe veuillent ſouſtraire de l'autorité d'Eſpagne, & ſe mettre en République, Vôtre Majeſté & cet Etat, de concert & par un Traité, s'obligeront à les maintenir.

Que s'il arrive que le Roi d'Eſpagne & l'Infante viennent à mourir, & que la renonciation que Vôtre Majeſté a faite par les articles de Mariage ſoit nulle, & que ſa légitime prétenſion paroiſſe, en ce cas Vôtre Majeſté ſe préſentant avec une Armée ſur la frontiére, & Meſſieurs les Etats en faiſant de même ſur la leur, on envoyeroit de part & d'autre des Manifeſtes dans les groſſes Villes & dans les Capitales des Provinces de Flandre, pour leur déclarer, que s'ils veulent ſe mettre en République comme les Cantons Suiſſes, Vôtre Majeſté & Meſſieurs les Etats ſont en volonté de les aſſiſter, & les recevoir dans leur

leur alliance, pour marquer le désir qu'ils ont de procurer le repos, & conserver les biens des peuples de Flandre.

Que s'ils le refusent, on les attaquera de part & d'autre par la force; & que, pour n'avoir rien à démêler, il faut convenir d'un partage: que celui qui avoit été fait avec le feu Roi, lorsque la guerre fut declarée, étoit si juste & équitable, & fait avec tant de circonspection, que Messieurs les Etats s'en tiendront au même partage.

Que pour la sûreté de ce Traité il ne voyoit qu'un seul expédient, qui est que Vôtre Majesté ayant fait sçavoir son intention sur tout ce que dessus, & envoyé les pouvoirs nécessaires pour traiter, il parlât à ses plus particuliers amis de la Province de Hollande, comme aux Bourguemaîtres & Pensionnaires des Villes d'Amsterdam, Dort, Rotterdam, Haerlem, Delft & Alcmaer, & qu'il les disposât à signer avec lui de la part de la Province de Hollande le Traité avec grand secret; & quand le tems seroit venu, la Province declareroit l'avoir arrêté, & désirer que ledit Traité soit exécuté. C'est à-peu-près, Sire, la teneur du Projet que Monsieur de Wit m'a communiqué, qu'il m'a dit ne pouvoir me mettre entre les mains de dix ou douze jours, ne l'ayant pas mis dans sa perfection. Il me demanda mon avis, je lui dis qu'il y avoit là dedans de belles pensées, mais que je ne pouvois lui donner mon avis sur une affaire qui m'avoit paru jusques à présent

 fort

fort éloignée des intentions de Vôtre Majesté ; & qu'ainsi j'attendois qu'il eût fait son Projet, pour l'envoyer à Vôtre Majesté, & qu'après avoir connu ses sentimens, je lui dirois les miens ; & je me retirai sans entrer plus avant sur cette matiére. Cependant j'ai crû qu'il étoit à propos de donner avis par avance de tout ce que dessus à Vôtre Majesté, pour avoir plus de tems à y songer, & me donner ses ordres. Je la supplierai de considérer la force de toutes les affaires qui se présentent en même tems. La proposition de l'Empereur, celle du Roi d'Espagne & celles de Monsieur de Wit. A quoi je joindrai, que la Princesse d'Orange travaille puissamment pour attacher encore plus fortement l'Electeur de Brandebourg à la Maison d'Autriche ; & je sçai, à n'en point douter, que le Baron de Bloemendael lui donne part de tout ce qu'il a proposé à Vôtre Majesté, & qu'il a ordre de son Maître de communiquer tout à la Doüairiere, & suivre ses avis.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 31. *May* 1663.

J'Ai fait voir à plusieurs de Messieurs les Etats la déclaration qu'a donnée le Sieur Travers pour le Roi d'Angleterre, qui assûre la préséance des Ministres de Vôtre Majesté sur ceux du Roi Catholique. Ils conviennent tous, que cela lui est plus avantageux que s'il avoit fait revoquer l'Acte du Parlement qui a défendu les actions des cérémonies qui en pouvoient confirmer le droit. Mais je dois dire à Vôtre Majesté, que ce préjugé joint au nombre d'exemples que l'Histoire fournit d'ailleurs pour établir cette prééminence, fait que tout le monde s'étonne ici de voir la contestation qu'a fait avec moi Dom Esteven de Gamarre, & encore plus qu'elle soit approuvée par le Roi d'Espagne. Si l'affaire en demeure là, je ne dois pas lui taire, que je prévois qu'il en arrivera quelque diminution à la réputation de Vôtre Majesté en ce Païs.

Je me suis éclairci sur l'exemple qu'il allegue de la visite que lui rendit Monsieur de Thou en pareils termes. Il est vrai

qu'Esteven de Gamarre étoit Ambassadeur à la Haye deux ans devant lui, qu'ils s'y trouverent tous deux pendant la guerre, & qu'Esteven de Gamarre s'étant absenté pour aller à son Gouvernement, & étant revenu à la Haye dans le tems que la Paix fut faite, & le mariage de Vôtre Majesté consommé, Monsieur de Thou reçût ordre de lui faire un compliment là-dessus; si bien que sous ce prétexte il lui rendit la premiére visite. Mais cette visite ne peut être expliquée, & ne fut prise ici que pour une civilité extraordinaire que Vôtre Majesté vouloit rendre au Roi d'Espagne, dans les premiers mouvemens d'une amitié renouée par un Traité de Paix & de Mariage, où chacun se pique d'honnêteté, & où celui qui commence & en fait le plus a l'avantage : & de vouloir tirer de là une conséquence, pour établir un droit aux Ambassadeurs d'Espagne de prétendre d'être visitez les premiers par ceux de Vôtre Majesté quand ils sont venus les derniers, ce seroit renverser l'usage ancien, établi par un nombre infini d'exemples en pareilles rencontres, & ledit Esteven de Gamarre ne pouvoit avoir aucune raison de fonder sa prétention, qu'en cas qu'il fût revenu avec une nouvelle Lettre de Créance, sur laquelle il pût dire qu'il recommençoit une nouvelle Ambassade, ce qui n'est pas vrai.

Je dois avertir Vôtre Majesté, que le Sieur de Wit se plaint que le Baron de Le-

rode

rode a écrit ici depuis deux jours, que le Duc ſon Maître ne pouvoit accepter l'échange de Raveſtein ſans le conſentement de l'Empereur, & il paroît par les continuelles ſollicitations de Friquet, qu'il eſt bien éloigné d'y donner les mains. Mais comme le Sieur de Wit n'eût pas laiſſé nonobſtant de paſſer outre, & que ledit Sieur Baron de Lerode s'étoit chargé de l'obtenir dès le commencement de cette négociation, ce changement ſi ſoudain donne à penſer: & comme il pourroit enfin obliger Meſſieurs les Etats à prendre de nouvelles réſolutions, qui les éloigneroient de tout ajuſtement ſur cette affaire; j'ai jugé à propos d'engager Monſieur de Wit à faire que Monſieur de Beverning, Grand Tréſorier, fût un des Députez pour examiner le partage d'Outre-meuſe, & il doit partir dans deux jours pour cela; & en même tems j'ai fait écrire au Baron de Lerode par l'Agent du Duc de Neubourg qui eſt ici, qu'il ſe trouvât à Maſtricht pour examiner avec ledit Beverning les revenus des Villages offerts, afin que toutes les conteſtations de la part de l'Etat fuſſent vuidées en préſence de celui qui en a la direction. Après cela il ne reſtera plus qu'à faire ceſſer l'oppoſition de l'Empereur, ce qui ſera du ſoin de Monſieur le Duc de Neubourg.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 31. *May* 1663.

VOtre Majesté a vû par ma dépêche précédente les sentimens de Monsieur de Wit sur la constitution présente des affaires du Païs-Bas; elle les trouvera plus expliquez par le Mémoire qu'il m'a remis en main aujourd'hui, & que je lui envoye. Je l'ai reçû avec le même esprit que j'ai écouté tous les discours qu'il m'a tenus sur ce sujet. Mais comme deux jours devant il m'avoit entretenu sur cette matiére, & qu'il m'avoit voulu faire valoir l'avantage de ce premier partage des dix Provinces qui fut fait à la déclaration de la guerre, qui seroit le même qu'il me proposoit à present; j'y répondis de maniére que, sans paroître recevoir cette proposition, ni m'en éloigner, je lui donnai à entendre, par la froideur dont je l'écoutai, que je n'y trouvois aucun avantage pour Vôtre Majesté. Et je pense que cela l'a obligé depuis à se réduire à celui qui se trouve couché dans ledit Mémoire. Je n'agirai que conformément aux ordres que Vôtre Majesté me fera la grace de m'envoyer pour cela.

ME-

# MEMOIRE

## Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 31. May 1663.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, pour répondre à la derniére Résolution qui a été prise par Vos Seigneuries sur le Mémoire par lui presenté, au sujet des quatre Traitez que le Roi son Maître demande d'être compris dans la garantie générale, & dont Monsieur Guicind par leurs ordres l'a rendu sçavant, doit faire sçavoir à Vos Seigneuries, qu'il est informé par ses derniéres dépêches du 25. du présent mois, comme de ces quatre Traitez Monsieur Boreel, Ambassadeur de cet Etat en France, reconnoissoit en avoir eu communication de trois il y a long-tems, & qu'il ne demandoit plus d'avoir que celui qui regardoit l'Archiduc d'Inspruck, lequel lui devoit être remis le 26. ensemble copie des trois autres, pour être envoyez à Vos Seigneuries. Et comme ledit Sieur Ambassadeur extraordinaire ne doute pas que cela ne soit exécuté ponctuellement, il est persuadé aussi que de leur part elles apporteront toute la diligence possible pour terminer une affaire qui doit mettre le dernier sceau à l'union de la*

*France avec cet Etat. Ledit Sieur Ambassadeur extraordinaire représente à Vos Seigneuries, qu'au même tems qu'elles se plaignent ici des Pirateries de Laurens David, il a ordre du Roi son Maître de leur faire entendre, que ce Laurens David a eu permission, il y a deux ans, d'armer en guerre & en marchandise une Fregate pour aller à l'Amerique sur le compte du Sieur Fouquet; qu'il est revenu depuis peu au Havre de Grace avec ladite Fregate, que dans le cours qu'il a fait pendant ce tems, il a enlevé quantité de prises sur les Maures, Arabes, & autres Ennemis de la France, & qu'au lieu, par ledit Laurens David, de faire entrer ladite Frégate dans le Havre dudit Havre de Grace, & faire sa declaration au Bureau de l'Amirauté du retour de son voyage, il se seroit tenu dans la Grand' Rade; auroit abandonné ladite Frégate, & se seroit retiré dans quelqu'un des Ports de la Province de Hollande, avec nombre de Marchandises de prix, provenant desdites prises, pour frauder les droits de Sa Majesté & ceux de son grand Amiral, & pour frustrer à même tems le Sieur Fouquet, & autres intéressez avec lui audit armement, de la meilleure partie de ce qui leur peut appartenir.*

*Si bien que Sa Majesté prenant cette fuite dudit Laurens David pour une désertion, & ayant intérêt d'être éclaircie de tout ce qui s'est passé dans ledit voyage & cours, comme faits sous son pavillon, & en vertu de*

*la*

*la Commiſſion de ſon Amiral, ledit Sieur Ambaſſadeur Extraordinaire demande à Vos Seigneuries, que ledit Laurens David ſe trouvant déja arrêté à Dordrecht par leur ordre, il y ſoit retenu en bonne & ſûre garde, & que recherche ſoit faite deſdites marchandiſes enlevées de ladite Fregate, pour être renduës à qui de droit elles appartiendront. A quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſe promet, que Vos Seigneuries ſe porteront d'autant plus volontiers, qu'outre le plaiſir qu'elles feront en cela à Sa Majeſté, elles lui donneront encore un moyen aſſûré pour verifier les Pirateries dont elles ſe plaignent, & pour leur en faire raiſon, quand elles ſe trouveront verifiées, & qu'elles prendront là-deſſus une réſolution, ſans reſomption, afin que par l'ordinaire d'aujourd'hui il en puiſſe donner avis à Sa Majeſté. Fait à la Haye le trente-uniéme May* 1663.

D'ESTRADES.



# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 14. *Juin* 1663.

POur Monſieur l'Evêque de Munſter, on ne fait pas grand cas ici des réſolutions qu'il pourroit prendre d'en venir aux voyes de fait pour ſe rendre maître de Borkelo: Monſieur de Wit m'en a parlé ainſi. Mais comme je lui ai repréſenté, qu'il avoit de quoi ſe plaindre, de ce que depuis ſix mois qu'il avoit fait ſes demandes à Meſſieurs les Etats, il ne lui avoit été rendu aucune réponſe: & qu'enfin il étoit juſte, pour l'honneur même de la recommandation de Vôtre Majeſté de prendre là-deſſus quelque réſolution, & aviſer aux moyens de terminer ce différend avec douceur; ledit Sieur de Wit m'a répondu, que la faute en étoit audit Seigneur Evêque, qui n'avoit envoyé perſonne à l'Aſſemblée de Gueldre, avec qui il avoit à diſputer ſon droit, ainſi qu'il avoit été convenu.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 21. *Juin* 1663.

J'Ai communiqué à Monſieur de Wit le Mémoire que j'ai reçû de Vôtre Majeſté, il m'a paru ſenſiblement touché des termes obligeans & pleins de confiance auxquels elle s'explique ſur ſon ſujet, & des aſſûrances qu'elle lui donne de ſa protection; & j'eſtime que cette maniére honnête de le traiter le confirme fort dans les ſentimens où il eſt, de contribuer ce qui dépendra de lui pour la gloire & avancement des affaires de Vôtre Majeſté. Sur les inſtances qu'elle m'a ordonné de faire à l'égard de Cambrai, je dois lui dire, que comme dans le projet propoſé il eſt inconteſtablement de ſon partage, parce qu'il ſe trouve bien au de-là de la ligne qui ferme la frontiére de celui de Meſſieurs les Etats. J'ai crû que l'on s'étoit mépris au Chifre, & qu'au lieu de cette place Vôtre Majeſté avoit entendu Gand, comme celle qui eſt la plus avancée dans le Païs qui lui doit demeurer, & ſur des Rivieres qui font la ſeparation, ſi bien que j'ai employé ſur

fur ce ſujet tout ce que Vôtre Majeſté m'écrit ſur Cambrai: & j'y ai ajoûté de plus, les raiſons qui ſe peuvent tirer de la ſituation du Païs, dont j'ai une connoiſſance toute particuliére. J'ai trouvé Monſieur de Wit fort perſuadé, que cette place faiſoit la principale ſûreté de leur frontiére & de leur partage, & qu'ayant à ménager les Eſprits, pour leur faire approuver ce deſſein, il faloit que les précédentes propoſitions en paruſſent toutes plauſibles & avantageuſes, & juſtifiaſſent ainſi la bonne foi de Vôtre Majeſté, pour lever les défiances, qui ne ſe prennent que trop facilement du voiſinage d'un Prince puiſſant; que cette place étant trop grande, contiguë à leur Païs, & ſur la ligne qui les pouvoit fermer, produiroit infailliblement cet effet, ſi elle étoit demandée. Comme c'eſt une affaire qui aura une longue diſcuſſion, j'obſerverai tous les tems propres à la faire réüſſir, & employerai tous les moyens dont je m'aviſerai pour cela. Cependant j'aurai le loiſir d'attendre les ordres de Vôtre Majeſté là-deſſus, afin que ſi je m'étois mépris moi-même, & qu'elle eût entendu reſerver quelque autre place que Cambrai & Gand, je puiſſe la demander en relâchant celle-là.

J'ai trouvé dès le commencement, qu'il ſeroit très-avantageux à Vôtre Majeſté d'ajoûter Malines à ſon partage, parce que cela lui donneroit une grande entrée dans celui de Meſſieurs les Etats, s'il arrivoit un

un jour qu'elle eût quelque chose à démêler avec eux. Et ayant pressenti sur ce sujet Monsieur de Wit, j'ai trouvé qu'il en connoissoit fort bien la consequence; car il m'a fait entendre, que cette Place étant sur le dernier, c'étoit la seule qu'ils pussent opposer & prendre pour frontiére du côté de Bruxelles, & que par le Païs qui l'environne, ils alloient joindre Mastricht, & faisoient ainsi une Ligne continuë depuis Ostende jusques à leur Etat: si bien que je n'ai pas crû à propos de pousser cette pensée plus loin, & je ne l'ai fait que comme de moi, par maniére de conversation sur tout ce Projet. Je dois avoüer sincerement à Vôtre Majesté la défiance où je suis de l'événement, & la crainte que j'ai que, devant être nécessairement communiqué à cinq ou sept personnes de la Province de Hollande, le secret y puisse être gardé; duquel pourtant dépend toute l'affaire; outre ce que l'yvrognerie leur fait échaper, & ce que la corruption peut produire sur eux. J'en ai fait la difficulté audit Sieur de Wit, qui en me rendant persuadé de sa bonne intention, & des grandes précautions qu'il prendra là-dessus, convient qu'il en faut courir le risque.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Vnies des Païs-Bas.*

*Le* 22. *Juin* 1663.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Conféderez. Nous avons reçû la Lettre que vous nous avez écrite le 24. de l'autre mois, par laquelle vous nous suppliez de faire mettre en arrêt, par autorité, les personnes, le Vaisseau, & les biens de ceux qui se trouveront complices des Pirateries qu'un nommé Hubregt Hugo, natif de la Ville de Dordrecht, a fait dans la Mer Rouge, à ce qu'on vous a donné à entendre, sous le pavillon different de plusieurs Rois & Etats de l'Europe : Sur quoi nous vous dirons, que cette affaire étant la même du Capitaine Laurens David, dont le Sieur Comte d'Estrades, nôtre Ambassadeur Extraordinaire, vous a déja parlé de nôtre part, pour vous faire entendre l'intérêt que nous y avons, & fait instance même, que la personne dudit David

vid nous ſoit remiſe, comme ayant nommé ſon Vaiſſeau ſous une Commiſſion, afin qu'il vienne rendre compte à nos Amirautez des priſes qu'il a faites en ſon voyage, & que la Juſtice ordonne ce qu'il appartiendra par raiſon: Nous nous promettons de vôtre affection & de vôtre équité, que vous remettrez au plûtôt la perſonne dudit Laurens David; cependant de nôtre côté nous avons déja accordé vôtre priere par l'arrêt dudit Hugo, & la ſaiſie dudit Vaiſſeau, & de tout ce qui s'eſt pû trouver d'effets des intéreſſez en cet armement: Et nous remettant à ce que nôtre dit Ambaſſadeur vous repréſentera encore plus particuliérement ſur cette matiére, Nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 22. Juin 1663.

*Vôtre bon Ami & Conféderé,*

LOUIS.

DE LIONNE.

La Superſcription étoit:

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, les Seigneurs Etats Générauxdes Provinces-Unies des Pais-Bas.*

M E-

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, le 25. Juin 1663.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se trouve obligé de porter à Vos Seigneuries les plaintes de plusieurs Maîtres de Navires de Calais, St. Valery, Diépe, & d'ailleurs, lesquels étant arrivez à Rotterdam devant que l'on y eût publié le Placard touchant le droit de cinquante sols pour tonneau, pourroient prétendre la même exemption que l'Amirauté d'Amsterdam accorde aux Vaisseaux qui y sont arrivez devant ladite publication, laquelle ne peut regarder en effet que l'avenir: Et néanmoins ils voyent que Messieurs les Conseillers de l'Amirauté de Rotterdam, non contens de leur demander ce droit, les veulent obliger à le payer au de-là de la grandeur & de la capacité de leurs Vaisseaux, sur le pied de laquelle ils offrent de satisfaire aux Placards & Ordonnances de Vos Seigneuries. Et cette vexation étant directement contraire aux intentions de Vos Seigneuries, & même au contenu desdits Placards, Ledit Ambassadeur Extraordinaire les requiert très affectueusement, qu'il leur plaise écrire*

*aux-*

*auxdits Conſeillers du Collége d'Amirauté de Rotterdam, à ce qu'ils donnent ordre que Vos Placards ſoient exécutez ſelon leur forme & teneur, & qu'il n'y ſoit point excedé au préjudice des ſujets du Roi ſon Maître, & cela ſans reſomption, afin que leſdits Navires ne ſoient point retardez en leur voyage. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Juin 1663.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 26. Juin 1663.*

DEpuis ma derniére dépêche, & preſque dès qu'elle fut partie, je m'aperçûs en reliſant le Mémoire que Vôtre Majeſté m'a envoyé ſur le Projet de Monſieur de Wit, que dans l'endroit où il eſt parlé de Cambrai, on avoit omis dans le déchifrement ces mots (ſur le premier expédient) qui ſont eſſentiels pour me faire entendre que Vôtre Majeſté ne demande cette Place pour couvrir ſa frontiére, qu'au cas que les Provinces acceptent le parti de ſe mettre

tre en Cantons Catholiques, & non en cas que le partage vienne à être exécuté, ainſi que je l'avois crû, parce que cette reſerve étoit énoncée dans le narré du ſecond expédient, qui regarde le partage, & par où je m'étois perſuadé qu'il y avoit eu mépriſe au nom de la Ville, & qu'il faloit que Vôtre Majeſté eût entendu en reſerver quelqu'autre que Cambrai. Pour réparer cette faute, j'ai ſuppoſé avoir reçû par le dernier Courier un duplicat dudit Mémoire, avec une addition, qui m'ordonne de faire entendre à Monſieur de Wit les intentions de Vôtre Majeſté au ſujet de Cambrai en la façon qu'elle me l'a preſcrit, & avec les titres civils & obligeans dont elle ſe ſert pour cela, lui faiſant voir à même tems, qu'elle étoit même pour ſe relâcher en cette conſidération de la demande faite de Gand, & ne vouloit devoir qu'à lui ſeul l'acquiſition de cette Place, qu'elle ſouhaitoit ſeulement pour la ſûreté de la frontiére.

Monſieur de Wit a reçû avec plaiſir tout ce que je lui ai dit de la part de Vôtre Majeſté ſur ce ſujet, & m'a répondu, qu'il ne voyoit pas de difficulté que cette Place lui demeurât au cas propoſé; qu'il s'y emploieroit de tout ſon pouvoir & avec affection. Mais il m'a dit en même tems, qu'il eſpéroit que Vôtre Majeſté donneroit auſſi ſon conſentement à ce qu'Oſtende demeurât à Meſſieurs les Etats en pareil cas: que dans l'état où il apprenoit qu'étoient

toient les affaires des Eſpagnols, il n'y avoit pas de tems à perdre, & qu'il faloit conclure un Traité au plûtôt ſur ce Projet, & m'a demandé ſi j'avois reçû mes pouvoirs pour cela. Je lui ai répondu, que je les attendois de jour à autre. Ce ſera à Vôtre Majeſté d'en régler le tems, & de me les envoyer quand elle le jugera à propos.

Pour travailler à l'exécution de ce Projet, Monſieur de Wit va faire un voyage dans la Province de Hollande, afin de ménager les Villes de Dort, Rotterdam, Leyden, Delft, Haerlem & Amſterdam; & pour le faire avec plus de ſecret, il doit ſe rendre dans une Maiſon entre cette derniére Ville & Utrecht, ſous prétexte de viſiter le Sieur de Graaf ſon oncle, à qui elle appartient, & où il a donné rendez-vous à ceux de ſes amis dont il prétend s'aider dans cette affaire, & pour faire enſorte qu'il ne ſoit nommé dans l'Aſſemblée prochaine du 10. Juillet que des Députez de ſa dépendance, & dont il puiſſe diſpoſer pour les intérêts de Vôtre Majeſté. Il a déſiré qu'en même tems j'allaſſe viſiter la Nord-Hollande, où mon Regiment reçoit ſon payement, ſous prétexte de ménager les Magiſtrats pour mes intérêts, mais en effet pour y concilier les affections au bien du ſervice de Vôtre Majeſté, & m'aſſûrer en termes généraux des amis que j'y ai acquis de longue main, pour les occaſions que le tems fera naître. Je commence à deſſein mon voyage par Alckmaer, pour finir

nir mon retour par Amſterdam, où je dois rencontrer Monſieur de Wit, & ſçavoir de lui les diſpoſitions où il aura laiſſé ſes amis ſur ce deſſein; & je pars pour cela demain au matin.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le 29. Juin 1663.*

JE répondrai par cette Lettre à part à la vôtre particuliére du 21. du courant. Je penſois m'être aſſez clairement expliqué dans mon Mémoire du 15. Juin, qui répondoit point à point à celui du Sieur de Wit, pour ne laiſſer aucun lieu à l'équivoque qui eſt arrivée touchant la Place de Cambrai, & je m'aſſûre que ſi vous voyez l'un & l'autre, vous vous appercevrez bien plûtôt de ce que je dis. Ledit Sieur de Wit avoit propoſé deux partis, que j'ai tous deux acceptez ſans aucune altération.

Le premier étoit, que l'on fera tout devoir poſſible pour obliger les Païs-Bas qui ſont à préſent ſous la domination d'Eſpagne, à prendre la réſolution de s'établir en République libre & indépendante, alliée en Canton Catholique avec les Etats de Hollan-

lande, laquelle je protegerois par une Alliance étroite, & que ce dessein pouvant être exécuté, je m'en contenterois pour toûjours, nonobstant tous les cas qui seroient arrivez, ou qui pourroient ci-après arriver.

J'ai donc, comme j'ai dit, accepté premièrement ce parti, y ajoûtant seulement, que je souhaiterois que, pour couvrir mieux ma frontiére, je puisse avoir la place de Cambrai, dont je voulois avoir l'obligation audit Sieur de Wit; & que si cela ne se pouvoit pas, je m'en desistois dès à présent, ne voulant pas en cette affaire regarder tant à m'agrandir, comme à affoiblir les Espagnols, & les mettre en état de ne pouvoir jamais me faire du mal ni à mes Successeurs.

Passant après au second parti, s'il se rencontroit des impossibilitez en l'exécution du premier Projet, comme ledit Sieur de Wit, par son Mémoire, a bien prévû que cela pouvoit arriver, j'ai encore accepté ledit second parti, aux mêmes conditions que ledit Sieur de Wit a trouvées justes & convenables à un chacun, sans aucune restriction ni changement imaginable, bien loin de prétendre, dans le partage qui doit écheoir aux Etats, des Places de la considération de celles de Gand ou de Malines.

Il faut donc tâcher de racommoder ce que cette équivoque aura pû gâter, car je crains qu'elle n'ait produit quelque mauvais effet dans l'esprit dudit Sieur de Wit; &

il me semble que le meilleur moyen sera de lui faire voir l'original de ma premiére dépêche, & lui avouër, qu'ayant pris pour être du second parti ce que je ne prétendois que dans le premier, vous avez crû qu'il y avoit faute au chifre, & que le Copiste, au lieu de Gand, avoit mis Cambrai, mais que la verité est, qu'il ne m'est pas seulement tombé dans la pensée d'avoir Gand, & que, pour ce que vous lui avez dit aussi de Malines, ç'a été un pur effet de vôtre zèle, pour me procurer plus d'avantage. La seule peine que j'aurai, cela étant rajusté, c'est la communication que vous mandez qu'il est nécessaire de faire de tout ce Projet à six ou à sept personnes de la Province de Hollande; car je suis assûré, que déja, sur de simples soupçons, quelqu'un en a donné avis à Gamarre, qui n'aura pas sans doute manqué d'en faire part au Roi son Maître. Je comprens bien qu'il est en quelque façon nécessaire que les principaux de l'Etat sçachent mes bonnes intentions, ma sincerité & mon desintéressement, pour s'empêcher de donner dans les piéges que leur tend ledit Gamarre sur cette prétenduë Ligue des dix-sept Provinces. Mais il me semble que le Sieur de Wit pourroit prendre la chose sur soi, & au lieu de leur expliquer tout le Projet, se contenter de leur dire, que je l'ai fait assûrer, que dans tous les cas qui peuvent arriver, ils me trouveront entiérement disposé à ce qu'ils peuvent souhaiter, ou tout
au

au moins ne leur parler de rien, que l'on ne vît un péril imminent que Gamarre n'avançât trop ſa négociation. Néanmoins je me remets entiérement à ce que ledit Sieur de Wit eſtimera plus à propos de faire.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 5. *Juillet* 1663.

J'Ai reçû en cette Ville les dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 29. de l'autre mois. Elle aura été informée par ma derniére dépêche, comme je n'ai pas été long-tems ſans être éclairci ſur le dernier Mémoire de Vôtre Majeſté, & lui ai rendu compte de quelle maniére tout avoit été rajuſté ſelon ſes intentions. Je la puis aſſûrer, que nonobſtant cette mépriſe, Monſieur de Wit n'étoit pas entré en aucune méfiance; au contraire, je le trouve diſpoſé à chercher les moyens de faire tomber une de ces Places dans ſon partage, en cas que cela ſe pût faire ſans donner ombrage à l'Etat. Mais il n'a pas eu le tems d'y travailler, l'ayant détrompé dès le lendemain. Je me ſuis rendu à Amſterdam le jour que nous étions convenus, après avoir fait heureuſement ce qu'il avoit deſiré de moi: il m'a témoi-

gné être fort satisfait des Députez que les Villes de Nord-Hollande ont nommez pour cette Assemblée. Le Sieur de Wit m'a prié de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce qu'il a fait sur cette grande affaire.

Il a été dans les Villes de Dort, Rotterdam, Haerlem, Delft, Leyden & Amsterdam; il parla en particulier à ses plus confidens amis qui sont dans la Magistrature de ces Villes, & tâcha de les intimider sur les grands préparatifs que les Turcs faisoient pour entrer dans les païs héréditaires; que leurs progrès étoient presque infaillibles par la décadence de la Maison d'Autriche, & le peu d'espérance qu'il y avoit d'une longue vie pour le Roi d'Espagne, vû ses grandes incommoditez, qui passoient jusques au Prince son fils, qui donnoit des marques de ne pouvoir vivre longtems.

Que Vôtre Majesté ayant paix avec le Grand Seigneur, Elle ne la romproit pas pour s'opposer à eux; & qu'ainsi il appréhendoit qu'en peu de tems leur païs ne devînt frontiére d'une Nation barbare, & dont les forces étoient si grandes, que leur Etat n'y pourroit jamais resister.

Qu'il lui étoit venu en pensée, que s'ils pouvoient engager Vôtre Majesté à quelque liaison particuliére avec la Province de Hollande, ce seroit une grande sûreté pour eux; mais qu'il y voyoit bien de la difficulté, & que Vôtre Majesté étant en

en paix, & lui paroiſſant ſuivre une maniére d'agir fort moderée, & ne voulant avoir que ce qui lui appartient, ſans prendre ſes avantages pour s'agrandir aux dépens de ſes Voiſins, il ne ſçavoit comment on entreroit en matiére là-deſſus.

Il leur fit ce diſcours, pour les éloigner du deſſein qu'il avoit de pénétrer mieux leurs ſentimens par leur réponſe, & s'ouvrir davantage à ceux qu'il trouveroit diſpoſez pour la grande affaire. En effet, il trouva des avis fort différens. Dort opina qu'il falloit tenter toute ſorte de moyens pour faire entrer Vôtre Majeſté dans une liaiſon; Rotterdam en a fait de même. Leyden, Delft & Haerlem ont répondu, qu'il faloit ſonger là-deſſus, & ne s'engager pas trop avant. Amſterdam conſent à la liaiſon. Monſieur de Wit les ayant vûs dans cette diſpoſition, leur donna rendez-vous à une Maiſon qui eſt près d'Utrecht, qui apartient à un de ſes parens, & les a laiſſez deux jours à ſonger à la propoſition qu'il leur a faite. Ils ſe trouverent tous audit lieu, où, après bien des raiſonnemens, ils ſuivirent l'avis de Monſieur de Wit, & convinrent, qu'il faloit que ledit Sieur de Wit me parlât. A quoi il répondit, que cela ſeroit inutile; que j'étois un homme fort caché; que je demanderois du tems pour en écrire à Vôtre Majeſté, & que ce ſeroit découvrir leur foibleſſe & témoigner qu'ils ont peur; qu'il eſtimoit qu'il valoit bien mieux que par forme d'entretien il tâchât

de pénétrer par moi, quels ſeroient les deſſeins de Vôtre Majeſté pour la Flandre, au cas que le Roi d'Eſpagne & l'Infant vinſſent à mourir, & que s'il pouvoit me diſpoſer à négocier auprès de Vôtre Majeſté de la laiſſer ſe former en République, ou à partager de concert le païs, ce ſeroit un grand coup pour Meſſieurs les Etats. Et qu'après cela on entreroit en matiére plus ſûrement pour cette liaiſon contre le Turc, mais qu'il ne ſçavoit comment s'y prendre. Ils lui dirent tous, qu'il faloit qu'il le fît. Surquoi il repliqua, qu'il étoit dangereux de ſe commettre avec un grand Roi; que quand il ſeroit convenu de quelque choſe, peut-être ils le deſavouëroient, qu'à moins d'avoir un pouvoir ſecret d'eux, il ne tenteroit pas de m'en parler. Ils promirent de le lui donner, mais Monſieur de Wit témoigna encore plus de froideur, & leur dit, qu'il n'étoit pas encore bien réſolu de ſe commettre, & qu'il valoit mieux attendre & ſonger bien à toutes les ſuites de cette affaire. Voilà l'état où ſont les choſes, qui aſſûrément ne peuvent aller mieux juſques à préſent.

Je lui ai dit ſur la maniére du Traité, qu'il me ſembloit qu'il en étoit le maître, ayant le pouvoir ſecret des Bourguemaîtres & Penſionnaires des Villes, & que lui étant Garde des Sceaux & Penſionnaire de Hollande, le Traité contreſigné du Greffier ſuffiſoit, ſans que d'autres perſonnes y ſignaſſent, ainſi qu'il arriva lorſque

la

la Province de Hollande résolut de secourir le Roi de Dannemarc, & ne declara aux autres Provinces, que long-tems après, le Traité qu'elle avoit fait avec le Roi de Dannemarc : la Paix d'Angleterre avec Cromwel se fît de même. Il a été un jour à se résoudre de se charger seul de cette signature; mais il s'y est résolu ce matin, & est convenu, que c'étoit le seul moyen, & le plus sûr pour tenir l'affaire secrete.

Vôtre Majesté peut être persuadée que je n'ai pas plus de passion pour sa grandeur, & pour ses avantages que Monsieur de Wit en témoigne. Il agit avec moi dans la derniére confiance, & je m'estimerois très-heureux, que cela puisse produire quelque bon effet pour le service de Vôtre Majesté.

Ledit Sieur de Wit m'a encore demandé, si j'avois reçû mon pouvoir de traiter. Je lui ai dit que cela n'arrêteroit pas l'affaire, & que Vôtre Majesté me l'envoyeroit lorsqu'il seroit tems.



# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 6. Juillet 1663.*

J'Ai vû par vôtre Lettre particuliére du 26. de l'autre mois, que vous vous étiez apperçû de vous même de l'équivoque de Gand pour Cambrai, & de quelle maniére vous aviez aussi-tôt rajusté la chose avec le Sieur de Wit.

Vous pouvez maintenant l'assûrer, que les Etats demeurant d'accor que j'aye Cambrai au cas du premier expédient, je consentirai aussi qu'ils ayent Ostende, présupposant qu'ils ne feront pas difficulté d'accorder tout ce que je pourrois demander touchant les biens d'Eglise & l'exercice de de la Religion Catholique dans la Place. Au reste, les affaires d'Espagne ne pressent pas au point que l'avoit crû le Sieur de Wit, car le Prince d'Espagne est guéri de la fiévre, & il y a plus de six semaines que le Roi aussi à recouvert sa premiére santé. Néanmoins, comme j'agis en cette affaire avec une entiére sincerité, je ne veux pas que le Sieur de Wit croye que je suis en demeure quand il jugera d'aller plus vîte, & je serai toûjours prêt de vous en-

voyer

voyer tous les pouvoirs dont vous avez besoin. La seule peine que j'ai, est que la chose devant être communiquée de si bonne heure à tant de têtes, il soit impossible d'en garder le secret, comme il seroit si nécessaire, & me remettant du surplus à mon autre Lettre &c.

## LETTRE

### *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 12. *Juillet* 1663.

JE suis revenu à la Haye le cinquiéme de ce mois, & Monsieur de Wit peu de jours après moi. Il m'a assûré qu'il avoit laissé tous ses gens fort confirmez dans la crainte où il les avoit trouvez de la puissance du Turc; & que plus il paroissoit que c'étoit une affaire éloignée de celle que nous traitons, plus il croyoit avoir les moyens de la tenir secrete, & de cacher la pensée qu'il en avoit euë, puisqu'il se servoit, pour la faire réüssir, d'une occasion qu'eux-mêmes lui avoient offerte: que c'étoit la seule voye de prévenir toutes leurs méfiances. Il se défend même encore à présent de me parler là-dessus, pour s'en faire presser davantage pendant l'Assemblée de Hollande, qui commença hier, & ainsi conduire plus adroitement sa négocia-

tion à la fin qu'il s'eſt propoſée. Il connoît les gens auxquels il a affaire, & il eſt juſte de lui laiſſer prendre tous ſes détours.

Il m'a témoigné ſur le fait de la Religion, qu'il n'y pouvoit avoir aucune difficulté; & que Vôtre Majeſté pouvoit eſpérer les mêmes conditions pour Oſtende, qui avoient été accordées par le Traité qui fût fait à la declaration de la Guerre, pour les Places Catholiques qui devoient être du partage de Meſſieurs les Etats, & m'a redit ſur Cambrai ce qu'elle aura déja vû dans mes dépêches précédentes.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 12. *Juillet* 1663.

LE Baron de Lerode a eu une Conférence avec Monſieur de Wit ſur ſes affaires, dans laquelle ils ſont tous deux convenus de l'échange. Mais comme l'Electeur de Brandebourg s'y eſt oppoſé, pour l'intérêt qu'il a ſur Raveſtein, comme au partage de la Maiſon de Neubourg, de laquelle il peut hériter ſi le Duc venoit à mourir ſans enfans; il a été répondu à ſon Agent, que les Villages donnez en échange faiſant le remplacement de Raveſtein, l'Electeur y avoit le même droit dont il eſt

con-

convenu. Néanmoins il attend des ordres précis de ſon Maître là-deſſus. Pendant ce tems, le Baron de Lerode s'eſt chargé de raporter le conſentement de l'Empereur, dont il s'eſt fait fort dès le commencement de cette Négociation, & des pouvoirs ſuffiſans du Duc ſon Maître pour terminer le Traité. Et comme Monſieur de Beverning n'eſt pas encore de retour du Païs d'Outre-meuſe, où il eſt allé par ordre de Meſſieurs les Etats pour examiner la valeur deſdits Villages, l'on ne perd point de tems dans l'attente deſdits pouvoirs, & de la réſolution que prendra l'Electeur; & en peu de jours l'on peut eſpérer de voir la concluſion de cette affaire, ſi l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg n'y aportent de nouvelles difficultez.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*De la Haye le 19. Juillet 1663.*

JE n'eus pas le tems l'ordinaire dernier de faire entendre à Vôtre Majeſté, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant, comme je préſuppoſe, reçû ordre de me voir, & trouvant de la peine à ſe ſoûmettre à une action de cérémonie, après s'en être dé-

défendu six mois durant, voulut la déguiser & lui donner l'apparence de simple civilité qui venoit de lui, & pour cela il me fit dire par un des Religieux qui servent ma Chapelle, que ce même jour il vouloit venir dîner avec moi, & qu'il le prioit de me le faire sçavoir. Je lui répondis, que je recevrois cet honneur avec grand plaisir, mais que devant il devoit satisfaire à la visite d'obligation qu'il me devoit en toutes ses formes, & m'envoyer demander audience auparavant, ce qu'il fit l'après-dîner, ainsi que je l'ai mandé à Vôtre Majesté.

Le lendemain je lui rendis la mienne, qui se passa dans les termes de civilité qui ont accoûtumé de se pratiquer en ces rencontres. Deux jours après, je fus dîner chez lui, où la santé de Vôtre Majesté fût célébrée suivant l'usage du Païs, & je ne me laissai pas vaincre d'honnêteté sur celle du Roi son Maître.



# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 19. Juillet 1663.*

J'Ai reçû, avec la dépêche de Vôtre Majesté du 13. de ce mois, le pouvoir qui m'étoit néceſſaire pour traiter avec Monſieur de Wit ſur l'affaire dont j'ai eu l'honneur de lui rendre compte, & je m'en ſervirai quand il en ſera tems, en la maniére & avec toute la retenuë qu'elle m'ordonne. Il a découvert l'affaire à cinq ou ſix des principaux des Villes de cette Province, dont il pouvoit être le plus aſſûré; & cherche les moyens de faire tomber les autres dans ſon ſens par des voyes éloignées, pour couvrir mieux ſon deſſein, devant venir avec eux à une ouverture plus particuliéra; & pour cela, après s'être fait preſſer de me parler, à la fin il le leur a promis, & ce fut hier qu'il me vint voir. Il eſt convenu avec moi qu'il leur répondroit, que je lui avois parû grandement froid ſur cette nouvelle liaiſon, & qu'il craignoit bien, qu'à moins de trouver les moyens d'intéreſſer d'ailleurs Vôtre Majeſté, & lui faire trouver ſes avantages dans les choſes

 qui

qui pourroient être à sa bienséance, il seroit difficile de l'engager à une protection contre le Turc; que connoissant bien que c'étoit la seule qu'ils pouvoient reclamer, elle ne manqueroit jamais de la leur faire valoir pour parvenir à d'autres desseins, & qu'il faloit la voir venir là-dessus. Voilà où est présentement cette affaire. Il faut lui laisser prendre son cours, & en attendre le retour de l'adresse & conduite dudit Sieur de Wit.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 20. *Juillet* 1663.

VOus direz confidemment au Sieur de Wit sur le Traité d'Angleterre, que les Anglois ont désiré un renouvellement de celui que je fis, il y a quelques années, avec Cromwel, ne semblant pas au Roi de la Grande Bretagne, qu'il soit convenable à sa Dignité de n'avoir autre Traité avec moi que celui qu'un Usurpateur de sa Couronne avoit fait, & qu'en toutes rencontres on soit obligé de s'y rapporter; mais vous assûrerez ledit Sieur de Wit de ma part, qu'il ne doit avoir aucune appréhension

ſion imaginable qu'il s'y paſſe quoi que ce ſoit contre les intérêts des Etats Généraux. J'ai d'ailleurs une conſideration qui m'oblige à ne refuſer pas d'écouter, qui eſt, qu'un certain Irlandois eſt revenu de Madrid à Londres depuis quelques jours, chargé de diverſes propoſitions, pour engager le Roi d'Angleterre à une Union fort étroite avec l'Eſpagne, au préjudice même de ſon beau-frere le Roi de Portugal ; & ledit Sieur de Wit jugera bien, que la prudence veut qu'on tâche de divertir ce coup.

Vous connoiſſez mieux vôtre fils, & la portée de ſon eſprit en l'âge où il eſt que je ne puis faire : je vous dirai ſeulement, qu'il eſt toûjours dangereux de confier le ſecret aux jeunes gens, & principalement en de grandes affaires & ſans aucune néceſſité. C'eſt pourquoi il faut au moins y aller avec la ſonde, & reconnoître auparavant par les petites & médiocres, de quoi ils ſont capables.



# LETTRE

## *Du Comte de d'Estras au Roi.*

*Le 26. Juillet 1663.*

J'Ai pris ce tems de voir Monsieur de Wit sur d'autres sujets, pour en découvrir ce qu'il en sçavoit, & pénétrer de quel pied il marche dans toutes ses propositions. Je l'ai trouvé dans la bonne assiette où je le pouvois désirer, & devant que je vinsse à lui là-dessus, il m'en a fait ouverture tout le premier, & m'a avoüé, que tous les artifices des Espagnols étoient grands en cette rencontre, & poussez par toutes sortes de voyes; que même cela avoit apporté du refroidissement en quelques-uns de ses amis sur la grande affaire, & leur avoit fait faire des réflexions qui leur faisoient craindre un nouvel engagement avec Vôtre Majesté: Que les principaux l'étoient venu voir pour lui représenter, qu'ils appréhendoient par-là de se voir engagez en une guerre contre l'Espagne, ce qui n'étoit pas leur compte; parce qu'il pouvoit arriver que Vôtre Majesté, immédiatement après cette nouvelle liaison, chercheroit à rompre, n'en trouvant que trop de prétextes,

&

& qu'en ce cas il leur seroit plus avantageux de demeurer aux termes du dernier Traité, que de se commettre par un nouveau à une guerre infaillible. Il les a rassûrez, en leur faisant entendre, que cela ne les devoit pas inquiéter, qu'il auroit soin de concevoir le Traité de façon que l'Etat n'empirât pas sa condition, & ne troublât en rien la paix dont il joüissoit, à moins d'y prévoir des avantages qui lui donnassent un nouvel affermissement, comme étoit celui de la Ligue projettée ou du Partage; qu'il trouvoit à propos de les laisser reposer quelques jours là-dessus, sans presser son pouvoir, crainte de leur donner du soupçon, & qu'il prendroit si bien son tems, qu'il espéroit conduire heureusement cette négociation; que si Vôtre Majesté pouvoit se radoucir sur le fret, ce seroit lui donner un grand moyen pour ramener les plus difficiles. Je lui ai coupé court sur cette derniére proposition, refusant de me charger d'aucune instance pour cela, & le remettant à la sollicitation du Sieur Boreel. Vôtre Majesté fera là-dessus ses réflexions, & croira, s'il lui plaît, que je ne lui en parle que pour ne rien omettre de tout ce qui peut servir au bien de ses affaires. J'attendrai sans empressement le succès de ce projet; & comme il dépend du ménagement de beaucoup de differens Esprits, je tiens qu'il en faut laisser le tems à l'adresse & conduite de Monsieur de Wit, & se promettre tout des bonnes intentions qu'il

qu'il fait paroitre pour les intérêts de Vôtre Majesté. Le secret a été gardé jusques à présent, & c'est une grande marque qu'il s'y conduit avec beaucoup de reserve.

# MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 1. Août 1663.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le nommé Pierre Dupuy, Maître de batteau habitué à Diéppe, s'est plaint, que le 28. Juillet dernier, ayant déchargé au Port de Rotterdam quelques Marchandises & nombre de passagers, l'on avoit taxé son batteau sur le pied de 23. tonneaux, pour le droit appellé l'écu par tonneau, quoiqu'il ne soit que du port de 16. tonneaux, suivant la jauge qui en a été faite dans ladite Ville de Diéppe; & que nonobstant tout ce qu'il pût alleguer, on l'avoit obligé à payer ledit droit sur ce pied-là, & en outre un écu pour le jaujage: ledit Ambassadeur Extraordinaire a reçû ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries,*

*que*

*que déja pareilles plaintes ont été faites en France ſur de ſemblables abus & malverſations qui ſe commettent dans les Ports de Vos Seigneuries pour la perception de ce droit. Et elles peuvent ſe ſouvenir qu'il n'y a qu'un mois, que ſept ou huit Maîtres de batteau de Calais, Honfleur & autres Ports, leur en demanderent juſtice, ſi bien qu'il eſt tout-à-fait de l'intérêt de Vos Seigneuries & de la Juſtice de leur Gouvernement, de rémedier à de pareils abus. Ce que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſe promet de leur prudence & équité. Fait à la Haye ce premier Août* 1663.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 2. *d'Août* 1663.

POur répondre à ce que Vôtre Majeſté m'a marqué dans une de ſes Lettres du 27. du mois paſſé, qu'elle ne comprend pas bien la raiſon qu'a eu Monſieur de Wit de ſe ſervir de la crainte du Turc, pour parvenir à la fin qu'il s'eſt propoſée ſur nôtre Négociation : je dois dire ce que je croyois lui avoir expliqué par mes dépêches précédentes, qu'il n'a pris ce deſſein que

que parce qu'au tems de ſon voyage dans la Province de Hollande, il trouva les eſprits allarmez ſur les bruits de cette Guerre; & que de-là, comme d'une affaire éloignée & propre à cacher ſes intentions, il prit occaſion, comme ſi le ſeul hazard lui avoit fait naître cette penſée, de venir à des ouvertures plus proches de ſon deſſein, afin de ſonder les bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions des Villes, par où ayant eu lieu de remarquer celles dont il pouvoit s'aſſûrer, il avoit reduit toute ſa confidence, à leur faire goûter tout nôtre projet, ſi bien qu'aujourd'hui il n'étoit plus fait de mention de cet épouvantail du Turc, n'en ayant plus de beſoin. Dans une converſation que j'ai euë avec lui depuis la reception de la derniére dépêche de Vôtre Majeſté, il m'a fait voir que les brigues des Eſpagnols ſur la Ligue propoſée continuënt; que Gamarre le preſſe d'y entendre; qu'il lui a envoyé diverſes fois Richard, depuis ſon retour des Villes qu'il a vûës ſur ce ſujet, pour l'aſſûrer qu'elles y étoient toutes diſpoſées, & pour avoir de lui une Audience préciſe pour en traiter plus à fond. Ledit Sieur de Wit a évité d'entrer en matiére avec ledit Richard, & a remis l'Audience après que l'Aſſemblée ſera finie, pour éloigner d'autant ſes diſpoſitions, qui ſont plus difficiles dans le tems de la ſéparation, ſe promettant qu'enſuite il ne manquera pas de moyens pour ſe démêler de toutes les pourſuites & inſtances qui lui ſeront faites ſur ce ſujet.

Mais

Mais, en même tems qu'il se sert de toutes ses adresses, il m'a fait entendre, qu'il ne laisse pas de reconnoître que ces offres ébranlent beaucoup de gens, & rendent nôtre Négociation plus difficile; qu'il lui a même été réprésenté par aucuns de ses amis les plus affidez, auxquels il l'a communiquée, qu'il étoit dangereux de demander aux Villes un pouvoir de traiter de cette nouvelle liaison, parce qu'elles en voudroient sçavoir le sujet, & que celui-ci étoit d'une nature à ne pouvoir être dit; que lorsque la Province de Hollande traita seule, & sans la participation des autres Provinces, avec l'Angleterre & le Dannemarc, & qu'il fut expédié un pouvoir à quelques particuliers pour convenir des conditions desdits Traitez, il y avoit une guerre apparente avec l'un & l'autre Etat, qui faisoit voir la nécessité de traiter, & un intérêt considérable que ce fût avec secret, pour le faire utilement; mais qu'il ne paroissoit rien de nouveau à présent entre les deux Etats, qui pût porter les Villes à quelque chose de plus que ce qui étoit porté par le dernier Traité; qu'ainsi ils estimoient qu'il falloit attendre ou que le tems fît connoître quelque conjoncture favorable, pour prétexter auprès des Villes le sujet de cette liaison, ou tenter par de nouveaux moyens à se rendre maître de celles qui n'auroient pas paru bien disposées: Que pour ces difficultez alleguées Monsieur de Wit ne se rebutoit point

point de l'affaire, qu'il continuoit dans le deſſein de la pouſſer, & ne déſeſpéroit pas d'en venir à bout, mais qu'il en faloit prendre le tems que les inſtances de Gamarre euſſent fait leurs derniers efforts & fuſſent devenuës inutiles. A ce diſcours j'ai répondu, ſans témoigner aucune ſurpriſe, que comme tout ce projet étoit ſon ouvrage, & lui avoit été ſuggeré par le zèle qu'il avoit pour l'agrandiſſement des Provinces-Unies, & les avantages de Vôtre Majeſté, je pouvois l'aſſûrer qu'elle ne recevroit nulle peine d'entendre, que par les obſtacles qui s'y rencontroient il ne pût pas réüſſir : Que même elle prenoit tant de part à ſes intérêts particuliers, que ſi par-là elle croyoit qu'il ſe commît à quelque choſe de facheux, elle l'en diſſuaderoit; & que j'attendrois avec patience les conjonctures que ſes amis jugeroient néceſſaires, & tous les autres expédiens qu'il trouveroit bon d'employer pour la pourſuite de ce deſſein, en cas qu'il trouvât à propos de le pouſſer. Il a perſiſté à me donner des aſſûrances, & de ſa ſincerité en cette rencontre, & de l'eſpérance où il eſt que ce difficultez ne feront que retarder la Négociation. Voilà, Sire, où eſt l'état de cette affaire, de laquelle je ne déſeſpére pas, non plus que Monſieur de Wit, parce que je ſuis perſuadé qu'il y va de bonne foi, & qu'il eſt ordinaire dans un Etat populaire de voir arriver de ſemblables contre-tems dans les affaires les plus impor-

importantes, dont la patience & l'adresse viennent à bout le plus souvent.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

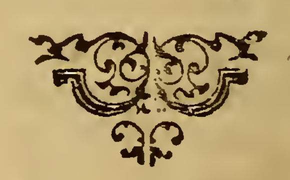
*Le 9. d'Août* 1663.

LEs difficultez que Vôtre Majesté aura remarquées dans ma dépêche précédente, au sujet du Projet proposé, se trouvent augmentées depuis, & Monsieur de Wit m'a fait entendre, que ses amis de la Ville d'Amsterdam, qui sembloient y avoir donné les mains, lui ont représenté que, par le partage offert au second cas dudit Projet, Anvers devenant de la Souveraineté de Messieurs les Etats, cette Ville-là attireroit tout le Commerce chez elle, & ruineroit celui d'Amsterdam; qu'ils ne pouvoient s'engager en une affaire qui étoit si fort contre leur intérêt; que c'étoit pour cette raison qu'il se pouvoit souvenir, que pendant la guerre, le Prince d'Orange Henri, ayant eu toute sa vie une forte passion pour cette Place, & plusieurs fois formé le dessein de l'attaquer, il en avoit toûjours été empêché, par le grand crédit que cette Ville s'étoit de tout tems conservé

vé dans l'Etat; que pour ne pas paroître avoir quelque engagement avec moi ſur cette affaire, il n'avoit oſé rien oppoſer à ces raiſons, qu'il m'avoüoit être d'autant plus preſſantes, qu'elles ſe trouvoient fondées ſur l'intérêt d'une Ville, qui par ſa grande puiſſance ſe rendroit quelque jour maîtreſſe de toutes les déliberations de la Province, & enſuite de celles de l'Etat; qu'il avoit penſé à changer le partage, & à comprendre cette Place dans celui de Vôtre Majeſté, mais que la propoſition en étoit dangereuſe, & que jamais les Provinces n'y conſentiroient, parce qu'elle ſe trouvoit ſituée au milieu de leur Païs; qu'il falloit chercher quelque nouvel expédient, & qu'il ne déſeſpéroit pas d'en trouver; qu'à toute extrêmité, il faudroit ſe rendre à la propoſition qui parloit d'obliger les dix Provinces à ſe remettre en République, avec une reſerve des Places qui ſeroient à la bien-ſéance de Vôtre Majeſté & de Meſſieurs les Etats, & que les moyens s'en pouvoient trouver aiſément, la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne arrivant: auquel cas, ſi leſdites Provinces, prévenuës contre ledit intérêt par les artifices des Eſpagnols, refuſoient de s'y ſoûmettre, & mépriſoient les aides qui leur ſeroient offertes pour y parvenir, pour lors Vôtre Majeſté entrant avec une Armée dans les Païs-Bas, & Meſſieurs les Etats en faiſant de même, chacun de ſon côté travailleroit à conquérir ce qui lui con-

conviendroit le mieux, & que du moins en ce tems lesdites Provinces songeroient plus sérieusement au parti qu'elles auroient à prendre, si elles ne l'avoient déja pris; que cependant il falloit insinuër ces pensées parmi les peuples, & les toucher, par l'exemple des Provinces-Unies, de l'amour de la liberté, & de la douceur de se voir soulagez d'un joug si rude que celui que l'Espagne leur faisoit porter depuis si longtems: Qu'il avoit vû Gamarre, & qu'il avoit évité d'entrer en matiére avec lui sur la Ligue proposée, & qu'il alloit visiter les Villes de la Province, où il seroit dix ou douze jours, pour gagner autant de tems, & cependant disposer les esprits à prendre le bon parti, quand les accidens dont on est menacé en feroient naître l'occasion, & qu'à son retour nous verrions ensemble à quoi l'on s'en devroit tenir. Je reçûs tout ce discours sans témoigner que je crûsse que Vôtre Majesté y trouvât aucun avantage; au contraire je lui ai marqué assez d'indifférence pour le succès de toutes ces propositions, sans paroître m'éloigner de pas une, parce que j'estime qu'il les faut toutes recevoir sans affectation, pour peu qu'elles engagent ces peuples dans nos intérêts au de-là de ce qu'ils le sont déja, & qu'elles les éloignent des grandes offres qui leur sont faites à présent par les Espagnols. C'est pour cela que je croirois, que si ledit Sieur de Wit trouve par les raisons ci-dessus alléguées, que le Projet

proposé sur ces deux cas ne puisse pas être agréé, il le faudra accepter sous celui qui propose simplement la République, quand même il y auroit quelque chose de moins pour nous que ce qu'il nous a fait espérer; tant j'estime qu'il est important de divertir par-là Messieurs les Etats de tous engagemens qui leur sont proposez du côté d'Espagne, & de les tenir liez par quelque chose de plus fort encore que le dernier Traité, qui les éloigne de cette Ligue proposée, laquelle, à mon sens, est le seul moyen qu'ont les Espagnols de sauver les Païs-Bas, & il ne faut pas douter que, pour le faire réüssir, ils n'employent toute sorte de voyes. Quelque résolution que prenne le Sieur de Wit là-dessus, Vôtre Majesté aura le tems de me faire entendre la sienne devant que je convienne d'aucune chose avec lui, parce que je lui envoyerai tous les Projets qui me seront présentez, plûtôt que de signer aucun Traité, ainsi qu'elle me l'ordonne; & comme elle connoît bien mieux que moi tous ses intérêts, elle aura le tems de marquer précisément la maniére dont je les dois ménager dans cette Négociation.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 16. *Août* 1663.

DAns le voyage que j'ai mandé par ma derniére à Vôtre Majesté qu'alloit faire Monsieur de Wit auprès des Villes, pour les disposer à donner les mains à nôtre Projet, il a si bien réüssi, & j'ai de mon côté si bien ménagé les Députez de Leyden, Ter Goude, Schiedam & la Brille, ainsi qu'il m'avoit témoigné le désirer par un Billet qu'il m'écrivit d'Amsterdam, qu'à son retour il s'est trouvé assûré par nôtre Négociation, outre ces derniéres Villes, de celles d'Amsterdam, Dort, Haerlem & Rotterdam; si bien qu'il se fait fort, plus qu'il ne faisoit auparavant, d'obtenir un pouvoir, en vertu duquel il pourra signer un Traité, & en même tems il en a dressé le Projet que j'envoye à Vôtre Majesté. Il a été obligé de prendre le parti du Cantonnement, & de rejetter celui du Partage, pour l'inconvenient que cause Anvers, ainsi que je l'ai amplement déduit à Vôtre Majesté par mes dépêches précédentes, & qui assûrement ont rompu tout

le Projet. Vôtre Majesté verra qu'il n'est fait aucune mention de la Religion, pour les Villes qui doivent demeurer à Messieurs les Etats, sur les instances que j'en ai faites à Monsieur de Wit. Il m'a répondu, que s'il étoit couché quelque article pour cela, les Ministres & les autres Provinces prendroient l'occasion de décrier sa conduite, & d'interrompre même tout le Traité, quand il viendroit à être connu, & que lui-même, dérobant en quelque façon cette Négociation, se chargeroit d'un reproche qui lui pourroit faire de la peine. Mais qu'il me donnoit sa parole, que quand le cas arriveroit de venir à l'exécution de nôtre Projet, & que toutes les Provinces se verroient obligées d'y souscrire, il ménageroit si bien les choses, qu'elles accorderoient cette condition aux Villes lors de leur Capitulation, sur l'exemple de Mastricht. Et comme je lui ai voulu alleguer celui de l'Article 35. du Traité, où la liberté de la Religion est accordée, il m'a dit qu'il n'oseroit pour rien du monde le promettre par écrit, & qu'il s'attireroit la haine des Ministres & des Villes. Vôtre Majesté verra par-là qu'il n'y a rien de plus à ménager là-dessus.



PRO-

# PROJET

## Du Traité proposé par Monsieur *de Wit*, mentionné en la Dépêche ci-dessus.

*PRemiérement, que l'on tâchera dès à présent de disposer les esprits des Peuples desdites Provinces qui sont sous la domination du Roi d'Espagne, à se cantonner & s'établir en une République libre; & que, pour les y induire, & pour faciliter ce Projet, on leur fera sçavoir sous main, & ce néanmoins avec des assûrances suffisantes, que la France & l'Etat des Provinces-Unies les protegeront puissamment dans l'exécution de ce dessein, & dans les choses qu'ils jugeront à propos d'entreprendre pour l'établissement de leur Liberté, faisant chacun une Alliance étroite avec eux, pour les défendre & maintenir contre ceux qui les voudront attaquer ou troubler, & ce pour toûjours, nonobstant tous les cas qui en pourroient arriver.*

*Qu'au cas que ce Projet ne pût pas être exécuté pendant la vie du Roi d'Espagne, par les obstacles ou oppositions que l'on y pourroit rencontrer, on le poursuivra avec une vigueur redoublée après sa mort, bien qu'alors le Prince d'Espagne fût encore en vie,*

*& l'on tentera tous les moyens convenables pour en venir à bout, ſans néanmoins porter les armes dans leſdites Provinces, ou aucune d'icelles, en cas que les Magiſtrats des Villes ne puſſent être induits à ſe réſoudre audit Cantonnement pendant la Vie du Roi ou du Prince d'Eſpagne; l'intention du Roi Très-Chrêtien & de Meſſieurs les Etats deſdites Provinces-Unies étant, d'obſerver très-religieuſement les Traitez de Paix faits reſpectivement par eux avec l'Eſpagne.*

*Au cas que le Roi & le Prince d'Eſpagne vinſſent à déceder, pour lors l'on fera cantonner leſdites Provinces de haute lute, & même l'on employera la Force & les Armes en cas de beſoin, tant pour les y faire réſoudre, que pour pouſſer tous ceux qui s'y voudroient oppoſer.*

*Et d'autant qu'il ſeroit fort difficile auxdites Provinces-Unies de garder leurs Frontiéres contre les Puiſſances étrangéres, il ſera fait tous les efforts poſſibles, pour mettre en ce dernier cas entre les mains du Roi Très-Chrétien, pour aſſûrance des ſiennes, les Villes & Places de Cambrai, St. Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Bergues & Linck, Châtelenies, Lieux & Païs en dépendans, & entre les mains de Meſſieurs les Etats Oſtende, Plaſſendal, Bruges, Damme, Blanquenbergue avec ce que l'Eſpagne poſſede à préſent de la Province de Gueldre, & des quatre quartiers d'Outre-meuſe & les Châteaux de Navagne & Argenteau, avec leurs dépendances. Que ſi ledit Cantonnement ſuc-*

*cede*

*cede au prémier ou second cas, l'on travaillera également de bonne foi de côté & d'autre, à ce que les mêmes Places puissent être mises entre les mains du Roi Très-Chrêtien & des Etats respectivement, tant pour la considération ci-dessus alléguée, que pour plusieurs autres réfléxions importantes au bien & repos commun de l'un & de l'autre Etat.*

# LETTRE

## Du Roi au Comte d'Estrades.

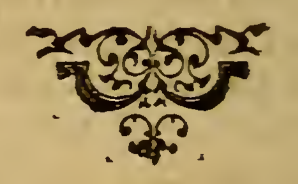
*Le* 17. *Août* 1663.

JE vois par vôtre Lettre particuliére les difficultez que le Sieur de Wit rencontre sur l'exécution de son Projet, notamment dans Amsterdam, pour la crainte qu'a cette Ville-là, & qui a déja produit les mêmes effets en d'autres tems, qu'elle ne perdît son Commerce, si celle d'Anvers faisoit un jour partie des Provinces-Unies. Il seroit bon que ledit Sieur de Wit trouvât quelque expedient là-dessus, comme il vous l'a fait espérer, ou pour faire cesser cette jalousie, ou pour faire tomber la place dans mon partage; & dans l'un ou l'autre cas, je demeurerai d'accord de tout

ce qu'on voudra ſtipuler, pour aſſûrer Amſterdam que ſon Commerce n'en recevra aucun préjudice. Si cela néanmoins ne peut s'ajuſter, je conſentirai encore que l'on ſe tienne au ſeul prémier parti de l'établiſſement de la République, étendant un peu plus qu'on n'avoit fait nos partages, comme le Sieur de Wit l'a lui-même propoſé. Sur quoi vous m'envoyerez les Projets qu'on vous donnera avant que de rien réſoudre.

Il eſt infaillible que Boreel étant rappellé, on ſubſtitueroit van Beuningen en ſa place, ainſi je perdrois beaucoup en cet échange, puiſque celui-ci joindroit l'habileté à la malice de l'autre. Les réflexions que vous faites là-deſſus ſont fort judicieuſes; & je trouve bon que vous ne faſſiez aucune démarche pour la révocation dudit Boreel.

Vous verrez par mon autre Lettre, que j'ai approuvé les changemens que vous avez faits dans la diſtribution de l'argent.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 23. *Août* 1663.

VOtre Majeſté aura vû par ma dépêche de l'ordinaire précédent le nouveau Projet de Monſieur de Wit ſur la grande affaire. Il eſt toûjours dans la même diſpoſition, & m'a ſeulement témoigné depuis, que celui-ci, comme le premier, étant principalement fondé ſur les Droits ſucceſſifs qu'elle pouvoit prétendre ſur les dix Provinces par la mort du Prince d'Eſpagne, nonobſtant la renonciation ſi expreſſément expliquée dans ſon Contrat de mariage, & m'étant propoſé pour aller au devant des jalouſies que pourroient concevoir Meſſieurs les Etats, lorſque Vôtre Majeſté ſe mettroit en devoir de les faire valoir par les armes, il jugeoit à propos de faire comprendre aux principaux de la Province de Hollande, qu'il prétendoit engager dans cette affaire, les raiſons plus preſſantes qu'avoit Vôtre Majeſté de prétendre leſdits droits ſucceſſifs, nonobſtant ladite renonciation; que par le ſoin qu'avoient pris les Eſpagnols de faire traduire

en leur langue le Traité des Pirenées & le Contrat de mariage, la connoiſſance en étoit demeurée publique à tout le monde, & que de-là pluſieurs avoient eu lieu d'en douter: que n'y ayant aucune occaſion préſente de rupture ou de meſintelligence entre la France & l'Eſpagne, qui les puiſſe obliger de venir à une plus étroite liaiſon que celle à laquelle ils étoient déja engagez, il ne pouvoit leur inſinuer la néceſſité de celle qui ſe propoſoit par ce nouveau Projet, ni leur en faire concevoir l'intérêt, qu'en les menaçant de l'avenir, leur exagerant la juſtice deſdits Droits, & leur faiſant valoir les moyens qu'auroit Vôtre Majeſté de les établir, quand la mort du Prince d'Eſpagne auroit donné ouverture à la ſucceſſion: que les raiſons s'en pouvoient prendre de l'article ſecret, par lequel il avoit ouï dire qu'il étoit dérogé à cette renonciation, en cas que la Dot de la Reine ne fût pas payée; qu'elles ſe pouvoient tirer encore des infractions faites au Traité par les Eſpagnols, qui obligeoient Vôtre Majeſté de ne regarder cette renonciation que comme une condition relative à quantité d'autres auxquelles l'Eſpagne s'étoit obligée, & leſquelles ne lui ayant pas été gardées, la diſpenſoient auſſi d'y déferer; ſi l'on n'aimoit mieux alléguer le droit naturel acquis à la Reine ſur leſdits Païs-Bas, & les conſtitutions du Païs qui l'appelloient à la ſucceſſion après la mort du Prince d'Eſpagne, auxquelles elle n'a-
voit

voit pû renoncer. Enfin il demande, ou un Droit bien établi, ou une couleur apparente, dont il ſe puiſſe ſervir pour perſuader ſes amis, & enſuite les Peuples, quand il en ſera tems, des deſſeins que Vôtre Majeſté pourra un jour former ſur leſdites Provinces, & leur faire voir ainſi la néceſſité où ils ſont de ſe précautionner par une liaiſon pareille à celle qui eſt propoſée par le Projet, & même pour lever les ſcrupules qu'aucuns pourroient former, que par-là l'Etat ſe verroit engagé en une guerre injuſte, & contre la foi des Traitez qu'il a avec l'Eſpagne. Je dois là-deſſus dire à Vôtre Majeſté, que je ne penſe pas qu'il y ait aucune fineſſe cachée là-deſſous; que je ſuis perſuadé que ledit Sieur de Wit agit ſincerement dans toutes ſes propoſitions, & qu'il cherche ſeulement à ſe fortifier de toutes les raiſons néceſſaires, pour faire tomber les plus puiſſans de l'Etat dans ſon ſens, & ſe garantir par-là des ſuites fâcheuſes que peut lui attirer une affaire de cette conſequence. Je laiſſe à juger à Vôtre Majeſté, ſi, ſans ſe commettre, elle ne peut pas faire dreſſer un Mémoire, contenant les raiſons qu'elle aura de prétendre leſdits droits ſucceſſifs ſur les Païs-Bas, nonobſtant ladite renonciation, après la mort du Prince d'Eſpagne, & qu'après je le communique audit Sieur de Wit, pour s'en ſervir au deſſein préſent, comme une choſe que je crois lui être abſolument néceſſaire, en uſant néanmoins avec une tel-

le reserve, iqu'il paroisse que je le lui donne pour son nstruction particuliére, sans lui abandonner la signature de Vôtre Majesté, ou celle de son Secretaire d'Etat. Ces maniéres paroîtront perilleuses & extraordinaires à Vôtre Majesté; mais dans un Etat comme celui-ci, où il faut ménager nombre de differens Esprits, l'on est obligé de prendre des voyes toutes nouvelles, & de hazarder quelque chose quand il s'agit d'une grande affaire, comme celle que nous traitons.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 13. *Septembre* 1663.

J'Ai eu deux conferences avec Monsieur de Wit sur la grande affaire. Dans la derniére il m'obligea d'entrer en communication avec cinq de ses amis, auxquels il s'est ouvert, comme personnes dont il se tient assûré. Je trouvai qu'ils étoient déja venus à la discussion des raisons que pouvoit avoir Vôtre Majesté de prétendre droit sur les Païs-Bas, la mort du Roi & du Prince d'Espagne arrivant; qu'ils avoient exa-

examiné celles qui s'induiſent de ſon Contrat de mariage, & qu'ils étoient en quelque doute pour cela, à cauſe de la renonciation expreſſe qui s'y trouve ſi ſouvent ſtipulée, & qui a dû en conſequence être faite par Vôtre Majeſté & la Reine, devant & après la célébration de ſon mariage.

Je crûs être obligé de combattre ce doute, en leur faiſant remarquer, par la lecture de l'article qui ſuit immédiatement celui de la conſtitution de la Dot, comme la renonciation que l'on y ſtipule de la Reine de tous ſes droits, n'eſt couchée & entenduë que moyennant & en conſideration de ſa dot, & ſuppoſé qu'elle fût payée dans les termes promis; qu'ainſi elle n'eſt que conditionelle & relative à ladite Conſtitution, & n'opere rien qu'au cas du payement de la Dot promiſe; lequel n'étant pas fait encore à préſent, il étoit indubitable que la Reine conſervoit ſon plein & entier droit ſur toute la ſucceſſion, quand l'ouverture en arriveroit.

Que tous les articles ſuivans, que la grande précaution des Eſpagnols avoit fait coucher dans ledit Contrat de mariage, pour fortifier d'autant ladite Renonciation, ſe trouvant poſtérieurs à celui qui régle la Dot, ne pouvoient être entendus que ſous la même condition, qui s'expliquoit ſi nettement ſous le terme (*que moyennant*) qui le commence, & que ladite Renonciation, qui avoit été ramenée tant de fois dans les articles ſuivans, n'ayant été faite que ſous

cette condition, ne pouvoit avoir aucune vertu, qu'au cas que la Dot eût été payée dans les termes convenus ; ce qui ne se trouvant pas, il n'y avoit nul doute que la Reine ne fût encore à présent dans tous ses droits ; que pour ne répondre qu'à l'objection qu'ils me faisoient de la force de la dite Renonciation, j'omettois les raisons qui se pouvoient tirer de la Constitution & des Loix des Païs-Bas, & des infractions qui avoient été faites au Traité des Pirenées par les Espagnols, qui toutes fortifioient les Droits successifs de Vôtre Majesté, & rendoient nulle ladite Renonciation : qu'en cela je leur expliquois, comme de moi seulement, ses légitimes prétensions, sans être informé des résolutions qu'elle pourroit prendre de les faire valoir dans le tems ; que dans la moderation où je connoissois ses desseins, & les sujets qu'elle avoit d'être contente de sa propre grandeur, j'estimois qu'elle mettroit plus son ambition à diminuer la puissance de la Maison d'Autriche, pour assûrer le repos de ses Alliez, qu'à se procurer quelque nouvel agrandissement qui leur pût donner de la jalousie.

Monsieur de Wit ensuite prit la parole, & pour ne paroîttre pas devant ses amis trop adhérer à mes sentimens, ni aussi s'éloigner des difficultez proposées, il finit cette conference en disant, qu'il estimoit que les droits & prétensions de Vôtre Majesté avoient leurs raisons, & que la renoncia-

ciation avoit les siennes. Comme par cette occasion je me suis vû engagé par force d'entrer en matiére, devant que d'avoir reçû les instructions plus particuliéres que j'attens de Vôtre Majesté, & qui assûrément m'auroient rendu plus sçavant de ses intentions, j'ai crû qu'elle ne trouveroit pas mauvais qu'en attendant je fisse valoir ces raisons, que j'avois recueillies du Traité & des clauses de son Contrat de mariage.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 14. *Septembre* 1663.

IL y a neuf jours que je suis de retour d'un voyage, dont l'heureux succès a pleinement justifié qu'il avoit été entrepris avec prudence. Il ne m'a coûté de peine que onze jours de marche à aller & revenir, pour obliger le Duc de Lorraine à satisfaire au point, présentement le plus important, de nôtre dernier Traité, qui étoit la remise de la Place de Marsal entre mes mains. Outre la bonté du Poste, dont les fortifications fort réguliéres, & la situation dans

dans un Marais, rendent ſon attaque auſſi mal aiſée que d'aucunes autres Places fortes qui ſoient au monde, on doit encore compter pour être de grande conſidération, que c'eſt un commencement de l'exécution du même Traité, en quoi il s'étoit juſques ici rencontré tant de difficultez.

La Place fut miſe en mon pouvoir le quatriéme du courant. J'ai promis que je declarerois dans un an, ſi je voudrois la faire démolir, ou la conſerver en l'état qu'elle eſt. J'ai laiſſé audit Duc la joüiſſance, ſa vie durant, de tous les revenus du reſte de ſes Etats, conformément audit Traité. Je lui ai même fait rendre ce que mes Officiers en avoient reçû depuis un an, qui étoit gardé en depôt. J'ai retiré toutes mes Troupes de la Lorraine, qui jouïra maintenant des douceurs de la paix, & d'un entier repos, & ledit Duc m'étant venu voir à Metz, le jour avant que j'en partiſſe, il m'a témoigné, que jamais il ne s'eſt trouvé dans un état plus heureux, ni avec l'eſprit plus content. Ainſi j'ai bien-tôt fermé la bouche à ceux qui déclamoient déja dans l'Allemagne & ailleurs contre moi, ſur la réſolution qu'ils me voyoient prendre, comme ſi j'euſſe eu quelque grand deſſein au dedans de l'Empire, ou au moins la viſée de donner des ombrages à l'Empereur, qui le rendiſſent moins capable de reſiſter aux attaques des infidéles dont il eſt menacé. Comme depuis quelque tems j'ai été dans une continuelle marche, &

qu'il

qu'il n'y a que deux jours que ceux dont je me ſers dans mes affaires m'ont pû rejoindre, ce ne pourra être par cet ordinaire, mais infailliblement par le prochain, que je vous ferai ſçavoir mes penſées & mes intentions ſur le Projet que le Sieur de Wit vous a communiqué touchant la grande affaire; comme auſſi les raiſons que vous pourrez opoſer à celles que débite D. Eſteven de Gamarre, pour faire connoître audit Sieur de Wit, & à nos amis, l'invalidité de la renonciation qu'on extorqua de la Reine à Fontarabie, le jour avant que le Contrat de nôtre Mariage fût ſigné.

J'ai vû le mémoire que vous m'avez adreſſé de la diſtribution des 1363. piſtoles que je vous avois fait remettre. Vous avez bien fait d'attendre à donner au Sieur Moulart les deux cent Piſtoles qui lui étoient deſtinées, que vous ayez vû quel ſuccès auroit la maladie perilleuſe où il étoit tombé. Mandez-moi votre avis ſur la diſtribution du petit fonds qui vous reſte, & je vous ferai auſſi-tôt ſçavoir mes intentions.

Je vois que l'Ambaſſadeur Boreel ne change point la coûtume qu'il a toûjours euë, de me donner, quand il peut, des effets de ſa mauvaiſe volonté. Ce qu'il a tant exageré par ſes Lettres, du vaiſſeau arrivé à la Rochelle avec un Pavillon Suédois, auquel on n'a rien demandé pour le fret, eſt une pure bagatelle qui n'aura aucune ſuite. On avoit déſiré de moi en Suéde, pour leur plus grande commodité, que j'y payaſſe

en

en ſel de France une petite ſomme d'argent que je dois. Et en cette conſidération je donnai ordre qu'on n'exigeât point cette impoſition du Vaiſſeau qui viendroit le charger. Cela s'eſt exécuté de la ſorte pour ce ſeul voyage & ce ſeul Navire, & n'aura aucune ſuite pour tous les autres Vaiſſeaux Suédois qui entreront dans mes Ports. J'en aurois uſé de même en pareil cas à l'égard d'un Vaiſſeau Hollandois. Et quand les Etats verront, qu'à l'avenir les Suédois ne feront pas plus exempts qu'eux du payement de ce droit, ils n'auront pas à ſe plaindre, ni le Sieur Boreel occaſion d'exercer ſa malignité.

## MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. Septembre 1663.

*LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ſe ſent obligé de donner avis à Vos Seigneuries, que le Roi ſon Maître, après onze jours d'abſence qu'il a employez au Voyage de Lorraine, eſt revenu à Paris le cinquiéme de ce mois en parfaite ſanté. Qu'ayant fait connoître au Duc de*

*de Lorraine la juste prétension où étoit Sa Majesté, que la Place de Marsal fût remise entre ses mains, suivant les conditions du Traité fait avec lui; ce Prince s'y étoit porté volontairement, & le quatriéme la Garnison de Sa Majesté y étoit entrée.*

*Que Sa Majesté s'est obligée de declarer dans un an, la volonté où elle sera de la conserver en l'état qu'elle est, ou de la démolir.*

*Que la jouïssance de tous les autres Revenus des Etats du Duc lui est laissée sa vie durant, & la restitution lui est accordée de ceux qui avoient été reçûs depuis un an par les Officiers de Sa Majesté, entre les mains desquels ils étoient demeurez par forme de depôt. Les Troupes ensuite ont eu ordre de sortir de la Lorraine, & ce Duc est demeuré tellement satisfait de ces conditions, qu'étant venu voir le Roi à Metz, la veille qu'il en partit pour s'en retourner en France, il témoigna la joye qu'il avoit de se voir par là rentré dans les bonnes graces de Sa Majesté.*

*Sur la plainte faite par Monsieur l'Ambassadeur Boreel, de ce qu'un Vaisseau Suédois étant arrivé à la Rochelle, avoit été déchargé du payement du Droit du Fret, lequel néanmoins l'on avoit exigé en même tems de tous les Vaisseaux Hollandois qui s'étoient trouvez dans ledit Port; ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de répondre, que Sa Majesté étant convenuë de payer en sel une petite somme d'argent qu'elle devoit en Suéde, avoit accordé en même tems, que le*

*Vaif-*

*Vaiſſeau qui le viendroit charger à la Rochelle ſeroit exempt dudit Droit; & que ç'a été pour cette raiſon que défenſes ont été faites aux Fermiers dudit Droit, de rien exiger dudit Vaiſſeau: que cet exemple ne doit pas être tiré en conſéquence par Vos Seigneuries, d'autant qu'à l'avenir tous les autres Vaiſſeaux qui viendront dans les Ports de France ſous le Pavillon de Suéde payeront ledit Droit, de même qu'il eſt payé par toutes les autres Nations qui ſont obligées d'y faire quelque Trafic. Fait à la Haye le 19. Septembre 1663.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 20. Septembre 1663.*

J'Ai reçû deux Lettres de Vôtre Majeſté du 14. de ce mois, & je dois par celle-ci rendre compte d'un différend qui eſt depuis quelque tems entre la Province de Hollande & la Zélande, & qui prend un chemin à produire des choſes fâcheuſes pour cet Etat, s'il n'y eſt trouvé quelque remede. Le ſujet aparent eſt le trafic que la Zélande fait du ſel, qu'elle rafine, ſur le-

lequel la Hollande veut étendre ſes impoſitions, comme ſur une marchandiſe étrangére, & comme ſi les Trafiquans étoient dehors de la Souveraineté, ce qui eſt contre le Traité d'Union. Dans cet intérêt il entre beaucoup de jalouſie de la grandeur de la Hollande. On ſe plaint des entrepriſes qu'elle fait tous les jours ſur les autres Provinces, par les Réſolutions qu'elle prend ſeule ſur les affaires qui regardent la Généralité, par la liberté qu'elle s'eſt donnée de ſe faire nommer la prémiére dans les priéres communes, & par une extenſion qu'elle fait de ſa Souveraineté en d'autres choſes, ſous prétexte qu'elle porte plus de la moitié des Charges; qu'elle eſt en avance de grandes ſommes, qui ne lui ſont pas rembourſées, & qu'ayant la plus grande partie des Troupes dans ſa repartition, elle ſe donne l'autorité de diſpoſer les Garniſons, & d'en exclure les autres Provinces, qui ſouffrent en cela quelque préjudice & qui s'en plaignent.

La Zélande, comme la plus puiſſante des ſix, cherche toûjours à balancer cette autorité, & appuye par ſon reſſentiment particulier toutes ces plaintes. C'eſt par cette raiſon qu'elle a ſi ſouvent demandé l'établiſſement du Prince dans les Charges de ſon Pere, & qu'elle s'eſt oppoſée aux Réſolutions que la Hollande prit en 1651. pour la conſtitution du nouveau Régime, eſpérant que ſa puiſſance, jointe à celle du Prince, & à celle de ſes adhérans dans les autres

tres Provinces, pouvoit ſervir de frein à celle de la Hollande, & tenir ainſi les choſes dans l'égalité.

Ces intérêts généraux ſont fomentez par deux Cabales oppoſées qui ſont à Middelbourg, & l'une eſt celle du Bourguemaître Thibaut, homme d'eſprit & de beaucoup de crédit, qui en 1651. faillit à être aſſaſſiné pour les intérêts du Prince dans une ſédition populaire qui fut ſuſcitée contre lui par la Cabale oppoſée, ſous prétexte de l'adminiſtration des Finances, dont on lui demandoit compte. Monſieur de Wit, Penſionnaire de ladite Ville, étoit le Chef de cette Cabale, & comme il s'eſt formé des inimitiez très fortes entre ces deux perſonnes, où les plus conſidérables de la Province ſe trouvent engagez, il eſt conſtant que les affaires publiques en ſouffrent, & que même il eſt de la derniére conſéquence pour le bien de celles de Vôtre Majeſté, de chercher le moyen de les faire ceſſer. Elle connoît bien que le concert de cette Province avec la Hollande eſt grandement néceſſaire & à déſirer pour le ſuccès de nôtre Projet. Monſieur de Wit & moi nous en ſommes ſouvent entretenus, & comme ces différens ſe reveillent à préſent avec quelque chaleur, il croit que, pour le faire réüſſir, il eſt abſolument néceſſaire de trouver quelque expédient par lequel on réüniſſe ces deux hommes, & c'eſt à quoi il s'applique préſentement.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 21. *Septembre* 1663.

VOus apprendrez par mon autre Lettre, & par le Projet que je vous adresse, tous mes sentimens & mes intentions sur la grande affaire. Je vous marquerai seulement à part par celle-ci, les raisons qui m'ont fait juger qu'on ne doit rien inserer dans le nouveau Traité du contenu en deux articles du Projet du Sieur de Wit: l'un est le prémier, où il dit, que l'on disposera dès à présent les esprits des peuples des dix Provinces à se cantonner; qu'on leur promettra sous main une puissante protection pour l'exécution de ce dessein, & qu'on fera aussi-tôt une Alliance étroite avec elles, pour les défendre & maintenir contre tous ceux qui voudroient les attaquer & troubler.

L'autre est le dernier du même Projet du Sieur de Wit, où il dit, qu'au même cas de Cantonnement, avant l'ouverture à la succession, on fera également de bonne foi les mêmes efforts, à ce que les Places nommées dans l'article précédent soient

ſoient miſes entre mes mains, & en celles des Etats. Comme l'exécution de ces deux articles feroit une contravention notoire à la Paix, il ne me ſemble pas qu'on pût avec bienſéance ni honneur les inſerer dans un Traité, où, en un autre endroit, nous declarons, que nôtre intention eſt d'obſerver très religieuſement les derniers Traitez de paix faits avec l'Eſpagne. Les Etats ont, ce me ſemble, le même intérêt que moi, qu'on ne nous puiſſe pas faire ce reproche avec juſtice. On pourra dire, que ces ſtipulations demeureront dans le dernier ſecret: mais ce qui peut être tenu ſecret pendant quelque tems, ne le ſçauroit être pour toûjours, ni être caché à la poſterité. En tout cas, il y a de certaines choſes qui ſont bonnes à faire, & mauvaiſes à mettre par écrit. Je dis ingenuëment tout ce que je penſe, & ne voudrois pas que le Sieur de Wit ni ſes amis ſoupçonnaſſent qu'il y a aucune fineſſe cachée là-deſſous. Ils n'ont qu'à conſidérer, pour me rendre cette juſtice, qu'un des incidens que je doive le plus ſouhaiter au monde pour mon propre intérêt, ſeroit que les Peuples de Flandre ſe miſſent dès à préſent en devoir eux-mêmes de renvoyer les Eſpagnols chez eux, & m'ôter ce mauvais voiſinage, qui a déja cauſé tant de maux à la France; & pour preuve indubitable de cette verité, je demeurerai d'accord de tout, ſi, en diſcutant de de-là les matiéres, il ſe trouve quelque expédient

de

de ſauver l'inconvénient que j'ai trouvé ci-deſſus, que dans un même Traité on declare de vouloir obſerver religieuſement les Traitez de paix, & qu'on y comprenne au moins deux articles qui y contreviennent directement & notoirement, ſans pouvoir même colorer d'aucun prétexte cette contravention.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 21. *Septembre* 1663.

POur vous faire donc ſçavoir mes ſentimens ſur le Projet du nouveau Traité que le Sieur de Wit vous remit en main au même tems que je partois pour aller en Lorraine, je vous dirai, que ne voulant pas entrer dans cette liaiſon pour rompre la paix, comme je ſuis aſſûré que ce n'eſt pas auſſi l'intention des Etats, j'eſtime qu'il eſt bon de concerter ſi bien enſemble toutes choſes, qu'il n'y ait point d'article dans le Traité qui contrevienne à ladite paix. Comme la promeſſe réciproque, de diſpoſer dès à préſent les Eſprits des Peuples qui ſont ſous la domination des Eſpagnols à ſe mettre en liberté par leur expulſion, paroît contraire aux Traitez que

nous avons fait l'un & l'autre avec le Roi d'Eſpagne; je croi qu'il ſuffit de convenir de ce que l'on fera, le cas arrivant de l'ouverture à la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne, ſans parler de cette inſinuation aux peuples: étant ſuffiſamment ce me ſemble ſous-entendu, que pour parvenir au bût que nous nous propoſons pour le bien & repos public, on prépare par avance de bonne foi les moyens qui peuvent y conduire plus ſûrement.

Je vous envoye un autre Projet, que vous communiquerez confidemment au Sieur de Wit, ſauf à y ajoûter ou diminuër, ſelon qu'il ſera eſtimé à propos, après que vous aurez encore mieux diſcuté enſemble la matiére, & remarqué les écueils & inconvéniens qu'il faut tâcher d'éviter. Au ſurplus, il eſt aſſez problématique de juger, ſi, quand je pourrois faire voir aux Etats fort clairement, que la renonciation qu'on a extorquée de la Reine eſt nulle, je devrois le faire, & leur mettre ſi fort en évidence mon droit, parce qu'ils en tireront auſſitôt la conſéquence, qu'en toutes façons, & quoi qu'il en puiſſe arriver, je veux le faire valoir, le cas arrivant, dans toute ſon étenduë. Il eſt même à craindre que, comme il faut de néceſſité que cette Négociation vienne à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes, quelqu'un d'entr'eux, qui ne ſera pas perſuadé comme les autres, ne donne avis aux Eſpagnols du préjudice qu'ils ſe font à ne point payer la Dot de la

la Reine, pour faire au moins cesser l'une des plus fortes raisons que je puis alléguer en ma faveur pour mon droit à la succession de leur Couronne.

Ces deux considérations me font croire, qu'il n'est pas nécessaire, ni même à propos, que vous fassiez voir, autant que nous le pourrons facilement faire, la nullité de la renonciation de la Reine, mais qu'il faut que vous-même, quand vous en parlerez, demeuriez comme d'accord de ce qu'a déja dit le Sieur de Wit, qu'il y a des raisons de part & d'autre qui paroissent bonnes & peuvent être soûtenuës.

Pour n'abandonner pas néanmoins ma cause (ce qui leur donneroit encore plus de soupçon) vous pourrez réduire mes raisons à trois chefs, sans même les trop appuyer.

La premiére, quelque renonciation que les Espagnols ayent extorquée, elle seroit nulle, quand même ils auroient satisfait au payement de la Dot, parce qu'aucun Acte civil ne peut détruire le Droit de Nature, & que la Reine se trouvant l'aînée des filles du Roi d'Espagne, elle n'a pû faire aucun préjudice, ni à soi, ni même à ses enfans; & il est même considérable que mon fils soit né avant le payement de la Dot, parce que, dès qu'il a vû le jour, il a eu son droit acquis, qui ne lui peut plus être contesté.

La seconde, celle que vous avez déja dite, que la Reine n'a renoncé que con-

ditionnellement, c'eſt-à-dire en cas qu'on lui payât cinq cens mille écus d'or, aux termes portez par le contrat de ſon Mariage.

A quoi le Roi d'Eſpagne n'ayant pas ſatisfait, il eſt ſans doute qu'elle eſt rentrée dans tous ſes droits, n'étant pas juſte que la principale héritiére n'ait aucune part à la ſucceſſion.

La troiſiéme, que ni moi, ni la Reine, n'avons point donné la Ratification de cette renonciation depuis qu'elle eſt paſſée en France, comme il étoit nommément ſtipulé par le Contrat de Mariage, & les Miniſtres d'Eſpagne n'ont oſé me faire aucune inſtance de donner cet Acte, connoiſſant bien eux-mêmes, que le payement effectif de la Dot de la Reine devoit néceſſairement le précéder, & que par conſéquent ils ne pouvoient honnêtement m'en faire la demande.

# PROJET

## D'un nouveau Traité entre le Roi & Meſſieurs les Etats Généraux.

*LE Roi & Meſſieurs les Etats, &c. conſidérant dans la conſtitution préſente des affaires du monde, qu'encore que, par un ſingulier*

*gulier effet de la Bonté Divine, la plûpart des Royaûmes & Etats Chrêtiens joüissent d'un profond repos, qui n'est troublé qu'en quelques extrêmitez de l'Europe, il est néanmoins à craindre, que l'ouverture à la succession de la Couronne d'Espagne, qui pourroit arriver, ne replonge la Chrêtienté dans les mêmes desordres, malheurs & calamitez, dont avec tant de peine on a eu le bonheur de la délivrer par les derniers fameux Traitez de Westphalie & des Pirenées; Sa Majesté & lesdits Seigneurs Etats, par une prévoyance & prévention digne de leur grande prudence, ont estimé à propos de s'unir de nouveau d'une plus étroite liaison, & afin que leur amitié ne puisse jamais être alterée par aucun incident, régler ensemble dès à présent & arrêter, quelle face on tâchera de donner aux affaires dans les dix Provinces des Païs-Bas de la domination d'Espagne, en quoi Sa Majesté & lesdits Etats ont un si notable intérêt. Le cas arrivant de la succession à la Couronne d'Espagne, qui appartiendroit alors sans difficulté avec tout droit & justice à Sa Majesté, du chef de la Reine son Epouse, par l'invalidité & nullité de la renonciation qu'on a extorqué d'elle à Fontarabie, avant qu'elle passât en France, & par le défaut d'accomplissement de la part des Espagnols de plusieurs conditions qui avoient été nommément stipulées par le Contrat de son Mariage, & auquel la prétenduë renonciation n'étoit pas relative: Ce sont des veritez si évidentes & si bien connuës des peuples*


*de*

*de Flandre même, qu'on ſçait que déja quelques-uns de leurs principaux membres ont conjointement déliberé, pour chercher les moyens de ſe garantir des maux dont ils voyent bien qu'ils ſont menacez, & que les plus prudens d'entr'eux ont jugé, qu'il n'y avoit point pour eux de moyen plus ſûr, que de prendre dès à préſent la réſolution de ſe cantonner en République libre, alliée deſdits Sieurs Etats, & ſous la protection du Roi; ayant vû par une fâcheuſe expérience, que depuis 150. ans qu'ils ſont tombez ſous la domination de la Maiſon d'Autriche, leur païs n'a été qu'un ſanglant Théâtre de guerre, de miſeres & de déſolations: La ſincere affection que le Roi a pour leſdits Sieurs Etats, & le déſir qu'a Sa Majeſté, comme il a été dit, de rendre durable à jamais leur amitié & liaiſon, ſans qu'aucune jalouſie de voiſinage ou de trop grande puiſſance la puiſſe altérer, a porté Sa Majeſté à condeſcendre, en conſidération deſdits Sieurs Etats, qu'en cas qu'il arrive ouverture à la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne, elle n'uſera pas de la plenitude de ſes droits en ce qui regarde leſdites Provinces des Païs-Bas; mais, par un effet de moderation ſinguliére, ſe contentera, que les peuples, qui naturellement devroient être ſoûmis à ſon obéïſſance par cette ouverture, deviennent libres, & forment une nouvelle République, alliée deſdits Sieurs Etats, ſous la protection de Sa Majeſté, à la reſerve ſeulement de quelques Places deſdites Provinces qui ſe trouvent à la bienſéance de Sa Majeſté,*

*té, pour mieux couvrir les frontiéres du Royaume, & pour sa plus grande sûreté, & à la reserve aussi de quelques autres, qu'elle condescent aussi, nonobstant ses droits, à laisser en propre auxdits Sieurs Etats, pour les mêmes raisons de bienséance & de plus grande sûreté, ainsi qu'il sera dit ci-après: en considération de quoi, & pour correspondre dignement à une si grande marque de desintéressement de la part de Sa Majesté, lesdits Sieurs Etats se sont volontiers engagez par le présent Traité, à concourir avec elle, & à seconder de tout leur pouvoir ses bons & généreux desseins en la maniére suivante.*

*En premier lieu, Sa Majesté & lesdits Sieurs Etats déclarent, que leur intention est d'observer religieusement les derniers Traitez faits avec l'Espagne, sans porter la guerre dans les Païs-Bas, qu'au cas de l'échéance des droits de Sa Majesté du chef de la Reine son Epouse.*

*Si, avant que les peuples de Flandre ayent pris la résolution, à laquelle ils paroissent disposez, de s'établir en République libre, pour prévenir les malheurs dont ils se voyent menacez, il arrive ouverture à la succession de la Couronne d'Espagne en faveur de la Reine, pour lors, comme tout le droit à ladite Couronne appartiendra à Sa Majesté, & qu'elle en pourra librement user en la maniére qu'il lui plaira, sans contrevenir en rien aux derniers Traitez de Paix, l'on fera cantonner & établir en République libre lesdites dix Provinces; & Sa Majesté, & les-*

 dits

*dits Sieurs Etats y employeront même la force & les armes en cas de besoin, tant pour les y faire résoudre, que contre tous ceux qui voudront s'y opposer.*

*Et d'autant que, pour les considérations cidessus touchées, il importe notablement à Sa Majesté & auxdits Sieurs Etats dans ce changement & nouvelle face des affaires du Païs-Bas, de bien couvrir leurs Frontiéres contre les Puissances étrangéres qui voudroient s'en mêler & y prendre part, ils feront tous les efforts possibles pour mettre és mains de Sa Majesté les Villes & Places de Cambrai, Aire, Nieuport, Furnes & Linck, & les Châtelenies de Cassel, Balieul & Poperingue; & entre les mains desdits Sieurs Etats Ostende, Plassendal, Bruges, Damme, Blanquenbergue, avec ce que l'Espagne possede à présent de la Province de Gueldre, & de ses quatre quartiers d'Outre-meuse, & les Châteaux de Navaigne & Argenteau avec leurs dépendances.*



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 27. Septembre 1663.*

IL est très-important que Monsieur de Wit en soit pleinement persuadé, afin qu'ensuite ses amis le soient aussi par son moyen, que de plus ils connoissent qu'on agit avec lui dans une entiére confiance, pour l'obliger de nous continuer celle qu'il m'a fait paroître dès la premiére ouverture de cette affaire; & cela ne se peut, ce me semble, qu'en lui donnant une pleine communication desdites raisons. J'ai eu même une occasion à ne pouvoir m'en défendre, dans la lecture que je lui ai faite du Projet que Vôtre Majesté m'a envoyé, parce qu'il se trouve tout fondé sur la nullité de la renonciation exigée par les Espagnols, de laquelle n'ayant pas manqué de me demander les raisons, je n'ai pû me dispenser d'ajoûter à celles que je lui avois déja déduites, celles dont Vôtre Majesté m'a instruit; & le bon effet que cela a produit dans son esprit, fait que je ne sçaurois m'en repentir. Mais ensuite je lui ai fait en-

entendre, que Vôtre Majeſté agiſſant avec lui en toute confiance, ne craignoit pas de lui découvrir par-là la mauvaiſe conduite des Eſpagnols, qui, faute d'avoir ſatisfait aux conditions du Traité des Pirenées, avoient fortifié ſon droit de ces nouvelles raiſons; qu'il en pouvoit connoître la force, & les débiter à ſes amis comme de lui-même, ſans découvrir qu'il les tient de moi, de crainte que, venant à être divulguées par quelques-uns de ceux qui avoient part au ſecret de cette affaire, & portées enſuite aux oreilles des Eſpagnols, il n'arrivât quelque empêchement qui troublât le ſuccès d'une affaire dont il avoit eu la premiére penſée. Il eſt convenu avec moi d'en uſer de cette maniére, & comme je l'ai laiſſé fortement perſuadé de la juſtice des droits de Vôtre Majeſté, je ne doute point qu'il ne le ſoit encore de ſa modération, & qu'il n'agiſſe enſuite comme elle le peut déſirer.

Il a demandé du tems pour communiquer le Projet à ſes amis, & a trouvé très-judicieuſe la remarque de Vôtre Majeſté ſur les deux premiers articles. Il faut lui laiſſer digerer le reſte, & y faire à loiſir toutes les réflexions que lui & ſes amis jugeront à propos.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 4. *Octobre* 1663.

SUr la grande affaire, j'ai vû aujourd'hui Monsieur de Wit, qui m'a dit, qu'il ne pouvoit me répondre aucune chose sur la communication que je lui ai faite du Projet que Vôtre Majesté m'a envoyé, que les mouvemens qui agitent présentement les deux Provinces ne fussent appaisez, & que ce seroit la gâter entiérement, que de la pousser dans l'alteration où se trouvent présentement les esprits. Les Etats de cette Province se sont assemblez ce matin, pour résoudre ce qu'il y a à faire sur la Résolution de la Zélande. L'Assemblée a été continuée après midi jusqu'à sept heures du soir, ensorte qu'au depart du Courier elle n'est pas encore separée, si bien que, n'en pouvant rien mander à Vôtre Majesté, ce sera pour le premier ordinaire.

# LETTRE

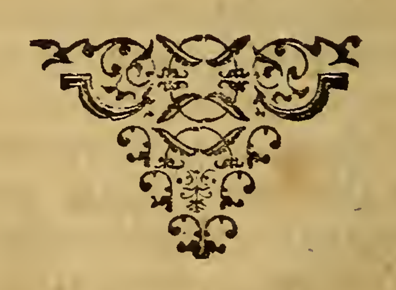
## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 4. *Octobre* 1663.

LA prétension de la Zélande sur les Priéres publiques est, qu'il soit fait mention des Etats Généraux plûtôt que des Etats de la Province de Hollande, comme représentant la qualité des sept Provinces, dont la Hollande n'est qu'une; cette Province s'y oppose, sur ce qu'étant souveraine, comme les Etats Généraux le sont, & n'ordonnant lesdites Priéres que dans l'étenduë de sa Souveraineté, dans laquelle elle ne reconnoît aucun Superieur, elle est en droit de se faire nommer la premiére, laissant à la liberté des autres Provinces, d'en user chez elles comme il leur plaira pour ce regard. Vôtre Majesté voit par-là tous les sujets d'aigreur & de division qui se forment entre les deux Provinces; l'animosité des Sieurs de Wit & Thibaut y entre pour des intérêts particuliers; ceux même de Madame la Douairiére s'y mêlant, le Prince Guillaume est parti de Breda, & a évité de passer à la Haye pour aller en Frise & Groningue, à dessein de porter ces deux Provinces, dont il est Gouverneur,

neur, de ſe joindre à la Zélande. La cabale d'Angleterre ſe joint à tous ces partis, & par-là découvre, que l'on pourroit bien prendre l'occaſion du différend de ces deux Provinces, pour avancer les intérêts du Prince d'Orange, qui ont été toûjours traverſez par la Hollande & maintenus par la Zélande. Les Eſpagnols ne perdent pas de tems à échaufer les eſprits, par l'intérêt qu'ils ont toûjours pris à troubler l'Union, & pour celui même qu'ils prennent aujourd'hui de rendre de mauvais offices à Monſieur de Wit, en le faiſant promoteur de toutes les entrepriſes de la Hollande, & des conſtitutions qu'ils lui font former mal à propos. Ils ont tellement à cœur de ſe venger de lui dans cette occaſion, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne pût s'empêcher de dire, il y a quelques jours, que le tems étoit venu d'avoir raiſon du plus grand ennemi qu'ait la Maiſon d'Autriche parmi les Etats, que l'on verroit comment il appaiſeroit les Provinces qui ſe plaignoient de lui avec tant de raiſon; & pouſſa enſuite cent choſes qui découvrirent ſes mauvaiſes intentions, & les pratiques qu'il fait dans l'Etat pour les exécuter. J'ai donné part à Monſieur de Wit de ces avis, pour l'échauffer davantage dans les intérêts de Vôtre Majeſté, en l'éloignant de ceux des Eſpagnols, qu'il reconnoît par-là ſes ennemis declarez. Cela a produit de ſi bons effets, qu'il a depuis paſſé à de nouvelles Conférences avec moi ſur tous ces

différens, & eſt venu juſques à me demander mon entremiſe auprès de quelques-uns de mes amis de la Zélande pour les faire ceſſer. C'eſt à quoi je m'applique avec ſoin, & ſans y engager abſolument le nom de Vôtre Majeſté, de crainte de le commettre ; je fais néanmoins remarquer à tous ceux qui ſont dans ſes intérêts, qu'ils ne lui en peuvent pas donner une marque plus certaine, qu'en contribuant ce qui dépendra d'eux au rétabliſſement de la bonne intelligence qui doit être entre les deux Provinces, qu'elles n'ont point d'autre parti à prendre que celui de l'Union; & par-là je les rends perſuadez de la ſincerité de ſes intentions au bien de l'Etat, par les ſoins qu'elle ſe donne de faire ceſſer leurs différens, qui eſt un chemin tout contraire à celui que tiennent les Eſpagnols. Cette maniére d'agir a tellement plû à Monſieur de Wit, qu'il m'en a fait des remercîmens. Je continuerai de même avec d'autant plus de chaleur, que Vôtre Majeſté a déja compris les avantages qui lui en peuvent revenir, & qu'elle m'en a donné les ordres par ſa derniére dépêche.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 11. *Octobre* 1663.

MOnsieur de Wit ayant eu tout le loisir d'examiner avec ses amis le Projet que Vôtre Majesté m'a envoyé, & que je lui ai communiqué, nous avons eu depuis plusieurs Conférences, dans lesquelles il m'a fait entendre les difficultez que l'on y avoit faites, qui consistent toûjours en la force de la renonciation de la Reine, qui se trouvant repetée dans différens articles du Traité, & bien loin de celui qui parle de la Dot, ne pouvoit, ce semble, être entenduë ni prise pour une condition relative à ladite Constitution; que du moins la chose demeuroit douteuse, & que dans ce doute ses amis trouvoient un peu hardi de faire décider, en faveur de Vôtre Majesté, à la Province de Hollande, une affaire de si grande conséquence contre un Prince ami & allié; que cette décision étoit tranchée nette par tout le préambule du Traité que je lui avois présenté, où les droits de Vôtre Majesté étoient étendus & expliquez bien au long; que

que de-là ils concevoient de l'ombrage, que par ce premier pas l'on ne voulût les engager trop avant dans les différens qui formeroient un jour cette contestation; que ce procedé passeroit pour une entreprise, & ne seroit jamais approuvé par les autres Provinces, & que ceux qui signeroient un Traité conçû en des termes si forts, demeureroient exposez à des suites fâcheuses, qui pouvoient même interrompre le cours de la bonne intelligence que Vôtre Majesté & ladite Province se proposent dans cette nouvelle liaison; que lui, Monsieur de Wit, n'avoit point trouvé de meilleur moyen de les faire revenir, qu'en leur représentant, que les prétensions de Vôtre Majesté ayant des raisons dont elles pouvoient être soûtenuës, & dont cette renonciation pouvoit être combattuë d'invalidité, il ne faloit pas éclaircir si fort les choses; & que c'étoit assez qu'il parût que Vôtre Majesté eût un droit, pour obliger la Province de prendre de sorte ses précautions, quand on le voudroit faire valoir, qu'elle en reçût plûtôt de l'avantage que du préjudice; que c'étoit pour cela que le Traité étoit proposé, & qu'il jugeoit à propos d'en retrancher ce qui blesseroit les esprits, & cette déduction étenduë & raisonnée desdits droits successifs, nonobstant ladite renonciation. Et sur ce fondement il m'a remis en main un nouveau Projet, que j'envoye à Vôtre Majesté, où elle remarquera que, pour éviter tous inconveniens,

niens, il ſe ſert dans le préambule des mêmes termes qui ſe trouvent dans mon Pouvoir, ſans rien dire deſdits droits ſucceſſifs; mais ils paroiſſent ſi bien établis dans les articles ſuivans, que j'eſtime qu'ils tombent de même dans cette déciſion qu'ils ont voulu éviter, & qu'ils s'y trouvent également engagez.

Vôtre Majeſté trouvera le premier article un peu crû, en ce qu'il ſemble lui impoſer une loi de ne pouvoir porter la guerre dans les Païs-Bas, pour quelque cauſe que ce puiſſe être, juſqu'à l'ouverture de la ſucceſſion; mais outre qu'il a été couché ainſi, pour donner une impreſſion de bonne foi ſur l'obſervation des Traitez avec l'Eſpagne, je l'ai adouci par le ſous-entendu que j'y ai ajoûté ſur la fin, qui en rend le pouvoir également à Vôtre Majeſté & à Meſſieurs les Etats, en cas de contravention auxdits Traitez: & comme nous avons à ménager des eſprits ombrageux, je travaille plus à les engager dans l'eſſentiel de l'affaire, qu'à pointiller ſur la maniére de les exprimer; & pour cela j'ai jugé plus à propos de laiſſer les mêmes termes auxquels Monſieur de Wit a trouvé bon de concevoir ledit Traité, & ſous leſquels il l'a fait approuver à ſes amis, que d'y en ſuppoſer de nouveaux, qui pouvant être plus ſignificatifs, auroient peut-être fait naître plus de ſoupçon.

Pour faire voir que l'article qui porte, qu'il ne ſera rien innové dans les Privilèges accordez auxdites Provinces-Unies, tant

tant pour les Canaux, qu'autres choſes qui regardent le Commerce & leur ſûreté, n'eſt pas une nouvelle demande, Mr. de Wit m'a envoyé un extrait du nouveau Traité qu'elles ont ſur ce ſujet avec l'Eſpagne, où ils ſont énoncez de même. Monſieur de Wit, dans la derniére Conférence que j'eus avec lui, me communiqua une Lettre qu'il a reçûë du Chancelier Hyde par Downing, dont j'envoye Copie à Vôtre Majeſté; & comme elle verra qu'elle eſt conçûë en termes généraux, qui ſignifiant quelque choſe, ne diſent pourtant rien de précis, il en voulut ſçavoir l'explication de Downing, qui dans ſon entretien demeura encore dans une généralité, lui faiſant pourtant entendre, qu'il étoit de l'intérêt des Etats comme de l'Angleterre, de prendre des précautions contre l'avenir, ſans s'expliquer à l'égard de qui. Et comme il vit que ce langage étoit le même que celui que tiennent les Eſpagnols quand ils veulent donner de la jalouſie de l'ambition & des grands deſſeins de Vôtre Majeſté, il ſoupçonna qu'il pouvoit avoir la même fin; & pour le mieux découvrir, il donna audit Downing toutes les eſpérances poſſibles, & le pria de lui parler plus clairement; & dans deux jours qu'il le doit revoir, il ſçaura où aboutiſſent ces propoſitions, du détail deſquelles il m'informera, pour en rendre compte à Vôtre Majeſté. Je pris cette occaſion pour lui demander ſon ſentiment
ſur

ſur les ménagemens que nous devions faire de l'Angleterre, & je lui dis pour cela, que la forte liaiſon que Vôtre Majeſté avoit priſe avec les Etats, & la bonne correſpondance avec laquelle elle étoit perſuadée que ſeroient ſoûtenus tous ſes intérêts par ſa conduite, lui avoient fait en quelque façon négliger ce ménagement, eſtimant qu'aſſûrée des Etats, elle n'avoit rien à craindre; qu'il n'avoit été encore renouvellé aucun Traité d'Alliance avec elle; & s'il ne jugeoit point que, même pour la conduite de la grande affaire, il fût de la bonne politique de tenir ce Prince engagé dans nos intérêts, quand nous n'y trouverions aucun avantage que celui de le ſéparer des Eſpagnols. Il me répondit, que Vôtre Majeſté ne pouvoit rien faire de mieux; que cela même lui étoit néceſſaire, pour éviter que, lors de l'ouverture à la ſucceſſion des Païs-Bas, le Roi d'Angleterre, qui en étoit ſi voiſin, n'en conçût de la jalouſie, & ne ſe portât, à la priére de l'Eſpagne, ou même de ces Peuples, à leur donner du ſecours, ce qui lui ſeroit très-facile; que ſi l'on le pouvoit même pouſſer juſques à maintenir les droits ſucceſſifs de Vôtre Majeſté, la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne arrivant, ce ſeroit un grand avantage; mais qu'il faloit bien prendre garde de ne rien découvrir du Traité qui ſe faiſoit pour cela avec les Etats. Je le mis à deſſein ſur cette matiére, pour lui ôter tous les ombrages où
je

je l'ai vû de cette Alliance, & pour l'excuſer, quand elle ſe fera, ſur le conſeil qu'il en a donné, & l'utilité dont il l'a jugée pour les intérêts de Vôtre Majeſté.

C'eſt à elle maintenant à juger, ſi les propoſitions de Downing ne doivent pas être priſes pour une marque de chagrin qu'il ſemble qu'ait le Roi ſon Maître de ſe voir négligé; vû même que les diſcours qui ſe tenoient en Angleterre, au tems que j'y faiſois le Traité de Dunkerque, le ménaçoient que cela arriveroit quand nous aurions cette Place; que ceux qui en étoient pour lors les Auteurs les peuvent avoir rebatus & perſuadez depuis, & que par-là il peut avoir été porté à écouter quelques propoſitions du côté d'Eſpagne; & ſi, cela préſuppoſé, il ne feroit pas à propos à Vôtre Majeſté de faire quelques pas vers l'Angleterre pour lever ces mauvaiſes impreſſions, ou du moins pour la mettre dans les bonnes diſpoſitions qui lui ſont néceſſaires pour l'exécution de ſes deſſeins.



# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 25. *Octobre* 1663.

J'Ai reçû une Lettre du 19. de ce mois, en réponse de la mienne du onziéme. Vous aurez vû la suite des avis par celle du 18. Depuis Downing n'a point revû Monsieur de Wit, & il dit qu'il attend encore des ordres du Chancélier pour cela; mais ledit Sieur de Wit & moi sommes persuadez, que c'est une défaite qu'il a prise pour ne se pas découvrir davantage, n'ayant pas jugé ledit Sieur de Wit assez bien disposé. Je verrai à quoi il se résoudra, & ce qui lui sera ordonné sur la prétension où il s'est mis ici mal à propos pour le traitement; cependant il ne me voit point.

A l'égard de la contestation qui se renouvelle en Angleterre au sujet de la Pêche, & l'empêchement que l'on donne de nouveau à nos pêcheurs, vous vous souviendrez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'en l'année 1661. il en fut fait une toute semblable, par

par la prétenſion où l'on eſt, que dans la franchiſe des cinq Ports nuls étrangers n'ont droit de pêcher qu'en vertu des Congez du Gouverneur deſdites Côtes, qui eſt Monſieur le Duc d'York, & que ſur cette conteſtation quelques pêcheurs de Diépe ayant été arrêtez, & leurs filets pris, & enſuite un Vaiſſeau Anglois ayant été retenu à Boulogne par forme de repreſailles, Monſieur le Duc d'York, ſur mes inſtances, fit mettre en liberté leſdits pêcheurs, & Sa Majeſté enſuite fit relâcher ledit Vaiſſeau, & en même tems révoqua l'ordre qu'elle avoit donné à Blaye, pour faire décharger le Canon à tous les Anglois, ſuivant le vieux uſage, prétendant qu'elle ne les en avoit diſpenſez par le Traité fait avec Cromwel, qu'en conſidération de la liberté qu'elle a entendu qui nous y étoit accordée de toutes les pêches: ſurquoi je dois vous repréſenter, comme je fis en ce tems-là, que dans ledit Traité il n'eſt fait aucune mention de cette Pêche, mais bien dans le quatriéme article il eſt porté, que les ſujets de l'un & l'autre Etat auront la liberté de trafiquer dans tous les Ports & lieux de leurs dépendances, ſans être obligez de prendre aucuns Congez; & à moins que vous veuilliez expliquer de la Pêche ce qui ſe dit du Commerce, je ne vois pas que ce Traité nous donne aucune nouvelle permiſſion, avec laquelle vous puiſſiez faire aller de pair la diſpenſe qu'il accorde formellement de la décharge du Canon à Blaye.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades à Mr. Colbert.*

*Le* 8. *Novembre* 1663.

DE tous les Traitez de Commerce qui ſe ſont faits entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, celui de l'année 1495., que l'on appelle vulgairement le Traité d'Entrecours, conclu entre le Roi Henri VII. & l'Archiduc Philipe, paſſe pour le plus important, & leſdites Provinces, depuis que l'Etat eſt formé, ont plus cherché de régler ceux qui ont été faits enſuite. Ce Traité ſe voit imprimé à la fin du livre de Monſieur Grotius, intitulé *Mare liberum.* Néanmoins Meſſieurs les Etats n'en ont rien retenu dans les deux derniers Traitez paſſez, le premier en l'année 1654. avec le Protecteur, le ſecond en 1662. avec le Roi d'Angleterre, que ce qui ſe voit couché dans l'article douziéme de l'un, & neuviéme de l'autre, qui tous deux expliquent, qu'il eſt laiſſé reſpectivement aux deux Nations une liberté de Commerce généralement de toutes marchan-

chandiſes, apportées, ou rapportées dans les Ports, Villes, Villages, par mer, eau douce ou par terre, de leurs dépendances, le tout dans l'Europe, en payant les droits impoſez, & tels qu'ils ſe doivent payer par les autres étrangers.

Depuis le Traité de 1654. les Anglois, connoiſſant par experience que les Hollandois leur enlevoient la plus grande partie du Commerce, & que, par le grand menage avec lequel ils trafiquent, les Marchands trouvent mieux leur compte de ſe ſervir de ces Vaiſſeaux que de ceux de leur Nation, & pour le prix du fret, & pour la conſervation des Marchandiſes, firent paſſer un Acte au Parlement, par lequel il fut fait défenſe à tous étrangers, de trafiquer dans les Ports d'Angleterre d'autres marchandiſes que celles qui croiſſent dans leur païs. Cet Acte fut renouvellé après l'établiſſement du Roi d'Angleterre; mais en l'un & en l'autre tems il eſt demeuré ſans exécution, parce que les Anglois mêmes, qui font le trafic du Levant, des Canaries & du Nord, trouvent plus de menage, de bonne foi & de ſûreté de charger leurs marchandiſes ſur les Vaiſſeaux Hollandois, que ſur ceux de leur Nation; & par cette raiſon l'on diſſimule en Angleterre cette infraction au Commerce, parce qu'on l'a trouvée irrémediable. Comme cet Acte eſt prohibitif à toutes les Nations, il ſeroit de nôtre intérêt d'en demander une exception pour nous lorſ-

lorſque le Traité d'Angleterre ſe renouvellera. Voilà toute l'information que je puis vous donner ſur cette matiére, que vous connoîtrez mieux par la lecture du Traité d'Entrecours, & par les deux de 1654. & 1662.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 15. *Novembre* 1663.

POur répondre à vôtre Lettre du 9. Novembre avec la même confidence que vous m'écrivez, & pour demeurer ſeulement entre nous; je vous dirai que je dois paroître bien embaraſſé, puiſque vous me témoignez l'être ſur le conſeil que vous devez au Roi dans l'affaire qui ſe propoſe, & que je n'ai pas aſſez de préſomption pour croire, que mes lumiéres puiſſent ajoûter quelque choſe aux vôtres, dans une occaſion qui vous ſemble ſi importante: néanmoins comme nous devons, vous & moi, avoüer nos ſentiments les plus cachez pour le bien du ſervice de Sa Majeſté, je ne feindrai point de vous découvrir les

miens dans l'occaſion qui ſe préſente, ſans prétendre par-là qu'ils ſervent de régle au parti que vous devez prendre.

Le Projet, en la maniére qu'il eſt propoſé, même avec ſes additions, n'ôte pas au Roi la liberté de porter la guerre dans les Païs-bas, mais ſeulement il en régle les ſujets & les tems.

Ces ſujets ſont deux; l'ouverture à la ſucceſſion d'Eſpagne du chef de la Reine, & l'infraction du Traité des Pirenées. Le premier ſous cette condition, que les Païs-Bas de la domination du Roi d'Eſpagne refuſent de ſe cantonner & mettre en République; & pour le tems que Sa Majeſté ſera obligée d'attendre la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne, Meſſieurs les Etats ſemblent décider par-là, que devant, le Roi n'a rien à y prétendre.

Dans ce premier ſujet de guerre, il ſemble que le Roi ſouffre deux griefs; le premier, en ce qu'il paroît par ce cantonnement renoncer à l'avantage d'une grande ſucceſſion qui lui appartient après la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne, qu'il n'a la liberté de pourſuivre par les armes qu'après le refus fait par les peuples dudit cantonnement, & qu'il paroît faire ainſi un grand ſacrifice à l'amitié de Meſſieurs les Etats, & à l'intérêt qu'ils ont de ne l'avoir pas pour voiſin, en ne ſe ſervant pas de la plénitude de ſon droit.

Le ſecond grief eſt dans le tems préſcrit pour faire la demande de la ſucceſſion, parce

parce que ſi les bruits qui courent à Bruxelles ſont vrais de la mort du Roi d'Eſpagne, ſans attendre celle du Prince, la ſucceſſion du Duché de Brabant & Comté de Namur appartient à la Reine, comme aînée, ſuivant l'ordre des ſucceſſions qui a été gardé de tout tems dans les Provinces du Païs-Bas. Si ce droit ſe trouve fondé ſur quelques exemples ou ſur quelque loi, & que je puiſſe le rendre connu ici, je ne doute point qu'il ne me ſoit facile de réparer ce grief, & que la Hollande, ou ceux avec qui nous traitons, ne ſe rendent capables de comprendre, qu'il n'y va en aucune façon de leur intérêt de retrancher ce tems, & qu'il y va beaucoup du nôtre.

Pour le premier grief, il paroît du tout impoſſible de l'empêcher, parce que ces peuples n'entrent dans ce Traité que par la crainte de l'avenir, & par l'ombrage qu'ils conçoivent de la grande puiſſance d'un Roi que cette ſucceſſion rend leur voiſin, & auquel voulant oppoſer quelque choſe de plus fort que leur Etat, ils penſent d'en former un nouveau par ledit cantonnement, & cette prétenduë République libre, qu'ils ont méditée ſur la diſpoſition où ils prétendent que ſe trouveront les peuples pour cela.

Si bien que ce grief n'eſt grief qu'en cas que le cantonnement ſe faſſe, & que les peuples s'y ſoûmettent; car hors de-là le Roi a la liberté de pourſuivre ſes droits par la force, & les Etats ſont obligez de ſe

joindre à lui pour cela; & l'on peut dire ſur ce ſujet, que les difficultez qui ſe rencontrent dans l'exécution de ce cantonnement ſont ſi grandes, & qu'il y entre tant d'humeurs & d'inclinations différentes, & tant d'intérêts contraires parmi les peuples qui compoſent leſdites Provinces, tant de priviléges à diſputer entre le Clergé, la Nobleſſe & le tiers Etat, ſi grand nombre de partiſans que l'Eſpagne y nourit depuis plus d'un ſiécle, que quand même l'exemple des ſept Provinces, l'amour de la liberté, & la protection de deux puiſſans Etats pourroient porter ces peuples à ſe retirer de deſſous le joug de la Maiſon d'Autriche, il eſt impoſſible que ce ne ſoit un ouvrage de pluſieurs années.

L'Etat des ſept Provinces, ſecouru ſucceſſivement de quatre grands Princes de la Maiſon de Naſſau, de la France, de l'Angleterre & d'une partie de l'Allemagne, outre l'amour de la liberté, animé de la ſévérité de l'Inquiſition, & du faux zèle d'une nouvelle doctrine, a été ſoixante ans à ſe former.

De ces raiſons & de cet exemple l'on pourroit conclure que ce cantonnement eſt comme impoſſible, ou que du moins s'il peut réüſſir, c'eſt avec des longueurs & des difficultez qui changent la nature du Traité, & qui donnent occaſion au Roi de l'expliquer comme il lui plaira, & d'en tirer tout le fruit: & néanmoins par l'illuſion d'un événement difficile & peu apparent,

rent, & ſous l'amorce de quelques Places, nous trouvons l'occaſion, non ſeulement de détacher Meſſieurs les Etats de la Ligue des dix-ſept Provinces, mais encore de les engager avec nous pour cette Conquête, ſous le prétexte & ſous le nom de la conſervation de nos droits; & l'on peut dire que le Roi, donnant les mains audit cantonnement, & faiſant le moderé à ne ſe pas ſervir de la plénitude de ſon droit, ne donne rien en effet aux Etats, & qu'il ne laiſſe pas néanmoins de s'en ſervir très-utilement pour s'aſſûrer la ſucceſſion des dix Provinces. A l'égard de l'obligation que le Roi s'impoſe par ledit Projet, de venir à une communication avec les Etats ſur les ſujets de rupture qui pourront arriver ſur les infractions au Traité des Pirenées; c'eſt une condition qui ſemble n'empirer pas la ſienne, qui paroît juſte & de l'uſage ordinaire, pour empêcher que les Alliez défenſifs ne ſoient entraînez dans une guerre injuſte contre leur gré & leur intérêt; & d'inſiſter tant ſoit peu là-deſſus, ce ſeroit leur remettre dans l'eſprit la crainte que les Eſpagnols leur ont voulu faire recevoir de la grandeur de ſes deſſeins, & d'une ambition démeſurée, par laquelle ils ſe croiroient entraînez violemment dans une guerre ſur des ſujets légers : & quand Sa Majeſté s'oblige de chercher les réparations de ces infractions, par les moyens propoſez par ledit Traité, cela s'entend par les moyens qu'elle jugera les plus convenables

 à

à l'utilité commune des Alliez, parce que ledit Traité n'en préſcrit aucun. Cela préſuppoſé, je vous laiſſe à juger de l'objection que vous me faites, quand vous me dites, que par les conditions de ce Projet le Roi d'Eſpagne obtient en ſubſtance la même choſe que Gamarre demande aux Etats, & que par la ſignature d'un Traité qui oblige Sa Majeſté à ne pouvoir porter la guerre dans les Païs-Bas, que dans les deux cas alléguez de l'ouverture de la ſucceſſion & infraction au Traité des Pirenées, & ſous la condition que le cantonnement ſoit refuſé, les Païs-Bas ſont auſſi aſſûrez que s'ils avoient une Ligue offenſive avec les Etats; du moins y a-t-il cette différence, qu'ils s'aſſûrent tous ſeuls, & que nous y gagnons un Etat que nous leur ôtons, avec lequel ils cherchoient à ſe liguer : & pour l'infidélité qu'ils nous peuvent faire, en ſignant le lendemain un Traité de Ligue avec leſdites Provinces, c'eſt un riſque que l'on ne peut éviter dans tous les Traitez, & que nous courons dans celui de 1662., mais laquelle n'eſt pas apparente dans celui-ci; & quand ce mal arriveroit, le Roi n'empire point ſa condition, ne perd rien de ſon droit, & demeure en état de le pourſuivre, de même que s'il n'étoit entré en aucun engagement avec leſdits Etats: & du moins juſqu'à ce que cette infidélité ſoit arrivée, nous nous aſſûrerons d'eux autant que nous le pourrons, & les empêcherons de ſe joindre à l'Eſpagne, qui eſt

eſt le plus grand avantage que le Roi ſe peut propoſer pour parvenir à ſes fins, le tems & les actions devant décider du reſte.

Après vous avoir expliqué mes ſentimens, je dois vous rendre compte de ceux de Monſieur de Wit, auquel j'ai propoſé vos doutes comme de moi; voici ce qu'il y a à répondre.

Que s'il ſe trouve que la ſucceſſion du Brabant & Comté de Namur appartient à la Réine comme aînée, par l'uſage des ſucceſſions qui a été pratiqué dans les Païs-Bas, & que cette prétenſion ſe trouve fondée en loix & en exemples, la Province de Hollande ne ſe défendra pas de réduire le tems de l'ouverture à la ſucceſſion des Païs-Bas, pour ce chef, à la ſeule mort du Roi d'Eſpagne, ſans attendre celle du Prince; mais que devant en coucher un article dans le préſent Traité, il eſt néceſſaire d'éclaircir le fait, ou autrement de le paſſer comme il eſt énoncé dans ledit Projet.

Que l'Eſpagne ne voyant d'autres reſſources pour la conſervation des Païs-Bas, dans le mauvais état où ſe trouve l'âge & la ſanté du Roi, & la méchante conſtitution du Prince d'Eſpagne, que la Ligue propoſée, offre la carte blanche à Meſſieurs les Etats pour les y faire conſentir; & que leſdits Etats croyent en cette occaſion donner une aſſez belle marque de leur inclination pour la France, de n'en pas écouter les

 pro-

propoſitions, & qu'ils conſiderent pour un aſſez grand avantage pour elle, de tenir les Païs-Bas occupez par le cantonnement propoſé, ſans être preſque obligée d'y employer de grandes forces, & ſans la diſtraire des autres deſſeins qu'elle pourra former ailleurs : ſi bien que l'on peut dire, qu'elle aura par là trouvé le moyen de recueillir la ſucceſſion des Païs-Bas ſans donner preſque un coup d'épée, & qu'après cette marque ſincére que donnent Meſſieurs les Etats de leurs bonnes & loyales intentions pour tous les intérêts de Sa Majeſté, elle ne doit pas trouver étrange qu'ils cherchent à ſauver la foi qu'ils ont engagée par le Traité avec l'Eſpagne, & qu'ils évitent, par les précautions qu'ils veulent prendre dans ledit Projet, de n'entrer en aucune rupture prématurée avec elle, en déſignant l'ouverture de ladite ſucceſſion à la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne, ou à l'examen des infractions du Traité des Pirenées : qu'elle-même leur a donné cet exemple, en trouvant à propos qu'il fût retranché quelque choſe dans le premier Projet qui choque la bienſéance & la bonne foi.

Pour le changement appréhendé, & la crainte où je lui ai paru, qu'après le Traité ſigné il ne prît fantaiſie à Meſſieurs les Etats de ſigner la Ligue; que c'étoit un inconvenient moins à craindre dans un Etat populaire comme le leur, que dans un Etat Monarchique, où les réſolutions ne pouvoient

pas

pas changer si facilement, & où les intérêts étoient toûjours les mêmes, ne dépendant pas de l'autorité d'un seul qui gouverne, qui est absolu, & qui peut faire changer la face des affaires: que pour prendre quelques précautions là dessus, l'on pouvoit disposer en même tems les Etats de Hollande & de Westfrise, de former une Résolution négative en leur grande Assemblée sur les propositions de Gamarre de ladite Ligue, & assûrer en même tems Sa Majesté, de la part de la même Province, autant que la Constitution dudit Etat le peut permettre, que l'on n'entrera jamais dans cette Ligue, tant que Sa Majesté & ses Successeurs demeureront dans l'observation des articles dudit Traité.

Après cela je dois vous dire, qu'il faut prendre garde, après l'ouverture qui a été faite par ces gens-ci du présent Traité, de ne les pas faire tomber dans la défiance par les difficultez que nous y apporterons, de crainte que, rebutez ou épouvantez de nos desseins, ils ne se jettent dans le parti des Espagnols, & n'embrassent la Ligue proposée. Vous démêlerez tous ces inconveniens mieux que moi, & me ferez sçavoir sur le tout, la maniére dont Sa Majesté entend que je m'y conduise.

Monsieur de Wit m'a demandé, si je n'avois pas de réponse sur les avis qu'il m'a donnez d'un Traité entre l'Angleterre & l'Espagne, & comme vous ne m'en avez rien mandé, je juge que ce n'étoit rien.

Il m'a dit enſuite, que ſi le Roi ne prend ſoin de la conſervation du Portugal, il s'en va ſe prendre par l'incapacité du Roi & de ſes Miniſtres, & que les plus capables ſont exilez & hors du Conſeil avec la Reine: que le principal Miniſtre, qui eſt le Comte de Caſtel-Major, eſt un jeune homme ſans expérience; le Secretaire d'Etat, qui a ſa confidence, eſt fort léger, & qu'il le connoît pour l'avoir vû Ambaſſadeur en ce Païs.

Que toutes les Provinces ont ſi mauvaiſe opinion de leur affaire, qu'étant pouſſées par la Compagnie des Indes, elles rompront facilement, ſur le prétexte de Conchin, contre ce Royaume; qu'il connoît bien qu'il eſt de l'intérêt du Roi & de celui des Provinces qu'il ne ſoit pas accablé; qu'il ne voit que deux expediens pour rompre ce coup, que Dom Eſteven de Gamarre pouſſe avec ſa cabale, qui eſt, que par le moyen de Sa Majeſté, le Roi de Portugal renvoye en Hollande le Comte Mirande pour Ambaſſadeur, afin d'ajuſter les différens dont il s'agit; & l'autre, qu'il y ait quelque perſonne de ſa part à Lisbonne qui inſpire, s'il ſe peut, une meilleure conduite que celle qui a été gardée juſqu'à préſent; que pouvant enſuite être informé par moi de ce qui ſe paſſera, il prendra là-deſſus ſes meſures pour rompre tous les coups de Dom Eſteven de Gamarre, & qu'il promet qu'il ne fera rien contre ce Royaume, juſqu'à ce qu'on ait bien redreſſé les affaires.

Je

Je lui ai répondu, que je vous donnerois avis de ses pensées, & que je lui en ferois sçavoir la réponse, laquelle je vous prie de me mander, & trouver bon que je vous dise, que Monsieur de Wit est un esprit fort delicat & fort ponctuel. Comme il a crû que les avis qu'il m'a donné d'Angleterre méritoient quelque réponse, n'en ayant pas eu, je l'ai trouvé moins échauffé à les donner pour l'avenir. Je vous prie aussi de me mander, si vous le jugez à propos, ce qui se passe dans la Négociation de Bloemendael, parce que l'on fait courir des bruits à la Haye, que l'Electeur de Brandebourg est d'accord de tout avec le Roi; & je remarque que l'on souffre de ce que je n'en dis rien.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 16. *Novembre* 1663.

J'Ai été fort aise d'apprendre par vôtre dépêche du 8., que le différend entre la Hollande & la Zélande fût en si bons termes d'accommodement, qu'on peut quasi s'assûrer qu'il ne sçauroit plus manquer, puisque des six Villes de la Zélande, les quatre principales avoient déja donné les mains à ce que la Hollande prétend tou-

chant les priéres publiques. J'avois bien jugé qu'un aussi habile homme que le Sieur de Wit, ne commet point sa Province à rien entreprendre dont il ne soit certain de la faire venir à bout avec réputation. Ceux qui n'aiment pas les Provinces-Unies, n'auront pas sujet cette fois-ci de se réjouïr des divisions qu'ils espéroient de voir entre elles, & qu'ils avoient déja commencé de fomenter & d'aigrir. Pour moi, qui ne souhaite que leur bien, lequel consiste principalement en leur union, j'ai eu grande joye d'apprendre que cette tempête, qui les avoit menacé, se soit si-tôt calmée.

Il eût été fort curieux de sçavoir les ouvertures que Downing avoit à faire au Sieur de Wit; mais comme il n'a pas poussé sa pointe plus avant, il est à croire, comme vous dites, qu'il n'a pas jugé que ledit Sieur de Wit fût disposé à y bien répondre. S'il s'y passe quelque chose de plus, je veux croire que vous en serez aussi-tôt informé.

Gardez-vous bien d'admettre, touchant la vente que ledit Downing vous dit, le tempérament qui a été proposé à Londres au Sieur de Comenge, de vous voir en lieu tiers, il ne seroit pas de ma dignité, & blesseroit celle de vôtre Caractére.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 23. *Novembre* 1663.

DE Lionne m'a lû vôtre dépêche du 15. du courant, & trouve qu'elle résout une partie de mes doutes, sur les inconvéniens que j'ai sujet d'appréhender du Projet dressé par le Sieur de Wit. Comme elle ne satisfait pas à tous, ni même aux principaux, & que c'est ici la plus grande affaire qui se puisse traiter, je serois bien aise, avant que de vous faire sçavoir mes derniéres Résolutions, de l'examiner si meurement, que je ne coure pas risque de me donner moi-même des ordres qui me soient dans la suite entiérement préjudiciables.

Le Sieur de Wit, s'il aime mon service, comme j'en suis assûré, m'exhortera plûtôt qu'il ne prendra garde à quelque petit delai, qui donne moyen de faire toutes choses avec plus de fondement; & vous lui pourrez dire, que je m'applique présentement à faire chercher le plus diligemment qu'il se pourra, quel est le droit que la Reine peut avoir de son chef, comme aînée du premier lit, même pendant la vie

du Prince ſon frere, ſur certains Etats de Flandre, ſelon les Loix & Coûtumes du païs, & les exemples du paſſé. En quoi le Sieur de Wit, qui eſt ſi intelligent en toutes matiéres, pourroit peut-être lui-même me fournir de bons mémoires, dont je lui ſçaurai beaucoup de gré. Auſſi-tôt qu'on aura achevé ce travail, duquel vous connoiſſez la conſequence en l'affaire qui ſe traite, je ne perdrai pas un moment de tems à vous faire ſçavoir mes derniéres intentions, afin que vous puiſſiez conclure. Il eſt vrai qu'on a oublié de vous faire réponſe ſur les avis que le Sieur de Wit vous a donné de ce qui ſe négocie entre l'Eſpagne & l'Angleterre; & vous devez l'aſſûrer, que je reſſens vivement le procedé obligeant que je vois qu'il tient en tous mes intérêts, & la ſincerité & l'ouverture de cœur avec laquelle il vous parle de toutes choſes. J'en uſerai toûjours à ſon égard de la même maniére, & avec la même confiance.

Pour ce qui regarde les Négociations des Eſpagnols avec les Anglois, vous lui direz ce qui m'en revient d'autre part, & d'aſſez bon lieu. C'eſt qu'il y a un Irlandois à Londres, Serviteur particulier du Roi d'Eſpagne, qui prétend pouvoir lier ces deux Rois par un nouveau Traité, dont le Portugal ſera exclus; qu'il a déja fait un voyage d'Angleterre à Madrid pour ce ſeul ſujet-là, & qu'à ſon retour à Londres il a fait réſoudre l'envoi d'un Ambaſſadeur en Eſ-

Espagne, dont le choix est tombé sur Francho, qui revenoit de Portugal. Le Sieur de Comenge a ordre de veiller à cette affaire, & de la traverser autant qu'il pourra. Mais jusques ici il n'en a pû pénétrer davantage. Je vois cependant que la disposition du Conseil du Roi d'Angleterre est plus favorable aux Espagnols qu'elle ne leur est contraire; ainsi on ne dit mot depuis long-tems audit Sieur de Comenge d'un Traité qu'il sembloit auparavant que le Roi d'Angleterre désiroit avec passion de renouveller avec moi, & auquel j'avois aussi toutes dispositions, pour les raisons que je vous ordonnai derniérement de communiquer audit Sieur de Wit, qu'il vous témoigna d'approuver, & me convia même de pousser la chose autant que je pourrois, pour rompre les mésures aux Espagnols. Je suis bien aise que le Sieur de Wit reconnoisse & avouë, que tous les Etats, à qui la grandeur & la puissance de la Maison d'Autriche doit être suspecte, doivent souhaiter & contribuër à faire que le Portugal ne soit pas accablé, & que dans ce nombre-là il mette les Etats de Hollande. Et à dire vrai, quand l'Espagne sera libre de cette occupation, elle n'en pourra guéres chercher ailleurs qu'au préjudice des Etats, qui ne doivent pas se flater qu'elle ait entiérement perdu le souvenir & le ressentiment de la fondation de leur République, & qu'elle fai-

faisoit autrefois partie d'un Corps sur le reste duquel elle domine encore. Remerciez cependant le Sieur de Wit de ma part des deux avis qu'il vous a donnez sur les affaires de Portugal, dont le premier se rapporte entiérement à ceux qui me viennent de tems en tems par des voyes indirectes, qui parlent tous de la foiblesse du Conseil de ce Roi-là, & des malheurs où il peut tomber par l'absence de ses plus habiles, & peut-être de ses plus fidèles Ministres, qui ont été éloignez des affaires avec la Reine Régente. Mais, selon ce qu'on m'en dit, leur rappel a de grandes difficultez, & presque insurmontables, à cause de la jalousie & des soupçons qu'on a fait concevoir audit Roi, que la Reine eût plus d'affection & d'estime pour le Prince son frere que pour lui. Je ne puis pas mettre en usage l'un des deux avis dudit Sieur de Wit, qui est de tenir une personne expresse de ma part à Lisbonne, pour inspirer aux Ministres une meilleure conduite que celle qu'ils ont tenuë jusques à présent, car je contreviendrois en cela au Traité des Pirenées; mais on ne manquera pas d'autres moyens, sans que je m'en mêle, de leur faire insinuër ce qu'il faut, par l'entremise des Officiers François.

Pour le second avis, j'écrirai au Sieur de Comenge, qu'il fasse connoître à l'Ambassadeur de Portugal qui est à Londres, qu'il seroit utile au service de son Maître qu'il

qu'il renvoyât à la Haye le Comte de Mirande, & je croi qu'il ſera aiſé de lui faire prendre cette réſolution ſans délai.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 28. *Novembre* 1663.

AVant que de répondre à la depêche de Vôtre Majeſté du 23. de ce mois, je dois lui dire, qu'ayant eu avis, il y a quatre jours, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe remuoit auprès des principaux des Etats de cette Province, depuis que l'Aſſemblée eſt formée, & qu'enſuite il avoit eu une longue conférence avec Monſieur de Wit, je pris occaſion de le voir ſur d'autres affaires, pour en découvrir le ſujet: & en effet, il ne manqua pas de me dire, que cet Ambaſſadeur continuoit ſes inſtances ſur la Ligue propoſée, qu'il employoit toutes choſes pour gagner dans l'Aſſemblée préſente les principaux des Etats, qu'il le preſſoit d'en faire la propoſition, & qu'il l'avoit vû pour cela; & qu'à toutes les raiſons qu'il lui avoit alléguées pour lui perſuader les avantages qu'en recevroient Meſſieurs les Etats, il avoit répondu, que de bon

bon cœur il en feroit la propoſition, mais que ce ne pouvoit être qu'avec la participation de la France, avec laquelle cette Ligue ſe trouvoit bien plus puiſſamment établie; qu'il ſeroit même à déſirer que l'Angleterre y voulut entrer, & que Meſſieurs les Etats ſe trouvant ainſi liguez avec les trois Couronnes, auroient bien moins à craindre pour leur ſûreté particuliére; que c'étoit une néceſſité que leur impoſoit le Traité de garantie générale qu'ils avoient avec Vôtre Majeſté, duquel ils ne ſe pouvoient jamais départir: Qu'à cela Gamarre lui avoit répondu, qu'il falloit bien ſe garder de venir à aucune communication avec la France ſur ce ſujet; que le Roi ſon Maître ayant demandé à Vôtre Majeſté d'entrer dans la garantie accordée auxdits Etats, il en avoit été refuſé; que cela découvroit aſſez qu'il n'y avoit rien à eſpérer d'elle qui n'allât à troubler ce repos qu'on avoit deſſein, par cette Ligue, de procurer aux dix-ſept Provinces; mais qu'il pouvoit bien lui dire qu'il étoit aſſûré de l'Angleterre, & qu'il pouvoit faire ſon fonds là-deſſus; que cette converſation s'étoit finie à débattre les raiſons de part & d'autre, ſans convenir d'aucune choſe: Que le lendemain Downing l'étoit venu voir, & qu'après quelques diſcours tenus ſur d'autres affaires, il lui avoit dit, qu'il étoit informé que l'on lui faiſoit des propoſitions du côté d'Eſpagne qui ne devoient pas être rejettées, que les Etats

y

y trouvoient leur ſûreté, & que l'Angleterre les appuyoit; que dans cette ouverture il étoit convenu avec ledit Downing, que les propoſitions étoient avantageuſes, & qu'il les goûtoit, mais qu'il eſtimoit, comme l'intervention de l'Angleterre les fortifioit, que celle de la France les rendoit encore plus conſidérables; que c'étoit pour cette ſeule raiſon qu'il avoit penſé qu'elles lui dûſſent être communiquées; qu'encore que Meſſieurs les Etats donnent cela à la foi de leur dernier Traité, ils le devoient à leurs Traitez particuliers: & il me fit entendre, que ſon deſſein avoit été d'éluder leſdites propoſitions, qu'il avoit tenu le même langage à ceux des Etats qui lui en avoient parlé, afin d'éloigner ces eſprits des engagemens où l'Eſpagne les voudroit faire entrer, en leur faiſant valoir ceux qu'ils ont déja avec Vôtre Majeſté.

Depuis avoir reçû la dépêche de Vôtre Majeſté, ledit Sieur de Wit m'eſt venu voir, & dans cette viſite je lui ai déduit au long toutes les raiſons qu'elle a eu de différer encore les réſolutions qu'elle doit prendre ſur le Projet propoſé, & j'ai tâché de la faire de maniére qu'il ne pût concevoir aucune défiance de ce retardement, mais plûtôt ſe perſuader, que c'eſt un effet de la prudence & bonne foi de Vôtre Majeſté, qui voulant religieuſement obſerver ces Traitez, ſe donne la peine d'en examiner devant toutes les conſéquences, d'en prévoir tous les inconvéniens, & de conſulter même là-deſſus les ſentimens de ceux qu'el-

qu'elle croit comme lui dans ses intérêts: que c'étoit pour cela que j'avois ordre de lui demander les siens; cependant qu'elle faisoit travailler en France à l'éclaircissement des droits qui pourroient un jour apartenir à la Reine, aux deux cas de la mort du Roi, ou du Prince d'Espagne.

Il a reçû ce procédé de Vôtre Majesté comme une marque obligeante de sa confiance; & après m'en avoir témoigné son ressentiment, il m'a répondu, qu'il n'a pas differé jusques à présent à étudier les droits de la Reine sur la Flandre; qu'il avoit consulté l'Histoire, les Coûtumes & les Loix du païs, pour s'instruire de l'ordre des successions, & que dans tout ce qu'il avoit vû, & qui lui avoit été rapporté d'ailleurs par ses amis, il n'avoit trouvé aucun exemple depuis Maximilien, qui lui pût faire connoître, que devant la mort du Prince d'Espagne Vôtre Majesté eût quelque droit à prétendre sur aucuns des Païs desdites Provinces; qu'il étoit vrai que dans un Canton de Brabant il y avoit une coûtume qui faisoit héritieres les filles du premier lit, à l'exclusion des mâles du second, mais que c'étoit entre particuliers, & qu'il ne trouvoit point d'exemple que cette coûtume eût eu lieu dans la succession des fiefs liges, qui avoient autrefois rélevé de la Couronne; que si Vôtre Majesté trouvoit quelque titre légitime à donner à une telle succession par des Contrats de Mariage, Testamens, Loix ou Exemples, qu'il ne s'éloigneroit

pas

pas de s'y conformer dans le Projet proposé; mais que cela n'étant pas, il l'estimoit si juste, qu'elle n'exigeroit de Messieurs les Etats rien de contraire à l'ordre & à l'usage ancien; que c'étoit un fait nouveau, qui n'avoit pas été avancé dans les premiers Projets, où toûjours les prétensions de Vôtre Majesté avoient été rémises après la mort du Roi & du Prince d'Espagne conjointement; qu'il reconnoissoit de plus en plus, & admiroit en cette occasion la prudence de Vôtre Majesté, & son application à ses affaires, en ce qu'elle se donnoit le tems d'y déliberer meurement, pour n'y prendre aucune résolution dont avec le tems elle eût sujet de se repentir; que l'affaire présente étoit d'une nature à garder ces précautions judicieuses, & qu'il ne pouvoit que les approuver, mais qu'il étoit obligé de me faire souvenir de la conversation que nous avions eu ensemble quelques jours devant, pour me faire voir, que le temporisement pouvoit nuire au dessein de cette nouvelle liaison: Que la rencontre de l'Assemblée présente lui faisoit désirer, & même juger absolument nécessaire, que Vôtre Majesté eût pris ses derniéres résolutions devant le 20. du mois prochain, qu'elle devoit finir; afin qu'auparavant sa séparation il pût mettre ses amis dans les derniers engagemens, & les distraire en même tems de ceux où l'Espagne les vouloit faire tomber, ou chercher des

des moyens honnêtes de rompre ce deſſein, ſans qu'il leur en reſtât aucun ſujet d'aigreur; qu'après les avoir preſſez & échauffez, comme il a fait juſqu'ici, s'il leur paroiſſoit quelque refroidiſſement de nôtre part, ils en tireroient des conſéquences qui les jetteroient dans des ombrages, & leur feroient prendre un mauvais parti, dont il ne ſeroit pas facile de les retirer; qu'il me prioit, connoiſſant comme je faiſois la nature de cet Etat, de repréſenter à Vôtre Majeſté, combien il étoit important de ménager les bons mouvemens de ceux qui en étoient les principaux Membres, & de ne perdre aucuns momens pour cela. Vôtre Majeſté verra mieux que moi la conſidération qu'elle doit faire de toutes ces raiſons: & comme je n'ai rien à y ajoûter, & que je penſe avoir bien au long déduit à Monſieur de Lionne, dans ma dépêche du 15., toutes celles qui me ſont tombées dans l'eſprit ſur ce ſujet; j'attendrai qu'elle me donne ſes ordres ſur la conduite que je devrai garder à l'avenir avec le Sieur de Wit, dans toute la ſuite que pourra avoir cette Négociation. Je ne dois pas omettre de dire à Vôtre Majeſté, qu'il a paru très-ſatisfait de la confidence que je lui ai faite de ſa part ſur les affaires d'Angleterre, de Portugal, & de l'Electeur de Brandebourg, & que cela a levé les ombrages qu'il auroit pû concevoir de la reſerve qui lui en avoit été faite juſqu'à préſent.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 6. Decembre* 1663.

VOtre dépêche du 28. de l'autre mois contient beaucoup de particularitez importantes, & dignes des plus grandes réflexions. Je ne veux pas révoquer en doute les discours que Downing a tenus au Sieur de Wit, puisque celui-ci vous l'a dit, & que je crois qu'il agit sincérement avec moi, pour répondre au procedé franc & ingenu que je tiens avec lui. Mais s'il venoit de tout autre que du Sieur de Wit, je douterois que Downing se fût tant avancé, & j'ai peine à me persuader, puisqu'il l'a fait, que ç'ait été de la participation & avec les ordres de son Maître, vû les assûrances qu'il me donne toûjours de vouloir se lier étroitement avec moi. J'en serai bien-tôt éclairci au vrai, sans commettre en rien le Sieur de Wit, pour y apporter du remede s'il est nécessaire. Je suis fort aise que le Sieur de Wit ait bien compris mes raisons, & même loué ma conduite, quand vous lui avez fait sçavoir

voir que, pour n'avoir pas occaſion de me repentir un jour de trop de précipitation dans une affaire de la derniére importance, je voulois déliberer meurement, & en examiner juſques aux moindres circonſtances avant qu'y prendre ma réſolution & vous envoyer mes derniers ordres. Je tâcherai de faire enſorte que vous les puiſſiez recevoir avant la fin de ce mois que l'Aſſemblée des Etats de Hollande doit ſe ſéparer. Je vous dirai cependant que je croi, comme le Sieur de Wit, que depuis Maximilien il n'y a point d'exemple qui établiſſe dans la perſonne des Souverains de Flandre la ſucceſſion des filles du premier lit au préjudice des mâles du ſecond, parce que le cas n'eſt pas arrivé durant tout ce tems-là de conteſter ce point de droit; mais qu'avant ledit Maximilien, on trouve déja quelques exemples en faveur des filles, par des Jugemens ſolemnels ſur la même queſtion. Je me prévaudrai de l'avis que vous me donnez, que le Comte de Mirande & l'Ambaſſadeur de Portugal qui eſt en Angleterre, ne ſont pas bien enſemble, & trouverai quelque autre moyen de faire ſçavoir à Liſbonne la néceſſité qu'il y a que le Comte de Mirande retourne promptement à la Haye.

ME-

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Decembre 1663.

*LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre de témoigner à Vos Seigneuries le plaiſir que reçoit le Roi ſon Maître des bonnes diſpoſitions qu'elles ont fait paroître pour la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe; & comme en cela elles lui donnent une marque de la conſidération qu'elles font de ſa recommandation, Sa Majeſté ſe promet encore de leur amitié, qu'elles prendront ſur cette affaire une telle réſolution qu'elle aura tout ſujet d'être contente, & de leur en témoigner reconnoiſſance. Pour cela ledit Ambaſſadeur croit n'avoir rien plus à déſirer, ſi ce n'eſt que Vos Seigneuries veuillent entendre le rapport des Commiſſaires qu'elles ont nommez pour la déciſion de cette affaire, afin qu'en étant pleinement informées, elles puiſſent enfin, ſuivant leur prudence ordinaire, y prendre une derniére réſolution. Fait à la Haye ce onziéme Decembre* 1663.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 13. *Decembre* 1663.

SOudain que j'eûs reçû la derniére dépêche de Vôtre Majesté du sixéme de ce mois, Monsieur de Wit me vint voir, me témoignant par-là avec quelle impatience il attendoit d'être informé des derniéres résolutions qu'elle devoit prendre sur son Projet, & présupposant que cet ordinaire me les auroit apportées. Je lui fis entendre, que cette affaire étoit d'assez grande conséquence, pour mériter que Vôtre Majesté prît un plus long-tems pour tirer les éclaircissemens nécessaires devant que de s'en expliquer: qu'elle me faisoit espérer que ce seroit pour l'ordinaire prochain; mais que cependant j'avois ordre de l'assûrer que, quelque résolution qu'elle prît, elle ne blesseroit en rien les intérêts de Messieurs les Etats, & qu'elle ne vouloit que conserver ce qu'elle trouveroit lui être légitimement acquis, & encore avec une telle moderation, qu'elle seroit capable d'en relâcher quelque partie, pour éloigner les ombrages qu'ils pourroient concevoir de

de ſon agrandiſſement, & ſe porter à tous les tempéramens qui pourroient être propoſez pour ſe conſerver leur amitié; que comme il avoit juſqu'à préſent paru un inſtrument très-propre pour inſinuër dans les eſprits tous les bons ſentimens de Vôtre Majeſté, elle continuoit d'eſpérer qu'il ne refuſeroit pas de s'employer pour les rendre perſuadez de ceux-ci, & de faire valoir pour cela les avantages qui en pouvoient revenir à l'Etat, & l'obligation du dernier Traité. Je lui parlai ainſi pour l'adoucir, ayant bien prévû qu'il ne manqueroit pas de tirer de mauvaiſes conſéquences de ce temporiſement; & en effet il me répondit, que la difficulté qui ſe préſentoit étoit un fait nouveau, qui n'avoit jamais été allégué ſur deux Projets qui avoient été dreſſez, dans leſquels il avoit toûjours été expliqué, que l'ouverture à la ſucceſſion ſe devoit entendre par la mort du Roi & du Prince d'Eſpagne conjointement, ſans prétendre que la Reine, comme fille du premier lit, dût exclure l'Infant; que cela étoit conforme à l'uſage, & qu'il étoit obligé encore de me dire ſur ce ſujet, qu'ayant fait examiner, & examiné luimême les exemples qui ſe trouvoient de ſemblables ſucceſſions dans les Hiſtoires, il n'en avoit trouvé aucun, depuis les premiers Ducs de Bourgogne juſques à préſent, qui pût ſoûtenir cette prétenſion; que les deux Projets en ce ſens-là avoient été approuvez par Vôtre Majeſté que ſur

ce

ce fondement il en avoit fait la propoſition à ſes amis, la leur avoit fait agréër, & qu'ils étoient demeurez perſuadez que c'étoit une affaire faite; que le contraire arrivant, il ſe trouveroit expoſé aux reproches de les avoir commis, & que cela les pouvoit porter à prendre un parti contraire; qu'il auroit évité ces inconvéniens ſi dès le commencement j'avois répondu à ſes propoſitions comme je faiſois à préſent; que je pouvois avoir appris que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit préſenté la ſemaine paſſée deux Mémoires, pour demander des Commiſſaires qui euſſent ordre d'examiner les propoſitions très-importantes qu'il avoit à faire; qu'il n'avoit pû empêcher, mardi dernier, le Préſident de ſemaine ſe trouvant dans les intérêts d'Eſpagne, que ces Commiſſaires n'euſſent été nommez; qu'il étoit du nombre; que Gamarre enſuite l'étoit venu voir, & lui avoit repréſenté les avantages qui revenoient à l'Etat de la Ligue propoſée: les maux que le refus en pourroit cauſer dans la conjoncture préſente des affaires; & qu'à cela il avoit répondu, qu'il étoit prêt d'obéïr à ſes Maîtres, mais qu'il leur devoit repréſenter l'intérêt qu'ils y avoient avec la France & l'Angleterre; que pour cela il faloit les examiner, & venir même à une communication de ſes propoſitions avec les deux Rois; que pour déliberer là-deſſus l'on ne ſçauroit s'aſſembler cette ſemaine; que cette réponſe rendit Gamarre mal-ſatisfait, & lui fit
com-

comprendre qu'il vouloit éloigner l'Assemblée, & éluder ses propositions. Mais que néanmoins il ne sçauroit empêcher que la semaine prochaine l'affaire ne soit proposée; qu'il ne doutoit point que, dans le degoût où ce délai auroit jetté ses amis, & la belle couleur que cette Ligue donnoit d'une plus grande sûreté à l'Etat, tout le monde n'y donnât les mains; & que, quelques desseins qu'il eût pour l'intérêt de Vôtre Majesté de faire prendre une autre résolution, il appréhendoit bien qu'il n'en pourroit pas être le maître, parce qu'en effet l'on ne pouvoit parer aux raisons qui se tiroient de la grande puissance de Vôtre Majesté par la Conquête des Païs-Bas, & de la crainte qu'en devoient concevoir ses voisins.

A tout cela je lui ai répondu, qu'il ne devoit pas s'allarmer sur le temporisement, parce que l'affaire le demandoit, & que lui-même ne pouvoit le condamner dans une occasion si importante; que ce procédé lui devoit être une nouvelle preuve de la bonne foi de Vôtre Majesté, qui ne vouloit rien promettre legérement; que cependant il étoit de la prudence d'empêcher que le refroidissement de ses amis ne produisit un méchant effet sur la proposition de Gamarre, & tâcher par les moyens dont il s'étoit déja servi de l'éluder, en attendant ce que le tems pourroit produire; que cette Ligue n'étoit pas d'un si grand avantage pour l'Etat que les peuples se le pou-

voient imaginer; & que lui, qui avoit des lumiéres qui alloient plus loin, pouvoit reconnoître si, dans la décadence dont l'Espagne étoit ménacée, & dont il convint avec moi, dans les brigues & factions qui se préparoient dans toutes les piéces qui composent sa grandeur, c'étoit prendre un bon appui que le sien, & contre les intérêts d'un grand Roi dont toute l'Europe recherchoit l'amitié; que je lui laissois juger, après la défection de Munster, de quel ressentiment Vôtre Majesté seroit capable, si les Etats venoient encore à s'éloigner de l'union, à laquelle ils s'étoient nouvellement engagez par le dernier Traité, & à quelle vengeance il seroit à craindre qu'elle ne se portât; qu'il pouvoit balancer avec les avantages imaginaires de cette Ligue, ceux qui leur venoient d'une garantie générale, qui leur avoit déja sauvé une guerre avec l'Angleterre: Enfin que j'estimerois que, quelle que fût la résolution de Vôtre Majesté sur ce point, il se pouvoit trouver des expédiens qui feroient cesser leur crainte, & qui leur feroient trouver une plus grande sûreté dans sa parole Royale, que dans toutes les Ligues que l'Espagne leur proposoit.

J'attens que Vôtre Majesté me donne ordre de lui parler plus positivement, quand elle aura pris ses derniéres résolutions. Cependant j'ai crû le devoir flater en son particulier de la même confiance, qu'elle lui a fait paroître dans tout le cours de cette affai-

affaire, & de quelque eſpérance pour l'Etat; & lui laiſſer en même tems entrevoir, le reſſentiment qu'elle ſeroit capable de faire éclater, ſi l'on venoit à prendre un méchant parti. Je veillerai Gamarre dans toutes les brigues qu'il fera pour faire recevoir ſes propoſitions, & n'oublierai rien pour les traverſer. Je repréſente à nud l'état des choſes à Vôtre Majeſté, afin qu'elle en forme des jugemens, & qu'enſuite elle me préſcrive la maniére dont je me dois conduire, à laquelle je ne manquerai pas de me conformer.

Downing a préſenté un Mémoire, par lequel il ſe plaint de quelques déprédations qui ont été faites en Guinée ſur des Vaiſſeaux Anglois, par ceux de la Compagnie Occidentale de cet Etat, dont il demande réparation. En me parlant de ce Mémoire, Monſieur de Wit a pris occaſion de me confirmer tout ce qu'il m'avoit déja dit dudit Downing ſur la Ligue. Je laiſſe à démêler à Vôtre Majeſté, par la voye qu'elle en a, la foi que l'on peut ajoûter à ce diſcours. Je puis ſeulement l'aſſûrer que le Sieur de Wit me paroît agir fort ſincérement.



# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 20. *Decembre* 1663.

EN premier lieu, que la difficulté qui se présentoit étoit un fait nouveau, qui n'avoit point été allégué sur les deux Projets qui avoient été dressez, dans lesquels il avoit toûjours été expliqué, que l'ouverture à la succession se devoit entendre par la mort du Roi & du Prince d'Espagne conjointement. Cela est si peu vrai, c'est-à-dire que cette explication se trouve dans mon Projet, que si le Sieur de Wit le veut faire passer à sa Province, vous le pouvez signer sans attendre aucun nouvel ordre, & je vous envoyerai aussi-tôt la Ratification; car si vous l'avez bien remarqué, quand il est parlé de l'ouverture à la succession de la Couronne d'Espagne, il n'est rien dit ni du Roi ni du Prince; & si la Reine, comme fille du premier lit, a droit par les Loix & les Coûtumes sur quelques Etats de Flandre, la succession se doit entendre ouverte en sa faveur aussi-tôt après la mort du Roi son pere. Ce n'est donc pas une nouveauté que j'ai mise sur le tapis depuis l'envoi dudit Projet, & on me doit plûtôt sçavoir gré de ce que je n'ai caché

caché aucune de mes ſecretes penſées audit Sieur de Wit.

En ſecond lieu, il vous a dit, qu'ayant fait examiner & examiné lui-même les exemples qui ſe trouvoient de ſemblables ſucceſſions dans les Hiſtoires, il n'en avoit trouvé aucun depuis les premiers Ducs de Bourgogne juſques à préſent qui pût ſoûtenir cette prétenſion. Et moi, ayant fait faire les mêmes recherches, je trouve qu'il y a en divers Païs des Loix & des Coûtumes fort favorables pour le droit de la Reine: & ledit Sieur de Wit vous ayant ſouvent declaré, qu'en ce cas-là Meſſieurs les Etats ne me voudroient faire aucun tort, j'ai donc lieu & raiſon de le ſommer de ſa parole, & il n'a eu ni l'un ni l'autre d'en faire la propoſition à ſes amis ſur un fondement différent, comme il dit aujourd'hui, & qu'étant demeuré perſuadez que c'étoit une affaire faite, le contraire arrivant, il ſe trouveroit expoſé au reproche de les avoir commis, & que cela les pouvoit expoſer à prendre un parti contraire. Il pouvoit ajoûter, s'il l'eût ſçû comme moi, à qui l'avis en a été donné à Madrid même, qu'un d'entre eux a déja paſſé plus avant; car il a fait conſeiller au Roi d'Eſpagne, qu'il ſe hâtât de me payer la Dot de la Reine, laiſſant plûtôt toute autre dépenſe en arriére, & diſant même pour raiſon de ce conſeil, que je fonderois de grandes prétenſions ſur les Païs-Bas par le défaut de ce payement. Il vous a dit,

En troisiéme lieu, que le Président de semaine s'étant trouvé dans les intérêts d'Espagne, il n'avoit pû empêcher qu'on n'eût nommé des Commissaires pour traiter avec Gamarre, sur les instances qu'il fait d'une Ligue des dix-sept Provinces; qu'il ne peut non plus empêcher que l'affaire ne soit proposée, & qu'il ne doutoit point, dans le dégoût où ce delai a jetté ses amis, & la belle couleur que cette Ligue donnoit d'une plus grande sûreté à l'Etat, que tout le monde n'y donnât les mains; & que quelque dessein qu'il eût pour mon intérêt de faire prendre une autre résolution, il craignoit de n'en être pas le maître, parce qu'en effet on ne pouvoit parer aux raisons qui se tiroient de ma trop grande puissance par la conquête des Païs-Bas, & de la crainte qu'en devoient avoir mes Voisins.

On ne pouvoit rien dire de plus judicieux ni de plus fort que ce que vous lui avez reparti, en touchant, comme vous avez fait, certains points capitaux, comme la foiblesse présente d'Espagne, la défection de Munster, le ressentiment que je pourrois avoir d'un nouveau pareil manquement, & combien ma garantie générale, qui avoit déja sauvé à leur Etat une guerre avec l'Angleterre, donnoit plus de sûreté que ne feroit cette Ligue proposée, dont les avantages ne consistoient que dans l'imagination. J'y ajoûterai pourtant ce qui doit demeurer, pour le présent encore, en

vous

vous ſeul: Que ſi les Etats Généraux, après avoir renvoyé rechercher & ſolliciter un an durant mon amitié, mon alliance & ma protection, & l'ayant obtenuë avec toute ſorte d'avantages généraux & particuliers, étoient capables de me faire un ſemblable tort; & dans une conjoncture même où je veux bien, pour leur conſidération & avec un deſintéreſſement qui a peu d'exemples, convenir de bonne foi avec eux, que de grands Etats, qui peuvent un jour fort légitimement m'appartenir & & à mon fils, deviennent libres, l'affaire ne ſe paſſeroit pas comme celle de Munſter, & la moindre choſe à laquelle je porterois mon reſſentiment d'un procédé ſi peu honnête, ſeroit de défaire tout ce que j'ai fait dans ce Traité d'Alliance, défendre tout commerce de mon Royaume aux Vaiſſeaux de leur Etat, me lier avec la derniére liaiſon avec l'Angleterre, ce que je puis faire du ſoir au lendemain, & mettre entre les mains des Anglois tout le Commerce que mes Sujets ne pourroient pas faire, faute d'avoir encore un nombre ſuffiſant de Vaiſſeaux. Mais, comme j'ai dit, vous ne devez point vous ouvrir à qui que ce ſoit de tout le contenu en cet article, que je ne vous mande de le faire, ſur les avis que j'aurai de ce qui ſe paſſera touchant ladite Ligue.

Pour revenir maintenant au fait, je vous confirme que, dans le Traité que vous négociez, mon intention eſt bonne & ſincére,

re, & telle que Messieurs les Etats mêmes la peuvent désirer justement. Si j'avois d'autres pensées, ne les declarerois-je pas à une personne comme vous, à qui je sçai bien que je pourrois confier de plus grands secrets? Mais je ne veux pas que le Sieur de Wit m'entraîne à tout ce qu'il voudra, & dès qu'il le voudra, par des frayeurs de cette Ligue: mes affaires ne sont pas en cet état-là. Je connois & sens qui je suis, & suis persuadé que mon amitié est désirable, plus utile à ceux qui l'ont que ne m'est la leur, & partant que ceux à qui je l'ai accordée, en la perdant, y perdront plus que moi. Je ne leur donnerai pas occasion juste de s'en départir, cela me suffit; car au reste, si j'avois voulu écouter les propositions que Dom Loüis de Haro fit à feu mon Cousin le Cardinal Mazarin aux Pirenées, dans un tems même que je n'avois point d'alliance avec les Etats, & que mon ressentiment de leur défection de Munster étoit encore boüillant, ils ne seroient pas aujourd'hui en état de songer à se liguer contre moi avec l'Espagne, qui me pressoit alors de nous unir pour les réduire, m'offrant des dédommagemens en Flandre dans le Païs de sa Domination, de toutes les Conquêtes qu'on auroit faites conjointement sur leur Etat.

Je souhaiterois bien que ledit Sieur de Wit repondît pertinemment aux cinq ou six questions suivantes: Premiérement, quelle est la néceſſité qui peut obliger Messieurs

les Etats à faire dès à présent cette Ligue avec l'Espagne? Le Sieur de Wit ne répondra pas à celle-ci, qu'ils craignent que j'attaque les Provinces-Unies, & qu'elles veulent avoir l'appui de l'Espagne; il ne sçauroit dire autre chose, sinon qu'on craint que je n'attaque les Païs-Bas de la Domination du Roi d'Espagne, & qu'ils ont intérêt de les soûtenir, pour n'avoir pas pour voisine une si grande puissance. Il vous a déja dit cela en termes assez clairs. La Ligue n'est donc faite que pour le seul avantage de l'Espagne, car Messieurs les Etats n'ont rien à craindre. Sur quoi on peut lui demander, où est la nécessité que les Etats se lient à cette heure par un Traité à soûtenir les Espagnols en Flandre? Craignent-ils que l'Espagne, s'il n'y a un Traité, refuse leur assistance quand elle en aura besoin, & qu'ils jugeront à propos de la lui donner quand il n'y auroit point de Traité de Ligue? Les Etats seront-ils moins en pouvoir de secourir la Flandre, s'ils jugent qu'il leur convienne de le faire? Cependant n'est-il pas avantageux aux Etats de demeurer toûjours Maîtres de leur résolution? Les Espagnols ne leur auront-ils pas même plus d'obligation de cette assistance volontaire? N'est-il pas de leur prudence de se tenir libres, pour prendre, selon les conjonctures, le parti le plus conforme à leur intérêt? Leur amitié & leur liaison ne sera-t-elle pas plus recherchée des Espagnols, si elle n'est pas devenuë nécessaire

 par

par un Traité, où ils n'auroient gagné autre chose que de me desobliger sans sujet, & m'avoir poussé à prendre des mesures & des liaisons étroites avec d'autres Princes?

Je ne trouve donc rien à dire que les Etats se reservent une inténtion intérieure & secrete d'appuyer les Espagnols dans les Païs-Bas, s'ils voyent que je les y attaque sans aucun droit: mais de s'engager dès cette heure & indistinctement, sans avoir aucun égard aux raisons que pourroient avoir les parties, si jamais il arrive quelque semblable différend, ce qui est même fort incertain, & cela contre un Roi ami, & qui a dessein de les obliger considerablement en cette affaire même; c'est ce que leur prudence ne permettra pas sans doute, & il faudra avoir reçû le coup, avant que de pouvoir croire qu'ils soient capables de venir à cette extrêmité. Quand vous direz toutes ces choses, ou ce que vous estimerez en devoir dire au Sieur de Wit, je ne voudrois pas qu'il pût tirer une consequence de vos discours, qu'il soit infaillible que la mort du Roi d'Espagne arrivant, je porterai la guerre dans les Païs-Bas, comme en effet je n'ai point de pareilles pensées. Il faut plûtôt qu'il conçoive, comme il est vrai, que si le cas arrivoit, pourvû que les Espagnols ne me voulussent pas faire d'injustice, en frustrant la Reine de sa Dot & de toute succession, je me porterois volontiers à toute sorte d'accommo-

modement raiſonnable, & en croirois Meſſieurs les Etats, s'ils n'étoient point alors entrez en aucune Ligue contre moi : ce qui eſt encore une nouvelle raiſon bien forte, dont vous pourrez vous ſervir pour les détourner de faire ce pas, qui les excluroit d'abord d'une Médiation où ils peuvent être fort utiles au bien & à la tranquillité publique.

Pour concluſion, il faut de deux choſes l'une, ou que le Sieur de Wit & ſes amis me donnent un tems proportionné au beſoin que j'ai de bien éclaircir quels peuvent être les Droits de la Reine, avant que de paſſer outre à la ſignature d'un nouveau Traité, ou s'ils aiment mieux qu'on ne differe pas davantage cette ſignature, qu'on concerte les termes dudit Traité, enſorte que je n'y faſſe point de trop grand préjudice auxdits Droits de la Reine, s'il arrive après, qu'en les recherchant je les puiſſe rendre clairs: & pour cet effet il faudroit trouver des tempéramens dans les termes, où on ne mentionnât ni les prétenſions de la Reine, ni mon déſiſtement; & cela eſt entiérement conforme à ce que ledit Sieur de Wit vous a dit ; & dont vous m'avez informé par vôtre dépêche du 5. Novembre, que ſi, après la mort du Roi mon Beau-pere, j'avois de bonnes raiſons de prétendre quelque choſe dans quelques Provinces de Flandre, il n'étoit pas juſte de m'en vouloir exclure par le Traité; que la Province de Hollande

de ne se défendra pas (ce sont les termes dudit Sieur de Wit) de réduire le tems de l'ouverture à la succession des Païs-Bas, pour ce chef, à la seule mort du Roi d'Espagne, sans attendre celle du Prince. Il semble qu'il veüille changer aujourd'hui une maxime & un fondement si équitable, sur le seul prétexte qu'ayant étudié lui-même la matiére, il n'a pas trouvé que j'y puisse avoir aucun droit, dont il ne convient pas, du moins que je m'en sois mieux éclairci.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 20. *Decembre* 1663.

APrès l'arrivée de l'ordinaire qui m'a apporté la dépêche de Vôtre Majesté du 14. le Sieur de Wit n'a pas manqué de m'envoyer demander audience ; & comme il avoit été le dernier chez moi, j'ai crû être obligé de la prendre chez lui. Je lui ai témoigné, que j'apprenois que l'on travailloit toûjours à l'éclaircissement des Droits de Vôtre Majesté sur la Flandre; que déja l'on faisoit entendre qu'il se découvroit des choses qui lui étoient très-avantageuses, & qu'elle différoit à prendre ses derniéres résolutions sur le Projet, jusques

ques à ce qu'elle fût pleinement informée de tout; qu'après elle me feroit ſçavoir ce que j'avois à lui répondre; qu'ainſi, pour cet ordinaire, je n'avois rien à ajoûter à ce que je lui avois dit le précédent. Il m'a répondu que, dès ce tems-là, il avoit bien compris par le diſcours que je lui avois tenu, que Vôtre Majeſté avoit été éloignée des premiéres penſées qu'elle avoit euës pour le Projet; mais qu'à préſent il étoit entiérement perſuadé qu'il ne faloit plus s'y attendre; qu'il en demeuroit étonné, parce qu'il lui sembloit que ſes intérêts s'y rencontroient bien plus avantageuſement conſervez, que dans les prétenſions qu'elle paroiſſoit déja former ſur les Païs-Bas. Qu'il vouloit bien me dire par forme de converſation, & comme de lui, toutes les choſes qui lui étoient tombées dans l'eſprit ſur ce ſujet, pour me témoigner juſques au bout la ſincérité de ſes intentions, dans une affaire qu'il croyoit la plus importante que le ſiécle feroit naître.

Il commença par le Droit de Vôtre Majeſté ſur les Païs-Bas, & s'efforça de me perſuader que, même après la mort du Prince d'Eſpagne, aux termes de ſon Contrat de Mariage, & de la rénonciation qui s'y trouve ſi ſouvent énoncée, il ne pouvoit être ſoûtenu; que c'étoit le ſentiment de tous ceux qui avoient examiné cette matiére: que quand cette rénonciation feroit nulle, la Reine ne pouvoit jamais exclure l'Infant, comme fils du dernier lit; que de-

depuis qu'il y avoit eu des Comtes & des Ducs de Brabant jusqu'à présent, il ne se trouvoit point d'exemples où les mâles d'un dernier lit n'eûssent été préférez aux filles, & pour le justifier, il m'a donné un extrait tiré de l'Histoire sur ce sujet, que j'envoye à Vôtre Majesté: que pour empêcher que ses amis ne vissent clair sur ce point-là, il en avoit parlé comme d'une chose douteuse, & qui pouvoit être décidée à l'avantage de Vôtre Majesté, afin de les faire tomber dans le dessein du Projet; & que par-là, bien qu'il parût avoir procuré aux Etats quelque sorte de sûreté contre la crainte où ils étoient de son agrandissement, ils ne laissoient pas de voir que cette sûreté étoit encore assez mal-fondée, parce qu'elle dépendoit de l'établissement d'une République, qui paroissoit un ouvrage presqu'impossible; & quand même, par le concours de tous les accidens qui peuvent causer la révolution dans les Etats, il y auroit quelque certitude en celle-ci, il comprenoit bien qu'elle ne pouvoit pas être de durée, par le défaut des Chefs, & par la légéreté des peuples qui en composent le gouvernement, par les intérêts de Commerce & de Religion contraires à ceux des sept Provinces, & qui les rendent presque incompatibles dans une même Union, comme celle que devoit produire le Cantonnement proposé; & que par cette incompatibilité, & par l'inclination même de plusieurs Villes qui sont déja

ja Françoiſes, il n'étoit que trop aiſé de voir, qu'en peu de tems ils ſe verroient portez à ſe donner volontairement à la France, ou qu'ils s'y trouveroient obligez par force ou par l'intérêt de leur repos; qu'ainſi Vôtre Majeſté pouvoit par-là aiſément devenir maître des Païs-Bas, ſans contrevenir à ce dernier Traité, & les Etats être moins expoſez à l'invaſion d'un Prince Voiſin, par le ſoin qu'ils auroient pris de fortifier leurs Frontiéres des Places qui leur étoient reſervées par ledit Projet; que puiſque ces conſidérations n'avoient pû toucher Vôtre Majeſté, & qu'elle refuſoit les conditions qu'il avoit pris la liberté de me propoſer, il découvroit que ſes amis y donneroient une méchante explication, & ſeroient en même tems perſuadez que ſes intentions étoient de quereller l'Eſpagne, bien ou mal à propos, ſur la ſucceſſion des Païs-Bas; que les bruits qui ſe répandoient de ces nouvelles levées, ſous prétexte de Rome, leur feroient croire, que c'étoit à deſſein de ſe trouver armé quand le tems feroit naître l'occaſion de cette diſpute; qu'il ne pouvoit leur celer long-tems les jugemens qu'il faiſoit de la maniére d'agir de Vôtre Majeſté, mais que ſoudain qu'ils leur ſeroient connus, les ſentimens de l'Etat iroient bien plus loin que les leurs, & ſur-tout qu'ils ſe trouveroient échauffez par les Eſpagnols, qui ne manqueroient jamais de regarder Vôtre Majeſté comme un Prince qu'ils lui dépeignoient tous les jours plein

plein d'ambition & de désir d'envahir ses Voisins; qu'ils la considéreroient comme étant déja sur ses Frontiéres, & que non-seulement l'Etat recevroit la Ligue, mais écouteroit toutes les propositions qui lui seroient faites du côté de l'Empereur, qui, comme mari de l'Infante, les rechercheroit pour cela, & se porteroit à toutes extrêmitez pour éviter sa perte, qu'il croiroit assûrée par cette nouvelle prétension.

Je lui ai représenté, qu'il expliquoit trop crûment le tems que Vôtre Majesté prenoit pour déliberer mûrement sur une affaire qu'il jugeoit lui-même de la derniére consequence; & que le zèle qu'il avoit fait paroître jusqu'à présent pour ses intérêts pouvoit aller plus loin, sans blesser ceux de l'Etat dont il étoit Ministre, & qu'il étoit de sa prudence de ne prendre pas un parti qui pouvoit avoir des suites sanglantes & perilleuses, & même d'en éloigner ses amis; qu'il y avoit encore lieu d'espérer que Vôtre Majesté ne rejetteroit pas ses propositions, puisque je n'avois encore reçû aucune réponse négative; mais que, quand par la justice de ses prétensions elle se trouveroit obligée à quereller l'Espagne, comme il disoit, j'estimois que Messieurs les Etats pourroient trouver des avantages presque aussi grands avec Vôtre Majesté, que ceux qui leur venoient du partage proposé, & qu'il avoit jugé néceſſaires pour couvrir leurs Frontiéres; que l'acceptation de la Ligue, & les autres extrêmi-

tez,

tez, me paroiſſoient très perilleuſes pour eux, ſuivant la conſtitution préſente des affaires d'Allemagne, l'état où ſe trouve l'Eſpagne, celui où paroît maintenant Vôtre Majeſté, & les derniers engagemens où ils étoient entrez avec elle par le dernier Traité; que je lui laiſſois faire là-deſſus toutes ſes réflexions, & que je m'attendrois bien qu'il n'allarmeroit perſonne mal à propos.

Il m'a repliqué, qu'il reconnoît que l'événement de ce parti étoit périlleux, qu'il entraînoit avec ſoi une longue & ſanglante guerre, que l'Empire & l'Eſpagne étoient foibles, la France puiſſante en la perſonne d'un grand Roi, pleine de tréſors & d'une nombreuſe & belliqueuſe Nobleſſe; qu'il leur pouvoit arriver de plus grands maux que celui dont ils étoient menacez par ce Voiſinage tant redouté, mais du moins que ce ne ſeroit pas ſi-tôt; que ſi Meſſieurs les Etats ne ſe précautionnoient contre cette Conquête, elle ne pouvoit être que facile à Vôtre Majeſté; & qu'ainſi ils la pouvoient conſidérer déja comme faite; mais que prenant des liaiſons pour s'y oppoſer, elle ſeroit différée de quelques années; que le tems amenoit quelquefois des révolutions qui changeoient la face des affaires les plus heureuſes; que cela s'étoit vû ſous Charles-Quint en deux entrepriſes qu'il forma, l'une ſur Marſeille, l'autre ſur Metz, qui échouërent toutes deux, bien que les factions dont la Fran-

France étoit divisée en ce tems-là, rendissent tout le monde persuadé qu'elles auroient un heureux succès: qu'il en pouvoit arriver de même des desseins de Vôtre Majesté, & que, par toutes les régles de la prudence de Messieurs les Etats, ils n'avoient que ce parti à prendre, & que pour le soûtenir ils employeroient toutes choses; que de l'humeur qu'il connoissoit les Peuples des Provinces-Unies, & l'impression que faisoit sur eux la crainte de la sujettion, il n'y avoit rien au monde qu'ils ne fûssent capables d'entreprendre pour l'éviter, & qu'en cela même ils ne contrevenoient point à la foi des derniers Traitez; qu'il étoit dangereux de leur faire des propositions pour les détourner de ce parti; que tout ce qu'il pouvoit, c'étoit de différer encore huit jours de déclarer à ses amis les pressentimens qu'il avoit des desseins de Vôtre Majesté, mais qu'après les leur avoir déclarez, il ne faloit plus espérer de retour, ni même tenter de les remettre dans les bonnes dispositions où ses divers voyages dans les Villes les avoient portez. Voilà, Sire, comment finit nôtre conversation, où je rebatis souvent les raisons qu'elle aura vûë dans mes dépêches précédentes, dont je ne fais point de repetition. Vôtre Majesté comprend bien que Monsieur de Wit est un homme qui voit clair, qui ne se laisse pas mener facilement, & que l'intérêt de l'Etat est celui de sa propre réputation, comme ayant à relever les choses sans beau-

beaucoup de dilation, ſur-tout ayant pris la hardieſſe de s'avancer de lui-même, & ſans ordre. Je crains que cela ne donnera beau jour à Gamarre, qui a préſenté ſon Mémoire aux Commiſſaires, par lequel il offre tout dans le Commerce & tous les autres avantages que ces gens pouvoient déſirer de l'Eſpagne. Mais il eſt arrivé, que comme il s'eſt adreſſé pour cela à la ſeule Province de Hollande, & non pas aux Etats Généraux, les autres Provinces s'en ſont ſcandaliſées, & cela a donné le moyen à Monſieur de Wit d'éloigner la réſolution, en diſant qu'il faloit en communiquer aux Provinces. J'ai pris cette occaſion de les échauffer d'un mépris, afin de les rendre plus difficiles; mais je ne doute point que, lorſqu'elles ſçauront ce qui s'eſt paſſé ſur le Projet, elles ne jugent des intentions de Vôtre Majeſté auſſi deſavantageuſement que le répute le Sieur de Wit; elle connoît ſes intérêts mieux que perſonne, & ſçaura bien choiſir où ils ſe trouvent plus utilement établis, ou dans le Projet propoſé, & les moyens doux & faciles qu'il ſemble leur offrir pour parvenir à la Conquête des Païs-Bas, ou dans la juſtice qu'elle a de les prétendre par la mort du Roi ou du Prince d'Eſpagne, & la pourſuite qu'elle ſera obligée d'en faire par les armes, contre l'oppoſition des Etats.

LET-

# LETTRE

## *Du Duc de Vendôme à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

*Le* 7. *Janvier* 1664.

MESSIEURS,

QUoiqu'il ne me ſemble pas néceſſaire d'ajoûter de ma part aucune récommandation aux offices qui ſeront portez au nom du Roi à Vos Excellences par Monſieur l'Ambaſſadeur, ſur le ſujet des priſes faites en la Mer rouge, ſous ma commiſſion, par le Capitaine Laurens David; néanmoins, comme enſuite du jugement rendu au Conſeil d'Etat de Sa Majeſté, qui déclare le tout de bonne priſe, le dixiéme m'en eſt adjugé ſuivant les Loix & Ordonnances de ce Royaume; j'ai crû que s'agiſſant en cela d'un intérêt particulier de ma Charge, je pouvois auſſi de mon Chef m'adreſſer à Vos Excellences, avec d'autant moins de difficulté, qu'ayant toûjours eu ceux de Meſſieurs les Etats en une ſinguliére conſidération, je pouvois m'aſſûrer qu'ils en auroient auſſi pour les miens dans cette rencontre, & que pour cet effet ils trouveroient bon; qu'envoyant par un exprès ledit Arrêt du Conſeil, avec les ordres du Roi, à Monſieur l'Ambaſſadeur, je char-

chargeaſſe auſſi cette même perſonne de rendre cette Lettre à Vos Excellences, pour les ſupplier très-humblement, comme je fais, de vouloir ordonner que les cinquante deux bâlots, provenant de ladite priſe, & qui ont été ſaiſis & arrêtez par de-là, ſous des prétextes qui ne ſont pas trouvez véritables dans l'examen & diſcuſſion qui en a été faite au Cônſeil du Roi, ſoient rendus & reſtituez au préſent porteur de ma procuration, ainſi que vous en ſerez requis de la part du Roi par Monſieur l'Ambaſſadeur, & que Vos Excellences même le jugeront juſte & raiſonnable, ſi elles veulent approfondir l'affaire, & péſer meurement toutes les raiſons qui leur en ſeront repréſentées par mon dit Sieur Ambaſſadeur. A quoi me remettant, je n'en entretiendrai pas ici Vos Excellences, me contentant ſeulement de les aſſûrer, que j'aurai toute la reconnoiſſance poſſible de la prompte & favorable expédition qu'elles me feront recevoir en cette occaſion, & qu'en toute autre je ſerai très-ſoigneux & exact à leur témoigner que je ſuis en effet avec beaucoup de partialité,

MESSIEURS,

Vôtre très-humble Serviteur,

CESAR DE VENDOME.

*A Paris ce 7. Janvier 1664.*

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades,*

*Le* 11. *Janvier* 1664.

JE vous sçai fort bon gré du soin que vous avez de visiter les principales Villes de Hollande & de la Nord-Hollande, pour entretenir vos amis sur des Conférences que Gamarre a euës avec les Députez de l'Etat avant son départ pour Bruxelles. Cependant j'ai été fort aise de voir Batailler, & que j'aye assez de tems pour faire une exacte recherche de tous les droits de la Reine, puisque le Sieur de Wit est demeuré d'accord qu'on ne parlât point de l'affaire jusqu'à la prochaine Assemblée des Etats de Hollande, qui n'est convoquée que jusques au 15. du mois prochain. Mais il y a lieu de soupçonner, qu'il attend aussi en ce tems-là la réponse que Gamarre aura reçuë de Madrid. Cependant, comme il est incertain quel parti prendront Messieurs les Etats, si, pour ne me pas faire un trop grand préjudice, je puis condescendre à tout ce qu'ils désirent, il est bon que vous continuiez la conduite que vous avez commencé de tenir, de ne vous mettre point trop en

en peine d'ajuſter les différens qu'ils ont en grand nombre avec d'autres Princes, hors celui de Portugal, prenant garde néanmoins qu'on ne s'aperçoive point du motif qui vous fera agir de la ſorte. Je ne puis vous rien dire ſur la queſtion que vous a faite le Prince de Tarente, que je ne ſçache quelle eſt l'Armée qu'a l'Electeur de Brandebourg, & à quoi il la veut employer. Peu de jours me feront peut-être voir plus clair dans les ſentimens dudit Electeur. Cependant ledit Prince pourroit ne point donner de réponſe préciſe, comme ayant voulu là-deſſus conſulter ma volonté.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 24. *Janvier* 1664.

JE ſuis bien ſurpris que la Cour d'Angleterre défere aux avis du Sieur Downing. Il eſt aſſûré qu'il n'en donnera pas de favorable pour maintenir l'Union entre les deux Rois, c'eſt un petit homme fort ſéditieux, & qui hait nôtre Nation au dernier point.

J'euſſe crû qu'après avoir été tiré par Cromwel de Maître d'Ecole, & choiſi par lui pour déchirer la Maiſon Royale en Hollande, le Roi d'Angleterre l'auroit plûtôt placé ſur une potence que dans ſes Conſeils. Il publie par-tout dans la Cour de Madame la Princeſſe Doüairiére, que le Roi a retiré Mylord Hollis de ſon Ambaſſade, ne pouvant ſouffrir davantage le mauvais traitement que le Roi lui fait en France.

Il inſinuë de plus dans l'eſprit de pluſieurs des Etats, qu'on ne peut vivre avec le Roi, qu'il prend les choſes d'une hauteur qu'on ne peut ſouffrir, à moins d'être tout-à-fait ſoûmis, & que le Roi ſon Maître n'eſt pas de ſon humeur, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'il y ait de liaiſon en tr'eux. Il faut que le Chancelier ait bien changé d'humeur, ou ſoit bien déchû de crédit. Depuis que j'en ſuis parti, j'ai vû Downing demeurer huit jours après ſon arrivée ſans avoir pû obtenir Audience, & le Chancélier m'en a parlé ſouvent comme d'une perſonne qu'il n'eſtimoit pas. Cependant je vois le contraire, par la conteſtation dont il eſt cauſe. Vous devez vous attendre qu'il fera pis s'il peut,



LET-

# LETTRE

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 25. Janvier 1664.*

JE ne ſçai ſi je vous ai jamais donné avis, que nous avons découvert que les Chigi tramoient avec le bon homme Monſieur le Cardinal d'Arragon, qu'ils menent par le nez, de faire une Ligue contre le Roi avec le Roi ſon Maître. Nous depêchames auſſi-tôt un Courier à Madrid, pour nous éclaircir à la ſource de ſes intentions. Le Courier revint il y a deux jours, & ce qu'il a rapporté, eſt, que non ſeulement Sa Majeſté Catholique a donné ſa parole Royale à Monſieur l'Archevêque d'Ambrun, pour en aſſûrer le Roi, que jamais elle n'entreroit dans aucune Ligue qui fût contre ſa perſonne ou contre ſes intérêts; mais Sadite Majeſté Catholique a dépêché un Courier exprès à Rome, pour déclarer au Pape, que s'il ne déſincameroit Caſtro pour ſatisfaire le Roi, il proteſteroit contre la mauvaiſe adminiſtration de ſes parens, pour les rendre coupables de tous les maux qui arriveront dans la Chrêtienté, par le refus qu'on fait depuis ſi long-tems de contenter Sa Majeſté.

Je donnai avant hier à Monſieur le Comte Strozzi la réponſe du Roi ſur la demande qu'il eſt venu faire de la part de l'Empereur de quelques aſſiſtances contre l'Ennemi commun. Comme ledit Sieur Comte ſe tenoit quaſi pour dit, que, pour ne lui rien accorder, nous nous prévaudrions de l'excuſe ſi plauſible, voire, s'il ſe peut dire, légitime, de l'engagement où ſe trouve le Roi d'envoyer une puiſſante armée de-là les Monts au Printems prochain, pour ſortir à ſon honneur de l'affaire de Rome, je ne ſçaurois vous exprimer ſi ce brave Cavalier ſe trouva, ou plus ſatisfait, ou plus épouvanté, de l'excès de magnanimité de nôtre jeune Monarque, lorſque je lui déclarai de ſa part, que ſans avoir aucun égard à cet engagement, Sa Majeſté envoyeroit en Hongrie dès le commencement de Mars, ſi on le déſiroit, un corps de ſix mille hommes effectifs en huit Régimens d'Infanterie, qui feroient 4000. hommes de pied, & en quarante Cornettes de Cavalerie, qui feroient 2000. Chevaux, & que Sa Majeſté payera à ſes dépens l'entretenement dudit corps, tant dans ſa route, que pendant le ſervice qu'il rendra pendant toute cette Campagne.

Il ne ſe peut rien ajoûter à l'eſtime que ledit Comte témoigna faire d'une ſi grande offre, ni aux exagérations qu'il fit de l'obligation que ſon Maître en devoit avoir éternellement à Sa Majeſté, & particuliérement dans une conjoncture où on avoit un

un si beau prétexte de s'excuser de rien donner. Il considera aussi de lui-même l'iniquité de tant de discours qui sont faits contre Sa Majesté, touchant les sentimens qu'elle peut avoir en cette guerre des Infidéles, & conclut, que c'étoit un bel exemple pour le Pape, pour lui enseigner ce qu'il devroit à plus forte raison faire en cette rencontre pour le bien de la Chrêtienté, & ce qu'il ne fait pas.

# MEMOIRE

## Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Janvier 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, en exécutant les ordres précis qu'il a reçûs du Roi son Maître, représente à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ayant, par Arrêt de son Conseil du trentiéme Novembre dernier, declaré de bonne prise toutes les Marchandises, Pierreries, Perles, Porcelaines, Canons, & autres choses enlevées & sauvées en la Mer Rouge par le Capitaine Laurens David, il espére de la justice & équité de Vos Seigneuries, qu'elles ne feront point de difficulté de faire remettre ledit Laurens David en liberté, & de faire restituer quelques ballots de Marchandises qui ont été saisis à la Requête de la*

*la Compagnie des Indes Orientales; particuliérement quand Vos Seigneuries auront fait une sérieuse réflexion sur les raisons qui les y doivent convier, ainsi qu'elles sont contenuës au Mémoire qui se trouve joint à celui-ci; & d'autant que Monsieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de France, duquel ledit Laurens David a eu sa Commission, dont les termes n'ont pas été excedez, a envoyé ici exprès pour reclamer la personne dudit David, & lesdits ballots de Marchandises; & qu'à Anvers & ailleurs les Pierreries, avec ce qu'il y avoit de plus précieux en son Navire, ont été restituez à la premiére instance que les Agens de mondit Sieur le Duc en ont fait, ledit Ambassadeur prie très-instamment Vos Seigneuries, de vouloir considerer en cette rencontre la chaleur avec laquelle Sa Majesté recommande cette affaire, & de faire avoir à Monsieur le Duc de Vendôme la satisfaction qui lui est dûë, afin que ses Agens, qui ne sont ici que pour cela, puissent partir au premier jour, & remporter les effets de vôtre justice, & des marques de l'affection que Vos Seigneuries ont pour les intérêts du Roi son Maître. Fait à la Haye ce 29. Janvier 1664.*

D'ESTRADES.

Rai-

# Raiſons pour faire voir, que le Capitaine Laurens David, Hollandois, doit être remis entre les mains de Sa Majeſté, ainſi que les Marchandiſes par lui priſes ſur les Maures en la Mer Rouge, ou recouvrées du naufrage d'un Vaiſſeau arrivé en la Rade de l'Iſle de Piron.

*Pour établir ces raiſons avec fondement, & les déduire avec ordre, il faut demeurer d'accord de ce qui s'enſuit.*

*Premiérement, que ledit Capitaine, quoique Hollandois de Nation, a pû armer ſous la Commiſſion, & naviguer ſous le Pavillon de France.*

*Secondement, que ſuppoſé, que ledit Capitaine ait pû armer ſous ladite Commiſſion de France, quoique Hollandois, il a pû auſſi, en vertu de ladite Commiſſion, aller négocier ou faire la guerre dans les Mers des Indes Orientales, nonobſtant les Placards ou les Défenſes de Hollande.*

*Tiercement, que ledit Laurens David a armé & navigué ſous la Commiſſion & Pavillon de France ſeulement.*

*Quatriémement, que quiconque arme, navigue, & fait la guerre avec commiſſion, ne peut être réputé Pirate.*

*Ciquiémement, que tout Armateur qui fait des priſes en Mer, en doit rendre compte à ce-*

*celui seulement sous la Commission duquel il a armé & fait lesdites prises.*

*Le premier Article tire sa preuve de plusieurs exemples, où en cas semblables, & encore plus forts, les Hollandois ont armé sous Commission de Princes Etrangers, contre d'autres Princes Alliez de Messieurs les Etats, sans qu'ils en ayent été empéchez, ou qu'on y ait trouvé à redire.*

*En la Guerre que les Venitiens ont contre le Turc, on voit tous les jours des Capitaines Hollandois prendre la Commission de Venise, & faire la guerre au Grand Seigneur, qui est Allié de Hollande.*

*En la derniére Guerre d'entre la Suede & le Dannemarc, quoique Messieurs les Etats assistassent ouvertement le dernier, on a vû des Vaisseaux particuliers de Hollande, servir dans l'Armée sous le Pavillon & Commission de Suéde.*

*Il n'y a donc point de défenses en Hollande, de prendre la Commission d'un Prince Etranger.*

*Et par conséquent ledit Laurens David, quoique Hollandois, a pû armer sous la Commission, & naviguer sous le Pavillon de France.*

*Il y a encore une autre raison, tirée du 23. Article du dernier Traité de l'Alliance renouvellée avec la Hollande, qui porte, que les Sujets des Etats Généraux ne seront point réputez Aubains en France, ni sujets à la Loi d'Aubaine.*

*Qu'ils pourront s'établir en France, & y dis-*

*disposer de leurs biens par Testament, donation ou autrement, & leurs héritiers, sujets desdits Etats, tant demeurans en France qu'ailleurs, recueillir leurs successions même* ab intestat, *encore qu'ils n'ayent obtenu aucunes Lettres de Naturalité; & qu'ils seront généralement traitez en tout, & partout, aussi favorablement que les Sujets propres & naturels de Sa Majesté.*

*D'où l'on doit nécessairement conclure, que les Hollandois étant par cet Article réputez & traitez en France comme naturels & originaires François, & n'ayant besoin, pour jouïr de ce Privilége, que d'être Sujets de Messieurs les Etats, ne peuvent être empêchez par les Loix de Hollande de prendre Commission de France, sans déroger tacitement aux termes de cet Article, & renoncer de leur propre consentement aux avantages qu'ils en reçoivent.*

*Le second Article ne reçoit point aussi de difficulté, dans cette supposition que ledit Capitaine ait pû armer sous la Commission de France, puisqu'en ce cas les prétenduës Défenses ou Placards de Hollande ne peuvent avoir plus d'effet contre lui, que contre un naturel François; & ceux qui ont jugé ledit Laurens David semblent être demeurez tellement d'accord de cette verité, que dans le narré de la Sentence de condamnation, il ne lui est aucunement imputé d'avoir contrevenu auxdits Placards ou Défenses, mais seulement d'avoir exercé plusieurs pirateries dans lesdites Mers des Indes, contre des Peuples*

*alliez de Hollande: ce qui, ſauf correction, n'eſt pas veritable, d'autant que ces prétenduës priſes ont été faites ſur des Maures, & autres Sujets d'un Roi des grandes Indes, qui n'ont aucune Alliance avec les Etats de Hollande.*

*La troiſiéme propoſition, que ledit Capitaine Laurens David a armé & navigué ſous la Commiſſion & Pavillon de France ſeulement, ſe prouve par la Copie ci-jointe de la Sentence de condamnation renduë contre lui, laquelle ne fait aucune mention que ledit Capitaine ait été porteur d'autre Commmiſſion que celle de France; ce qu'aſſûrément on n'auroit pas manqué d'alléguer, s'il s'étoit trouvé coupable d'une action ſi criminelle.*

*D'ailleurs il eſt certain, qu'il n'a point pris d'autre Commiſſion pour ledit Voyage que celle de Monſieur l'Amiral, ni arboré d'autre Pavillon que celui de France: & c'eſt un fait qui doit demeurer pour conſtant, s'il n'y a preuve au contraire.*

*Sur le quatriéme Article, il eſt auſſi hors de doute, que quiconque arme, navigue, & fait la guerre avec Commiſſion, ne peut paſſer pour Pirate, particuliérement auprès de ceux qui ſont Alliez du Prince de qui la Commiſſion eſt émanée. Si on conteſte cette verité, il faut établir des Loix & des Maximes nouvelles ſur la Mer, & la France aura raiſon de traiter comme Pirates, ceux qui viendront deſormais dans ſes Ports avec Commiſſion de Hollande.*

*Cela ſuppoſé, il n'eſt pas difficile de demeu-*

*meurer d'accord du cinquiéme Article : que quiconque arme, & fait des prises en Mer, en doit rendre compte à celui seulement sous la Commission duquel il a armé & fait lesdites prises.*

*La raison conduit d'elle-même le bon sens à cette conséquence, & non seulement l'usage & la pratique l'autorisent chez toutes les Nations, mais encore le 22. Article du susdit Traité de renouvellement d'Alliance avec la Hollande le porte en termes exprès, lorsqu'il dit: Que les Navires François ou Hollandois qui auront été armez en guerre, & qui auront fait des prises, ne pourront être saisis ni arrêtez, ni les Officiers des lieux prendre connoissance desdites prises, lesquelles pourront sortir & être conduites franchement & en toute liberté aux lieux portez par les Commissions, dont les Capitaines desdits Navires de guerre seront obligez de faire apparoir.*

*Peut-il y avoir rien de plus précis pour l'espéce dont il est question? & Messieurs les Etats, ou, sous leur autorité, Messieurs les Intéressez en la Compagnie des Indes Orientales, peuvent-ils après cela, avec quelques prétextes ou apparences de Justice, prendre connoissance du voyage & des prises faites par le Capitaine Laurens David, le condamner, comme ils ont fait, à une prison de trente ans, & moins encore retenir & s'approprier, sous prétexte de confiscation, les Marchandises provenant dudit échouëment & desdites prises?*

*Toutes ces raiſons obligent Monſieur l'Amiral & les Intéreſſez en l'armement fait par ledit Laurens David, de ſupplier très-humblement Sa Majeſté, de vouloir faire entendre par ſon Ambaſſadeur à Meſſieurs les Etats, qu'ils ayent à leur faire juſtice ſur le contenu au préſent Mémoire, ſi-non leur accorder des Lettres de Repréſailles, pour s'en prévaloir aux occaſions, & chercher par ce moyen à s'indemniſer de la perte que leur veulent faire ſouffrir injuſtement Meſſieurs de la Compagnie des Indes Orientales, dont le but & l'intérêt ne va qu'à éloigner du Négoce dudit Païs les François, ou Porteurs de Commiſſion de France.*

# LETTRE

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.*

*Le 1. Février 1664.*

JE penſe de vous pouvoir donner la bonne nouvelle, que le Roi va être bien-tôt dégagé de l'obligation que ſon honneur lui impoſoit, de faire paſſer une Armée delà les monts au printems prochain, & qu'il y a maintenant beaucoup plus d'apparence

parence qu'il rappellera alors les trois Corps de Troupes qu'il a envoyez pendant cet hyver dans le Modenois, le Parmesan & le Montferrat, puisque la seule difficulté qui a empêché l'accommodement avec la Cour de Rome, depuis la dissolution du Congrès du Pont de Beauvoisin, se trouve à la fin levée par la résolution que le Pape a prise le 18. du mois passé, d'accorder à Sa Majesté la desincameration de Castro, & cela par le conseil & avec le consentement du Collége des Cardinaux, ainsi que vous le verrez par la copie que je vous adresse d'un Ecrit qu'un Secretaire de Sa Sainteté a porté ce jour-là au Cardinal d'Arragon, & à l'Ambassadeur de Venise résidant à Rome, qui l'ont envoyé ici à leurs Collégues par un Courier exprès. Le jour suivant, qui fut le 19., on apprit à Rome la généreuse action de Sa Majesté, qui avoit voulu offrir pour une derniére fois la paix, avant que de faire paroître ses Armes vers l'Etat de Castro, & avoit envoyé un pouvoir à Monsieur de Bourlemont, Auditeur de Rote François, qui est retiré à Florence, de traiter & de conclure l'accommodement jusques au 15. de Février, aux mêmes conditions qu'elle avoit désiré aux Conférences du Pont de Beauvoisin, sans y rien ajoûter, détruisant par ce moyen les faux bruits que les Chigi semoient dans le monde, que Sa Majesté avoit d'autres fins que celles qui paroissent, & qu'il ne servi-

serviroit de rien de la satisfaire sur le point de Castro, parce qu'aussi-tôt après elle mettroit sur le tapis de nouvelles & plus grandes prétensions pour faire durer ce différend. Quand le Pape a sçû que ce plein-pouvoir avoit été envoyé audit Sieur de Bourlemont, il a changé sa premiére résolution, de dépêcher ici une personne expresse, & a député de nouveau le Sieur Rasponi, pour aller traiter avec ledit Sieur de Bourlemont à Florence. Il y a d'autant plus d'apparence qu'ils concluront quelque chose de bon avant le 15. de ce mois, que le Roi n'a pas accrû ses prétensions, & que la Cour de Rome ne s'est résoluë à désincamerer Castro, que par une pure contrainte, & après avoir tenté fort inutilement tous les Princes & Potentats de faire une Ligue avec elle, sous prétexte de la défense de l'Italie. Ainsi on peut juger, que n'ayant pû disposer aucune autre Puissance à soûtenir leurs caprices & leurs injustices, la même raison qui les a forcé à laisser Castro, (pour lequel les Chigi protestoient de vouloir souffrir le martyre) les obligera aussi à consentir à toutes les autres satisfactions de Sa Majesté, qui étoient déja la plûpart accordées, ou ne sont pas de nature à pouvoir rompre un Traité de part ni d'autre.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 7. Février 1664.*

J'Avois achevé ma premiére dépêche, lorsque Monsieur de Wit m'est venu voir; & après m'avoir représenté plusieurs raisons pour m'obliger d'agir au nom du Roi sur les affaires présentes, que je vous ai déja dites par mes autres dépêches, je lui ai répondu, que j'attendois mes ordres par le retour de Monsieur Batailler, & que je n'avois rien à ajoûter à ce que je lui avois dit hier sur ce sujet. Il me pria ensuite, de tâcher de tirer quelque réponse des sentimens du Roi sur la grande affaire, quelques jours avant l'Assemblée de Hollande, qui sera au premier de Mars, afin que, si les choses ne peuvent pas s'accommoder, il puisse avoir le tems de préparer les esprits de ses Amis, pour ménager son credit & ses intérêts dans une affaire qu'il leur avoit proposée.

Je lui répondis, qu'il pouvoit dès à présent les disposer à ce qu'il jugeoit à propos, puis-

puiſqu'il devoit ſçavoir que les intentions du Roi étoient, de coucher les articles du Traité enſorte qu'ils ne portaſſent pas préjudice aux droits de la Reine, & qu'il ſeroit éclairci de tout par le retour de Monſieur Batailler, ne pouvant entrer plus avant en matiére ſur ce ſujet, que je n'euſſe reçû les ordres de Sa Majeſté. Je remarquois bien qu'il avoit à me dire quelque choſe de plus, par pluſieurs queſtions qu'il me fit, & en effet je lui répondis toûjours ambigument & de moi-même. Il me dit, que quand les Meſſieurs à qui il avoit communiqué l'affaire ſeroient ici, il leur propoſeroit de rechercher des termes pour coucher dans le Traité, qui ne portaſſent pas préjudice aux droits de la Reine, & dont elle puiſſe ſe ſervir lorſque le cas ſera échû; mais qu'il faudra que ce ſoit de telle ſorte qu'ils ne donnent pas de l'ombrage aux Provinces, & qu'il contribuera avec tout le ſoin & l'affection poſſible à tout ce qui regardera les intérêts de Sa Majeſté. Il me dit enſuite, que l'engagement où Meſſieurs les Etats ſeroient avec le Roi par ce Traité, romproit toutes ſortes de meſures avec le Roi d'Eſpagne, & avec tous les autres Princes; & que par-là le Roi devoit être aſſûré d'être maître de ces Provinces; qu'il m'aſſûroit qu'après cela on refuſeroit toutes ſortes de liaiſons, & qu'on n'en feroit qu'avec la participation du Roi.

Je le remerciai des bons ſentimens qu'il témoignoit avoir pour Sa Majeſté, que j'eſ-

j'espérois qu'il les mettroit en effet, & qu'il se pouvoit assûrer que Sa Majesté avoit beaucoup d'estime pour Messieurs les Etats, que Monsieur Batailler seroit bien-tôt ici, & que je ne manquerois pas de lui communiquer les ordres que je recevrois du Roi. L'heure du Courier me pressant, je finis la conversation.

Vous jugerez bien par cette derniére visite que les affaires le pressent, & qu'il relâche de la fermeté qu'il témoignoit. Vous me manderez, s'il vous plaît, comme je dois agir avant que les divisions s'engagent plus avant: elles sont encore secretes, mais elles s'échauffent fort; & depuis une heure j'ai été informé, que deux Villes considérables de la Hollande se veulent déclarer contre la forme du Gouvernement, qu'ils disent être tirannique, à cause du pouvoir que Monsieur de Wit y a. Néanmoins il est assûré que sa Cabale est la plus forte, & que, si le Roi est pour lui, il sera maître de tout; c'est ce que je lui ai fait insinuër adroitement par une personne, qui lui a fait voir de loin, que c'étoit la seule ressource qu'il pouvoit avoir contre la légéreté de ces Peuples. Le Roi prendra ses mesures là-dessus, & peut choisir le parti qui lui sera le plus avantageux.

# LETTRE

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le* 8. *Février* 1664.

MOnsieur de Wit n'a pas eu de bons avis, quand il vous a assûré qu'il sçavoit de très-bonne part que nôtre Traité avec l'Electeur de Brandebourg étoit fait, & c'est pour cette raison que je ne vous en avois rien mandé. Je puis même dire, que Monsieur de Bloemendael partira d'ici la semaine prochaine sans avoir rien achevé; non que nous ne soyons comme convenus de presque toutes les conditions; mais il y a un Article qui cloche encore, pour lequel il faut qu'il aille trouver son Maître, suivant l'ordre qu'il en a, & quand nous aurons signé tous les autres, comme cela pourra arriver avant son départ, ils demeureront tous nuls, si Monsieur l'Electeur, à l'arrivée de Mr. de Bloemendael auprès de lui, ne consent à ce que je lui ai demandé par l'article indécis. Je n'ai pas encore vû le Sieur le Blanc, qui étoit tombé malade à Breteuil, d'où il m'a dépêché un Postillon.

lon. L'homme dont il eſt queſtion n'a point encore paru. On a mis du monde ſur ſes voyes pour l'attraper, en cas qu'il diffère à me venir voir. Il faudroit cependant que vous retinſſiez auprès de vous, de quelque maniére que ce ſoit, c'eſt-à-dire de gré ou de force, celui qui vous eſt allé trouver, & qui vous avoit donné l'avis. Il a agi bien imprudemment d'être ſorti de Bruxelles, car s'il s'eſt trouvé préſent comme il l'aſſûre à l'épreuve de la lunette faite ſur un chien. Dès que ſon Maître l'aura vû diſparoître, il aura dû ſoupçonner qu'il s'étoit échapé pour avertir le Roi par quelque moyen de ce damnable deſſein, & n'aura pas manqué de dépêcher après l'aſſaſſin pour lui faire reprendre le chemin de Bruxelles, ou l'avertir de ne me point voir, & c'eſt ce qui nous a obligé à mettre des gens en quête ſur lui, ſans attendre qu'il me vienne chercher. Avec tout cela, on a grand peine à croire qu'il ſoit poſſible d'empoiſonner une perſonne par l'aproche d'un verre. Mais comme il s'agit en ceci d'une vie qui n'a point de prix, on ſeroit criminel de n'y pas faire toutes les mêmes diligences, que ſi on étoit perſuadé que la choſe eſt fort facile & immanquable. Examinez cependant bien vôtre homme de vôtre côté, & tâchez de voir à fond, ſi le déſir de quelque grande récompenſe ne l'auroit point meu plutôt qu'autre choſe. Demandez-lui ſur-tout, quelle précaution il a priſe en quitant

tant Bruxelles, pour empêcher que l'Internonce ne le voyant plus, ne dépêchât aussitôt après l'assassin pour le rappeller, ou l'avertir de ne point paroître. Ce sera-là une grande pierre de touche pour connoître sa sincerité ou sa tromperie. Comme pareils avis méritent grande recompense quand ils se trouvent veritables, on doit aussi châtier ceux qui les donnent, quand ce sont des Imposteurs.

Je vous envoye les Lettres pour l'Aubeine, que le Roi a accordées à Monsieur de Rives avec son Brevet. Je vous aurai une très-sensible obligation du soin qu'il vous plaira prendre de cette affaire, & je m'assûre que, quand Monsieur de Wit & nos autres Amis sçauront que c'est l'intérêt d'un Oncle de ma Femme, ils voudront bien nous y assister puissamment.



# MEMOIRE

## De Monſieur *Brabeck*, preſenté à Leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. Février 1664.

HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS.

*VOs Hautes Puiſſances ſe ſouviendront bien encore de ce qu'en vertu de mes Lettres de Créance je leur ai ci-devant repréſenté amiablement par pluſieurs fois, de la part de Son Alteſſe Sereniſſime mon Maître, & encore depuis peu l'année derniére par un Mémoire, pour que la Seigneurie de Borkelo avec ſes dépendances lui ſoit remiſe, comme dépendante notoirement de l'Evêché de Munſter; & quoique le 9. de Mars les Seigneurs Députez de la Province de Gueldre ayent pris le ſuſdit Mémoire pour le communiquer aux Seigneurs leurs Principaux, Vos Hautes Puiſſances l'ont néanmoins auſſi mis alors ès mains du Sieur van Ommeren & autres leurs Députez, pour le voir, l'examiner, entrer là-deſſus en Conférence avec moi, & du tout faire leur raport; mais comme je n'ai pas craint ſans raiſon, que leſdits Sieurs Députez de Gueldre ayant pris ledit Mémoire, cette affaire ne trainât trop en*

*en longueur, j'ai encore le quinzième dudit mois de Mars fait instance auprès de Vos Hautes Puissances, qu'elles voulussent pourvoir & prendre au plûtôt une Résolution sur ledit Mémoire, afin que Son Altesse Serenissime mon Maître pût enfin joüir de l'effet de sa juste demande: Sur quoi Vos Hautes Puissances, en vertu de leur Résolution prise le même jour sur ce sujet, ont requis lesdits Sieurs Députez de la Province de Gueldre, de vouloir représenter cette affaire à leurs Seigneurs Principaux à leur premiére Assemblée, & de faire sçavoir à Vos Hautes Puissances, le plutôt qu'il seroit possible, leur Déclaration là-dessus. Mais Son Altesse Serenissime mon Maître ne sçait jusqu'à présent pas, s'il a depuis été fait quelque Déclaration, à moins que ce ne fût peut-être l'Ecrit qui a été imprimé sous le tître de* Déduction, *en conséquence de la Résolution des Seigneurs Etats des Principautez de Gueldre & Comté de Zutphen, prise dans l'Assemblée dudit Zutphen le* 8. *d'Avril* 1663. *& présentée à Vos Hautes Puissances: auquel cas il seroit juste de considérer, que l'affaire n'est pas terminée par-là, & que ce n'est pas assez de rassembler, avancer & faire imprimer des choses qui ont un fondement extérieur & apparent; mais qu'il faut qu'elles soient verifiées par des documens & des preuves effectives; & comme de ce côté-ci on tient pour assûré, que de la part de Gueldre & de Styrum il n'en peut point être produit de convenables,*

*je*

*dois, en vertu de la Lettre itérative de Son Alteſſe Sereniſſime mon Maître ici jointe, ſupplier encore inſtamment Vos Hautes Puiſſances par ces préſentes, que nonobſtant les raiſons non valables de ladite Province de Guel-dre & du Comte de Styrum, la ſuſdite Seigneurie de Borkelo avec ſes appendances ſoit remiſe à Son Alteſſe Sereniſſime; mais au cas que Vos Hautes Puiſſances fûſſent de ſentiment, qu'il faudroit auparavant entrer en conférence là-deſſus avec les Sieurs Députez Commiſſaires de cette affaire, & que les Documens alléguez dans ladite* Déduction *puiſſent être produits, je ſuis diſpoſé de m'y trouver, & de faire une ouverture à l'amiable & en bon Voiſin, ſur le droit légitime de Son Alteſſe Sereniſſime: bien entendu que cette mienne offre ne doit point être priſe de maniére, que par-là Son Alteſſe Sereniſſime voulût ſe déſiſter de ſon droit acquis dans l'Empire,* uti foro competente cum plena cauſæ cognitione, *ou de le ſoûmettre ici à une nouvelle judicature; & Vos Hautes Puiſſances, ſelon leur grande prudence, n'auront point de mauvais ſoupçon de moi, ſi, au nom de Son Alteſſe Sereniſſime mon Maître, je me précautionne en la meilleure maniére, & proteſte ſolemnellement par ces préſentes, que le tout ne pourra nullement préjudicier, ni à Sadite Alteſſe Sereniſſime, ni à ſon Diocèſe, ni au St. Empire Romain. De Vos Hautes Puiſſances le très-diſpoſé à vôtre ſervice,*

*J. BRABECK.*

*A la Haye le* 19. *Février* 1664.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. Février 1664.

*LE Comte* d'Eſtrades, *Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant ſçû, que Monſieur le* Doyen *de* Munſter *a préſenté un Mémoire à Vos Seigneuries pour demander la reſtitution de la Seigneurie de* Borkelo *avec ſes appartenances, & ayant ordre exprès du Roi ſon Maître, de ſeconder de ſes bons offices les prétenſions & inſtances de Monſieur l'Evêque & Prince de* Munſter, *ne ſe peut pas diſpenſer de repréſenter encore à Vos Seigneuries, ainſi qu'il fit au mois de Mars de l'année derniére, que Sa Majeſté a recommandé les intérêts de Son Alteſſe à Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires de cet Etat, pendant tout le cours de leur négociation, avec tant de chaleur, que l'on ne peut pas douter de la part qu'elle y prend. Et comme l'intention de Sa Majeſté eſt, de ne parler que pour la juſtice, elle ſe promet auſſi que Vos Seigneuries prendront plaiſir à en faire ſentir les effets promptement en cette occaſion à Monſieur l'Evêque de* Munſter,

ſter, *tant pour faire connoître leur inclination pour cette vertu, que pour témoigner qu'elles conſidérent la recommandation du Roi, leur meilleur & plus affectionné Allié, qui ne leur en fera jamais que dans les termes de la juſtice. Fait à la Haye ce 19. Février 1664.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 21. *Février* 1664.

MOnſieur de Wit eſt de retour depuis deux jours d'Amſterdam & des Villes de Hollande, pour diſpoſer les eſprits à mettre des termes dans le Projet qui pûſſent être agréables à Vôtre Majeſté. Il m'a dit, qu'il leur a propoſé de rayer dans le premier article le terme (*par conſequent tant que le Roi d'Eſpagne ou le Prince ſon fils ſe trouvera en vie*) & que quand on parle des droits de la Reine, on y ajoûte, (*& que cela ſe puiſſe vérifier par des preuves claires & bien juſtifiées;*) & au ſecond article rayer, (*Il arrive par la mort du*

*Roi & du Prince d'Eſpagne)* & mettre, *(il arrive ouverture à la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne)* mais qu'il a trouvé la Ville d'Amſterdam contraire, & lui a dit, qu'après pluſieurs Conférences ſur ce Projet, ils ſe ſont fixez à celui qui a été envoyé à Vôtre Majeſté, à quoi leur Ville avoit conſenti il y avoit long-tems, & qu'il valoit mieux attendre & voir clair aux droits de la Reine, leſquels ils paſſeront s'ils ſont vérifiez, que de changer des termes arrêtez par leur Province, qu'elles trouvent juſtes, équitables, & qui ne préjudicient à perſonne; que tout ſon ſoin & ſa peine avoient été inutiles, les autres Villes ayant ſuivi l'avis de celle d'Amſterdam; qu'il n'avoit oſé parler du Projet que Vôtre Majeſté avoit envoyé, parce que la premiére fois qu'il le leur propoſa, ils dirent, qu'ils ne vouloient pas entrer en conteſtation ſur des points douteux, ni faire connoître au Public qu'ils ſoient entrez en Traité par la certitude des droits de la Reine, à l'excluſion du Prince d'Eſpagne, ſur des faits incertains. Ils alléguerent auſſi, que la fermeture de l'entrée de la Riviére de l'Eſcaut & des autres Riviéres, d'où dépend leur Commerce, n'étant pas exprimée dans le Projet de Vôtre Majeſté, ils ne pourroient entendre à aucun Traité ſans ces conditions, d'autant plus qu'elles ont été accordées par les Eſpagnols au Traité de Munſter, & qu'ils en ſont en poſſeſſion. Il me témoigna

moigna ensuite avoir bien du regret de voir échoüer une affaire qui avoit été si avancée, & avec plus de peine & de soin de son côté que Vôtre Majesté n'avoit crû. Je lui dis, que Vôtre Majesté avoit toûjours été persuadée de ses bonnes intentions, que je n'avois rien à lui répondre sur tout ce qu'il me disoit, que peut-être Amsterdam & les Villes de Hollande auroient un jour regret de n'avoir pas suivi son sentiment sur la proposition qu'il leur avoit faite, & que quand elles l'auroient acceptée, il ne les pouvoit pas assûrer que Vôtre Majesté l'eût agréée, ne sçachant rien de ses intentions là-dessus, & attendant le retour de Monsieur Batailler pour les apprendre.

# MEMOIRE

Présenté au Roi par Monsieur *Boreel*, Ambassadeur de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Février 1664.

*LE Roi nommera des Commissaires pour marquer tous les Navires en la maniére qu'il se pratique en Nor-*

QUe sur les excès touchant l'exaction du droit de fret & le jaugage des Navires sujets audit droit

*Norwege, afin que par la marque d'un chacun on puisse connoître de quel port il sera, & par ce moyen éviter toutes sortes de véxations.*

*Le Roi ne peut accorder ladite jussion qu'à la charge des oppositions, Sa Majesté étant obligée de conserver la justice, & ne point préjudicier aux droits des particuliers.*

*Le Roi ne peut accorder cet article.*

*Idem.*

droit, puisse être fait certain réglement entre la France & les Païs-Bas, afin que toutes véxations & injustes pratiques puissent cesser, si Sa Majesté désire encore continuer ledit droit de fret.

Que les Lettres de Jussion pour le parfait établissement des Consuls des Provinces-Unies, tant en Normandie qu'en Bretagne, puissent être accordées, nonobstant toutes oppositions à ce contraires faites à Roüen.

Plaise à Sa Majesté de faire faire une déclaration, portant, qu'il n'y a rien d'autre défendu de porter en France par l'article 19. & 20. du Traité conclu à Paris le 27. Avril 1662., que seulement & uniquement l'impôt des huiles de Baleine, excep-

cepté par ledit Traité, sans aucune autre chose quelconque.

*Idem.*

Par consequence que les Savons noirs, combien qu'il y auroit des huiles de Baleines mêlées là-dedans, saisis injustement à Roüen, & les Navires qui les ont portez de Hollande, puissent être relâchez & restituez aux propriétaires, avec tout dommage, dépens & intérêts, & défenses faites que cela n'arrive plus à l'avenir.

*Idem.*

Que tous Savons noirs, & toute autre chose provenanté des Baleines, & toute autre huile d'autres poissons que Baleines, sont libres d'être portez en France selon le 19. & 20. article dudit Traité.

*Le Roi a envoyé des ordres exprès pour cela, & il en sera fait justice.*

L'on attend des effets de la Justice promise contre les fauteurs & ceux qui proté-

*Le*

tégent les Pirates à la Hogue en Normandie, contre l'expresse intention de Sa Majesté.

L'Ambassadeur susdit, par ordre exprès de ses Seigneurs les Etats, demande que le Traité de renouvellement d'Alliance, Commerce, Navigation & Marine, conclu le 27. Avril 1662. à Paris entre la France & lesdites Provinces Unies, puisse être vérifié & enregîtré dans tous les Parlemens & Cours Souveraines du Royaume, afin que les Sujets desdites Provinces en puissent joüir sans nulle opposition ni contradiction.

*Le Roi n'a point accoûtumé de donner connoissance des Traitez d'Alliance qu'il conclut à ses Parlemens; c'est pourquoi Sa Majesté ne peut consentir audit enregîtrement: mais si les Etats donnent un Mémoire, contenant tous les points qui peuvent regarder la jurisdiction des Cours Souveraines, Sa Majesté les fera comprendre dans une Déclaration qu'elle fera dresser à cet effet, & l'envoyera par toutes les Cours qu'ils pourront désirer, pour la faire enregîtrer, afin que les Sujets desdites Provinces joüissent de l'effet d'icelle, & que les Parlemens jugent leurs causes en cette conformité.*

## Autres Points remontrez par ledit Ambassadeur.

Que la Quarantaine ordonnée par tout le Royaume pour tous Navires & Marchandises venant desdites Provinces-Unies cessera, attendu qu'il n'y a nulle maladie contagieuse dans icelles.

*Le Roi donnera les ordres nécessaires à son Procureur Général, afin qu'il fasse cesser par-tout la Quarantaine. Cela a déja été exécuté.*

Qu'il plaise au Roi faire une réponse favorable sur la remontrance qui lui a été faite par ledit Ambassadeur touchant ceux de la R. P. R. de Piémont.

*Cette affaire est accommodée, & Monsieur le Duc de Savoye a donné une Amnistie à ses Sujets desdites Vallées de Piémont, ainsi qu'il appert par le Mémoire ci-joint.*

Dans le Mémoire ci-dessus il y avoit deux articles qui regardent les intérêts particuliers de quelques-uns de ses Sujets avec d'autres des Provinces-Unies, dont Sa Majesté n'a pas jugé devoir pren-

dre connoiſſance, mais bien de laiſſer aller le cours de la Juſtice dans la Juriſdiction où ils ſe ſont pourvûs.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.*

*Le 6. Mars 1664.*

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne eſt arrivé le 29. de l'autre mois. Il fait toutes ſes diligences pour diſpoſer les Députez de l'Aſſemblée de Hollande à lui être favorables pour la Ligue des dix-ſept Provinces. J'ai eſtimé bon de voir Monſieur de Wit, pour lui communiquer les avis que j'ai là-deſſus, & lui faire entendre comme de moi-même, que ſi l'on paſſe plus avant dans cette affaire, je lui déclare dès à préſent, que le Roi le prendra pour une infraction au Traité de 1662., & qu'il cherchera de faire des liaiſons avec des amis qui auront plus de conſidération pour lui, & plus de fermeté que n'ont Meſſieurs les Etats. J'ai crû lui devoir parler de la ſorte ſans rien hazarder, par-

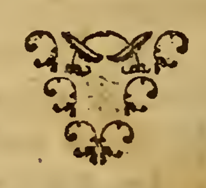
parce que je sçai certainement que cette appréhension retient les amis de l'Ambassadeur d'Espagne de n'aller pas si vîte qu'il désire. Ledit Sieur de Wit m'a répondu, qu'il n'avoit jamais approuvé la Ligue des dix-sept Provinces, qu'il s'y étoit toûjours opposé, mais qu'il n'avoit pas été le maître de quelques Esprits qui gouvernent leurs Villes, & qui trouvent leur avantage & leur sûreté dans cette liaison; que par cette raison il auroit fort désiré que le grand Traité se fût fait avec le Roi, pour couper court à toutes les Négociations, & donner un refus absolu à la proposition de Gamarre, mais que les difficultez que le Roi y apportoit, en changeant les termes du Projet pour l'ouverture de la succession, donnoient des ombrages à la Ville d'Amsterdam pour son Commerce, par la crainte d'une rupture imprévûë entre les deux Rois, & le faisoient tenir pour suspect, dès qu'il leur proposoit des expédiens.

Que même il avoit été obligé de se servir de quelques prétextes pour faire différer l'ouverture de l'Assemblée de Hollande jusques au dixiéme de ce mois, pour rompre les mesures des Partisans d'Espagne, & avoir le tems de persuader les Députez de la Ville d'Amsterdam de prendre de meilleures résolutions qu'elle n'a fait à son dernier voyage; qu'il avoit aussi obtenu que la Ville nommât un de ses Amis à la place d'un Député d'Amsterdam qui est tombé malade, pour être soûtenu dans le

dessein qu'il avoit de leur parler fortement, dans une Conférence qu'il doit avoir aujourd'hui avec les Députez des Villes de Hollande; & même il m'a fait connoître, qu'après leur avoir parlé il leur donneroit son avis, & les raisons dont il se sert pour l'appuyer, dans un Mémoire, afin qu'ils puissent y faire plus de réflexions.

Vous jugez bien par cette Résolution, que Monsieur de Wit ne sçauroit mieux agir, & qu'il ne tiendra pas à lui que le Roi n'ait satisfaction: son intérêt y est aussi attaché, & il voit bien que, si le Traité proposé ne se fait pas, il n'est pas assez fort pour soûtenir son parti seul contre les cabales qui se sont formées pour le détruire.

Ce qui m'a obligé de le remercier de la part de Sa Majesté des bons sentimens où il est, & de l'assûrer, que s'il fait quelque chose dans sa Conférence qui marque son attachement & affection pour le Roi, il se peut assûrer de sa protection pour ses intérêts, & que je puis lui dire par avance, qu'avec un tel second il peut agir vigoureusement, & ne douter pas du bon succès. Je remarquai que cela lui avoit fort plû, & j'espere que l'ordinaire prochain je pourrai vous mander quelque chose de plus que celui-ci.



# LETTRE

*Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

*Le $\frac{7}{12}$. Mars 1664.*

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confederez. Nous avons été bien aise d'apprendre par la Lettre que vous nous avez écrite le 8. Janvier dernier, que vous équipez une Flote pour faire la guerre aux Corsaires; car comme nous faisons une dépense considerable pour tâcher de nettoyer la Mer des Pirates, & de rendre la Navigation libre, nous avons eu beaucoup de joye de sçavoir, que vous ayez aussi pris la résolution de mettre des forces à la Mer, capables de concourir au même dessein & seconder nos bonnes intentions, & nous ne doutons pas que vous ne donniez tous les ordres nécessaires à ceux qui commanderont ladite Flote, pour la faire agir de concert avec le Général de nôtre Armée Navale, dans les occasions qui se pourront présenter de faire quelque entreprise importante sur lesdits Pirates. Aussi devez-vous être persuadez, que de nôtre part nous favoriserons vos Vaisseaux, & le bon succès de leurs desseins, en tout ce qui pourra dépendre de nôtre autorité;

& pour cet effet nous avons consenti bien volontiers, qu'il soit établi à Marseille un Magasin de vivres & de munitions pour leur rafraîchissement, ayant estimé que ce Port vous seroit beaucoup plus propre & plus commode que celui de Toulon, pour les raisons que le Sieur Comte d'Estrades vous fera particuliérement entendre. Nous avons en même tems ordonné à nos Officiers de ladite Ville, de laisser une pleine & entiére liberté à vosdits Vaisseaux d'y aller charger, décharger, serrer & rafraîchir leurs victuailles, quand bon leur semblera, vous assûrant au surplus, que là & en tous autres lieux nous leur donnerons le secours, faveur & assistance, que vous devez vous promettre de nôtre singuliére affection, & sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 7. jour de Mars 1664.

Vôtre bon Ami, Allié & Conféderé;

LOUIS.

DE LIONNE.

La superscription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Mars 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, en accompagnant de son Mémoire du 29. Janvier dernier, la Lettre que Monsieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant général de la Navigation & Commerce de France, écrivit à Vos Seigneuries, au sujets des Marchandises, & autres choses enlevées & sauvées en la Mer rouge par Laurent David, sous sa Commission, y a représenté, que toutes lesdites Marchandises ayant été déclarées de bonne prise par Arrêt du Conseil du Roi, Sa Majesté lui auroit ordonné d'en demander la restitution, comme ne pouvant appartenir qu'à ceux à qui elles ont été adjugées par ledit Arrêt du Conseil.*

*C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espéroit que Vos Seigneuries, faisant réflexion aux raisons qui fortifient la justice de l'Arrêt du Conseil & de la demande de Monsieur de Vendôme, n'auroient point fait de difficulté d'y acquiescer, puisqu'aussi-bien il n'y a personne qui reclame, & ne peut en effet reclamer ses Marchandi-*

*dises, puisque la Compagnie des Indes Orientales, (laquelle ne doit être considerée en cette affaire que comme une personne particuliére,) n'y peut pas être partie, & puisque même le Magistrat de Dordrecht, en prenant connoissance du prétendu crime de Laurent David, n'a pas voulu prononcer sur les Marchandises; & néanmoins, voyant que depuis six semaines on ne lui fait point de raison sur ses justes prétensions, & même que l'on ne daigne pas de répondre à ce qui a été par lui représenté, tant en son Mémoire que dans les piéces qui y sont jointes, & que cependant les Agens de Monsieur le Duc de Vendôme, qui, comme le Chef de l'Amirauté de France, peut obliger cet Etat en mille occasions, demeurent ici à de grands fraix, & consomment inutilement tout ce qu'ils pourront recouvrer des Marchandises qui sont en ces Païs: Il se trouve obligé de réïterer par ces lignes les instances qu'il a ci-devant faites sur ce sujet, & de prier Vos Seigneuries de toute son affection, de vouloir considérer, que c'est l'Etat proprement qui se rend partie en cette affaire, puisque la justice même ne l'est pas, non plus qu'aucun particulier, tellement que, celle de l'Arrêt du Conseil du Roi ne pouvant être contestée par qui que ce soit, il ne doute point que Vos Seigneuries n'ayent pour Sa Majesté cette juste complaisance, que d'ordonner promptement que ces Marchandises soient mises entre les mains de ceux qui se trouveront porteurs*

*teurs de la procuration de Monsieur de Vendôme, puisqu'aussi-bien ceux de Rotterdam ont fait restituër les balots qui étoient en la même Ville, & que par-tout ailleurs on en a usé de même sur la premiére sommation qu'on leur a faite. Fait à la Haye ce septiéme jour de Mars 1664.*

D'ESTRADES.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Mars 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû par l'ordinaire d'hier des Lettres du Roi son Maître, qui servent de réponse à celles de Vos Seigneuries du huitiéme Janvier dernier, au sujet de l'Equipage qui se fait en ce Païs contre les Corsaires de Barbarie, & de la demande qu'elles y font de pouvoir faire en la Ville de Toulon un Magasin de Vivres & de Munitions pour le rafraîchissement de l'Armée Navale de cet Etat. Surquoi Sa Majesté a ordonné audit Ambassadeur Extraordinaire de faire entendre à Vos Seigneuries, que bien qu'elle soit prête de contribuer tout ce qu'elle pourra au bon succès de leurs desseins, néanmoins elle ne peut*

*peut pas permettre qu'il ſe faſſe un Magaſin dans ladite Ville de Toulon ; tant parce qu'on n'y ſçauroit faire un pareil établiſſement ſans donner lieu à mille conteſtations entre les Fermiers des entrées & ceux qui auroient ſoin dudit Magaſin ; que parce que cela pourroit peut-être donner occaſion à frauder effectivement les droits du Roi, & embaraſſer Sa Majeſté en des demandes deſdits Fermiers pour des dédommagemens; mais que Sa Majeſté, voulant favoriſer les bonnes intentions de Vos Seigneuries, a volontiers conſenti qu'il ſoit établi un Magaſin de Vivres & de Munitions à Marſeille: & comme Sa Majeſté juge que ce Port, qui eſt déja franc, ſera beaucoup plus propre pour cela, & plus commode que celui de Toulon, & qu'elle laiſſe une pleine & entiére liberté aux Vaiſſeaux de guerre de cet Etat d'y aller charger, décharger, ſerrer & rafraîchir leurs victuailles quand bon leur ſemblera, elle eſtime avoir ſuffiſamment répondu aux déſirs de Vos Seigneuries, & eſpere qu'elles ſeront entiérement ſatisfaites du témoignage qu'elle leur donne en cette occaſion de ſon zèle pour le bien de la Chrétienté en général, & de ſon affection pour celui de cet Etat en particulier. Sa Majeſté ordonne auſſi audit Ambaſſadeur Extraordinaire, de rendre à Vos Seigneuries le contenu en deux différens Mémoires, que Monſieur l'Ambaſſadeur Boreel lui a fait préſenter ſur pluſieurs affaires, dont les articles ſont apoſtillez, enſorte que Vos Seigneuries y trouveront des marques de ſon*

*équité:*

*équité pour l'exécution ponctuelle du Traité de Paris du 27. Avril 1662., si bien qu'elle a sujet d'esperer que Vos Seigneuries y acquiesceront, & reconnoîtront par la promptitude avec laquelle elle répond aux Mémoires de leurs Ministres, ce qu'elles doivent esperer à l'avenir de la justice & de l'équité de Sa Majesté en toutes les occurrences.* Le même *Ambassadeur Extraordinaire pourroit bien accompagner la Lettre du Roi son Maître, écrite à Vos Seigneuries au sujet de l'intérêt de l'Ordre de Malthe, de plusieurs raisons convaincantes; mais & lui, & ceux qui lui ont précedé en l'honneur de son Emploi, ont si souvent représenté le mérite de l'Ordre auprès de toute la Chrêtienté, & la justice incontestable de ses prétensions, aussi bien que les considerations importantes qui obligent Sa Majesté à procurer la restitution de ses Commanderies, & particuliérement la consideration de l'inclusion particuliére de l'Ordre de Malthe, & de Monsieur le Cardinal de Hesse, comme Grand-Prieur de l'Ordre en Allemagne, au dernier Traité des Pirenées, qu'il juge qu'il n'y peut rien ajoûter: & ainsi il se remettra à ce qu'il a ci-devant représenté par plusieurs de ses Mémoires, & particuliérement par celui de l'onziéme Février dernier, au sujet de la prétenduë indépendance de quelques Bailliages & Commanderies, & se contentera de prier très-instamment Vos Seigneuries, de vouloir achever au plûtôt cette affaire, afin de donner quelque satisfaction à Sa Majesté,*

à

*à tous les Princes Chrêtiens de l'Europe, & à la Justice même. Fait à la Haye ce* 12. *Mars* 1664.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 20. *Mars* 1664.

VOus aurez vû par ma dépêche du sixiéme, les raisons dont Monsieur de Wit s'est servi pour porter la Ville d'Amsterdam à mettre des termes dans ce Traité qui pûssent satisfaire le Roi. Ils persistent toûjours dans le premier Projet, & disent, que quand ils auroient consenti au changement des termes, on trouveroit peut-être de nouvelles difficultez, & qu'ils vouloient sçavoir si je signerois le Traité en cas qu'on convînt desdits termes. J'ai répondu que non, & que je donnerois auparavant avis au Roi de ce qui m'auroit été proposé de leur part. Surquoi ils ne se sont pas expliquez davantage; & j'ai jugé qu'il étoit plus à propos de les laisser-là & ne les presser pas, puisqu'aussi-bien j'attens d'être mieux informé des intentions du Roi par le retour de Monsieur Batailler.

LET-

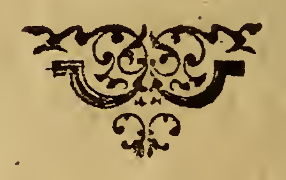
# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Mars 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, venant de recevoir la résolution de Vos Seigneuries du* 21. *de ce mois, ne se peut empêcher de dire, qu'il a été bien surpris d'y voir la justice de Vos Seigneuries limitée d'une clause qui l'a frustrée de son effet, & qui ôte au Roi son Maître la satisfaction qu'il s'en promettoit, parce que Sa Majesté ayant, par Arrêt de son Conseil du* 30. *Novembre dernier, fait déclarer les marchandises amenées de la Mer Rouge par Hubert Hugo & Laurent David de bonne prise, Vos Seigneuries ordonnent bien qu'elles seront restituées à ceux qui en font la poursuite; mais elles ordonnent en même tems qu'ils donneront bonne & suffisante caution. C'est pourquoi il se trouve obligé de représenter à Vos Seigneuries, qu'il n'est question présentement que de faire porter & conduire lesdites marchandises en la ville de Dunkerque, pour y être le partage fait entre Monsieur le Duc de Vendôme & ledit Hugo*

*Hugo & ses associez, suivant la disposition du même Arrêt du Conseil. C'est ledit Ambassadeur Extraordinaire lui-même, qui a ordre exprès du Roi son Maître, & à qui il est ordonné par le même Arrêt du Conseil d'en faire la poursuite, & les cautions ne doivent se donner qu'au lieu où la sentence a été renduë. Tout ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire peut faire, c'est d'assûrer Vos Seigneuries, comme il les assûre par le présent, qu'il ne sera disposé desdites marchandises que conformément à l'intention de Sa Majesté & de Monsieur le Duc de Vendôme, par devant lequel les intéressez pourront poursuivre leurs prétentions, comme ils y sont obligez. Ainsi il prie bien fort Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, de vouloir ordonner que la restitution desdites marchandises se fasse sans delai purement & simplement, entre les mains du Sécretaire de Monsieur le Duc de Vendôme, pour en disposer suivant l'Arrêt du Conseil. Fait à la Haye ce 24. Mars 1664.*

D'ESTRADES.



PRO-

# PROPOSITIONS

## Faites par Monſieur le Comte d'Eſtrades à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, touchant les affaires de Malthe, le 1. Avril 1664.

MESSIEURS,

*IL n'eſt pas néceſſaire de repéter ici les raiſons qui vérifient le droit de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem ſur les Terres & Commanderies ſituées en ces Provinces, parce que ce droit ſe trouve ſi bien établi par les Mémoires qui ont été de tems en tems préſentez à Vos Seigneuries, & particuliérement par la Déduction du troiſiéme Mars* 1663.*, que juſques ici il ne s'eſt trouvé perſonne qui y ait voulu ou pû répondre.*

*Ce ſilence obſervé pendant une longue ſuite d'années par ceux qui poſſédent une bonne partie de ces Terres & Commanderies, eſt une marque infaillible qu'ils ſe ſentent convaincus en leurs conſciences de l'injuſtice de leur procedé : Et néanmoins ils ne ſe rendent pas eux-mêmes ni à la juſtice, non plus qu'aux inſtantes priéres du Roi mon Maître, à la patience épuiſée de l'Ordre, ni aux ſentimens équitables*

*bles de quelques-unes des Provinces de cet Etat, qui jugent qu'il lui faut donner ſatisfaction.*

*Vos Seigneuries l'ont fait eſpérer par un grand nombre de réſolutions, dont l'exécution ſe trouvant retardée par l'oppoſition indirecte de ceux qui poſſedent ſeuls preſque plus de biens apartenans à l'Ordre que tous les autres enſemble, font le plus de difficulté. Sa Majeſté m'a bien poſitivement commandé de repréſenter dans une Audience publique & expreſſe, que ce n'eſt pas moins l'intérêt de Vos Seigneuries, que celui de l'Ordre, qui l'oblige à continuër les vives inſtances qu'il fait faire par ſes Miniſtres depuis près de trente ans pour la reſtitution des Commanderies.*

*Car encore que le Roi, comme le premier Prince Chrétien, ſe porte à preſſer cette reſtitution pour pluſieurs conſiderations très-fortes, & qu'il ſe trouve obligé, par l'incluſion qu'il a donnée à Monſieur le Cardinal de Heſſe, comme Grand-Prieur de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem en Allemagne, & aux Biens & Commanderies qui en dépendent, au dernier Traité des Pirenées, dont elle a donné avis à Vos Seigneuries par ſa Lettre du 12. Novembre 1660. : Si eſt-ce que Sa Majeſté eſtime que, de quelque importance que cette reſtitution ſoit à l'Ordre, il importe bien plus à Vos Seigneuries & à la réputation de cet Etat, de ſoûtenir par-là celle qu'elles ont déja acquiſe, d'avoir pour premiére maxime de leur politique, de fonder*

*der toutes leurs actions ſur la juſtice & ſur l'équité.*

*Il leur importe, dis-je, d'autant que depuis trente ans elles n'ont pas allégué une ſeule raiſon qui puiſſe juſtifier la poſſeſſion de biens de l'Ordre, qu'elles reſtituent promptement & de bonne grace ce qui a été occupé avec un peu trop de précipitation, ou du moins qu'elles contentent l'Ordre par un équivalent, qui faſſe connoître à tous les Rois, Républiques & Princes de l'Europe leur bonne intention & inclination qu'elles ont pour la juſtice.*

*Il ne vous importe pas moins, Meſſieurs, de dégager la parole formelle que Meſſieurs Vos Ambaſſadeurs Extraordinaires ont donné, lorſque le Roi mon Maître vouloit que l'intérêt de l'Ordre de Malthe fit une partie du Traité qu'ils ont conclu depuis deux ans, & d'éxécuter les généreuſes réſolutions que Vos Seigneuries ont de tems en tems priſes ſur ce ſujet à l'avantage de l'Ordre, & au contentement de ceux qui ſe ſont intéreſſez pour lui.*

*C'eſt-ce dont le Roi mon Maître demande préſentement l'éxécution, les conjurant par ce qui leur doit être le plus cher, de vouloir conſidérer que ces longueurs & remiſes dont on a juſqu'ici entretenu & payé l'Ordre, ſont incompatibles avec le procedé franc & ſincére de cet Etat & de cette Nation, & avec la bonne intelligence laquelle Monſieur le Grand-Maître de Malthe a de tout tems entretenuë avec elle.*

*Sa Majeſté ſçait l'intention de quelques-unes des Provinces, & en ſeroit entiérement ſatisfaite, ſi celles qui ont ces bons ſentimens obligeoient les autres à s'y conformer, & ſi elles exécutoient en ce point l'Union, qui eſt à cet Etat ce que l'ame eſt à l'homme; & ſi Vos Seigneuries déſirent que je me ſerve de termes un peu plus preſſans, je dirai que le Roi croit que Vos Seigneuries ſont indiſpenſablement obligées, en vertu de leur Union, de contraindre les Provinces qui les compoſent de faire juſtice aux Princes Voiſins & Etrangers, & particuliérement en l'affaire de l'Ordre, puiſque ces biens ſont de la nature de ceux dont vôtre Confédération perpetuelle parle bien expreſſément, & puiſque d'ailleurs le mauvais procedé d'une ſeule Province pourroit troubler le repos de tout l'Etat, & extrêmement ſon Commerce.*

*Auſſi ne faut-il point douter que l'Ordre ne ſoit très-ſenſible à tout ce que Vos Seigneuries réſoudront enſuite de cette Audience, qu'il ne ſe reſſente de l'outrage qu'on lui fera par de nouveaux délais, auſſi-bien que par un refus abſolu, & que le Roi mon Maître n'approuve en toutes les façons le reſſentiment qu'il en témoignera.*

*Je puis déclarer à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté croira que c'eſt un déni abſolu de juſtice, ſi elles déferent à la prétenduë indépendance que quelques-uns alléguent pour les Bailliages & pour les Commanderies de leur Province. Car outre qu'il y a une contra-*

*tradiction manifeſte en ce qu'ils avouënt que le Bailliage eſt de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem, & diſent cependant qu'il ne dépend pas du Grand Prieur de l'Ordre en Allemagne, ni du Grand-Maître de Malthe ; ce ſeroit à eux à prouver cette prétenduë indépendance, puiſque ſelon la régle du Droit Canon, celui qui allégue une exemption la doit prouver, particuliérement quand c'eſt contre le Droit commun, comme en ce cas: étant conſtant qu'il n'y a pas un Couvent, Collége, ni Ordre qui ſoit indépendant; ni aucun Bailliage, Commanderie, ni Couvent de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem, qui ne dépende du Grand-Maître de l'Ordre de Malthe.*

*Ceux qui font ici les affaires de Monſieur le Cardinal de Heſſe, Grand-Prieur de l'Ordre de Malthe, ſans diſpenſer néanmoins leurs parties de cette néceſſité de prouver, ont bien voulu faire voir à l'œil, par des preuves convaincantes & infaillibles, que le Bailliage d'Utrecht, & les Commanderies qui y ſont annexées, dépendent immédiatement du Grand-Prieuré d'Allemagne, & ont pour cet effet produit ci-devant les propres Lettres des Baillifs d'Utrecht, comme ils produiſent préſentement avec ce Mémoire la copie d'une Lettre, ſignée par preſque tous les Commandeurs du Bailliage d'Utrecht, dont ils ont l'original entre les mains, qui juſtifie leur ſujettion & dépendance du Grand-Prieuré d'Allemagne.*

*Ce ne ſeroit pas moins un déni manifeſte*

*de Justice, si après une poursuite de trente ans, la Province d'Utrecht s'avisoit de dire, que pour la restitution des biens de l'Ordre de Malthe il se faut adresser à une Cour de Justice ordinaire. Car outre que Messieurs les Etats d'Utrecht ne voudroient point reconnoître de jurisdiction hors de leur Province, & ainsi qu'ils seroient Juges en leur propre cause, le procédé de la Ville de Nimégue fait bien connoître, que l'on n'auroit pas moins de peine à exécuter une sentence qu'à l'obtenir. Avec cela ne faudroit-il pas que la Province d'Utrecht mît l'Ordre en la possession de son bien, puisqu'il en a été dépossedé par une pure violence, & que la Province ne peut alléguer aucun titre par lequel la possession lui ait été acquise, puisqu'il n'y a point de Donation, point de Testament, point de vente, point de décret, point de confiscation, & en un mot point de prétexte pour envahir les biens de personnes innocentes, qui vivoient dans l'obéïssance de l'Etat, & qui, comme fidéles Sujets, devoient jouïr des mêmes Priviléges, Libertez & avantages, dont tous les autres sujets de cet Etat jouïssent par la bonté de Dieu.*

*Sa Majesté, en recommandant la restitution des Biens de l'Ordre en général, entend y comprendre specialement celle des terres que la ville de Nimégue possede, & l'exécution de la sentence renduë en Gueldre même le 19. Decembre 1646. par la Cour de Justice, fortifiée de la présence des Suffrages de huit Députez des Etats de la Province; car la*

*Ville*

*Ville se conservant en la possession d'un bien qu'elle a mal pris, & qu'elle a été condamnée de restituër, Sa Majesté croit qu'en vertu de vôtre Union, & même par la raison de bon Gouvernement, Vos Seigneuries doivent tenir la main à ce que cette sentence soit exécutée, & à ce qu'une Ville particuliére défére aux jugemens de la Cour Souveraine de la Province, afin de prévenir les inconvéniens qui pourroient naître du refus que l'on feroit : ainsi que Vos Seigneuries le remarquent fort bien en leur Résolution du* 12. *Août* 1658. *sur cette même affaire.*

*C'est ce que j'ai bien voulu ajoûter à ce que je représentai sur ce même sujet il y a un an, & à ce qui a été si souvent débattu par ceux qui m'ont précédé en l'honneur de mon emploi; & le Roi mon Maître m'a commandé de prendre cette Audience exprès, pour prier Vos Seigneuries, comme je les prie très-instamment & de toute mon affection, au nom de Sa Majesté, de me donner une réponse cathégorique touchant cette affaire, afin que l'Ordre se voyant satisfait, Vos Seigneuries en remportent la gloire qui leur sera renduë; ou étant rebuté, il se puisse servir des moyens que la nature, & les Loix divines & humaines fournissent à ceux à qui on a refusé la justice. Fait à la Haye ce premier Avril* 1664.

D'ESTRADES.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 16. Avril 1664.

*LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, croit qu'en prenant ſon audience le premier jour de ce mois, il a dit tout ce qui pouvoit obliger Vos Seigneuries à lui donner une réponſe poſitive & cathégorique, ſur les inſtances que le Roi ſon Maître fait faire depuis près de trente ans pour la reſtitution des Commanderies & Terres de l'Ordre de Malthe ſituées en ces Provinces: Il eſtime auſſi avoir ſuffiſamment convaincu celles qui les poſſédent ſans aucun titre, & ſans aucun prétexte, de l'injuſtice de leur procedé; c'eſt pourquoi il avoit raiſon d'eſpérer que Vos Seigneuries y feroient réflexion, qu'elles exécuteroient la parole qu'elles lui ont fait porter de bouche & par écrit, qu'elles prendroient une bonne réſolution ſur cette affaire, qu'elles conſidereroient les recommandations & vives inſtances de Sa Majeſté, & qu'elles donneroient en cette occaſion des marques de l'amour qu'elles ont pour la juſtice & pour l'é-*

*l'équité ; mais voyant que tous les offices qu'il a fait, aussi-bien que ceux de ses Prédecesseurs, demeurent sans effet, & ayant apris de plus que Monsieur van Ommeren, premier Commissaire en cette affaire, part demain pour aller en Gueldre, il se trouve obligé, quoiqu'avec un extrême regret, de declarer à Vos Seigneuries, que si elles souffrent que Monsieur van Ommeren parte sans qu'il fasse son rapport, & sans que Vos Seigneuries fassent au Roi la réponse qu'elles lui ont promise, & qu'elles doivent à la justice de son intercession, ledit Ambassadeur Extraordinaire le prendra pour un* refus absolu, & pour un manifeste déni de justice, *& fera ses protestations solemnelles, congédiera les Agens de l'Ordre, qui languissent & se consument ici depuis trente années, & en donnera avis au Roi son Maître, & le laissera agir ainsi qu'il le jugera à propos pour la conservation de sa réputation.*

*Ledit Ambassadeur Extraordinaire, pour faire voir que le Roi de son côté est prêt d'exécuter ponctuellement le Traité fait entre Sa Majesté & Vos Seigneuries, & qu'il veut rendre la justice en tout ce que l'on peut raisonnablement demander de leur part, présente en même tems le Mémoire que Monsieur Boreel a fait donner à Sa Majesté, ainsi qu'il est apostillé & signé de Monsieur de Lionne, Secretaire d'Etat & de ses Commandemens, où ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries*

 trou-

*trouveront ſatisfaction. Fait à la Haye ce* 16. *Avril* 1664.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 17. *Avril* 1664.

J'Ai reçû vôtre dépêche, & j'ai relû toutes les dépêches des premiers ſix mois de l'année paſſée. Je ne trouve que ce que vous y avez remarqué de la venuë des deux Députez, qui peut embaraſſer Monſieur de Wit; mais comme il croit comme vous que c'eſt une fiction, on ne peut pas lui faire grand mal là-deſſus, & qu'il ne laiſſera pas de deſavouër tout ſuivant vôtre avis, il a été très-aiſe d'être aſſûré de la protection du Roi & de ce que dans le projet de ce Traité il paroîtra qu'on ne peut rien prouver par piéces originelles, mais ſeulement par des copies qui ne font point foi, que le perfide falſifioit, pour vendre plus chere ſa denrée ſelon le goût de ceux à qui il croyoit plaire davantage.

Il

Il fit séparer l'Assemblée de Hollande fort adroitement huit jours plûtôt qu'elle ne devoit finir. Après qu'il aura bien pris ses mesures elle se rassemblera : je crois que ce pourra être pour le commencement de May. Il me paroît fort bien intentionné pour les choses qui regardent le service du Roi.

# MEMOIRE

## Du Roi au Comte d'Estrades, du 23. Avril 1664.

*CEtte verité s'est clairement reconnuë par le Mémoire que ledit Sieur de Wit a dressé lui-même pour être communiqué à ses amis, & dont ledit Sieur d'Estrades envoya ici une Copie avec sa dépêche du 7. Mars; car au lieu qu'avant que Sa Majesté eût témoigné cette indifférence, tout ce qui venoit ici de Hollande n'étoit que menaces ou craintes les mains que ledit Sieur de Wit vouloit donner à des résolutions que les Etats pourroient prendre sur les poursuites de Dom Esteven de Gamarre, ledit Mémoire a parlé autrement, & fait voir la faute que commettoient les Etats de quitter une amitié certaine, solide & puissante, pour une liaison peu assûrée, foible & ruïneuse: & le Sieur de Wit a même fort obligeamment communiqué cette piéce audit Sieur d'Estrades, quoiqu'elle contînt & dé-*

*couvrit diverſes choſes dont cette Couronne pourroit tirer avantage ſur les Provinces-Unies, comme quand ledit de Wit y fait voir l'abſolu beſoin qu'elles ont de la Protection de Sa Majeſté, ſans laquelle elles auroient déja eu ſur les bras une nouvelle guerre à ſoûtenir contre l'Angleterre. Un ſi grand changement ne peut vraiſemblablement être attribué, comme il a été dit, qu'à la conduite que Sa Majeſté a tenuë, en témoignant faire peu de cas de toutes ménaces & inſinuations de crainte d'autres Ligues, & à la vigueur avec laquelle ledit Sieur d'Eſtrades fit entendre audit Sieur de Wit, que l'on lui qualifieroit ici, pour contravention & rupture de la derniére Alliance, le nouveau Traité que les Etats pourroient conclure avec l'Eſpagne. Et comme dans la Médecine on ne manque point de retenir les mêmes remedes dont on a une fois experimenté la vertu par quelques bons effets; la prudence veut auſſi, que dans les affaires politiques on tienne la même conduite, & que, préférablement à tous autres, on mette en uſage les mêmes moyens qu'on a une fois vû bien réüſſir: Sa Majeſté veut dire, que ſelon toutes les apparences on ruinera plus la négociation de Dom Eſteven de Gamarre, en faiſant ſemblant de la mépriſer, & témoignant de croire les Etats Généraux incapables de faire un ſi grand pas, que s'ils s'apercevoient qu'on eût ici de grandes appréhenſions de cette prétenduë Ligue des dix-ſept Provinces.*

*Quand toutes les fortes conſiderations conte-*

*tenuës dans le Mémoire du Sieur de Wit, ne les dissuaderoient pas suffisamment de cette jonction de forces & d'intérêts avec la Couronne d'Espagne, il y a d'ailleurs une raison particuliére, qu'on croit seule capable de les retenir d'y penser en cette conjoncture d'affaires, & qui est la grande disposition qu'ils voyent dans les esprits des Anglois à leur déclarer la guerre, s'ils n'étoient retenus par la consideration de la garantie qu'ils sçavent que le Roi a promis aux Provinces-Unies par le Traité de 1662. Car comme les Etats jugent bien que, dès qu'ils auroient conclu une Union avec l'Espagne, qui ne peut aller que contre le Roi, non seulement ils ne pourroient faire état de ladite garantie, mais plûtôt de voir à l'instant même former un étroite & derniére liaison entre Sa Majesté & le Roi d'Angleterre; il est à croire qu'ils y songeront long-tems avant que, sur de simples jalousies, & même assez mal-fondées, ils puissent se résoudre à changer l'amitié ferme, sincére & puissante du Roi, pour une autre qui n'auroit peut-être aucune de ces trois qualitez si désirables.*

*Ce n'est pas pour cela qu'il faille perdre de vûë toutes les démarches que Dom Esteven de Gamarre fera, mais il semble qu'il sera d'autant plus aisé d'y pourvoir, & même sans affectation, qu'outre les considerations ci-dessus touchées, on sçait d'assez bon lieu, qu'il n'a pas reçû un sol pour employer à gagner des protecteurs de sa*

 *pro-*

*Propoſition, & qu'il eſt d'ailleurs bien malaiſé de faire changer unanimement à ſept Provinces, & un changement comme du blanc au noir, des maximes contraires à leurs premiers établiſſemens & à ce qu'elles viennent de traiter avec cette Couronne, du moins ſans y employer un grand tems, beaucoup de ſoins, d'applications & de dépenſes, & cela même fournit toûjours les moyens d'y apporter les remedes convenables quand on ſe trouve preſſé. Ce fondement une fois préſupoſé, qu'il n'y a guéres à craindre préſentement de cette prétenduë Ligue défenſive, il eſt ſans doute que le nouveau Traité que le Sieur de Wit a propoſé au Roi, par lequel on prétend que, pour complaire aux Etats & les obliger, voire pour les guérir ſimplement de quelques jalouſies fort injuſtes, Sa Majeſté ſe lie abſolument les mains à ne pouvoir rien entreprendre pour la pourſuite de ſes droits qu'en certains cas, & qu'en ceux-là même ce ne ſera qu'avec telles & telles reſtrictions, qui réduiſent leſdits droits preſqu'à néant. Il eſt, dit-on, ſans aucun doute, qu'on ne ſçauroit rien propoſer au Roi qui ſoit moins du bien de ſon ſervice, & à quoi il ait plus d'intérêt d'éviter de s'engager. Les raiſons en ſeroient trop longues à déduire: mais outre que ledit Sieur d'Eſtrades les comprendra facilement de lui-même, on s'en eſt expliqué au Sieur Batailler, qui les lui fera beaucoup mieux entendre de vive voix.*

*Toute la ſubſtance donc & l'importance*

*de*

*de ce Mémoire ne consiste qu'en deux mots, qui sont que ledit Sieur d'Estrades sçache, que Sa Majesté est persuadée qu'il ne la peut mieux servir en cette rencontre, qu'en tirant l'affaire en longueur autant qu'il pourra, non seulement sans rien conclure, mais sans s'engager à rien qui tende à cette conclusion, & cela sous les meilleurs prétextes qui lui tomberont dans l'esprit, pour empêcher qu'on ne connoisse que le véritable dessein de Sa Majesté est de demeurer libre, sans se creuser elle-même comme des fossez qui l'empêchent d'aller droit & facilement, selon les conjonctures où elle verra sa gloire, son avantage & le plus grand bien de son Etat. Si la Négociation doit se poursuivre, comme sans doute il est à propos de ne la point rompre tout-à-fait, mais d'amuser le tapis, pour ne le laisser point entiérement vuide à Dom Esteven de Gamarre, il arrivera assez de difficultez & de contestations dans l'affaire, qui l'accrocheront naturellement & la feront durer, sans qu'on s'apperçoive que le Sieur d'Estrades contribuë rien aux longueurs qui s'y rencontreront. Le pas le plus délicat à en bien sortir sera, si ledit Sieur d'Estrades est pressé de s'expliquer, s'il est prêt à signer le Projet que Sa Majesté a elle-même envoyé; car après avoir mieux examiné toute chose, elle juge aujourd'hui, qu'il lui seroit préjudiciable de finir cette Négociation, même aux termes dudit Projet, pour les raisons qu'on a particuliérement dites au Sieur Batailler,*

*& dont il rendra compte audit Sieur d'Estrades.*

*En ce cas-là, c'est-à-dire s'il est pressé de s'expliquer, il pourra répondre par une question contraire, sçavoir, si les Etats sont prêts à signer ledit Projet, & si à la fin on lui répondoit affirmativement, il pourra demander du tems pour apprendre les intentions du Roi sur quelques points du Traité, où il dira qu'il manque d'information, & qu'il veut être amplement éclairci pour ne point faillir. Si on met ledit Sieur d'Estrades sur les discours de la recherche que le Roi a fait faire des Droits de la Reine, & qu'on témoigne désirer de sçavoir ce que Sa Majesté en a trouvé, & quel jugement elle en fait; ledit Sieur d'Estrades répondra, que Sa Majesté ne lui mande qu'en termes généraux, qu'elle a trouvé du droit abondamment, & au de-là de ce qu'elle avoit crû avant qu'on commençât cette recherche. S'ils demandent d'en avoir communication, ledit Sieur d'Estrades repliquera, qu'il n'en oseroit écrire à Sa Majesté, ni la presser là-dessus, parce qu'elle s'est déja plainte à lui, qu'un des amis du Sieur de Wit, à qui il s'étoit confié, croyant le pouvoir faire en toute sûreté, avoit trahi cette confidence, & donné des avis importans & fort particuliers à l'Ambassadeur d'Espagne, pour se parer contre ce qui se traitoit, & qu'après une pareille chose ledit Sieur d'Estrades croit, que Sa Majesté ne voudra plus s'exposer aux mêmes incon-*

*conveniens, par des confiances qu'il n'eſt ni néceſſaire ni à propos de faire.*

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 8. *May* 1664.

AU retour du Sieur Bataillier j'ai été pleinement informé des intentions de Vôtre Majeſté ſur la Négociation qui avoit donné lieu à ſon envoi, & des raiſons qu'elle a de s'y conduire comme elle fait. Après les avoir conſidérées avec attention, & y avoir donné toutes mes réflexions, j'avouë, Sire, que le ſeul chemin à tenir pour le bien de ſes affaires, & pour la conſervation des droits qui lui peuvent un jour appartenir ſur les Païs-Bas, c'eſt de ne les engager ſous aucunes conditions, & de laiſſer toûjours Vôtre Majeſté en pleine liberté d'en uſer dans tous les tems, ainſi qu'elle le jugera à propos, & lorſque par mes dépêches précédentes je lui ai rapporté différens partis qui m'ont été propoſez par Monſieur de Wit, qui ſembloit les vouloir reſtraindre en faveur de Meſſieurs les Etats, ç'a été avec intention de lui laiſſer démêler la ſolidité des raiſons que la vérité ou l'artifice

a pû ſuggérer à un habile Miniſtre comme celui-là eſt, & me reſerver la ſeule gloire d'obéïr à ſes volontez, comme je le fais à préſent qu'elles me ſont connuës. J'ai crû que pour ſuivre exactement, le ſens du Mémoire qui m'a été apporté, je n'avois pas d'autres moyens pour tirer cette négociation en longueur, que de répéter à Monſieur de Wit, que, par l'infidélité de ceux à qui il l'avoit confiée, elle étoit venuë à la connoiſſance des Eſpagnols, qu'il y avoit déja plus de ſix mois que je m'étois plaint à lui, que des gens de ſa Cabale avoient donné avis à Madrid de payer promptement la Dot de la Reine, pour faire ceſſer les droits de Vôtre Majeſté ſur la Flandre; que comme il m'avoit témoigné dans les Projets qui avoient été dreſſez ſur cette affaire, vouloir garder quelques meſures pour ne paroître pas aller directement contre la vérité des derniers Traitez avec l'Eſpagne. Vôtre Majeſté n'en avoit pas de moindres à prendre; que ce ſeroit un procedé qu'on ne pourroit ſoûtenir, ſi, après ces avis reçûs, l'on paſſoit à la concluſion du Traité qui avoit été projetté; qu'il falloit laiſſer diſſiper par le tems les ſoupçons, & qu'il naîtroit des conjonctures favorables, où toutes les conditions propoſées ſe pourroient exécuter plus utilement pour l'un & l'autre Etat, même avec plus de ſûreté pour la France: que la Hollande ſeule s'engageant préſentement, il n'étoit pas certain que les Etats Géné-

Généraux approuvaſſent le Traité quand il en ſeroit tems, & qu'ainſi Vôtre Majeſté ſe trouveroit liée; & qu'eux ne l'étant point, il arriveroit des accidens en ſa perſonne qui ruineroient tout ſon ouvrage; qu'il ſçavoit par expérience à quels changemens un Etat populaire étoit ſujet, & qu'il n'étoit pas de la prudence de ſe commettre à ces hazards; que d'ailleurs Vôtre Majeſté avoit ſi peu de ſujet d'être ſatisfaite de leur conduite ſur l'affaire de Malthe, qu'elle ne pouvoit ſe promettre quelque marque bien particuliére de conſideration dans une affaire de conſéquence, comme celle qui ſe propoſoit, puiſque dans celle-là ils n'avoient encore pris aucune réſolution dont elle pût être contente: qu'à l'égard de la Ligue de Gamarre, je pouvois lui parler ſincérement, comme à un ami de Vôtre Majeſté, & lui découvrir qu'elle n'en craignoit pas le ſuccès; qu'il connoiſſoit trop bien l'intérêt de ſon Etat, pour l'engager à un pas ſi contraire à ſes maximes; mais que quand, par une politique mal entenduë, Meſſieurs les Etats y donneroient les mains, comme la fin de cette Ligue alloit directement contre les intérêts de Vôtre Majeſté, elle ſeroit priſe pour une rupture, qui produiroit les ſuites, qu'il pouvoit prévoir; qu'ainſi le tems de former cette nouvelle Union ſembloit bien plus propre quand la mort du Roi d'Eſpagne ſeroit arrivée, & les conditions plus aſſûrées, quand elles ſeroient accordées avec les Etats Généraux, que

que ſi prématurément elles ne ſe trouvoient accordées qu'avec la ſeule Province de Hollande; que cependant je pouvois l'aſſûrer, que Vôtre Majeſté ne tenteroit jamais rien ſur les Païs-Bas, que juſtement & avec la participation de ſes Alliez; & qu'en ce tems elle écouteroit toutes les précautions qu'ils voudroient prendre avec elle pour leur ſûreté, ſi celle de ſon affection ne leur ſuffiſoit pas; que le Sieur Batailler étoit chargé de lui donner les mêmes aſſûrances, & lui témoigner en ſon particulier l'eſtime que Vôtre Majeſté faiſoit de ſon amitié; qu'elle en avoit des marques ſenſibles dans toute la conduite de cette négociation, & qu'en échange il pouvoit s'aſſûrer de ſa protection. Voilà, Sire, le diſcours que j'ai tenu à Monſieur de Wit, auquel j'ai voulu que le Sieur Batailler ajoûtât des civilitez & une confirmation de ce que je lui avois dit, pour le flater en toutes les maniéres.

Il a reçû tout cela comme un homme préparé, & qui avoit déja deviné par les longueurs que Vôtre Majeſté a apportées à faire ſçavoir ſes réſolutions, qu'elles ne pouvoient être telles qu'il les déſiroit; & au travers de toutes les couleurs que j'ai employées pour juſtifier ſes intentions, il a bien vû qu'elle ſuivoit ſes véritables intérêts; qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à les ruiner par des conditions deſavantageuſes, comme celles qu'il a propoſées; & il m'a répondu, qu'il avoit crû que les avantages de

de Vôtre Majeſté ſe trouvoient dans les Projets qui avoient été débattus, & que les conditions dont on étoit en différend pouvoient être facilement réglées; que les ſûretez de ſon Etat s'y trouvoient auſſi; qu'il n'avoit vû aucune ſurpriſe à craindre de part ni d'autre, & que ces conditions lui avoient fait déſirer que l'affaire ſe terminât par un Traité; mais, puiſque Vôtre Majeſté avoit des raiſons pour le retarder en un autre tems, qu'il falloit s'y conformer, & cependant qu'il agiroit auprès de ſes amis, pour les tenir toûjours dans les bonnes diſpoſitions où il les avoit mis pour ſes intérêts; qu'il les ſatisferoit, dans les craintes qu'il avoit cherché de leur inſpirer, par le Mémoire qu'il m'avoit montré ſur la Ligue de Gamarre, & leur en feroit appréhender les conſéquences; mais que, comme ils étoit ſuſceptibles d'autres craintes ſur l'agrandiſſement de Vôtre Majeſté, il ne voudroit pas répondre, que dans cet intervalle les Eſpagnols ne leur fiſſent prendre un autre parti; que ſi l'Empereur pouvoit faire la paix, il ne manqueroit pas de rechercher une Ligue, où la conſervation des dix-ſept Provinces ſe pourroit aiſément trouver: qu'il ſçavoit les propoſitions qui lui avoient été faites d'un partage des Etats du Roi d'Eſpagne; que c'étoit ce qu'il avoit voulu me faire entendre il y a un mois, quand il me dit, qu'il me découvriroit quelque choſe dans quelque tems, & dont je rendis compte à

Vô-

Vôtre Majesté par ma dépêche du neuviéme du mois passé; qu'il avoit attribué à l'attente où l'on étoit de la résolution qui se prendroit sur ces propositions, le retardement qui étoit apporté à renvoyer le Sieur Batailler ; qu'il pourroit bien arriver que l'Empereur, découvrant par-là les desseins de Vôtre Majesté, chercheroit à s'en garantir, & inviteroit sans doute tous les Princes de la basse Allemagne à se joindre à lui pour cet effet: Que pour l'affaire de Malthe, c'étoit plus la constitution naturelle de leur Etat, qui entraînoit avec soi des longueurs extraordinaires dans toutes les résolutions, qu'aucune méchante disposition où l'on fût de faire honneur à la médiation de Vôtre Majesté; mais qu'il m'assûroit que dans dix jours il me feroit rendre une résolution certaine : qu'il se sentoit infiniment obligé à Vôtre Majesté, & à l'honneur qu'Elle lui faisoit de lui promettre sa protection, & qu'il ne perdroit point d'occasion de lui en témoigner sa reconnoissance. Je ne repliquai qu'au partage proposé à l'Empereur, dont je l'assûrai que je n'avois aucune connoissance, & que je ne croyois pas qu'il eût été fait avec sa participation. Vôtre Majesté voit par ces discours, que Monsieur de Wit étoit déja persuadé, qu'il n'y a rien à espérer sur ses Projets, après le mépris qu'elle a témoigné faire de la Ligue de Gamarre, puisqu'il n'est entré avec moi en aucun éclaircissement des droits de la Reine, & qu'il ne m'a

m'a fait aucunes queſtions ſur les conditions du Projet, ſi bien que j'eſtime, qu'après avoir fait cette tentative pour la ſûreté des Provinces, il ſe contentera d'avoir par-là donné des marques de ſon application, & de ſa fidélité au bien de l'Etat; qu'il perſuadera ſes amis à demeurer liez à Vôtre Majeſté, & qu'il y trouve même ſon intérêt particulier; qu'ainſi elle n'a plus rien à craindre, & que les choſes ſont dans l'état qu'elle pouvoit ſouhaiter.

Avant-hier après-midi revenant chez moi, je rencontrai Monſieur le Prince d'Orange tête pour tête; & comme mes gens m'avertirent que ſon Cocher ſerroit la barriére pour tenir la place d'honneur qui eſt occupée en ce lieu, mon Cocher, qui a ordre d'en uſer ainſi dans toutes rencontres, fit la même choſe, je donnai ordre en même tems à tout ce qui accourut de mon logis, qui eſt proche de-là, & à tous mes amis qui me vinrent joindre, de ne venir à aucune action de main, pour éviter un deſordre qui eût été infaillible & très-grand, à cauſe de la grande affluence de peuple qui ſe rangea auprès du Prince, & qui ſe trouva dans une place joignante, où ſe tient la foire qui eſt préſentement à la Haye. Nos Caroſſes étant ainſi arrêtez, Monſieur de Wit ſurvint & m'aborda. Je lui dis, que je ne ſçavois ce que vouloient dire les gens du Prince par une telle conteſtation; que juſqu'à préſent j'avois ignoré que Meſſieurs les Etats eûſſent un Souverain

verain qui pût prétendre le pas ſur les Ambaſſadeurs de Vôtre Majeſté ; que je lui en faiſois mes plaintes. Il me témoigna deſapprouver ce procedé, paſſa auprès du Prince, qui envoya ſoudain un Gentilhomme vers Madame la Princeſſe Doüairiére, lui propoſer le conſeil que lui donnoit Monſieur de Wit, qui étoit de deſcendre dans l'allée qui étoit enfermée de la barriére, & faire retourner ſon Caroſſe, ce qui fut exécuté après le retour du Gentilhomme ; ſi bien que mon Caroſſe paſſa dans le rang qui m'étoit dû. Je fis ſçavoir par une perſonne tierce ce procédé à Madame la Doüairiére, & je lui fis entendre, qu'étant obligé de rendre compte à Vôtre Majeſté de cette action, j'étois bien aiſe, pour ne point nuire au Prince, de ſçavoir ſi elle devoit être imputée à la méchante conduite de ſon Gouverneur. Elle répondit, que c'étoit au Roi d'Angleterre à ſe mêler de cela ; qu'elle lui en laiſſoit le ſoin, mais qu'elle n'approuvoit point ce procédé. Je ne ſçai ſi l'on s'étoit mis dans la tête de lui faire ſoûtenir cette conteſtation comme petit-fils d'Angleterre; je la trouvois bien nouvelle dans un Païs étranger. Je crois être obligé en cet endroit de faire part à Vôtre Majeſté d'une nouvelle que le Comte de Ciſuentes a écrite à Gamarre, que Fanchon avoit ordre du Roi ſon Maître de diſputer à Madrid le pas à Monſieur l'Archevêque d'Ambrun.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 29. *May* 1664.

L'Evêque de Munſter n'ayant pû ſe réſoudre à la ratification des articles dont ſon Envoyé étoit convenu, Meſſieurs les Etats ont envoyé ordre au Prince Guillaume de continuer ſa marche, & de s'employer inceſſamment a la priſe du Fort conteſté; ſi bien qu'il a pris ſes quartiers aux environs. La tranchée a été ouverte, & même quelques Officiers y ont été tuez, entre leſquels on compte le Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie de Hauterive; mais l'on prétend que bien-tôt cette guerre ſera finie, ou par la priſe dudit Fort, ou par l'accommodement qui préviendra ſa reddition, dont la Négociation ne laiſſe pas de ſe continuër, nonobſtant le ſiége.



# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 30. *May* 1664.

J'Apprens qu'on a murmuré dans la Cour d'Angleterre contre l'ordre que Madame la Princeſſe d'Orange envoya à ſon fils de deſcendre à la promenade, & de faire retirer ſon Caroſſe, lorſque vous vous rencontrâtes tous deux à la barriére de la Haye, & on me mande même que quelqu'un a dit, que vous aviez bien plus prétendu du Prince que les autres Ambaſſadeurs des Princes ſes Ancêtres, leſquels n'avoient pas, comme celui-ci, l'honneur d'être petit-fils de Roi. Je ne change pas pour cela de ſentiment que vous n'en pouviez uſer d'autre maniére que vous avez fait, car cette qualité de petit-fils de Roi de la part des femmes ne faiſoit rien au cas dont il eſt queſtion, & notamment dans un autre Etat : outre que, hors les fils & les freres des Rois, aucun autre n'eſt reconnu en rien pour Prince du Sang, & on n'en fait pas les honneurs. Je ſerois pourtant bien aiſe que vous vous informiez de quelle maniére en pa-

pareille rencontre en ont usé mes Ambassadeurs avec les Princes d'Orange, Prédécesseurs de celui-ci; dont personne ne peut avoir plus de connoissance que vous.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*De la Haye le 5. Juin 1664.*

J'Ai crû aussi qu'il étoit du service de Vôtre Majesté, d'informer Monsieur de Wit de tout ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire sur ce sujet, afin qu'à l'avenir Messieurs les Etats puissent aller au devant de pareilles contestations, & comprendre combien elles leur deviendroient desavantageuses, si, pour en avoir raison, elle se trouvoit obligée d'en faire une plainte formelle, & si, pour les éviter elle changeoit l'honneur qu'elle leur fait de tenir auprès d'eux un Ambassadeur à l'envoi d'un Résident. Il m'a paru persuadé de toutes les raisons que je lui ai alléguées là-dessus, & il me dit une chose que j'avois déja remarquée, qui est, que le Placard qui fut publié le lendemain de l'action, & qui ordonne aux Sujets de l'Etat de

toute qualité & condition, de commencer le cours par le côté gauche de la Barriére, n'avoit été que pour obliger le Prince comme Sujet de s'y conformer, & lui faire éviter ainsi toute conteſtation avec moi; & il y a apparence qu'il ne l'a formera plus, quand même l'occaſion s'en préſenteroit, parce que depuis trois jours nous étant trouvez à la Comédie à un lieu où Monſieur le Duc de la Noure la donnoit à Madame la Princeſſe de Tarente, je pris la droite de tout, & le Prince ſe trouva à ma gauche ſur même ligne au deſſous du Duc.

Il y a long-tems que j'attens Monſieur de Wit ſur le différend d'Angleterre, que je le laiſſe venir aux ouvertures de cette affaire, que même je gauchis aux ſimples attentes qu'il m'a données diverſes fois ſur ce ſujet, pour l'obliger à s'en expliquer plus clairement, & pour le faire tomber de lui-même dans ce deſſein où eſt Vôtre Majeſté, & l'intérêt qu'elle trouve que Meſſieurs les Etats ayent recours à ſa médiation. A la fin il y eſt venu de lui-même, & il en a pris le tems dans une Audience qu'il me demanda il y a deux jours, où il m'expliqua au long toutes les plaintes que forme l'Angleterre, qui font tout le fondement de la guerre dont elle ſemble menacer cet Etat, & me témoigna, qu'il avoit ordre de Meſſieurs les Etats d'en venir avec moi à cette communication; & afin que j'en fuſſe plus particuliérement informé, & que j'en puſſe rendre un compte plus exact

exact à Vôtre Majesté, il m'a envoyé ce matin les Mémoires ci-joints, qui contiennent une Déduction de toutes les demandes des Anglois, & des raisons qu'ont Messieurs les Etats de s'en défendre. Si les faits avancez sont véritables & justifiez par piéces aux termes desdits Mémoires, il paroît que jamais prétensions n'ont été si mal fondées que celles-là. Il ajoûta, que c'est le seul intérêt de Downing qui formoit ce différend; qu'il avoit traité des prétendus droits des Marchands intéressez aux deux Vaisseaux de la Bonne Avanture & l'Espérance pour une somme modique; que pour cela il enflammoit le Conseil du Roi d'Angleterre, supposant, contre la verité, des griefs & des torts reçûs à la Mer par les Anglois, qu'ils n'avoient point soufferts; que si un si foible & si injuste sujet étoit capable de leur attirer une guerre, ils auroient cet avantage, de faire connoître à toute l'Europe la violence & l'injustice par laquelle ils s'y trouvoient engagez; que pour cela ils se préparoient à n'être pas surpris, qu'ils avoient cent Vaisseaux de guerre prêts à mettre en Mer à la premiére irruption, & le fonds de leur entretion pour 16. mois; mais qu'ils comptoient peu ces avantages au prix de la protection de Vôtre Majesté, & des secours qu'ils s'en promettoient, & par le lien d'amitié qui leur rendoit leur Alliance chere, & l'engagement encore où elle étoit entrée avec eux par le dernier Traité; qu'ils commen-

çoient par s'informer des ſujets de cette guerre, devant que d'en venir à lui repréſenter l'intérêt qu'elle étoit obligée d'y prendre.

Je lui répondis, que Meſſieurs les Etats ne s'étoient pas trompez dans l'opinion qu'ils avoient conçûë des favorables ſentimens que Vôtre Majeſté prendroit pour leurs intérêts dans les menaces de cette Guerre, qu'ils la trouveroient toûjours très-diſpoſée à ſuivre les mouvemens d'amitié qu'elle avoit pris pour leur Etat, & les obligations de ſes Traitez; mais que, comme le ſujet m'en paroiſſoit très-mal fondé ſur le récit qu'il m'en avoit fait, je croyois que ce devoit plûtôt être la matiére d'une négociation que d'une guerre accompagnée de tous ces préparatifs qu'il venoit de me repréſenter; que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il m'avoit apris, & qu'après je lui dirois ce qu'elle m'auroit répondu. J'eſtimai que je n'en pouvois pas dire davantage, & que c'étoit aſſez de lui laiſſer entrevoir, que c'étoit plûtôt une affaire à finir par un accommodement, qu'à pouſſer par une guerre, pour prévenir leſdites demandes que Meſſieurs les Etats pourroient faire dès à préſent à Vôtre Majeſté, de ce à quoi elle ſe trouve engagée par ce Traité, en cas de rupture, la laiſſer en pleine liberté de répondre ce qu'il lui plaira, & les jetter ainſi dans la néceſſité de demander la médiation, comme une voye plus ſûre & de

moindre

moindre dépenſe. Ce ſera à préſent à Vôtre Majeſté de me faire entendre juſques où elle déſire que je m'étende, & comment elle trouve à propos que je ménage cette Médiation; car je ne doute point que l'affaire ne doive finir par-là, & qu'outre l'obligation qu'elle s'acquerra ſur Meſſieurs les Etats, de les avoir ainſi retirez de la plus dangereuſe guerre qui leur puiſſe arriver, elle aura encore la gloire d'avoir ſoûmis l'Angleterre à une Paix qui paroîtra juſte à la vuë de toute l'Europe. J'attendrai ſes ordres là-deſſus, auxquels je me conformerai.

Je pris l'occaſion de cette Conférence, & du beſoin où ſe trouve l'Etat de l'entremiſe de Vôtre Majeſté, pour me plaindre de celle que j'ai employée inutilement juſques à préſent pour l'affaire de Malthe, & lui ai repréſenté, qu'à la fin Vôtre Majeſté ſe trouvant preſſée par le Grand Maître de lui rendre ſa parole, s'y verroit obligée, pour lui laiſſer chercher par d'autres voyes la juſtice qu'il demandoit envain depuis ſi long-tems. Monſieur de Wit m'a répondu, que l'opiniâtreté de la ſeule Province d'Utrecht en étoit cauſe; que les biens réclamez ſe trouvoient entre les mains des plus puiſſans de la Province, qui ne pouvoient conſentir à s'en dépouiller; qu'il avoit examiné ſi, d'autorité, les Etats Généraux, pour éviter une guerre, ne pourroient point les y contraindre en vertu du Traité d'Union, & reprendre un

équivalant desdits biens sur quelques Terres qui se trouvent enclavez dans la Souveraineté de la Hollande; qu'il avoit trouvé que cela ne se pouvoit, mais que dans le tems que j'employerois à faire venir ici les Agens de l'Ordre pour faire leurs protestations contre les Etats du déni de justice, il tenteroit un dernier effort pour mettre la Province d'Utrecht à la raison, que c'étoit tout ce que je pouvois attendre de lui. Il m'a bien offert de faire un Traité avec les six Provinces, pourvû que ce fût sans aucune réservation sur elles, pour ce qui regarde celle d'Utrecht; mais comme cette derniére ne fait aucun Commerce en Mer, ce seroit proprement renoncer à tout ce qu'on en peut prétendre, outre que les Agens de Malthe ont ordre de ne traiter que conjointement avec les sept. Je ménagerai les choses autant que je pourrai, mais à l'extrêmité je vois bien que l'Ordre sera obligé de donner des Represailles pour en avoir raison.

Il avoit été accordé une surséance d'armes pendant deux jours sur le siége de Vilderkans; mais comme l'on n'a pû convenir des conditions de l'évacuation dudit Fort, l'on continuë les travaux, qui se trouvoient avancez le premier de ce mois jusques au bord de la Contrescarpe, dont il faudra passer le fossé & la palissade, & puis venir à celui du corps de la Place, qui a encore sa palissade, si bien que l'affaire pourra aller jusques au vingtiéme; & si

l'E-

l'Evêque de Munſter avoit des gens un peu expérimentez dans la défenſe des Places, ou qu'il pût employer pour tenter un ſecours, il lui ſeroit facile de conſerver celle-ci, parce que ſa ſituation ſe trouve dans un marais, & que les Quartiers de l'Armée ne ſe peuvent communiquer que par un détour de quatre lieuës.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 12. *Juin* 1664.

J'Ai reçû la dépêche de Vôtre Majeſté du 30. du mois paſſé, à laquelle je répondrai par celle-ci, qu'à l'égard de ce qu'on m'a fait dire, que je ne devois prétendre autres honneurs de Mr. le Prince d'Orange, que ceux que les Ambaſſadeurs qui m'ont précédé avoient reçû de ſes Prédéceſſeurs, je ne ſçai ce que c'eſt; & que, pour me conformer à cet exemple, il faudroit que le Prince fut reçû & reconnu par Meſſieurs les Etats en la même autorité que l'ont été ſesdits Prédéceſſeurs; & même en ce tems-là, je tiens qu'il n'auroit aucun droit de former la conteſtation que

ſon Gouverneur lui a fait faire avec moi, parce que c'eſt une choſe conſtante parmi tous ceux qui ſe ſont trouvez à la Cour des Princes d'Orange Maurice & Henri, que toûjours ils ont été recevoir les Ambaſſadeurs à une lieuë de la Haye de la part de l'Etat, & les ont conduits chez eux; qu'aux lieux de cérémonies les Ambaſſadeurs les ont précédez; que dans les feſtins, promenades & lieux tiers ils ont pris la main ſur eux, & je me ſuis trouvé pluſieurs fois à la promenade dans le Caroſſe du Prince Henri, où rencontrant Monſieur de la Thuillerie, il lui cédoit la barriére; & une fois dînant chez le Prince Maurice de Naſſau, Monſieur le Prince d'Orange Henri céda la premiére place à Monſieur de Charnacé. De cet uſage établi par un nombre infini d'exemples, il n'y a eu rien de changé que la reception des Ambaſſadeurs hors de la Haye, dont le Prince Henri commença de ſe diſpenſer ſous prétexte de ſa goute, lorſque Meſſieurs d'Avaux & de Servien furent à Munſter; & dont après ſa mort le Prince Guillaume ſon fils s'eſt diſpenſé, ſans aucune excuſe, envers tous les Ambaſſadeurs.

Après ces faits, qui ne peuvent être conteſtez, Vôtre Majeſté juge bien que je n'ai garde de tenir aucun langage qui me faſſe déroger à ce droit, quand même le Prince ſe trouveroit dans le Gouvernement de ſes Ancêtres; & ce n'eſt pas à moi d'en-

d'entrer en confidération qu'il eft petit-fils du Roi d'Angleterre, & defcendu du fang de Henri le Grand, pour lui déferer de nouveaux honneurs, quand je n'en recevrai aucun ordre de Vôtre Majefté.

Sur l'avis qu'a eu Vôtre Majefté, que Gamarre avoit préfenté un Mémoire le prémier du mois paffé, par lequel il renouvelle fes inftances auprès de la Province, il eft vrai que je n'en ai rien fçû que depuis quatre jours, que j'ai appris par trois de mes amis qui font de l'Affemblée, que Gamarre les avoit follicitez de s'y rendre favorables à la prochaine Affemblée qui s'ouvrira le vingtiéme de ce mois; que Richard s'eft allé promener dans les Villes, pour infinuër aux Députez les avantages de cette Ligue. Les Efpagnols fe préparent à faire un dernier effort pour le faire réüffir là-deffus. J'ai vû Monfieur de Wit, & je lui ai fait entendre que j'étois averti de toutes ces diligences; que j'étois furpris que, vivant avec lui dans la confiance que je lui avois témoigné, il ne m'en eût rien dit; que Vôtre Majefté ne manqueroit pas de tirer des conféquences de ce procedé qui pourroient nuire à l'Etat dans la conjoncture des affaires préfentes; qu'elle en avoit été même informée d'ailleurs, & que je continuois à lui protefter que, dès le moment que Meffieurs les Etats feroient paroître la moindre difpofition à écouter des propofitions fi defavantageufes à fes intérêts, elle chercheroit d'autres

 liaifons

liaiſons qui pourroient affoiblir celles qu'elle avoit avec eux, & dont ils recevroient un préjudice, qui ne ſe trouveroit pas reparé par les avantages que l'Eſpagne leur faiſoit eſpérer.

Il m'a répondu, que le Mémoire dont je me plaignois lui avoit été mis en main dès le commencement du mois paſſé, qu'il l'avoit joint avec les précédens qu'il tenoit dans ſa caſſette, comme des piéces inutiles, qu'il ne pouvoit ſe défendre de les recevoir, ni empêcher les ſollicitations de Gamarre; mais il me répondit qu'elles ne produiroient aucun effet, qu'il ne m'en avoit rien dit, parce qu'il avoit eſtimé que j'aurois pû prendre cette confidence pour un artifice qui allât à renouveller les projets propoſez, auxquels il ne ſongeoit plus, parce que Vôtre Majeſté en paroiſſoit tout-à fait éloignée, bien qu'il demeurât toûjours perſuadé qu'ils lui étoient très-avantageux; qu'il me diſoit ſes ſentimens ſur le ſujet dudit Mémoire, comme il avoit fait ſur les précédens, ne voulant pas pourtant répondre, que les Eſprits qui ſe trouvent grandement allarmez par les Eſpagnols ſur l'ambition & la grande puiſſance de Vôtre Majeſté, ne ſe portent à la fin à écouter des propoſitions qui leur ſemblent très-avantageuſes, & dans leſquelles ils croyent ne bleſſer en rien ſes intérêts, ni la foi des derniers Traitez.

Je lui ai repliqué, que j'étois, comme lui, perſuadé que les Projets propoſez ſe pouvoient

voient exécuter, en y reformant quelque chose qui sembloit restraindre les droits de Vôtre Majesté, & que le tems pourroit arriver auquel on les pourroit reprendre, si Messieurs les Etats ne changeoient pas de conduite, & évitoient de s'engager avec les Espagnols contre ses intérêts par la proposition de cette Ligue. J'ai crû être obligé de lui parler ainsi, pour lui laisser comprendre que la Négociation n'étoit pas rompuë, & l'obliger d'aller plus lentement sur celle de Gamarre.

Je dois là-dessus représenter à Vôtre Majesté, que je remarque fort bien que Monsieur de Wit, depuis le retour de Monsieur Batailler, garde avec moi des reserves qu'il n'avoit pas auparavant, & que j'agis de même avec lui; que comme il a découvert où visent ses desseins sur les Païs-Bas, il ne perdra point d'occasion de ménager les intérêts de son Etat, & de rechercher tous les moyens de le garantir du risque dont son agrandissement semble le menacer; & que, s'il voit que la Ligue proposée lui puisse suffire pour cela, il ne manquera pas d'en écouter les propositions. C'est peut-être pour cela qu'il ne m'a rien dit de ce dernier Mémoire, & à moins qu'il ne fût venu à la connoissance des particuliers de l'Etat par les sollicitations de Gamarre & de Richard, je n'en aurois rien apris que par la dépêche de Vôtre Majesté. Car comme Gamarre n'a rien dit de ce que j'ai traité avec Monsieur de Wit

 pen-

pendant ſix mois; je ne ſçaurois rien auſſi de ce qui ſe négociera entre eux, quand ledit Sieur de Wit ne trouvera pas à propos de m'en parler, & la voye par laquelle Vôtre Majeſté l'a découvert eſt la plus ſûre. Eſteven de Gamarre part lundi pour Bruxelles, où il va conférer avec Caracene, & doit être de retour ici pour l'Aſſemblée prochaine.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.*

*Le* 19. *Juin* 1664.

JE n'ai pas peine d'être perſuadé, que le bruit qui s'eſt répandu que j'avois contrevenu à une convention faite pour la promenade du Voorhout, ne vienne de quelque perſonne qui voudroit faire trouver à redire à ma conduite; mais elle eſt à plaindre de prendre ſi mal ſes meſures pour faire réüſſir ſon deſſein.

Tout le monde ſçait que je n'ai jamais oüi parler d'aucune convention; que même quand Meſſieurs les Etats ordonnerent, que, pour éviter de pareilles rencontres à celle

celle que Downing eût avec le Duc de Holſtein, on prendroit la barriére à la main droite en commençant la promenade, je la pris à main gauche le même jour, & j'ai toûjours continué à la prendre indifféremment. Et ce jour que je rencontrai Monſieur le Prince d'Orange, je l'avois priſe à main gauche, non pas à deſſein de le rencontrer, puiſqu'il n'y étoit pas lorſque j'y entrai, mais bien de tenir le prémier poſte qui eſt dû à mon Caractére: ainſi vous jugerez, Monſieur que l'invention eſt aſſez groſſiére, de publier que j'avois fait retourner mon Caroſſe pour rencontrer celui du Prince. Ce que je vous marque a été vû de Meſſieurs de Wit, de Merode, & de Ghent, qui étoient au Cours, & de cent Caroſſes pleins de gens de condition: & j'ajoûterai encore, que pour cette convention prétenduë, Meſſieurs les Etats s'expliquerent, que cette Ordonnance étoit pour leurs Sujets ſeulement; ce qui fait aſſez voir qu'ils ne l'avoient pas concertée avec les Ambaſſadeurs, & il eût fallu être bien novice pour écouter de telles propoſitions. Mais je vois bien que cela vient de Monſieur de Thou, qui a ici un de ſes Secretaires apellé Bernard, qui lui écrit cent ſottiſes pour complaire à ſon Maître, qui ne perd pas d'occaſion de les débiter, croyant me nuire. Je m'arrête fort peu à un procedé ſi injuſte, & qui va plus contre lui que contre moi; & m'attachant ſeulement à mon devoir, à ſervir le Roi

 avec

avec zèle & affection, mon regret est de n'avoir pas plus de capacité.

J'ai reçû avec beaucoup de joye la nouvelle que vous m'avez donné de la confirmation de la grossesse de la Reine. Je prie Dieu qu'il conserve leurs Majestez longues années.

J'attens Messieurs les Commandeurs Pallant & Villeneuve pour traiter des biens de l'Ordre; les six Provinces en conviennent, celle d'Utrecht seule persiste. La Hollande travaille à l'y faire consentir; mais comme tous ceux qui gouvernent la Ville, & qui sont Députez aux Etats Généraux, ont acquis ces biens, & qu'ils sont partagez dans leurs familles, il y aura bien de la peine à les y faire résoudre. Après le refus qui en sera fait aux Commandeurs, il n'y aura pas d'autre parti à prendre pour l'Ordre, que de donner des represailles. Je suis tout à vous.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 20. *Juin* 1664.

J'Ai été fort aiſe de voir tout ce que vous m'écrivez ſur la maniére dont autrefois les Ambaſſadeurs de France en ont uſé avec les Princes d'Orange, lors même qu'ils avoient des Charges conſiderables dans l'Etat, dont celui-ci n'eſt point encore revêtu; car ce que l'on avoit dit à Londres, que vous prétendiez ce que les autres Ambaſſadeurs de France n'avoient pas prétendu de ſes Prédéceſſeurs, cette propoſition ſe trouve fauſſe par divers exemples que vous m'avez citez, & il ne reſte plus aux Anglois que la mauvaiſe raiſon qu'ils ont alléguée, que le Prince d'à préſent eſt petit-fils du Roi: ce qui dans un autre Etat, où il eſt traité de Sujet, n'eſt d'aucun poids, & particuliérement n'étant petit-fils que du côté des femmes. Le Sieur de Wit a dû ſe trouver embarraſſé quand vous lui avez fait connoître, que vous ſçaviez plus de ſes nouvelles ſur le ſujet de la Ligue qu'il ne croyoit, & qu'il ne vous en avoit dit. Vous ne pouviez lui mieux parler, ni plus forte-

ment

ment que vous avez fait ſur ſon ſilence. J'ai remarqué qu'il ne vous a donné que de mauvaiſes excuſes, ne vous ayant pas même dit, comme il le pouvoit dès-lors, s'il eût agi ſincerement, que les Etats ont réſolu, ſur les inſtances de Dom Eſteven de Gamarre, d'accorder la qualité d'Ambaſſadeur à leur Réſident à Madrid, afin qu'il puiſſe, avec plus de dignité & un plus grand caractére, aſſiſter aux Négociations qu'on prétend faire en Eſpagne avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſur cette Ligue. Ce procedé des Etats, ou de ceux qui ont la principale direction des affaires, n'eſt pas celui d'un véritable Ami & Allié: car ſi la choſe eſt indifférente, ils ne doivent pas en faire un miſtére; & ſi elle ne l'eſt pas, on eſt obligé par la Loi commune des Alliances, d'avertir ſon Confédéré de ce qui ſe paſſe, lorſqu'il y peut avoir le moindre intérêt: & peut-être y en a-t-il un article exprès dans le dernier Traité, dont je ne me ſouviens pas bien maintenant, mais vous le pouvez facilement vérifier de de-là.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 26. Juin 1664.*

J'Envoye à Vôtre Majeſté les Mémoires ci-joints, qui contiennent les raiſons que Downing a repliquées en 1662. aux défenſes de Meſſieurs les Etats, qui ſont les mêmes dont il peut ſe ſervir aujourd'hui, ſur leſquelles, & ſur ce qui lui ſera répréſenté par Monſieur Boreel, elle pourra mieux juger des prétenſions de cette Courronne. Meſſieurs les Etats prennent même ſoin d'informer tous les autres Miniſtres des Princes qui réſident auprès d'eux, des raiſons qu'ils ont de s'en défendre, & leur ont donné communication des piéces inſtructives du fait. Ils ont ajoûté aux ordres de l'Ambaſſadeur van Goch, & depuis ſon depart, une Lettre qu'ils écrivent au Roi d'Angleterre, pour ſe plaindre de la priſe faite depuis peu par les Anglois de l'Iſle de Cabo Verd, & de trois Navires appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, dont ils demandent réparation, de même qu'ils l'offrent, dès qu'il ſera juſtifié que leurs Compagnies auront fait ſouf-

ſouffrir du tort à ſes ſujets. Ils ſemblent ſe promettre de Downing, par l'entremiſe du Collonel Killegre (qui accompagne l'Ambaſſadeur & qui a des accès particuliers avec le Roi d'Angleterre & avec Monck) un ſuccès favorable à cette affaire, & ce ſera peut-être ce qui retardera leurs inſtances auprès de Vôtre Majeſté, pour obtenir ſa médiation; mais pour peu que les difficultez augmentent, il eſt ſans doute que l'une des deux parties ſera obligée d'y avoir recours, & les Etats plûtôt que l'Angleterre.

Je crois Vôtre Majeſté bien informée ſur les brigues qu'elle me mande que Gamarre a fait, pour porter le Réſident de Mrs. les Etats en Eſpagne à demander le Caractére d'Ambaſſadeur; mais j'avois juſques à préſent pris tous les pas qui ont été faits dans cette affaire qui n'ont pas été connus, pour un effet du pouvoir de Mr. de Renſwoude dans la Province de Hollande, qui cherche depuis un an à procurer cet honneur à ſon fils, & qui, pour y réüſſir, a profité des inſtances que Gamarre a faites en même tems, pour avoir un Ambaſſadeur réſidant auprès du Roi ſon Maître, comme un honneur qui lui appartient; & je ne doute point qu'en cela il n'ait cherché à obliger Renſwoude, & qu'il ne s'en ſoit donné toute la gloire à Madrid; mais il ne m'a pas été connu que ce ſoit à deſſein de le rendre par ce Caractére plus propre à entrer dans les Négociations qui ſe doivent faire

faire entre l'Eſpagne & l'Angleterre, pour la conſervation des Païs où les propoſitions de Ligue doivent être avancées. Je dois ſeulement faire reſſouvenir Vôtre Majeſté, que je lui ai déja écrit, que depuis le retour du Sieur Batailler j'avois remarqué, que Monſieur de Wit vivoit avec moi plus reſervé que devant; que ſe voyant exclus de la ſûreté qu'il croyoit procurer à ſon Etat, par le refus des projets propoſez, je ne doutois point qu'il ne la cherchât ailleurs: & comme l'Eſpagne ſeule lui peut paroître trop foible pour cela, s'il trouve moyen d'engager l'Angleterre avec elle dans cette Ligue, je ſuis perſuadé qu'il n'en perdra pas l'occaſion, & qu'il prétendra n'en pouvoir être empêché pour aucune raiſon qui s'induiſe du dernier article.

Je dois ajoûter, que je ſuis averti de bon lieu, que l'on a cette penſée en Eſpagne, que pour faire tomber l'Angleterre dans ces intérêts, la réſolution eſt priſe de faire l'accommodement du Portugal par ſa Médiation, de favoriſer Fanchon dans ſes prétenſions de prééminence contre Monſieur l'Archevêque d'Ambrun; que l'on en doit faire naître les occaſions, & que même Fanchon a ordre du Roi ſon Maître de les rechercher, parce que l'on veut qu'il ne ſoit pas ſatisfait de Vôtre Majeſté. Elle connoît mieux que moi l'état que l'on doit faire de ces avis, & le poids de ces réflexions. Je ne rapporte les uns & les autres que

que pour ne rien omettre de ce que je dois au bien de ſon ſervice.

Cela m'a obligé de chercher à pénétrer les ſentimens dudit Sieur de Wit là-deſſus, & de retomber pour cela ſur les diligences qu'a fait Gamarre avant ſon départ, & celles que continuë Richard en ſon abſence, pour faire recevoir à la prochaine Aſſemblée les propoſitions de la Ligue. Je lui ai fait entendre derechef, que rien au monde ne pouvoit tant éloigner l'eſprit de Vôtre Majeſté des bonnes intentions qu'elle avoit pour le bien de cet Etat, que s'il faiſoit paroître la moindre diſpoſition à les écouter; que même c'étoit aller contre la foi commune des Alliances, & particuliérement de celle qui avoit été contractée avec tant de liaiſon par le dernier Traité, & tant d'avantages pour les Provinces-Unies, de ne lui donner aucune part de toutes les démarches qu'ils feroient pour cela.

Il m'a répondu, qu'après lui avoir ſouvent témoigné, que Vôtre Majeſté regardoit ces propoſitions comme deſavantageuſes à ſon intérêt, & qui là pouvoient porter à des réſolutions contraires au bien de l'Alliance, il m'avoit aſſûré qu'elles n'auroient aucun effet, & qu'il me le confirmoit encore à préſent; mais que pour venir avec moi à une communication particuliére de tout ce qui ſe négocioit là-deſſus, il ne s'y croyoit obligé ni par la foi de ladite Alliance, ni par l'inclination qu'il avoit pour nos intérêts, ſans man-

manquer à la fidélité qu'il devoit à ses Maîtres; aussi n'attens-je rien de lui sur ce sujet, & je ne me fie que de bonne sorte à ses assûrances. Là-dessus Vôtre Majesté jugera de l'assiette présente de cet esprit, & des conséquences qui se doivent tirer de sa maniére d'agir. Elle me marquera, s'il lui plaît, comme elle entend que je régle la mienne.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 27. *Juin* 1664.

VOtre dépêché du 19. ne m'oblige à y répondre autre chose, que pour vous dire, que plus j'ai consideré les nouveaux Mémoires que le Sieur de Wit vous a remis, sur le différend des Etats avec l'Angleterre touchant les deux Vaisseaux la Bonne Esperance & la Bonne Avanture, & moins je conçois ce que les Anglois peuvent alléguer pour soûtenir avec quelque fondement de justice leur prétension. Vous ne devez néanmoins vous expliquer encore à qui que ce soit de mes sentimens, pour les considérations que je vous ai marquées dans ma derniére Lettre. Il y a long-tems que je fais chercher des chevaux Anglois pour les envoyer à l'Electeur de Cologne;

mais

mais comme on m'a dit qu'il les vouloit fort aisez, je n'ai rien trouvé jusques ici qui le pût satisfaire, si ce n'est depuis deux jours, que le Chevalier de Grammont en a amené, que j'arrêterai, s'ils se trouvent tels que je les désire.

# LETTRE

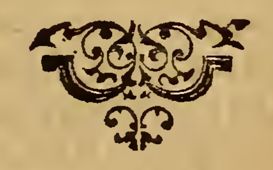
## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 3. *Juillet* 1664.

LEs affaires sont ici en même état que je les ai représentées à Vôtre Majesté par l'ordinaire dernier. Il a seulement été ordonné à 20. navires de croiser sur les Côtes qui regardent l'Angleterre, & au premier avis de la Flote des Indes, ils doivent aller à sa rencontre pour la conduire en sûreté au Tessel.

Les Lettres qu'a écrites d'Angleterre l'Ambassadeur van Goch, portent qu'il a eu trois Audiences sur les affaires présentes, l'une du Roi, l'autre de Monsieur le Duc d'York, & la troisiéme du Chancélier; que le Roi lui a témoigné n'avoir pû refuser son entremise à la plainte de ses Sujets, que son intention avoit été d'en exami-

examiner la juſtice, ſans en venir à aucune action qui pût le moins du monde altérer la bonne intelligence qu'il avoit avec Meſſieurs les Etats; qu'il n'avoit pas connoiſſance de l'irruption de Cabo Corſo, dont ils ſe plaignoient; qu'il s'en feroit informer pour leur en faire raiſon, & qu'il s'étonnoit que, ſur une ſimple plainte, ils ſe fuſſent avancez à un armement ſi conſidérable que celui qui ſe préparoit dans leurs Ports. Les diſcours de Monſieur le Duc d'York & de Monſieur le Chancélier ont été à-peu-près au même ſens, hors qu'ils ont exageré l'un & l'autre l'intérêt des Marchands Anglois, les avanies qu'ils ſouffrent tous les jours dans leur commerce par les Compagnies Hollandoiſes, & l'obligation qu'avoit le Roi d'employer toute ſon autorité pour leur en procurer une prompte réparation. Il paroît par-là que l'on ſe radoucit; & comme Monſieur van Goch fait eſpérer en peu de jours le retour de Downing, il y a apparence qu'il ſera chargé de quelques propoſitions qui pourront être ſuivies d'un accommodement. Cependant on ne relâche rien ici des préparatifs qui s'y font pour la guerre.



ME-

# MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Juillet 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'en vertu de la Résolution prise le 26. May dernier, sur les demandes faites au nom de Monsieur le Duc de Vendôme des Marchandises provenantes de la prise de Laurent David, le Sieur Gerard, chargé de procurations suffisantes, se seroit présenté par devant les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales d'Amsterdam, & leur auroit demandé, conformément à ladite Résolution, les Marchandises qui étoient en leurs mains, leur en auroit offert les connoissemens avec les décharges nécessaires & ordonnances par Vos Seigneuries; à quoi lesdits Directeurs auroient réfusé d'obéir, alléguant, pour s'en défendre, les mêmes raisons qui auroient été ci-devant débattuës devant Vos Seigneuries & jugées nulles; & comme ledit Sieur Ambassadeur Extraordinaire est informé, que lesdits Directeurs ont écrit sur ce sujet à Vos Seigneuries le premier de ce mois, & qu'ils demandent, pour leur*

*leur plus grande décharge, un ordre exprès & défini, qui leur ordonne, nonobſtant lesdites exceptions alléguées, de rendre lesdites Marchandiſes ſpécifiquement, en énonçant le nombre de deux caiſſes & deux ballots contenus auxdits Connoiſſemens; je prie Vos Seigneuries d'interpoſer leur autorité pour cela, & de leur enjoindre de faire ladite reſtitution, dans la prémiére Aſſemblée, ſans aucun retardement, & finir ainſi une conteſtation qui dure depuis ſi long-tems. Fait à la Haye le quatrième Juillet* 1664.

D'ESTRADES.

## LETTRE

## *Du Roi à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

*Le* 9. *Juillet* 1664.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Ayant eſtimé à propos, pour le bien de nôtre ſervice, d'établir auprès de vous un Agent pour la charge de tous les achats que nous avons à faire dans vos Etats des choſes qui concerneront la Marine, nous avons crû qu'après les témoignages avantageux qui nous ont été

rendus de la fidélité de . . . . . . . . . . la Garde Belin, Marchand de la Ville d'Amsterdam, & de sa capacité & expérience au fait de la Marine, nous ne pouvions faire un meilleur ni plus digne choix que de lui, pour exercer ledit emploi; & ayant jetté les yeux sur lui, pour nous servir dorénavant en cette qualité, nous avons bien voulu vous en donner avis par cette Lettre, & vous témoigner en même tems, que vous ferez une chose qui nous sera très-agréable, de le favoriser dans les fonctions & exercice de sa Commission; vous assûrant que nous serons bien aise de faire le semblable pour ceux qui nous seront aussi recommandez de vôtre part. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 9. jour de Juillet 1664.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La superscription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 10. *Juillet* 1664.

J'Ai reçû la derniere dépêche de Vôtre Majesté, suivant laquelle je me comporterai, ainsi qu'elle me l'ordonne, sur l'affaire d'Angleterre. Les Lettres de l'Ambassadeur van Goch de cette même date assûrent, que le Roi d'Angleterre persiste toûjours dans les prémiéres protestations qu'il a faites, de ne vouloir en rien blesser l'Alliance qu'il a avec Messieurs les Etats; mais qu'il a seulement promis à ses Sujets une prompte réparation des torts qu'il se justifiera qu'ils ont reçû des Compagnies Hollandoises; qu'il devoit faire partir dans deux jours Downing, pour entrer en Conférence là-dessus avec les Commissaires de l'Etat: si bien qu'il est attendu, avec espérance que cette Négociation finira heureusement, & sans qu'il en faille venir à aucun acte d'hostilité. Tous les préparatifs de l'Angleterre, jusques à présent, à ce que disent ces mêmes Lettres, consistent en dix-sept Vaisseaux de guerre, qui sont encore dans les Ports de

la Tamiſe. Il y en a treize à la Rade de Scheveling, qui doivent être joints dans deux jours par dix-ſept qui viennent d'Amſterdam & de Zélande, pour compoſer une Flote de trente, qui aura ordre de croiſer ſur les Côtes, & attendre les vingt qui ſont allez au devant de la Flote des Indes Orientales. Monſieur d'Obdam la doit commander, & dans dix jours au plus il fait état de s'embarquer pour cela. Ce ſera ce qui donnera le principal mouvement à la Négociation; & de peur de l'interrompre, Meſſieurs les Etats ont refuſé à la Compagnie des Indes Occidentales trois Navires de guerre qu'elle leur a demandé pour aller à la rencontre de ſes Vaiſſeaux.

Monſieur de Renſwoude, Ambaſſadeur déclaré en Eſpagne, ne paſſe pas ici pour un homme aſſez éclairé, ni en qui Monſieur de Wit puiſſe prendre aſſez de confiance, pour conduire une négociation auſſi délicate que celle de la Ligue. Lui & ſon Pere ſont de la cabale du Prince, & ce ſeroit le dernier homme que je croirois qu'il pût choiſir pour cela.

Vôtre Majeſté voit mieux que moi l'état qu'elle doit faire de ces avis; mais puis qu'elle laiſſe à mon option d'en parler à Monſieur de Wit, ou de ne lui en rien dire, je prens ce dernier parti, pour ne pas démentir les témoignages que je lui ai ſouvent rendus, que Vôtre Majeſté ne s'allarmoit pas de toutes les propoſitions de

Gamar-

Gamarre ; qu'elle les croyoit desavantageuses à Messieurs les Etats, & que, quand elles seroient reçûës, elle ne se trouveroit pas empêchée du parti qu'elle auroit à prendre: outre que, si cette Ligue se pousse en Espagne, il est mal-aisé qu'elle ne vienne à la connoissance de ceux que je ménage pour le service de Vôtre Majesté, par qui j'en pourrai être informé, & pour lors j'aurai occasion d'agir d'une autre maniére, & en attendant je ne gâterai rien.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 11. *Juilet* 1664.

JE vous dirai après cela, que jusques ici je me suis tû sur les différens que l'on a vû naître depuis quelque tems entre le Roi de la Grande Bretagne & les Provinces Unies, parce que j'avois crû que, n'étant question que de quelques sommes d'argent pour des dédommagemens prétendus des prises de Vaisseaux, & les parties ayant, ce me sembloit, grand intérêt toutes deux de n'en venir point à une rupture, l'affaire s'accommoderoit aisement par la voye de la Négociation; notamment quand je considerois que les Etats Généraux avoient d'abord nommé un Ambassadeur, & l'ont fait partir

tir en diligence, dans le dessein, à ce qu'il paroît, de donner toute satisfaction raisonnable audit Roi : mais apprenant aujourd'hui, par les avis que j'ai des deux côtez, que les esprits s'échauffent, voyant d'ailleurs que le moindre incident les peut encore aigrir davantage, & que les armemens de Mer s'avancent cependant de part & d'autre avec grande application & beaucoup de dépense; la sincére affection que j'ai pour le bien & repos de l'un & de l'autre Etat, ne me permet plus de garder le silence, & je désire qu'aussi tôt que cette Lettre vous aura été renduë, vous demandiez une Audience expresse aux Etats Généraux, où, après leur avoir expliqué ce que je viens de dire des motifs qui m'ont jusques à présent retenu de parler sur ce différend, vous leur représentiez vivement, combien par prudence on doit toûjours, autant qu'on le peut, éviter une guerre, dont les évenemens, quelque puissance qu'on ait, demeurent le plus souvent, & principalement aux choses de la Mer, à la disposition de la Fortune; combien la durée d'une bonne paix est préférable même aux avantages qu'on peut vraisemblablement espérer de remporter par la prise des armes; combien leur commerce, par lequel leur Etat, de leur propre aveu, subsiste principalement, pourra souffrir en toutes les parties du Monde par une guerre avec l'Angleterre, & partant que je les exhorte autant qu'il m'est possible, par un pur & sincére

cére effet de mon amitié, de vouloir donner lieu à un bon accord par les facilitez qu'ils peuvent y apporter de leur part; comme d'autre côté je charge le Sieur de Cominges de faire le même office en mon nom auprès du Roi de la Grande Bretagne, lequel, je m'aſſûre, voudra bien y déférer beaucoup. Vous ajoûterez enſuite, que ſi ledit Roi & les Etats eſtiment que mon entremiſe puiſſe être utile pour moyenner plûtôt un bon accommodement, j'offre de bon cœur & avec une entiére ſincérité aux uns & aux autres ma Médiation, ſans autre vûë ni intérêt que l'avantage & la réciproque ſatisfaction des parties, que je me propoſerai pour unique objet en toute ma conduite dans cette Négociation, ſi mon offre eſt acceptée. Il y auroit même un chemin pour parvenir plûtôt & plus certainement à la conſervation de la paix entre les deux Nations, qui ſeroit celui de me rendre Arbitre de leurs différens, les ſoûmettant à mon jugement, & s'obligeant de part & d'autre à l'accomplir, ſurſéant cependant de commun concert les continuations de leurs armemens; en quoi même ils épargneroient une grande dépenſe, qui doit devenir fort inutile en cas qu'ils s'accommodent. Mais comme en cela on pourroit, quoique fauſſement, s'imaginer que j'aurois plus regardé à ma propre gloire qu'à leur bien, je ne déſire pas que vous en faſſiez vous-même la propoſition, mais ſeu-

lement que vous l'acceptiez en mon nom, ſi eux-mêmes y avoient penſé.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 17. *Juillet* 1664.

APrès avoir apris par la derniére dépêche de Vôtre Majeſté du 11. de ce mois ſes intentions ſur l'affaire d'Angleterre, j'ai été voir Monſieur de Wit, pour lui faire entendre les raiſons qu'elle avoit eu de demeurer juſques à préſent dans le ſilence ſur ce ſujet, & celles qui l'engagent aujourd'hui, qu'elle voit plus clair aux deſſeins du Roi d'Angleterre, de le rompre, pour le porter á la paix, par les inſtances que Monſieur de Cominges eſt chargé de lui en faire de ſa part, & qu'en même tems elle m'ordonne de paſſer ici de pareils offices auprès de Meſſieurs les Etats, & même de leur offrir ſa médiation, pour terminer par voye de douceur tous leurs différens, en cas que l'offre qu'elle en a fait faire au Roi d'Angleterre fut acceptée, & que, pour leur expliquer plus au long toutes les conſiderations par leſquelles Vôtre Majeſté ſe trouvoit conviée d'entrer ainſi dans leurs intérêts, j'avois ordre de leur demander une

une Audience; mais que devant j'étois bien aiſe de lui communiquer toutes choſes, pour continuer d'agir avec lui dans la même confiance que Vôtre Majeſté avoit approuvée juſques à préſent.

Il m'a répondu, qu'il ſe ſentoit bien obligé de l'honneur que lui faiſoit Vôtre Majeſté dans la maniére de procéder qu'elle entendoit que je gardaſſe avec lui, & que dans ce même eſprit de confiance il me pouvoit aſſûrer, que Meſſieurs les Etats ſeroient ſenſiblement touchez des offres qu'elle leur faiſoit de ſa Médiation, qu'ils la recevroient avec reſſentiment; & que, pourvû que le Roi d'Angleterre en uſât de même, il y avoit lieu d'eſpérer qu'on pourroit parvenir à un bon accommodement; que l'on attendoit le retour de Downing, mais que l'on ne s'en promettoit pas grand' choſe, vû les derniers avis que leur donnoit l'Ambaſſadeur van Goch.

De-là je paſſai avec lui au juſte reſſentiment que garde Vôtre Majeſté du procédé extraordinaire de l'Ambaſſadeur Boreel; & traitant ſes avis de ridicules, & qui ne méritoient pas la moindre juſtification auprès des perſonnes ſenſées, je lui fis comprendre qu'ils pouvoient néanmoins produire de méchans effets parmi le peuple; & qu'enfin la patience de Vôtre Majeſté ſe trouveroit laſſée par une conduite ſi éloignée de celle que devoit garder un ſage Miniſtre, & que j'avois ordre de demander ſa Révocation.

Il m'a répondu ſur cet article, qu'il connoiſſoit comme moi la mauvaiſe conduite du Sieur Boreel, & en étoit autant perſuadé que Vôtre Majeſté le pouvoit être; que depuis peu de jours il avoit cherché les moyens de le rappeller, prévoyant bien que c'étoit une ſatisfaction qu'on ne pouvoit pas ſe défendre de donner tôt ou tard à Vôtre Majeſté; que pour le faire avec honneur, & ſans plainte de la Ville d'Amſterdam, qui l'a nommé, il avoit été propoſé de lui donner une Charge dans le Conſeil d'Etat qui vaut 3000. livres par an, & d'y ajoûter une penſion d'autant, & que ſa place pouvoit être remplie par Monſieur van Beuningen; mais que, comme c'étoit un homme qui aimoit le repos, & qui, par une Philoſophie particuliére, fuyoit les Emplois, il n'oſoit s'aſſûrer qu'il voulût accepter celui-ci, bien qu'il lui ſemblât qu'il lui fût plus propre qu'un autre. Je le rélevai là-deſſus, & le fis reſſouvenir de ce qu'il m'avoit dit lui-même lorſque nous travaillions à nos projets, de ſon eſprit difficile & entier, de la peine qu'il avoit à le ménager, quoiqu'il fut le meilleur de ſes amis; & ainſi je lui fis comprendre, qu'il ſeroit plus propre à nous broüiller qu'à entretenir la bonne intelligence, & qu'il valoit mieux le laiſſer philoſopher à ſon aiſe chez lui, que de l'introduire dans une Cour comme celle de France, où l'on s'accommoderoit mal d'un homme de cette humeur; que dans le compte que j'avois

j'avois rendu à Vôtre Majesté de tout ce qui s'étoit passé entre nous deux, je n'avois pas oublié de lui marquer le caractére de cet esprit, sur lequel elle avoit été obligée d'en concevoir une opinion qui le rendroit desagréable s'il venoit à être nommé, ce qui étoit une méchante qualité en un Ministre pour avancer les affaires dont il étoit chargé. Monsieur de Wit insista, en me disant, qu'il avoit expérimenté de lui, qu'il prenoit toûjours l'esprit des lieux où il étoit envoyé; qu'avant que de passer en Dannemarc, il pestoit contre ce Royaume, & que, tout le tems qu'il y fut, & après être revenu, il a été celui de tous qui a le plus soûtenu ses intérêts; qu'il en usa de même à l'égard de la France au retour de son Ambassade, où il ne pouvoit se lasser d'exalter sa grandeur; que d'ailleurs ils n'avoient pas un grand nombre de Sujets propres à cet emploi dans la Ville d'Amsterdam, qui, par préférence à toutes les Villes de Hollande, avoit le droit d'y nommer; qu'il faudroit néanmoins chercher les moyens de satisfaire Vôtre Majesté sur ce point, en cas qu'elle persistât à son exclusion; & c'en sera une assez forte pour l'obtenir, si elle m'ordonne par sa Réponse à celle-ci de m'y attacher, aussi bien faudroit-il du tems pour ménager la Province là-dessus. Cependant il n'a pas trouvé à propos que je formasse une plainte formelle contre Monsieur Boreel dans mon Audience, parce qu'en cas que les Etats Gé-

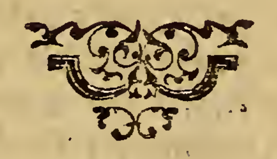
néraux conclûssent à la révocation, la Province de Hollande ne manqueroit pas de s'y opposer, & que ce conflit ruineroit les expédiens qui ont déja été proposez pour y parvenir, outre que cette voye de révoquer les Ambassadeurs sur une plainte, paroît ici d'une dangereuse conséquence; c'est pour cela que, dans le discours que j'ai tenu dans mon Audience, Vôtre Majesté verra que je touche l'affaire fort légérement.

Le lendemain de l'entretien que j'ai eu avec Mr. de Wit, qui étoit le 16., fut le jour de mon Audience des Etats Généraux. Vôtre Majesté verra par le Mémoire ci-joint, qui contient le discours que je leur ai fait, si ses intentions y ont été bien expliquées. Le Président de semaine, qui est Mr. de Ghent, y a répondu en termes de civilité, par un remercîment de la part des Etats, de l'honneur que Vôtre Majesté leur fait de vouloir ainsi entrer dans leurs intérêts, & m'a assûré qu'ils prendroient sur les matiéres dont je les avois entretenus une si bonne résolution, qu'elle auroit tout sujet d'en être contente.

J'ai estimé à propos de laisser établir la Médiation, plûtôt que de venir à aucune ouverture de l'arbitrage, & je crois qu'il en faudroit prendre le tems que le Roi d'Angleterre ait bien répondu aux offices que passera auprès de lui Monsieur de Cominges, que même la proposition lui en devoit être faite par l'Ambassadeur van Goch, avec des offres de s'y conformer.

Il

Il faut attendre les diſpoſitions du cours de la Négociation qui ne fait que de commencer; car je ſuis perſuadé que Downing, qui veut s'en rendre le maître, en interrompra toutes les diſpoſitions; & je dois là-deſſus faire remarquer à Vôtre Majeſté, que, ſoit que l'affaire ſe traite ici par voye de médiation ou d'arbitrage, ſi ce Miniſtre s'en mêle, je ne ſçaurois établir avec lui aucunes méſures certaines dans les Cérémonies qui devroient ſe paſſer dans ce Traité, deſquelles il veuille convenir, à cauſe de la prétenſion où il eſt ſur le traitement. Il demandera dans les Conférences qui ſe devront tenir chez moi un fauteuil, & des honneurs à la reception & à la conduite, que je ne puis lui accorder ſans offenſer ma Dignité. Ces conſidérations feront réſoudre Vôtre Majeſté, s'il ne ſeroit pas mieux que l'affaire ſe traitât ailleurs; car de l'humeur dont il eſt, fier & incompatible, s'il n'eſt pas content, il broüillera les affaires, au lieu de les accommoder.



# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Juillet 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre de représenter à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant été pleinement informé par ses dépêches, & par celles de son Ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre, des différentes prétensions de cette Couronne sur les* Compagnies des Indes *de cet Etat, a crû long-tems que c'étoit un différend qui se pouvoit regarder comme une affaire de particulier à particulier, & qui se devoit vuider amiablement, sans engager ni l'un ni l'autre Etat; que même Vos Seigneuries ayant depuis peu fait passer en Angleterre un Ambassadeur, pour y offrir toutes les satisfactions raisonnables, il y avoit lieu d'attendre un succès heureux de sa Négociation, qui préviendroit toutes sortes de mesintelligence entre les deux Nations, & qu'ainsi l'intervention de Sa Majesté n'y étoit nullement nécessaire: mais depuis ayant reconnu que le Roi d'Angleterre, pour l'intérêt de ses Sujets, entendoit se charger de la* réparation des torts *qu'ils prétendent avoir souf-*

*ſoufferts deſdites Compagnies, & qu'il armoit pour cela; & que Vos Seigneuries s'eſtimant de même engagées à la protection deſdites Compagnies, comme leurs Sujets naturels, & dont la conduite leur paroît juſte, ſe préparoient auſſi à la défenſive; Sa Majeſté n'a pû garder le ſilence plus long-tems dans une occaſion ſi importante, ni diſſimuler ſes ſentimens ſur une affaire qui touche* également l'intérêt de deux Alliez *qui lui ſont ſi chers: C'eſt pour cela qu'en même tems qu'elle fait des inſtances auprès du Roi d'Angleterre par ſon Ambaſſadeur, afin de l'éloigner de tout eſprit d'aigreur, & le porter à un bon accommodement, elle a commandé audit Ambaſſadeur Extraordinaire de repréſenter à Vos Seigneuries, de quelle importance il eſt pour leur Etat d'en uſer de même; combien par prudence elles doivent éviter une guerre, dont les évenemens, quelque puiſſance qu'elles ayent, demeureront le plus ſouvent à la diſpoſition de la fortune; combien la durée d'une bonne Paix eſt préférable, même aux avantages qu'on peut vraiſemblablement eſpérer de remporter par la priſe des armes; & enfin combien leur* Commerce, par lequel leur Etat ſemble principalement ſubſiſter, *pourra ſouffrir en toutes les parties du Monde par une guerre avec l'Angleterre. Sur ces conſiderations Sa Majeſté ſe trouve invitée par un* pur & ſincére effet *d'amitié envers cet Etat, d'exhorter Vos Seigneuries de vouloir donner lieu à un bon accord, par les facilitez qu'elles peuvent y apporter de leur part,*

*part, comme d'autre côté elle a chargé Monſieur de Cominges de faire le même office auprès du Roi de la Grande Brétagne, auprès duquel elle oſe ſe promettre que ſa recommandation ne ſera pas inutile: & Sa Majeſté déſire avec une ſi forte paſſion de voir de bonne heure prévenir les maux qui ſuivent d'ordinaire une guerre auſſi ſanglante que celle qui s'allume entre deux puiſſantes Nations, que ſi Vos Seigneuries eſtiment que ſa Médiation puiſſe leur être utile, & qu'elle ſoit agréable au Roi d'Angleterre, elle s'offre de bon cœur de l'employer*, ſans aucune vûë d'intérêt *que l'avantage & la réciproque ſatisfaction des parties, qu'elle s'y propoſera (ſi elle eſt acceptée) pour l'unique objet de ſa conduite dans tout le cours de la Négociation. C'eſt ce que Sa Majeſté a trouvé à propos de répondre à deux Mémoires qui ont été remis entre les mains de ſon Secretaire d'Etat par Monſieur l'Ambaſſadeur Boreel, ſur les affaires d'Angleterre.*

*A l'égard d'un troiſième, par lequel ledit Ambaſſadeur demande une déclaration de Sa Majeſté, adreſſante à tous les Parlemens du Royaume, pour la vérification des conditions & articles du dernier Traité, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a ordre de répondre à Vos Seigneuries, que l'on travaille préſentement à examiner les matiéres contenuës dans ledit Traité, pour diſtinguer celles qui peuvent être ſoûmiſes à l'autorité deſdits Parlemens, & qu'auſſi-tôt que cette diſtinction aura été faite, Sa Majeſté fera expédier & vérifier*

*la-*

*ladite déclaration à la ſatisfaction de Vos Seigneuries.*

*Et pour un quatrième Mémoire que Monſieur l'Ambaſſadeur Boreel a préſenté, où il ſe plaint de la priſe d'un Vaiſſeau Hollandois nommé* la Couronne, *& en demande la reſtitution; ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a ordre d'aſſûrer Vos Seigneuries, que ſi, par les procédures qui ſe font à Toulon, il ſe trouve que ledit Navire n'ait point été chargé d'aucunes marchandiſes de Contrebande, comme on le prétend, il n'y aura nulle difficulté ni délai à ladite reſtitution.*

*Il doit ajoûter, que Sa Majeſté eſtime que Vos Seigneuries ſont ſi bien perſuadées de ſon affection, qu'elle ne doute point qu'elles n'ayent eu autant de ſujet de ſe plaindre de quelques* avis ſéditieux *qui ſe ſont depuis peu répandus à ſon préjudice dans les Provinces, qu'elle en a elle-même de s'en* prendre à la conduite de celui qui les a publiées. *Donné à la Haye le* 17. *jour de Juillet* 1664.

D'ESTRADES.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 18. *Juillet* 1664.

LEs avis que j'ai d'Angleterre ſont, que la prémiére chaleur des eſprits s'étoit beaucoup amortie à la rencontre des prémiers obſtacles: ainſi à moins que Downing, lequel, à ſon retour à la Haye, aura en main toute la Négociation, ne porte par ſon caprice, ou par quelque particulier intérêt, le Roi ſon Maître plus avant qu'il ne veut aller, il y a apparence que l'affaire s'accommodera; car je remarque que les deux Parties veulent fort éviter tous actes d'hoſtilité. Cependant j'ai fort approuvé les raiſons pour leſquelles vous me mandez par vôtre dépêche du 10., que vous n'aviez voulu rien dire au Sieur de Wit de l'avis que je vous avois donné touchant leur Miniſtre qui eſt à Madrid.



# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 24. *Juillet* 1664.

MEſſieurs les Etats ne m'ont point encore fait ſçavoir leur Réſolution ſur les offres que je leur ai faites de la Médiation de Vôtre Majeſté. J'ai ſçu néanmoins par mes amis, que la Gueldre & la Hollande l'ont acceptée, & que les autres Députez en ont voulu donner avis à leurs Provinces. C'eſt une formalité qui ſe garde dans les affaires de conſéquence, comme celle-ci. Dans huit jours elles rendront une réponſe poſitive, qui apparemment ſera conforme à la Réſolution des deux premiéres Provinces.

Cependant tous les préparatifs pour la guerre continuent, même avec plus de chaleur, depuis que l'on a eu nouvelle ici que les Anglois avoient pris trois Vaiſſeaux venant de Guinée très-richement chargez, appartenans à la Compagnie des Indes d'Occident, & qu'ils avoient penſé ſurprendre Caſtel del Mina. Downing eſt attendu cette ſemaine, & de la maniére dont il s'expliquera, l'on pourra juger ſi les cho-

ſes

ſes ſont diſpoſées à l'accommodement de la part de l'Angleterre.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 31. Juillet 1664.*

MEſſieurs les Etats ne m'ont encore rien répondu ſur les offres que je leur ai faites de la Médiation de Vôtre Majeſté dans les différens qu'ils ont avec l'Angleterre. J'apprens néanmoins que les Députez ont reçû ordre de leurs Provinces de l'accepter, à la reſerve de la Zélande qui les attend encore, & je tiens qu'il eſt de ſon ſervice de ne témoigner aucune impatience pour cela. Peut-être même qu'ils ſont bien aiſe de voir comment le Roi d'Angleterre y répondra, & de régler leur conduite là-deſſus. Downing eſt de retour depuis quatre jours. Il n'a encore viſité perſonne, & l'on eſt ici en attente de ſçavoir ſes ordres. Meſſieurs les Etats n'oſent s'en promettre rien qui aille à l'accommodement, lequel ſemble devoir être plûtôt reſervé à la médiation de Vôtre Majeſté, & ils ſe préparent à la guerre plus que jamais,

jamais, après la priſe que les Anglois ont faite en Guinée de quatre Vaiſſeaux de la Compagnie d'Occident, qu'ils prennent pour la prémiére aggreſſion, & attendent qu'elle ſoit ſuivie de nouvelles hoſtilitez, & que leur Flote des Grandes Indes ſoit arrivée, avant que de ſe mettre à la Mer pour les repouſſer, & devant que faire de plus fortes inſtances à Vôtre Majeſté, pour en tirer les ſecours qu'ils croyent avoir droit de lui demander en vertu du dernier Traité.

J'eſpére que Vôtre Majeſté aura déja bien remarqué, que cette guerre n'a eu juſques à préſent pour ſujet que l'intérêt des particuliers, lequel n'a pas encore entraîné celui des deux Etats, & que les actions qui ſe ſont paſſées ſont de Compagnie à Compagnie, qui ne portent en ſoi aucune déclaration de Guerre qui faſſe tomber en rupture les deux Nations, & par conſéquent qui engage juſqu'à préſent Vôtre Majeſté aux conditions du Traité qu'elle a avec les Provinces-Unies: & je croirois que c'eſt pour cette conſidération que l'Angleterre ſe ménage, & couvre ſes entrepriſes du nom des particuliers, pour éviter que Vôtre Majeſté ne s'en mêle; & ſi elle jugeoit qu'il convient à ſes affaires, de chercher des raiſons pour la diſpenſer de paſſer au de-là de la Médiation, elle juge bien mieux que moi où elles ſe peuvent prendre, & je ne fais cette obſervation que par le zèle que j'ai pour ſon ſervice, & m'en tiens

en

en toutes chofes à l'exécution de fes ordres.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eftrades au Roi.*

*Le* 7. *Août* 1664.

DEpuis le compte que j'ai rendu à Vôtre Majefté l'ordinaire dernier, des affaires d'Angleterre, Downing a fait notifier fon arrivée à Meffieurs les Etats, a vifité le Préfident de femaine, & lui a remis une Lettre du Roi fon Maître, qui marque que fon intention eft de vivre en bonne intelligence avec cet Etat, & de procurer feulement à fes fujets la réparation des torts donts ils fe plaignent, & qu'il charge fon Miniftre de la demander. Meffieurs les Etats l'ont envoyé complimenter par leur Agent. Enfuite Monfieur de Wit l'a vifité; cette vifite s'eft paffée en termes généraux, fans convenir de rien fur les différens, ni fur la maniére de les traiter.

Le 5. de ce mois il a préfenté un Mémoire, qui ajoûte aux vieilles prétenfions une nouvelle plainte contre la Compagnie des Indes Orientales de cet Etat, de ce que par leur ordre les Anglois ont été chaffez du Commerce qu'ils avoient obtenu permiffion

miſſion de faire à Porca d'un Roi des Indes, ſous prétexte que c'eſt une dépendance de Conchin, dont cette Compagnie ſe prétend Souveraine.

Le 6. il en a préſenté un autre, par lequel il offre d'échanger avec Meſſieurs les Etats les Mémoires des demandes & réparations réciproques prétenduës par les deux Nations, & hier l'Agent deſdits Etats lui fut offrir le Mémoire de celle-ci. Cela fait, l'on commencera d'entrer en matiére, & je tiens que ce ſera avec beaucoup de longueur. Cependant Monſieur d'Obdam a eu ordre de mettre à la voile avec trente Vaiſſeaux.

Je fus ſurpris de voir hier Monſieur Downing conduit par mes gens dans mon apartement, avant d'être averti qu'il me dût rendre viſite. Il me fit entendre, que cherchant à voir Monſieur Darminviliers, qui couche quelquefois chez moi, & lui ayant euvoyé demander audience, il n'étoit pas fâché de m'avoir rencontré, pour me témoigner qu'il avoit été toûjours ſerviteur de Vôtre Majeſté ; & en me flattant ſur l'eſtime que je m'étois acquiſe en Angleterre auprès du Roi ſon Maître & de Monſieur le Chancélier, il voulut me faire croire qu'il avoit beaucoup de regret qu'il ne lui fût pas permis de me voir, dans le refus que je faiſois de lui accorder les honneurs qui lui étoient dûs, & qu'il avoit ordre de ſe conſerver; & là-deſſus il entra en matiére, me diſant que Meſſieurs les Etats,

Etats, comme Envoyé Extraordinaire, l'avoient distingué dans toutes les occasions des Résidens, qu'ensuite l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit donné la main chez lui, & que s'il venoit à se relâcher avec moi de ces avantages, contre les ordres qu'il en avoit, Messieurs les Etats étoient convenus de les retrancher, si la différence qu'ils avoient faite de lui aux Résidens n'étoit pas suivie dans les traitemens qu'il recevroit des Ambassadeurs; qu'il avoit été bien aise d'avoir occasion de me donner cet éclaircissement sur sa prétension; & que le désir qu'il avoit de ne se pas voir privé de l'honneur qu'il recevroit de traiter avec moi, lui faisoit encore rechercher tous les moyens pour cela, & l'obligeoit même de m'offrir de se promener avec moi dans le Voorhout, & éviter ainsi les difficultez qui se rencontroient dans ma visite.

Je lui répondis, que je n'avois rien à dire aux ordres qu'il avoit du Roi son Maître; mais que s'il faloit discuter sa prétension par l'usage & la pratique qui étoit établie dans toutes les Cours, il ne se trouveroit jamais qu'un Envoyé Extraordinaire, non plus qu'un Résident, dût recevoir la main ni le pas d'un Ambassadeur; que j'en avois ainsi usé en Angleterre avec Friesendorf, qui se disoit, comme lui, Envoyé Extraordinaire de Suéde; & que de plus j'avois mes ordres auxquels je me devois conformer, qui ne me permettoient pas d'accepter un tempérament comme celui qu'il m'offroit,

cela

cela fait il se retira, & je commandai à un Page de le conduire à la chambre de Monsieur d'Arminviliers, sans bouger de la place où il m'avoit trouvé.

Depuis je m'en suis éclairci avec quelques-uns de l'Etat, sur le traitement qu'il en a reçû. J'ai trouvé qu'il a été distingué en qualité d'Envoyé Extraordinaire des Résidens, comme le sont tous les Envoyez de Vôtre Majesté, & même ceux des Princes qui ne portent pas Couronne close; mais l'on ne demeure pas d'accord que Messieurs les Etats soient convenus de lui retrancher les honneurs accordez, si les Ambassadeurs dans les leurs ne faisoient pas la même distinction. Pour l'exemple de l'Ambassadeur d'Espagne, il est véritable, & Don Esteven de Gamarre en est convenu; mais il a retranché cet honneur, depuis qu'il a sçu que je l'avois refusé. Vôtre Majesté tirera de-là ses conséquences, & verra si cette visite de Downing, que je croi faite avec dessein, n'est point un commencement de Négociation, pour convenir du traitement que je lui ferai, en cas que par la Médiation il soit obligé de se trouver avec moi sur les affaires présentes.

L'on m'a donné avis qu'il a été fait un Traité en Espagne avec la Compagnie Angloise de Guinée, par lequel cette Compagnie s'oblige de fournir aux Espagnols 800. Négres tous les ans à 400. piéces, les conduire à la Jamaïque, d'où ils

doivent être diſtribuez par les Eſpagnols dans les habitations voiſines, & qu'en cette conſidération le Commerce eſt accordé aux Anglois dans quelque partie des Indes.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 8. *Août* 1664.

J'Avois déja remarqué, comme vous, que le différend ſur lequel j'ai offert ma Médiation, n'étant que pour l'intérêt de quelques particuliers, qui n'a pas encore entraîné celui des deux Etats, ni ne peut par conſéquent faire tomber en rupture les deux Nations, je ne me trouve pas juſques à préſent engagé aux conditions du Traité que j'ai fait avec les Etats; & il eſt fort vraiſemblable que c'eſt par cette conſidération que l'Angleterre ſe ménage & couvrira ſes entrepriſes du nom des particuliers, pour éviter que je ne m'en mêle d'autre maniére qu'en ladite qualité d'Entremetteur. Par cette raiſon les Hollandois auroient grand tort, s'il étoit vrai ce que j'ai vû dans les avis de Hollande, qu'ils ſoient demeurez mal ſatisfaits de l'offre de ma Médiation, prétendant que je leur en devois faire une autre de différente nature.

LET-

# LETTRE

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le* 8. *Août* 1664.

LEs occupations extraordinaires que nous a donné la venuë de Monsieur le Légat, m'ont rendu par une pure néceſſité moins ponctuel à répondre à vos dépêches pendant le ſéjour qu'il a fait en ce lieu-ci. Il en partit hier comblé, à ce qu'il proteſte lui-même, des graces qu'il a reçûës de Sa Majeſté de toutes maniéres. Quand il y arriva, Monſieur fut à ſa rencontre à un quart de lieuë, qui étoit la choſe du monde qu'il ſouhaitoit le plus, & celui en effet de tous les honneurs qu'on lui pouvoit rendre, qu'il avoit le plus d'intérêt de ſouhaiter. Sa Majeſté a agréé, qu'après l'avoir vû contre la coûtume, il allât faire ſon Entrée à Paris, où il ſera accompagné ſous le dais par Monſeigneur le Prince & par Monſeigneur, & Sa Majeſté a ſurmonté par ſon autoté les difficultez qui s'étoient mûës touchant l'habit de nos Evêques, & ſur le traitement que ledit Sieur Légat fera au Parlement & aux autres Compagnies: je ne vous en dis

pas le détail, parce qu'à vôtre égard ce ne sont proprement que pures bagatelles, quoique ce soient les plus grandes affaires de la Cour de Rome: outre que, quelque excès qu'il y eût de nôtre part, il n'y sçauroit aller rien du nôtre, pouvant toûjours tout couvrir du prétexte de pieté. Sa Majesté lui a d'ailleurs accordé, que le Pape pût rétablir la garnison qui étoit dans Avignon, bien que par un article secret du Traité de Pise, ce point eût été reservé à la pleine disposition de Sa Majesté. Elle a encore accordé à Son Eminence la grace du Cardinal Imperiali, & que Monsieur Roberti, de la conduite duquel, dans les embarras passez, Sa Majesté n'avoit pas été satisfaite, pût nonobstant cela demeurer Nonce ordinaire en France, après qu'il aura fait sa fonction de Nonce extraordinaire pour les Langes de Monseigneur le Dauphin; & pour conclusion, quand Son Eminence est partie, Sa Majesté l'a envoyé régaler d'une Croix de Diamans de cinquante mille écus; Dom Sigismond, Neveu du Pape, & un Picolomini, aussi petit-Neveu de Sa Sainteté, de deux boëttes avec le portrait de Sa Majesté enrichi de Diamans, & tous les autres plus considerables de sa suite ont eu de beaux présens, dont ils témoignent être si satisfaits, qu'ils avouënt eux-mêmes, qu'il n'y a de véritables richesses & magnificences qu'en ce Royaume, ni de grand Roi en toutes choses que le nôtre.

LET-

# LETTRE

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 15. *Août* 1664.

MOnſieur le Légat fit ſon Entrée ſolemnelle à Paris Samedi dernier, dont vous aurez vû la relation dans les Gazettes. Il a depuis cela, par permiſſion du Roi, donné le Jubilé du mois de Mars dernier à tout le Royaume. Il n'a ſejourné à Paris que trois jours après ſon Entrée, qu'il a employez à viſiter Madame la Ducheſſe d'Orléans la Douairiére, Monſeigneur le Prince, Monſeigneur le Duc & quelques Princeſſes, & en eſt parti Mardi pour ſe rendre à Lyon par la voye de Troyes & de Dijon, en treize jours de marche. La Maiſon du Roi l'aura accompagné juſques à Troyes, & Monſieur le Duc de Montauſier juſques à Lyon, où il le verra embarquer ſur le Rhône, pour aller en deux jours à Avignon, dont il a par avance envoyé prendre poſſeſſion au nom du Pape & du St. Siége, ſur les expéditions que Sa Majeſté lui en a fait remettre de Fontainebleau, par leſquelles elle revoque les Ar-

rêts du Parlement de Provence de la réünion de cet Etat à la Couronne.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 18. *Septembre* 1664.

J'Ai eu le tems de visiter les Députez des Villes devant l'ouverture de l'Assemblée, & cela a été assez nécessaire pour les remettre de l'alarme où les avoient jettez certains bruits qui s'étoient repandus en mon absence dans les Provinces. La plûpart étoient persuadez que Vôtre Majesté n'avoit employé sa Médiation ici & en Angleterre que par forme, & pour satisfaire en apparence à l'obligation du Traité d'Alliance ; que son véritable intérêt se trouvoit à fomenter la guerre naissante des Etats avec l'Angleterre, dans la conjoncture prochaine de la mort du Roi d'Espagne, afin de trouver moins d'opposition à recueillir les droits successifs de la Reine dans les Païs-Bas; qu'ainsi les Provinces-Unies ne devoient se promettre aucun secours de Vôtre Majesté sur les différens présens; que d'ailleurs ils étoient avertis qu'il se faisoit

ſoit en France un Traité de Commerce avec l'Angleterre, qui ne pouvoit être que trop préjudiciable à cet Etat; qu'ils n'en ſçavoient pas bien préciſément les conditions, mais qu'ils avoient tout ſujet d'en être allarmez.

Je leur ai fait entendre, que j'avois trop bonne opinion d'eux, pour croire qu'ils fûſſent capables de ſe laiſſer perſuader par les ſimples bruits qui couroient ſans aucun fondement, que je ſçavois d'ailleurs être pouſſez par les anciens Ennemis de leur repos, la Cabale d'Eſpagne & celle d'Angleterre, qui les vouloient obliger de ſouſcrire à toutes les conditions que leur voudroit impoſer le Roi d'Angleterre par un Traité, & les aliéner pour cela de toutes les eſpérances qu'ils pouvoient légitimement fonder ſur la France; que juſques à préſent Vôtre Majeſté avoit fait tout ce à quoi l'engageoit la véritable amitié qu'elle a pour leurs intérêts & l'obligation de ſes Traitez; & que je leur rendrois un très-méchant office, ſi je lui découvrois qu'ils n'en fuſſent pas ſatisfaits, ou qu'ils euſſent conçû la moindre défiance de ſa bonne foi.

Qu'à l'égard du Traité d'Angleterre, m'en parlant auſſi confuſément qu'ils faiſoient, & n'ayant rien de poſitif à m'alléguer pour fonder leurs craintes, je pouvois les aſſûrer qu'elles étoient mal conçûës & inſpirées par les artifices de leurs envieux; que Vôtre Majeſté travailloit à renouveller l'Al-

liance de cette Couronne, comme ils avoient fait la leur; qu'ils pouvoient se souvenir, que leur ayant été offert d'entrer dans celle qui se fit avec eux en 1662, Elle témoigna en vouloir une séparée, laquelle se traite à présent, mais sans aucun préjudice de leurs intérêts dans le Commerce.

Ce discours les a un peu rassûrez, mais ne les empêche pas de désirer quelque chose de Vôtre Majesté au de-là de ce qu'Elle a fait auprès du Roi d'Angleterre. J'ai même pénétré, dans l'entretien que j'ai eu avec eux, que Monsieur de Wit m'en devoit faire la proposition. Si bien que l'ayant vû le 17. il me tint les mêmes discours que j'avois déja entendus de la plupart des Députez des Villes, & me débita ces bruits, non pas comme en étant persuadé, mais comme un poison qui se glissoit dans l'esprit des peuples, dont les mieux sensez ne pouvoient pas être les maîtres, & qu'il condamnoit tout le prémier, comme contraires aux marques de l'amitié sincére & de la bonne foi qu'ils ont reconnuë en Vôtre Majesté par les offres de sa Médiation; mais qu'ils auroient à désirer, pour en rendre tout le monde persuadé, qu'Elle eût la bonté de faire entendre au Roi d'Angleterre, qu'ayant été informé par Messieurs les Etats, ou par mes Lettres, des plaintes qu'ils font des entreprises passées en Guinée, Elle auroit vû qu'ils content pour cela la prise des Forts

Forts de Cabourt & Toracy & de quelques Navires; que comme Sa Majeſté Britannique a témoigné par toutes ces apparences n'en rien ſçavoir, & être portée à la paix, il ſembleroit à Vôtre Majeſté, que le moyen le plus prompt d'y parvenir ſeroit de reſtituer ledit Fort & les Navires, ſuppoſé qu'ils ayent été pris, & qu'elle voulût bien faire quelques inſtances pour cela; que Meſſieurs les Etats étoient ſi bien perſuadez que leurs intérêts lui ſont chers, & que par les ſentimens qui lui ſont naturels, elle en prendra la conſervation, qu'ils ſe trouvent tous diſpoſez à les y remettre entiérement, & à ſe ſoûmettre à ſon jugement, ou à celui de ſon Parlement de Paris, ou de tels Commiſſaires qu'elle voudra nommer ſur la difficulté qui ſe trouve dans l'explication des mots, *litem inceptam proſequi*, contenus dans le 15. Article du Traité de l'Angleterre avec les Etats, où eſt tout le nœud de la principale conteſtation; qu'ils ne peuvent éviter la guerre dont ils ſont ménacez que par là; & qu'en cas que l'intervention de Vôtre Majeſté, appuyée des grandes raiſons dont elle pourra être ſoûtenuë, ne produiſe pas auprès du Roi d'Angleterre le bon effet que raiſonnablement ils en devoient attendre, du moins ils juſtifieront par-là à toute la Chrêtienté, qu'il leur ſuſcite une guerre de gayeté de cœur, & ſongeront ainſi à la repouſſer, ſans être blâmez de per-

 ſonne,

ſonne, par tous les moyens que Dieu leur a mis en main.

Je répondis à cette propoſition de Monſieur de Wit, que déja, par les offices qu'avoit fait Monſieur de Comminges, & la maniére dont le Roi d'Angleterre y avoit répondu, Vôtre Majeſté avoit lieu de croire, qu'il ſe trouvoit engagé à vouloir la guerre par l'intérêt de ſes peuples, & la forte paſſion avec laquelle ils avoient témoigné la déſirer par les inſtances qu'ils en avoient faites au Parlement; qu'après cela je jugeois, que mal-aiſément il pouvoit ſe diſpenſer de la pouſſer, la dépenſe s'en trouvant preſque faite, & qu'ainſi c'étoit en quelque façon commettre Vôtre Majeſté, de l'engager à de nouvelles inſtances; que néanmoins, comme je connoiſſois ſes ſentimens portez au bien de cet Etat, je ne me défendois pas de lui en écrire; mais que, ſi le Roi d'Angleterre étoit en volonté de les éluder, comme il avoit fait juſques ici, il en trouveroit mille moyens dont elle ne pourroit pas ſe plaindre avec raiſon.

Il me remit encore ſur le même diſcours dont il avoit entretenu le Sieur Bataille au ſujet du Projet, & je coupai court ſur cette matiére, en lui faiſant entendre, que c'étoit une propoſition prématurée, & qu'il ſeroit aſſez tems d'en régler les conditions à l'ouverture de la ſucceſſion de la Reine; que je lui avois amplement déduit les raiſons qu'avoit Vôtre Majeſté

Majeſté d'en uſer ainſi; que cependant je pouvois lui répondre, qu'elle ne refuſeroit aucune des propoſitions raiſonnables que Meſſieurs les Etats déſiroient d'elle pour la ſûreté de leurs frontiéres, & les autres avantages qui pourroient regarder l'affermiſſement de leur Etat.

C'eſt maintenant à Vôtre Majeſté, à voir ſi ſes intérêts ſe rencontrent à donner des affaires à ces gens-ci, & s'il lui convient de les trouver occupez à une guerre comme celle d'Angleterre, lorſqu'elle aura des prétenſions à diſputer dans leur Voiſinage. En ce cas elle peut trouver les moyens de laiſſer aller le cours des affaires, & paroître pourtant faire ce à quoi l'oblige la foi des derniers Traitez; & pour cela je penſe que, pour ne les laiſſer pas fortifier dans leurs ſoupçons, elle peut ſans danger leur accorder quelque choſe de ce qu'ils lui demandent, dans l'apparence qu'il y a que cela ne produira rien, & n'interrompra pas le cours d'une guerre forcée, que l'intérêt & l'animoſité forment plûtôt que la juſtice.

J'envoye à Vôtre Majeſté les Mémoires généraux des demandes réciproques des deux Nations, la Réponſe du Roi d'Angleterre à celles de l'Ambaſſadeur van Goch, & un Mémoire préſenté par Downing à Meſſieurs les Etats, dont le méchant François & le galimatias fatigueront aſſûrément celui

qui voudra prendre la peine d'en faire la lecture.

Parmi les préparatifs que font Messieurs les Etats pour cette guerre, il y en a un fort remarquable, c'est la levée de 8000. Matelots, qui serviront de soldats en cas de besoin dans les Places & sur les Vaisseaux, & ce sera un Corps qui pourra remplacer le Corps Anglois qu'il faudra qu'ils licentient, en cas que les affaires viennent à une rupture déclarée.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 25. *Septembre* 1664.

PAr les Résolutions que prirent, il y a six jours, Messieurs les Etats sur les affaires d'Angleterre, il fut dit, que Monsieur Downing seroit convié de produire les preuves des plaintes, faites par le Roi d'Angleterre contre le Général Hollandois dans la Guinée; afin que, s'il se trouvoit que ce Général se fût mal comporté contre les Anglois, l'Etat se chargeât de la réparation qui pourroit être légitimement dûë. A cela Downing a répondu, qu'il n'avoit pas encore reçû les preuves, mais qu'il les attendoit.

Il

Il n'a été rien résolu par les Commissaires, dans l'Assemblée qui s'est faite la semaine passée sur ces affaires, mais la prochaine pourra résoudre quelque chose. Cependant Downing continuë de dire, que le Roi son Maître n'est point satisfait de tout ce que Messieurs les Etats ont allégué, ou pourront alleguer, sur l'explication des mots *litem inceptam prosequi*, au sujet du différend des deux Vaisseaux Bonne Espérance, & bonne Avanture, & qu'il ne souffrira point qu'un tiers soit Juge de leur signification.

Les Lettres d'Angleterre portent, que le Roi a dit à l'Ambassadeur van Goch, qu'il n'étoit point satisfait du procédé de Messieurs les Etats; qu'il envoyeroit un bon nombre de Vaisseaux sur les Côtes de Guïnée, & que six mois après l'on pouvoit s'assûrer qu'il porteroit la guerre en Europe; & le Duc d'York s'est vanté à lui-même, que l'année prochaine il commanderoit en personne la Flote, & défendroit ainsi les droits de sa Nation.

L'Armée Navale de cet Etat s'est renduë par son ordre devant Guinée. L'on délibere présentement, si on lui fera encore tenir la mer, ou rentrer dans les Ports, parce qu'à la fin de ce mois elle commencera à manquer de vivres. Il est encore incertain si les Vaisseaux de l'Etat agiront comme un secours donné à la Compagnie; cependant les préparatifs faits pour cela continuënt, & les huit mille Matelois de le-

vée doivent être repartis dans les 80. Compagnies d'Infanterie de la Nation, & sur les autres Corps on prend trois hommes par Compagnie, pour servir à cette expédition.

Il y a nouvelle ici que les Anglois ont pris une place dans l'Amerique, appellée la Longue Isle.

Pendant que Messieurs les Etats se trouvent ainsi occupez, il n'y a pas d'apparence qu'ils écoutent les propositions de Gamarre, & j'ai répondu si brusquement à Monsieur de Wit sur cette matiére, quand il a voulu l'entamer, que je suis assûré qu'il ne me tâtera plus là-dessus, & Vôtre Majesté n'en doit être nullement en peine.

Bien loin qu'Annibal Sexter prenne occasion du séjour qu'a fait ici sa femme, pour y faire un voyage, & éclairer ainsi de plus près tous les mouvemens des différens de cet Etat avec l'Angleterre, il n'est fait nulle mention qu'il y doive venir. Sa femme même le va trouver dans huit ou dix jours, & lorsque Monsieur de Wit a voulu faire entendre le contraire au Sieur Bataillier, ç'a été pour lui en faire tirer des conséquences qui allassent à l'avantage des affaires de Messieurs les Etats.

La Province de Zélande s'est jusqu'à présent préservée de la peste par son bon ordre. Elle tient encore à présent à l'entrée de la Meuse des Vaisseaux de guerre, qui défendent l'abord dans leurs Ports aux autres Provinces; mais j'estime que la pré-

cau-

caution qu'a pris Vôtre Majeſté d'y envoyer Monſieur Nacquart, étoit néceſſaire pour empêcher les fraudes qui pouvoient être pratiquées entre les Marchands, qui par intelligence pouvoient étendre aux autres Provinces, la grace qu'elle entend faire à la Zélande ſeule.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi*

*Le 2 Octobre 1664.*

LA Lettre que j'ai reçû de Vôtre Majeſté a raſſûré Monſieur de Wit ſur les alarmes qu'il avoit conçûës du Traité d'Angleterre, & lui a donné moyen de remettre les eſprits des principaux de l'Etat, qui en avoient pris de la défiance. Comme elle explique fort obligeamment ſes intentions ſur ce ſujet, j'ai crû la lui devoir communiquer, pour lui donner ainſi une nouvelle marque de confiance, & m'attirer la ſienne de plus en plus. Il m'a paru ſenſiblement touché de la maniére dont Vôtre Majeſté a trouvé à propos de faire paſſer ſes offices auprès du Roi d'Angleterre au ſujet des différens de Guinée, & il eſtime qu'il y a lieu d'en attendre un bon ſuccès,

cès, & par la conſidération de ſon entremiſe, & parce que le Roi d'Angleterre ne peut alléguer d'autres raiſons de l'inſulte qui a été faite aux Forts de Cabo Vert, Soçorani & aux Vaiſſeaux de la Compagnie des petites Indes, que les torts & dommages que prétendent avoir reçû d'elle ſes Sujets dans ces Côtes, par leſquels elle s'eſt attiré cette irruption, & que juſques à ce qu'ils ſoient connus & reparez, il ne peut ordonner aucune reſtitution; auquel cas Vôtre Majeſté s'engageant de procurer auprès de Meſſieurs les Etats la réparation deſdits torts quand ils ſeront pleinement juſtifiez, & donnant ſa parole Royale pour cela, il ſembleroit que ledit Roi ne pourroit ſe défendre en juſtice de convenir de ladite reſtitution, & Vôtre Majeſté pourroit employer pour raiſon de la bonne diſpoſition, où ſont leſdits Etats, de le ſatisfaire là-deſſus, vû les offres qu'ils font déja par leur Réſolutions des 18. & 25. Septembre, de payer les pertes qu'ont ſouffert cinq Vaiſſeaux Anglois, pour avoir été empêchez dans leur Commerce dans les grandes & petites Indes, ainſi qu'elle le verra dans les Mémoires que m'a communiquez Monſieur de Wit, & que je lui envoye. C'eſt ce qu'il déſiroit préſentement de Vôtre Majeſté, & je me ſuis chargé de le lui faire ſçavoir. Elle verra mieux que perſonne, ſi ces nouvelles inſtances conviennent à ſes intérêts, & elle ne manquera pas de remarquer, que par ce prémier

mier relâchement que font Messieurs les Etats, ils semblent insensiblement donner les mains à ce que les Anglois ont désiré d'eux en leur faisant cette querelle, & convenir presque d'en sortir pour de l'argent, ainsi que Downing se l'est toûjours proposé. Ils ne laissent pas de disposer leur Flote de Guinée à partir au prémier jour, & de la faire escorter par celle que commande Monsieur d'Obdam jusqu'à la Côte d'Espagne; ils ajoûtent au vieil état de la Marine vingt nouveaux Navires qu'ils font construire, dont le moindre sera de 60 piéces de Canon, & qui seront prêts dans quatre mois, le fonds état faint pour cela, & l'imposition du deux-centiéme dénier, qui se levoit du tems de la guerre contre l'Espagne, ayant été résoluë.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

*Le 3. Octobre 1664.*

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, par la facilité avec laquelle nous avons consenti que la Province de Zélande, qui se trouve libre & exempte du mal contagieux dont il a plû à Dieu d'affliger la plûpart de vos autres Provinces, continuât son Commerce en France avec nos sujets, & que tous les Vaisseaux qui en partiront soient reçûs dans nos Ports & Havres, suivant les conditions qui ont été ajustées sur les lieux avec le Sieur Hacart; il vous sera aisé de connoître, que nous désirons sincérement de vous donner en toutes rencontres des marques de nôtre bonne volonté, & que nous aurions eu beaucoup de joye, d'être en état de pouvoir accorder la même liberté à vos autres Provinces: mais le soin que nous sommes obligez de prendre de la conservation de nos Sujets, ne nous permettant pas de rien changer ni alterer aux précautions que nos Cours de Parlement, par nôtre ordre, ont

ont eſtimé à propos de prendre pour les préſerver de ce fléau; nous avons voulu vous témoigner par cette Lettre, que c'eſt avec beaucoup de déplaiſir que nous exerçons cette rigueur, & que nous faiſons des vœux continuels à Dieu, afin qu'il lui plaiſe de nous donner les moyens de la faire ceſſer, par le rétabliſſement de la ſanté dans vos Provinces, priant ſur ce Dieu, qu'il vous ait, très chers grands Amis, Allièz & Confédérez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit en nôtre Château de Vincennes, le troiſième jour d'Octobre 1664.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La ſuperſcription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 9. Octobre 1664.*

JE rendis Monsieur de Wit tellement satisfait des bonnes intentions de Vôtre Majesté au sujet des différens d'Angleterre, en lui faisant voir, il y a huit jours, la maniére obligeante dont Elle m'en écrivoit par sa Lettre du 26. du mois passé, qu'il n'étoit pas nécessaire que j'ajoûtasse de nouveaux offices pour l'en rendre mieux persuadé. Néanmoins, pour satisfaire à l'ordre que m'en donne Vôtre Majesté par sa derniére dépêche, je n'ai pas laissé de l'assûrer, que Monsieur de Comminges avoit reçû des ordres très-exprès, de s'employer auprès du Roi d'Angleterre pour la restitution des Forts de Guinée, & des Vaisseaux apartenant à la Compagnie des petites Indes; si bien que, dans le rapport qu'il en a fait à Messieurs les Etats Généraux, il a été chargé de m'en témoigner leur reconnoissance, & l'espérance où ils sont que par cette voye leurs différens se pourront terminer amiablement. Downing même depuis quelques jours à radouci ses Mémoires, & demandé d'entrer en matiére avec les

les Commissaires, sur les offres qui lui ont été faites de venir à un dédommagement des cinq Vaisseaux dont le Commerce a été interrompu dans les Indes par les Hollandois: mais au même tems que les Etats Généraux se louënt du procedé honnête & obligeant de Vôtre-Majesté sur cette matiére, ceux de Hollande m'ont fait entendre par le même Monsieur de Wit, le préjudice que reçoit leur Province du refus qui leur est fait de continuër leur Commerce en France sous la précaution de la quarantaine, & que cette surséance de tout Commerce est une rigueur qui n'est point exercée sur eux en Espagne, en Italie, en Angleterre, ni chez aucune autre Nation; & comme en même tems Vôtre Majesté le permet entier, ou avec peu de restriction à la Zélande, quelques-uns en veulent induire, qu'elle a eu dessein en cela de favoriser & s'acquérir cette Province, de mortifier la Hollande, de donner de la jalousie aux autres, & de causer ainsi de la division entr'elles. Ils vont même jusques-là, de soûtenir que la Zélande n'a pû se séparer de la Généralité dans la demande qu'elle a faite de cette grace, sans blesser l'Union; & comme l'intérêt est la partie sensible de ces Peuples, ils paroissent fort échauffez à désirer, qu'il ne soit pas blessé par une interdiction qui leur semble rigoureuse, & je suis prié d'en écrire en ce sens à Vôtre Majesté; mais devant, je leur ai fait entendre, qu'elle n'agissoit dans cette rencontre qu'a-

qu'avec cet esprit de bonté qui la fait veiller en toutes occasions à la conservation de ses Peuples, & qu'elle ne cherchoit par cette interdiction qu'à les garantir du fléau qui affligeoit les Provinces ; que si la Zélande en avoit été atteinte, elle y auroit été comprise comme les autres, & qu'en cela elle n'exerçoit sur elles que la même rigueur qu'elle faisoit exercer présentement sur Toulon, à l'égard du reste du Royaume (depuis que cette Ville se trouvoit affligée de ce mal) par une précaution nécessaire, & que sa conduite sincére & obligeante à l'égard de tout l'Etat, & l'affection avec laquelle Vôtre Majesté entroit dans leurs intérêts, devoient être une puissante raison pour rassûrer les esprits contre les méchantes explications que l'on vouloit donner à son procédé. Elle jugera mieux que moi de la force de ces raisons, & verra s'il n'y a point d'inconvénient de leur accorder leur demande. Tout ce que je puis dire là-dessus, c'est que le mal est diminué à Amsterdam la semaine passée, que le nombre des morts ne va qu'à 700., que dans les autres Villes, jusques à la Haye, il y a aussi une diminution considérable, & que l'on espére que dans deux mois il y aura une cessation générale.

La Flote destinée pour la Guinée n'attend que le vent pour partir, & Monsieur d'Obdam est toûjours chargé de l'escorter jusques aux côtes d'Espagne. L'Assemblée de

de Hollande, qui devoit ſe ſéparer cette ſemaine, eſt continuée encore juſqu'à la fin de la prochaine. Quelques Villes de cette Province ſe ſont oppoſées au deux-centiéme dénier, dont la levée avoit été reſoluë.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 10. *Octobre* 1664.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 2. de ce mois. Je n'ai point encore d'avis de ce qui ſe ſera paſſé à Londres lorſque le Sieur de Comminges aura exécuté l'ordre que je lui ai donné de parler au Roi de la Grande Bretagne de la reſtitution du Cap Verd, & des Navires Hollandois pris par ſes Sujets en la Côte de Guinée. Je lui ferai maintenant une recharge, en conformité de vôtre derniére Lettre, ſur l'occaſion que m'en donnent les nouvelles offres des Etats, de payer les pertes qu'on ſouffert ſix Vaiſſeaux Anglois, pour avoir été empêchez dans leur Commerce des Indes. Vous en pouvez aſſûrer le Sieur de Wit, & lui dire, que j'ai beaucoup de joye de voir que les choſes ſe diſpoſent de cette ſorte à l'accommodement.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 16. *Octobre* 1664.

LEs derniéres Lettres que j'ai reçûës de Vôtre Majeſté du 10. de ce mois m'ont donné lieu de voir Monſieur de Wit, pour lui faire connoître qu'elle ne perd aucune occaſion de s'employer auprès du Roi d'Angleterre pour le porter à un accommodement, par la réſolution qu'elle a priſe d'envoyer ſes ordres à Monſieur de Comminges, afin qu'il faſſe valoir la juſtice & l'honnêteté du procédé de Meſſieurs les Etats, ſur les offres qu'ils font de payer les pertes ſouffertes par les cinq Vaiſſeaux Anglois qui prétendent avoir été empêchez dans leur Commerce des Indes; & comme j'ai accompagné ces démonſtrations officieuſes de l'affection de Vôtre Majeſté, des aſſûrances qu'elle me charge de donner au Sieur de Wit, qu'elle a beaucoup de joye de voir les choſes dans une ſi bonne diſpoſition, il m'a fait entendre, que comme Meſſieurs les Etats ſe ſentoient infiniment obligez à tant de

de marques de ſa bonté Royale, ils étoient bien marris de remarquer par la conduite du Roi d'Angleterre, qu'elles ne produiſoient aucun effèt dans ſon eſprit qui leur pût faire eſpérer que leurs différens finiront par une paix; qu'ils avoient avis que les Anglois avoient encore pris en Guinée le Fort de Capo Verd, & qu'ils continuoient leurs hoſtilitez ſur toute cette Côte; que lorſque leur Ambaſſadeur avoit fait ſes plaintes au Roi d'Angleterre de la priſe de Cabo Verd, il avoit répondu comme celui qui n'avoit nulle part à cette action, & comme ſi elle avoit été commiſe par la ſeule Compagnie Angloiſe, bien que ſes Vaiſſeaux de Guerre fuſſent partis avec ſon pavillon; que depuis il s'étoit formaliſé de l'armement que faiſoient Meſſieurs les Etats, & avoit fait connoître, que ſe ſentant par-là obligé d'armer de ſon côté, il les prenoit pour les aggreſſeurs, & prétendoit un dédommagement de la dépenſe où il avoit été conſtitué pour cela: que tout ce procédé faiſoit voir l'intention où il étoit, de faire produire une guerre à des différens particuliers, qui naturellement devoient être terminez par une juſtice réglée, ou par des arbitres convenus; qu'ils offroient de nouveau de ſoûmettre l'explication des mots, *litem inceptam proſequi*, au jugement de quelque Parlement de France, ou de la Chambre de Spire, ou à celui de toutes perſonnes deſintéreſſées: qu'après toutes ces avances d'honnê-
 teté

teté que faisoient Messieurs les Etats pour parvenir à un bon accommodement, & les offices que Vôtre Majesté faisoit passer par son Ambassadeur à ce dessein, s'ils n'étoient pas reçûs, ils justifioient à toute la Chrêtienté la justice de leur procedé, & qu'ils attendent que Vôtre Majesté, suivant l'engagement de ses derniers Traitez & de la garantie convenuë, se verra obligée d'entrer avec eux dans cette guerre.

Je lui ai répondu, qu'il faloit attendre l'effet que produiroient les nouvelles instances de Mr. de Comminges, devant que de se persuader que le Roi d'Angleterre voulût venir avec eux à une rupture formelle: que Vôtre Majesté ne manqueroit jamais à l'obligation de ses Traitez avec aucun de ses Aliez, mais principalement avec Messieurs les Etats, qui lui étoient les plus chers de tous; mais que le tems n'étoit pas encore venu de demander l'effet de la garantie; qu'il pouvoit se souvenir que le Traité expliquoit cette garantie sur les droits qui pouvoient être contestez en Europe; que jusqu'à présent tous les différens qui avoient paru entre eux & l'Angleterre, ne regardoient que les déprédations & les troubles au Commerce qui se faisoit hors de l'Europe, au dedans de laquelle ils ne pouvoient convaincre les Anglois d'avoir commis aucune hostilité, en vertu de laquelle ils fûssent en droit de demander l'effet de ladite garantie. De cette façon je fis convenir Monsieur de Wit

de

la force & des conditions de cette garantie, & du tems auquel Messieurs les Etats la pouvoient demander; & je m'aperçois que tout leur but est de rendre Vôtre Majesté arbitre de leurs différens, de l'engager à négocier pour cela si bien avec le Roi d'Angleterre qu'il en convienne lui-même: je croirois même, que, comme ils ne veulent pas la guerre, ils ne cherchent qu'un moyen honnête de faire la paix, & de donner presque ce qu'on leur demande, en sauvant l'honneur & la réputation de l'Etat, & qu'ils consentiroient de s'y soûmettre, si Vôtre Majesté les y avoit condamnez. Ce seroit assûrément une occasion glorieuse pour Elle de paroître, & donner la paix à deux puissans Voisins, si elle trouvoit les dispositions nécessaires à la recevoir en Angleterre, comme elle les trouve en ces gens-ci.

La Flote a pris de nouvelles victuailles à Goerée, & attend toûjours le vent bon pour passer en Guinée, & doit prendre la route de la Manche pour cela. L'on travaille à la construction de vingt navires de guerre, & à la fonte de leur artillerie.



# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 17. *Octobre* 1664.

IL me mande là-dessus qu'il a dit au Roi, qu'à présent qu'on ne pouvoit plus douter desdites prises, & que par conséquent il pouvoit se déclarer, s'il avoit sincérement envie de les remettre & de les rendre, ainsi qu'il l'avoit laissé espérer à l'Ambassadeur de Hollande; que cette Déclaration m'avoit toûjours paru un bon & sûr moyen pour faire l'accommodement, les autres différens ne consistant qu'en quelques dédommagemens de Vaisseaux pris de part & d'autre, & qu'il sembloit que Dieu fournissoit ce moyen aux parties, & à ceux qui ne souhaitoient que la paix, pour entrer dans une véritable & sincére Négociation, & faire cesser les apprêts, qui étoient si considerables de part & d'autre que tout étoit à craindre. Il a ajoûté, qu'ayant ordre de moi de profiter de toutes les occasions qui pourroient servir à un accommodement, il embrassoit celle-là pour lui dire, que j'étois toûjours dans les mêmes sentimens d'offrir ma Médiation, dont il n'avoit

n'avoit cessé les offres qu'en conséquence de la réponse qu'on lui fit la premiére fois qu'il l'avoit offerte, sans autre intention que celle de la paix.

Le Roi de la Grande Bretagne a répondu, que jamais il ne feroit difficulté de remettre ses intérêts & ceux de la Nation entre mes mains, & que s'il n'avoit pas accepté formellement ma Médiation, c'est que véritablement il n'avoit pas crû que l'on en vînt à une rupture; mais que présentement, qu'il sçavoit de bonne part que l'Ambassadeur des Etats lui devoit déclarer, que la Flote de Guinée étoit prête à partir sous l'escorte du Sieur d'Obdam au travers de la Manche, il ne pouvoit s'empêcher, sans préjudicier à sa Dignité & à son honneur, de se servir des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour empêcher le progrès de leurs injustes desseins; qu'il étoit persuadé que je n'y trouverois rien à redire quand je voudrois juger des sentimens d'autrui par les miens propres. Quant à la proposition de rendre les Forts & les Navires, il ne s'est point expliqué autrement de son intention. On verra s'il s'en ouvrira davantage à la seconde recherche que ledit Sieur de Comminges a ordre de faire, comme je vous l'ai marqué par ma derniére dépêche.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 23. Octobre 1664.*

PAr les trois derniéres Lettres contenuës dans la dépêche de Vôtre Majeſté du 17. de ce mois, j'ai vû la réponſe qu'a fait le Roi d'Angleterre aux inſtances de Monſieur de Comminges; & en ayant informé Monſieur de Wit, je l'ai confirmé dans l'opinion où il eſt, qu'elle ne perd aucune occaſion de donner des marques de ſon amitié à Meſſieurs les Etats, & qu'elle déſire, avec tous les ſentimens d'un bon Allié, de divertir la guerre dont ils ſont ménacez. Mais en même tems il eſt perſuadé, & par cette réponſe, & par les avis que donne l'Ambaſſadeur van Goch, que le Roi d'Angleterre eſt éloigné de tout accommodement; & en ſe préparant à tous les évenemens fâcheux que peut entraîner une rupture, il ne laiſſe pas de ſouhaiter que Vôtre Majeſté ne ſe rebute pas de ſes offices, & il ſe flatte que peut-être à la fin, les Miniſtres d'Angleterre ſe trouvant preſſez par les offres qu'elle fera de procurer une juſte réparation de toutes les pertes qui cauſent les différens préſens, ils ne

ne pourront ſe défendre de les accepter: & comme elle aura vû par ma derniére dépêche, que dans la forte paſſion où ſont Meſſieurs les Etats d'éviter cette guerre, ils paſſeroient volontiers condamnation ſur quantité de chefs, même conteſtables, par la Médiation de Vôtre Majeſté; je m'apperçois encore aujourd'hui, que, pourvû que les Forts & Vaiſſeaux qui leur ont été enlevez en Guinée leur ſoient reſtituez, ils ſoûmettront aveuglément au jugement de Vôtre Majeſté toutes les autres prétenſions, même le dédommagement qu'ils ont droit de prétendre pour la dégradation deſdits Forts, enlevement de Marchandiſes, Artillerie, & autres pertes ſouffertes en cette occaſion: ſi bien qu'il ſe pourroit faire que la reſtitution deſdits Forts & Vaiſſeaux étant aſſûrée, les Anglois ſortiroient avantageuſement de toutes les demandes qu'ils ont faites, toucheroient de l'argent, comme ils l'ont prétendu, pour le dédommagement des pertes dont ils ſe plaignent, & que l'on ſe ſoûmettroit ici à ces conditions par déférence à la Médiation de Vôtre Majeſté; & l'on ne s'éloigneroit pas de lui en donner des aſſûrances de la part de Meſſieurs les Etats, ſi l'Angleterre s'étoit laiſſé entendre qu'elle voulût bien l'accepter; c'eſt ce que j'ai repréſenté dans une longue converſation que j'ai euë avec Monſieur de Wit, ſur quoi Vôtre Majeſté fera ſes judicieuſes réflexions.

La Flote de Guinée, au nombre de 16. Vaiſſeaux, ſe trouve à la veille de partir, le vent étant bon pour cela. Elle ſera eſcortée juſques à la Côte d'Eſpagne par celle que commande Monſieur d'Obdam, de 27. gros-Navires de guerre, & qui doit paſſer par la Manche.

Le bruit court ici, que les Miniſtres d'Eſpagne ont obligé l'Empereur de précipiter la paix avec le Turc, pour lui faire conclure ſon mariage avec l'Infante, ſans la ceſſion des Païs-Bas, & que l'Archiduc d'Inſpruck y vient commander; & un de mes amis particuliers du Corps des Etats m'a averti, que l'Electeur de Brandebourg a pris de grandes & étroites liaiſons avec l'Empereur, où entrent toute la Maiſon d'Orange & les gens de ſa cabale; qu'il a ménagé pour cela le mariage de la jeune Princeſſe avec cet Archiduc; que les conditions pour la Réligion ſont réglées, ſuivant leſquelles il lui eſt permis d'avoir un Miniſtre ſous le nom de Valet de Chambre, & deux femmes de ſa Réligion, dont l'exercice ſe fera dans ſon apartement; & ſur ce plan Friquet & Richard ſe promenent dans les Villes & cabalent à la Haye, pour inſinuer dans les eſprits la grandeur de la Maiſon d'Autriche, en éxagérant que l'Empereur ſe voit par cette paix une Armée de cinquante-mille hommes à ſa diſpoſition, ſans aucune dépendance des Princes d'Allemagne, & tâchent d'en faire concevoir de la crainte, pour porter les

Peu-

Peuples de ces Provinces, & par le voisinage des Païs-Bas, & le moyen qu'il aura de les proteger contre les desseins ambitieux de Vôtre Majesté, à s'éloigner d'Elle, & prendre des engagemens avec l'Empire pour leur conservation particuliére. C'est la maniére en ce païs plus que dans les autres, où les résolutions se prennent avec longueur, d'agir avec ces voyes d'insinuation, semer & répandre des bruits qui frappent les esprits avant que de les émouvoir, & après on se sert des occasions que fournit le tems pour leur faire produire l'effet que l'on s'en est proposé. Comme ces desseins vont directement à détruire le Gouvernement présent, & par conséquent toute l'autorité de Monsieur de Wit, j'ai pris occasion dans ma derniére conférence, de lui toucher un mot en termes généraux de la pratique de ces deux Ministres de la Maison d'Autriche, & des avis que j'avois qu'ils tramoient quelque chose dont j'étois en peine. Il me répondit, sans s'ouvrir aussi, qu'ils avoient des desseins qui ne réüssiroient pas, & auxquels il sçauroit bien remédier. Je ne voulus pas le presser davantage, de crainte qu'il ne s'aperçût que le secret m'avoit été communiqué par un de ses amis, qui est aussi le mien. Vôtre Majesté pourra d'ailleurs être informée de la conduite de l'Electeur de Brandebourg, pour juger s'il est capable d'avoir fait un pas comme celui-là, & juger mieux que moi de quelle conséquence il est à ses inté-

térêts : ce qui me paroît de plus important à sçavoir, c'est si l'Angleterre ne sera point entraînée dans cette liaison, par l'espérance du rétablissement du Prince d'Orange ; ce que je tâcherai de découvrir.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 24. *Octobre* 1664.

J'Ai été bien aise d'apprendre par vôtre derniére dépêche du 16., que le Sieur de Wit vous ait témoigné, que les Etats Généraux se sentoient infiniment obligez des preuves que je leur donne de ma bonne volonté, par les ordres que j'envoye continuellement au Sieur de Comminges pour disposer le Roi d'Angleterre à un accommodement ; & vous pouvez l'assûrer, que je ne me lasserai point d'y agir avec grande chaleur & sincérité, quoique jusques ici mes offres n'ayent pas produit l'effet que j'aurois souhaité. Ledit Sieur de Comminges au contraire me donne avis, qu'il a été tenu un grand Conseil, où l'on prétend que d'un commun consentement il a été résolu, que l'on feroit incessamment
&

& fortement la guerre aux Hollandois, jusqu'à ce qu'ils eûssent satisfait aux Griefs & pertes qu'ils ont fait souffrir à la Nation, & que le Duc d'York avoit offert en cette occasion son service, qui avoit été accepté. J'ai vû l'offre qu'ont fait les Etats de soûmettre l'explication des mots *litem inceptam prosequi*, au jugement de quelque Parlement de France, ou de la Chambre de Spire. C'est sans doute une grande avance pour la paix, & particuliérement jointe avec la précedente, de dédommager les cinq Vaisseaux Anglois des pertes qu'on leur a fait souffrir en leur Commerce. Mais le nœud de l'affaire ne consiste pas en cela, & je croi même que les Anglois ont assez de répugnance à entrer en guerre, pour s'accommoder assez aisément sur tout ce qui regarde de part & d'autre des prises de Navires & des dédommagemens réciproques, soit par une soûmission à des Arbitres, quoiqu'ils ne l'ayent point jusques ici voulu déclarer, soit par la voye de Négociation entre les Ministres des deux Etats; mais ils s'expliquent de ne vouloir point d'accord sur les points particuliers, que tous les différens ne s'ajustent en même tems, & la question principale est la possession de la Guinée, dont aucune des Parties ne se voudra relâcher. C'est pourquoi, quand vous me mandez qu'il vous semble avoir reconnu que les Etats ne cherchent qu'un moyen honnête de faire la paix, & de donner presque ce qu'on leur demande, en

ſauvant l'honneur & la réputation de l'Etat, & qu'ils conſentiroient de s'y ſoûmettre ſi je les avois condamnez; il eſt néceſſaire que vous me marquiez préciſément, ſi vous eſtimez que l'Etat ſoit auſſi bien dans cette diſpoſition pour ce qui regarde la poſſeſſion de ladite Côte de Guinée, & l'abandonnement des Forts qui leur ont été pris, comme ils ſont diſpoſez à ſe ſoûmettre à mon jugement ſur les reſtitutions ou dédommagemens des Navires qui ont été pris de part & d'autre, ou empêchez dans leur Commerce, ſans quoi je vois bien que je ne puis utilement travailler à cet accommodement. Mais à dire vrai, ce qui m'en fait avoir encore très-peu d'eſpérance, c'eſt que, quand même les Etats auroient remis l'un & l'autre point à ma déciſion, je ne penſe pas que l'Angleterre voulût de ſon côté faire la même choſe pour ce qui concerne les Forts de ladite Côte, du moins juſques ici elle ne s'eſt expliqué de rien qui me puiſſe faire voir qu'elle y ait la moindre inclination. Cependant j'ai été fort aiſe d'apprendre, que vous ayez fait convenir ledit Sieur de Wit, que tant que les Anglois n'auront point commis d'hoſtilité en Europe, les Etats ne feront point en droit de demander aucun effet de la garantie.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 30. Octobre 1664.*

JE suis confirmé, par la derniére dépêche de Vôtre Majesté du 24. de ce mois, dans l'opinion où j'étois, que le véritable sujet de la guerre qui se prépare entre l'Angleterre & cet Etat, est le désir qu'a cette Couronne de se rendre maîtresse de la Guinée, par l'utilité & l'avantage qu'en recevra la nouvelle Compagnie qui s'est formée en Angleterre sous la protection du Duc d'York; que les grandes demandes qu'elle a faite pour les pertes souffertes à la Mer par ses Sujets, n'en sont que le prétexte, & qu'ayant chassé les Hollandois de la plûpart des Forts qu'ils occupoient sur cette Côte, elle se résoudra difficilement à les remettre par la Médiation de Vôtre Majesté, quelque raison qu'Elle lui puisse faire espérer sur ses autres prétensions; mais là-dessus je dois lui répréfenter toutes les considerations qui m'ont été déduites par Monsieur de Wit, tirées de l'état présent où se trouvent les affaires de Messieurs les Etats, par lesquelles il est porté à espérer encore quelque bon succès de son entremise.

Premiérement l'on tient ici pour constant, que de Ruyter a eu des ordres secrets pour passer du Levant en Guinée avec 13. gros Navires, après avoir pris des vivres pour six mois à Cadix, sous prétexte d'aller faire la guerre aux Maures de Salé; que Lausson, qui est de retour en Angleterre, & qui l'a vû sur les Côtes d'Espagne, l'a rapporté ainsi, & a fait connoître, qu'il est en état d'exécuter tout ce qu'il voudra entreprendre. Si bien que cette Flote de 13. Navires venant à devancer celle des Anglois, & pouvant débarquer 2500. Soldats, elle aura apparemment le tems de reprendre tous les Forts perdus, & sera en état de battre sur la Mer tout ce qui paroîtra sous le Pavillon d'Angleterre; que cette considération pouvoit bien être cause, que le Prince Robert, qui devoit mettre à la voile, a été contremandé; que pour cette raison on publie en Angleterre, que le Duc d'York a été nommé pour ce Voyage; qu'il doit être suivi de toute la fleur de la Noblesse Angloise, & de plus grandes forces que l'on prépare de nouveau pour cela; que celles qui sont ici prêtes à partir pour aller fortifier de Ruyter, pouvoient bien donner à penser au Roi d'Angleterre, & lui faire rabattre quelque chose de la résolution où il a paru jusques à présent sur ses affaires; que d'ailleurs la Compagnie des Indes Orientales de ce païs a fait des offres à Messieurs les Etats, de se charger de faire la guerre à ses dépens aux Anglois

glois dans les grandes Indes, de les chasser sans peine de tous les Ports qu'ils occupent, pourvû que la concession de son établissement lui soit prolongée pour 25. ans; que ce dessein est facile à exécuter, & que les intéressez même en la Compagnie Angloise d'Orient le craignent si fort, que l'on a avis ici, qu'à Londres ils excitent de grandes plaintes contre cette guerre; qu'ils publient que c'est l'intérêt seul du Duc d'York, & de quelques Officiers de la Cour engagez avec lui, qui la forment; & qu'il n'est pas juste, pour l'avidité & l'avancement d'une nouvelle Compagnie, & pour la consideration d'un petit nombre de personnes qualifiées qui la composent, que l'on rompe sans raison avec des Alliez qui offrent de se soûmettre à un accommodement raisonnable, & ruine ainsi les plus puissans Marchands d'Angleterre, & un nombre infini de familles qui se trouvent embarquées avec eux dans le Commerce. Il ajoûte à cela, qu'il est très-facile de donner des affaires au Roi d'Angleterre dans ses Etats, que la division des créances fait un nombre de mécontens que l'on peut sans peine exciter & porter à un soulevement, lorsque les forces de ces Royaumes se trouveront occupées dans des lieux éloignez; que déja les Presbiteriens d'Angleterre & d'Ecosse se sont laissez entendre là-dessus à quelques Ministres de Messieurs les Etats, & qu'ils employeront toutes choses possibles pour y jetter du trouble, lors-

lorsqu'ils auront perdu toute espérance de ramener les choses à une voye d'accommodement; mais qu'ils n'en sçauroient encore désespérer; que l'Ambassadeur van Goch leur mande, qu'il a vû Monsieur de Comminges; qu'il a appris de lui, que le Roi d'Angleterre avoit répondu plus doucement à ses derniéres instances sur la Médiation qu'il n'avoit encore fait; & qu'en lui demandant un Mémoire qui l'instruisît des raisons de Messieurs les Etats, il sembloit s'être plus aproché de l'accommodement qu'il n'avoit fait jusques là; que ce pouvoit être un prétexte des avis de Lausson des grands préparatifs qui se font ici, de l'intérêt qu'a le Chancélier que le Duc d'York ne sorte point de la Cour d'Angleterre, & peut-être des plaintes des Marchands intéressez en la Compagnie Angloise des Indes d'Orient.

Que si dans la conjoncture présente Vôtre Majesté avoit la bonté de faire renouveller par son Ambassadeur ses instances auprès du Roi d'Angleterre, & aller jusques-là, que de faire connoître, que la chaleur qu'elle fait paroître pour un accommodement, ne vient que d'une forte passion qu'elle a d'entretenir toute sorte de bonne intelligence avec lui, & dans la crainte qu'elle a que cette bonne intelligence ne vienne à être troublée par les suites de cette guerre, & par l'intérêt qu'elle sera obligée d'y prendre, si elle se continuoit en Europe; cette derniére considération.

ration étant débitée avec l'assaisonnement nécessaire, fortifieroit toutes les autres, & feroit seule capable de le détourner des conseils violens qui lui sont suggerez par le Duc d'York & la Compagnie qu'il protege, dont l'intérêt seul fait tout le sujet de cette guere.

Que Messieurs les Etats attendroient encore quelque tems, pour voir ce que tous ces moyens pourroient produire, & qu'après ils se serviroient de ceux que Dieu leur avoit mis en main pour se faire raison de l'invasion qui leur a été faite avec tant de violence, si l'Angleterre la leur refusoit par la Médiation de Vôtre Majesté.

Voilà, Sire, des considérations dont Vôtre Majesté connoîtra mieux le mérite que je ne sçaurois faire avec toute la connoissance qu'une longue pratique de ces gens-ci m'a pû acquerir; & elle verra là-dessus à prendre le parti qui convient le plus à ses intérêts. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peuple veut ici la paix, qu'il l'achetera à un prix dont l'Angleterre pourroit être contente, si elle se pouvoit résoudre à ne retenir pas la Guinée; & que si de Ruyter fait dans cette Côte ce que l'on se promet ici de lui, qu'il reprendra les forts déja occupez, & qu'il battra ce qu'il rencontrera de Vaisseaux Anglois, en l'un & l'autre cas la médiation de Vôtre Majesté sera infaillibiement reçûë par les Anglois, & produira une paix dont les deux Partis seront contens. Cependant j'échauffe, au-

autant que je puis, Monſieur de Wit & les principaux de l'Etat, à accepter les offres de la Compagnie des grandes Indes, & à employer dès à préſent toutes choſes pour affoiblir leurs Ennemis; car je ſuis perſuadé que ſi quelque échec réçû, ou la crainte légitimement fondée d'en recevoir, ne ramene l'Anglois de ſon orgueil naturel à un Traité, il refuſera dans la proſpérité tous ceux qui lui ſeront propoſez par les Médiateurs; & ſe fera faire des inſtances inutiles par Monſieur de Comminges, ſi elles ne ſont ſoûtenuës en même tems de quelque action de vigueur de la part des Etats.

## LETTRE

### *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 30. Octobre* 1664.

MOnſieur de Wit m'étant venu voir aujourd'hui, & m'ayant remis ſur les mêmes matiéres dont nous nous étions entretenus quelques jours devant, j'ai eu encore occaſion de m'expliquer plus clairement ſur les obligations du dernier Traité, & de lui faire comprendre, que juſqu'à pré-

préſent elles n'engageoient Vôtre Majeſté qu'à de ſimples offices auprès du Roi d'Angleterre pour le porter à la paix, à quoi elle avoit pleinement ſatisfait, & qu'elle les continueroit avec tant de chaleur, que Meſſieurs les Etats auroient tout ſujet d'en être contens. Il m'a répondu, que Vôtre Majeſté y pouvoit ajoûter ce qu'il m'avoit déja repréſenté, & dont je lui rends compte par mon autre Lettre, qui eſt de faire entrevoir au Roi d'Angleterre, qu'elle ſeroit obligée de prendre intérêt dans cette guerre, ſi elle venoit à ſe continuër en Europe; & que, par la crainte qu'il en auroit, elle pourroit du moins le porter à convenir qu'il ne ſe fît aucune hoſtilité entre les deux Nations, & qu'elles euſſent à vivre dans toute l'étenduë de l'Europe avec la bonne intelligence & union qui ſe doit garder entre des Alliez; & qu'au de-là la guerre ſe pourroit pouſſer, ainſi qu'il ſeroit jugé plus avantageux à chaque pati: Que pour cela il ſe faiſoit fort d'en faire donner avis à Vôtre Majeſté par Meſſieurs les Etats, & de les faire conſentir à un Traité de cette nature; c'eſt-à-dire qu'ils prétendent avoir la liberté de faire la guerre par-tout hors ou dans l'Europe, & s'ils y trouvent quelque avantage. J'ai reçû cette propoſition avec d'autant plus de facilité, qu'elle m'a paru tomber entiérement dans les intérêts de Vôtre Majeſté, en ce que par un ſemblable Traité, ſi l'Angleterre y peut conſentir, elle évite une guerre preſque infail-
lible,

sible, & lui persuade néanmoins qu'elle ne fait cette ouverture que pour se conserver en amitié avec elle, & faire cesser la seule occasion qui se présente de la troubler. Vôtre Majesté verra les moyens dont elle aura à se servir pour la faire recevoir, & trouvera bien les couleurs qui peuvent la rendre agréable, paroissant d'elle-même si plausible.

## LETTRE

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 31. *Octobre* 1664.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. Elle m'éclaircit du doute où j'étois, & que je vous ai témoigné par ma derniére, sçavoir si les Etats étoient aussi bien disposez à remettre à mon jugement ce qui régarde les Forts de la Côte de Guinée, & les Vaisseaux qui viennent de leur être pris, comme les autres prétensions qu'ont les Anglois pour des dédommagemens; car je vois par le discours que vous avoit tenu le Sieur de Wit, que ce n'est que ce dernier point que les Etats veulent bien soûmettre à ma décision. Je serai aussi bien-tôt éclairci du côté d'Angleterre de l'intention qu'ils ont

ont ſur l'un & ſur l'autre; car le Sieur de Comminges avoit preſénté un Mémoire par écrit au Roi de la Grande Bretagne, dont la ſubſtance eſt; que pourvû qu'il veuille aſſûrer la reſtitution des Forts & des Vaiſſeaux, je me chargerai de lui faire donner entiére ſatisfaction par les Etats ſur ſes prétenſions des dédommagemens, & en prendrai mes aſſûrances des Etats pour lui en pouvoir mieux répondre; ledit Roi auroit promis audit Sieur de Comminges de lui faire ſçavoir ſa réſolution ſur ledit Mémoire, & ne la lui avoit pas encore donnée avant le départ de l'ordinaire qui partit de Londres le 23. Dès que j'en ſçaurai davantage, vous en ſerez auſſi-tôt informé.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 6. Novembre* 1664.

VOtre Majeſté ne peut agir avec plus de chaleur qu'elle fait auprès du Roi d'Angleterre pour les intérêts de Meſſieurs les Etats; ſa derniére dépêche du 31. du mois paſſé le fait bien connoître ainſi; & Monſieur de Wit, à qui j'en ai donné communication, en eſt demeuré pleinement perſua-

ſuadé : ſi bien qu'il eſpére que les nouvelles inſtances dont elle aura chargé Monſieur de Comminges, après la reception de mes Lettres de l'ordinaire dernier, produiront dans cette Cour de nouvelles diſpoſitions à la paix, qui pourront rendre ſa Négociation heureuſe. Mais ſi le contraire pouvoit arriver, outre la réſolution où ſont leſdits Etats de ſoûtenir cette guerre, plûtôt que d'abandonner la Guinée, & les moyens qu'ils préparent pour cela, à l'extrémité ils accepteront la propoſition qui leur a été faite par la Compagnie des Grandes Indes, de ſe charger de réprendre à ſes dépens tous les Ports perdus, & de maintenir toute cette Côte ſous leur obéïſſance, moyennant la ceſſion que lui en offre la Compagnie d'Occident. Elle trouve ſon intérêt dans ce Traité, parce qu'en cas que la Guinée demeure aux Anglois, ſon Commerce des Grandes Indes en recevra de la diminution; & l'autre Compagnie étant mal dans ſes affaires, les raccommode en quelque façon en s'uniſſant à celle-ci, qui eſt puiſſante, & en état d'entretenir dix mille hommes, & 50. Navires à la Mer.

L'obligation que j'ai d'informer exactement Vôtre Majeſté de tout ce qui peut regarder ſes intérêts, fait que, pour ne rien ômettre, je puis y mêler quelquefois des avis aſſez mal éclaircis; mais comme Elle a des lumiéres que je n'ai point, & par leſquel-

quelles Elle peut connoître mieux que moi de quelle conſéquence ils peuvent être à ſon ſervice, je les ſoûmets tous à ſon diſcernement, & je ne changerai point de maniére d'agir; je continuë même aujourd'hui de lui faire part de ceux qui ſe débitent encore aſſez ſecretement parmi quelques particuliers, qui d'ordinaire ne ſont pas mal informez. L'on veut que Monſieur l'Evêque de Munſter, par Monſieur de Brabek ſon Parent, ait fait ſçavoir à Friquet, que ſi Meſſieurs les Etats étoient en volonté d'entendre à quelque Ligue avec l'Empereur & le Duc de Saxe, il avoit vû Sa Majeſté Imperiale diſpoſée à en écouter les propoſitions, & qu'il pouvoit préſſentir en quel eſprit ils ſeroient là-deſſus; & qu'au cas qu'ils ne s'éloignaſſent pas de ce parti, il n'avoit qu'à ſe rendre à Vienne informé de leurs intentions, d'où il ſeroit renvoyé avec pleinpouvoir de traiter, & ſous des conditions dont ils auroient tout ſujet d'être contens. L'on veut même que le Pape entre dans cette Ligue avec l'Empereur. Vôtre Majeſté verra l'eſtime que l'on doit faire de ces avis, & les recevra s'il lui plaît comme une marque de mon zèle, & de mon application à ſon ſervice.

Il y a huit jours que les Lettres d'Allemagne nous avoient appris la reddition d'Erfort, avec des circonſtances qui ſont ſi fort à la gloire des armes de Vôtre Majeſté, qu'après ces deux occaſions, où elles ont paru ſi à propos cette Campagne

pour

pour le ſalut de l'Empire, & des droits de Monſieur l'Electeur de Mayence, tous ſes autres Alliez comprendront aiſément, que ſa protection Royale eſt la plus grande ſûreté qu'ils puiſſent eſpérer pour la conſervation de leur Etat.

Il y a long-tems que j'ai ouï parler de la propoſition de faire le Commerce de la Chine par la route du Nord; mais comme elle a été écoutée ici par la Compagnie des Grandes Indes, & que l'on attendoit de moment en moment qu'elle y fut reçûë, je n'ai pas crû que ce fût une affaire, où Vôtre Majeſté voulût prendre intérêt. A préſent que ſes intentions me ſont connuës, je me joindrai avec le Sieur de Wicquefort, pour obliger ceux qui la font, en cas qu'ils ſoient rebutez des longueurs de ces gens ici, de l'aller porter en France, plûtot qu'en Angleterre, & je les ménagerai pour cela.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le* 7. *Novembre* 1664.

J'Ai reçû vos deux dépêches du 30. de l'autre mois, & vû toutes les considérations que le Sieur de Wit vous a représentées, & qui lui faisoient encore espérer quelque bon succès de mon entremise pour l'accommodement des deux Etats, nonobstant le dessein qu'il semble que chacun des deux partis ait formé pour la possession de la Côte de Guinée: il en est néanmoins autrement arrivé, & la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a faite à l'écrit que lui avoit présenté mon Ambassadeur, dont je vous adressai la copie il y a huit jours, vous aura fait connoître, & audit Sieur de Wit, qu'il s'étoit abusé dans le jugement qu'il faisoit. J'en ai beaucoup de déplaisir. Je ne me rebuterai pourtant pas, & vous pourrez dire de ma part audit Sieur de Wit, que je veux bien encore faire ce que les Etats désirent de mon amitié, pour tâcher de porter le Roi d'Angleterre à se contenter; que si la guerre est inévitable entre les deux Nations, elle ne

ſe faſſe au moins que hors de l'Europe, lui repréſentant là-deſſus les conſidérations que vous a touchées le Sieur de Wit, pour le mieux obliger à embraſſer ce parti, & me faiſant fort d'y faire donner les mains aux Etats. Ce nouvel ordre pour le Sieur de Comminges partira demain infailliblement, & vous ſerez auſſi-tôt averti du ſuccès qu'aura eu cette derniére tentative.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 13. *Novembre* 1664.

LA réponſe qu'a fait le Roi d'Angleterre au Mémoire de Monſieur de Comminges, & celle qu'il a renduë depuis aux inſtances de l'Ambaſſadeur van Goch, achevent de perſuader Meſſieurs les Etats de la réſolution qu'il a priſe de faire la guerre, & ils prennent toutes leurs meſures ſur ce pied-là, ſans ſe départir de l'eſpérance où ils ſont, que Vôtre Majeſté continuëra ſes offices pour l'en détourner.

La Flote de Guinée eſt toûjours à la Rade de Goerée. Elle a renouvellé ſes victuailles, & l'on croit qu'elle partira au premier bon vent, nonobſtant quelques bruits qu'elle ne devoit plus faire ce voyage, depuis que de

de Ruyter y étoit paſſé, & qu'elle ne ſe tenoit là où elle eſt, que pour amuſer celle d'Angleterre, & donner cependant loiſir à de Ruyter de reprendre les forts perdus. L'on m'a même voulu faire entendre, que Meſſieurs les Etats devoient lui envoyer au mois de Mars dix gros Vaiſſeaux, qui prendroient leur route par le Nord d'Ecoſſe : peu de tems nous éclaircira de tout.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*De la Haye le* 20. *Novembre* 1664.

LA propoſition de Friquet alloit ſi vîte, & étoit écoutée ſi favorablement des Villes de Hollande, que j'ai eſtimé ne devoir pas perdre de tems à me ſervir de tous les remedes les plus prompts, pour finir cette négociation, dont j'ai bien de la joye d'être venu à bout, puiſque je vois que j'ai exécuté par avance les ordres que me donne Vôtre Majeſté.

Pour cet effet je fus chez Monſieur de Wit, me plaindre d'un tel procedé, & lui déclarer, que s'il ne faiſoit finir au plûtôt, par un refus, ces belles propoſitions d'Alliance que Friquet lui faiſoit, & aux Députez

 des

des Villes, je demanderois une Audience publique à Meſſieurs les Etats, pour me plaindre desdites propoſitions comme d'une infraction au Traité de 1662.; que Vôtre Majeſté étoit aſſez recherchée d'entrer en Alliance avec les plus puiſſans Rois & Princes de la Chrêtienté, pour s'en pouvoir conſoler, & que tout le monde jugeroit par là du peu de ſûreté qu'il y avoit en leurs paroles & en leurs Traitez. Ledit Sieur de Wit me dit, qu'il étoit vrai que ledit Friquet le preſſoit d'entendre à cette Alliance avec l'Empereur, mais qu'il lui avoit toûjours répondu en des termes qu'il n'en devoit rien eſpérer. Je lui repartis, que ce n'étoit pas aſſez, & que, pour ſatisfaire Vôtre Majeſté, il falloit lui faire donner un refus abſolu, du conſentement de toutes les Villes de Hollande; que pour le hâter, je m'en allois, au ſortir de chez lui, voir les Députez de toutes les Villes, & leur parler aux mêmes termes que je lui faiſois; ce qu'il approuva, & témoigna de me vouloir ſeconder dans ce deſſein. Je fus donc de ce pas viſiter tous les Députez, qui reçûrent agréablement mes plaintes, & le lendemain Monſieur de Wit eut ordre de ces Meſſieurs de déclarer à Friquet, que l'Alliance qu'il propoſoit avec la Maiſon d'Autriche étoit impoſſible; que l'on avoit demandé l'amitié de la France lorſqu'on pouvoit encore eſpérer celle d'Angleterre, & que l'on ne donneroit jamais ombrage à Vôtre Majeſté, ni ſujet de chan-

changer la bonne volonté qu'elle a pour Meſſieurs les Etats. Après cette déclaration que le Sieur de Wit a fait à Friquet, ledit Sieur Friquet eſt allé trouver Monſieur de Beverning, Grand Tréſorier, pour le prier de diſpoſer Monſieur de Wit à écouter la propoſition qu'il a ordre de l'Empereur de faire pour l'accommodement des différens que cet Etat a avec l'Evêque de Munſter, avec le Duc de Neubourg, & avec l'Electeur de Cologne; ce que Monſieur de Beverning ne lui a pas voulu refuſer, & Monſieur de Wit a promis de faire donner ſatisfaction aux Princes voiſins dans les termes de la juſtice, mais il a dit en même tems, qu'il ne falloit pas parler d'Alliance. Ledit Sieur de Wit eſt venu chez moi pour m'en rendre compte, & m'a dit, que quelque ſatisfaction que ces Princes reçoivent de Meſſieurs les Etats, il paroîtra qu'ils l'auront plûtôt obtenuë par les recommandations de Vôtre Majeſté, que par celles des autres Princes. Il m'a ajoûté, que le Marquis de Caſtel Rodrigo a fait offrir à cet Etat ſa médiation pour l'accommodement des différens qu'il a eu avec l'Evêque de Munſter, mais qu'on n'y a pas voulu entendre.

J'ai donné avis au Sieur de Wit d'une Conférence que Downing eut, il y a deux jours, à onze heures du ſoir avec Friquet, chez Kopes, Réſident de l'Electeur de Brandebourg. Downing dit à Friquet, qu'il étoit tems que l'Empereur ouvrît les

yeux, & se vangeât de toutes les injures & oppressions que Messieurs les Etats faisoient aux Princes voisins qui rélevoient de l'Empire; que le tems étoit favorable; qu'il avoit ordre du Roi son Maître, de lui offrir d'entrer dans une Ligue avec l'Empereur, telle qu'il voudroit, & de n'entendre à aucun accommodement avec les Etats, qu'avec la satisfaction entiére, tant de l'Empereur, que des Princes voisins. Friquet lui répondit, qu'il feroit partir un Courier le lendemain, pour rendre compte à l'Empereur de sa proposition. Ledit Sieur de Wit espére encore que le Roi d'Angleterre pourra changer le dessein de leur faire la guerre, sur cette derniére recharge que Vôtre Majesté a donné ordre à Monsieur de Comminges de lui faire, & que peut-être cela le portera à accepter seulement la guerre hors de l'Europe.

La Flote de Messieurs les Etats est toûjours retenuë par le vent contraire. L'Amiral Obdam est fort mal & en en grand danger de mourir. Si les gelées viennent, la glace empêchera ladite Flote de sortir, & il faudra attendre au Printems pour faire le voyage de Guinée.



LET-

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 21. *Novembre* 1664.

DEpuis mon autre Lettre écrite, j'en ai reçû une du Sr. de Comminges, qui me convie à reprendre la plume, pour vous faire ſçavoir, au même inſtant que j'en ai l'avis, que ledit Sr. de Comminges n'a pas trouvé jour à diſpoſer le Roi d'Angleterre de renvoyer la guerre & toutes hoſtilitez hors de l'Europe, ſuivant l'office que je lui avois chargé d'en faire fort preſſamment. On ne lui a donné là-deſſus qu'une négative abſoluë, quoiqu'aſſaiſonnée de belles paroles. Cependant, comme par cette réponſe, & par diverſes autres circonſtances de ce qui ſe paſſe à Londres, que je n'ai pas le tems de vous déduire, j'ai tout ſujet de croire que l'on s'y préparoit véritablement à combattre la Flote des Etats lorſqu'elle paroîtra dans la Manche pour aller en Guinée; je déſire que vous en donniez avis au Sr. de Wit de ma part, comme d'une choſe que je tiens certaine, afin au moins que les Etats prennent leur Ré-

ſolution ſur un fondement plus aſſûré touchant l'envoi ou la retention de la Flote. Vous y ajoûterez même, que pour prévenir les malheurs inévitables à l'un ou à l'autre parti qui peuvent arriver de ce combat, s'il ſe donne, je conſeillerois aux Etats d'arrêter encore leur Flote ſous quelque prétexte, qui ne ſera pas mal aiſé à trouver, ſi celui du mauvais tems & du vent contraire leur manque; & en cela il me ſemble qu'ils ne peuvent avoir aucun deſavantage, ſi de Ruyter eſt allé en Guinée avec les Vaiſſeaux qu'il commande. Cependant j'en aurois plus de moyen de continuer à m'entremettre de l'accommodement, qui eſt le ſeul objet que je me propoſe en leur donnant ce conſeil. En quoi leſdits Srs. Etats auront lieu de reconnoître de plus en plus la ſincérité de mon procédé & de mon affection en leur endroit. Je n'ai pas le tems de vous en dire davantage.



LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi,*

*Le* 27. *Novembre* 1664.

J'Ai communiqué à Monſieur de Wit la réponſe du Roi d'Angleterre ſur la premiére propoſition que Monſieur de Comminges lui a faite de la part de Vôtre Majeſté, de renvoyer la guerre & toutes les hoſtilitez hors de l'Europe, & enſuite je lui ai fait entendre, dans les mêmes termes de la dépêche de Vôtre Majeſté, le conſeil qu'elle donnoit à Meſſieurs les Etats, de retenir leur Flote dans leurs Ports ſous quelque prétexte, afin qu'on e t d'autant plus de moyen & de tems de ménager un accommodement.

Monſieur de Wit me dit, qu'il s'en alloit à l'Aſſemblée le communiquer à Meſſieurs les Etats, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent une très-grande conſideration ſur les bons conſeils & avis que Vôtre Majeſté leur donnoit.

Dès le ſoir même il vint chez moi de la part deſdits Etats, pour me dire, que ſuivant le conſeil de Vôtre Majeſté, ils a-

voient résolu de retenir leur Flote, & de ne la faire partir qu'au Printems ; mais qu'il étoit chargé de leur part de me représenter, qu'après la rupture que le Roi d'Angleterre a faite en Guinée, sans leur avoir donné aucune satisfaction sur leurs plaintes; mais au contraire, après avoir donné de nouveaux ordres pour prendre toute la nouvelle Hollande sur la côte d'Acadie, que les Etats possedoient depuis 60. ans, refusé ensuite la proposition que Vôtre Majesté lui avoit faite de renvoyer la guerre & toutes les hostilitez hors de l'Europe, & continué de ne vouloir pas la Médiation de Vôtre Majesté; c'étoient des marques assez évidentes que le Roi d'Angleterre rompoit avec eux de gayeté de cœur: que cela étant, ils ne doutoient pas que Vôtre Majesté ne fût en volonté d'éxécuter le Traité de 1662. ; que si elle avoit agréable, vû l'éclaircissement qu'Elle a de leur conduite, & de leur procédé dans tout le cours de cette affaire, de faire entendre par Monsieur de Comminges au Roi d'Angleterre, qu'attaquant Messieurs les Etats sans aucune raison dans l'Europe, elle sera obligée de se déclarer pour eux en vertu du Traité, ils s'assûrent que le Roi d'Angleterre sera bien aise d'entendre à un bon accommodement, plûtôt que de s'exposer à rompre avec Vôtre Majesté.

Il m'a dit de plus, que la Suéde & le Dannemarc les assûroient de vouloir observer

ſerver les Traitez qu'ils ont avec eux, & même de vouloir faire des Alliances plus étroites, & ſortir d'affaire pour les différens qui ſont entre la Suéde & cet Etat ſur le Traité d'Elbing ; que pareillement le Roi de Dannemarc demandoit, qu'on ne le preſsât pas pour le payement des ſommes qu'il doit à l'Etat ; qu'avec les uns & les autres, Meſſieurs les Etats en paſſeroient toûjours par la Médiation de Vôtre Majeſté. Et comme ils ſçavent que les Ambaſſadeurs d'Angleterre ont été refuſez dans ces Cours-là ſur des propoſitions qu'ils ont faites contre l'Etat, ils ne doutent pas, qu'après que Vôtre Majeſté ſe ſera expliquée au Roi d'Angleterre, ſur l'engagement où elle eſt par le Traité de 1662. avec leſdits Etats, les deux Rois de Suéde & de Dannemarc ne déclarent la même choſe, & Vôtre Majeſté auroit la gloire & l'avantage d'avoir procuré la paix & le repos à ſes Alliez par ſon entremiſe & par ſon autorité ; à quoi Meſſieurs les Etats ne manqueront pas de leur côté de contribuër tout ce qui pourra tendre à cette même fin, tant en ſuivant les ſalutaires conſeils de Vôtre Majeſté, qu'en toute autre maniére.

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il me diſoit de la part de Meſſieurs les Etats ; mais que je lui pouvois dire par avance, que Vôtre Majeſté avoit fait juſques à préſent tout ce qui ſe pouvoit pour porter le Roi

d'Angleterre à la paix ; que je ne doutois pas que Vôtre Majesté n'éxécutât dans son tems tout ce à quoi l'engageoit le Traité de 1662., pourvû que de leur côté ils agîssent nettement, & sans entendre des propositions qui sont contre les intérêts de Vôtre Majesté. Il m'assûra, qu'elle n'auroit aucun sujet de se plaindre desdits Etats, & que les choses étoient à présent sur un pied, qu'ils ne se sépareront jamais de ses intérêts.

J'eus le même jour une Conférence avec ledit Sieur de Wit sur les affaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ayant reçû la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 25. Septembre, par le Sieur de Blaespiel, qui est arrivé ici pour solliciter cette affaire; nous avons pris jour la semaine pour l'examiner, dont ayant informé le Sieur de Blaespiel, il en a témoigné de la joye, & m'a fort remercié. Je ne manquerai pas d'agir avec chaleur pour ses intérêts, ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne.

Messieurs les Etats m'ont témoigné avoir appris avec déplaisir la retraite des Troupes de Vôtre Majesté de Gigni. Ils avoient remarqué depuis la prise de cette Place, qu'ils n'ont perdu aucun Navire de leurs Sujets, ce qu'ils ont attribué à l'importance de ce poste, qui occupoit tellement tous les Corsaires, qu'ils n'osoient tenir la Mer comme auparavant.

LET-

# LETTRE

## *Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

*Le* 18. *Novembre* 1664.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Nous avons tant de propension & de désir de vous favoriser en toutes choses, que nous n'aurions pas attendu vos priéres pour lever l'interdiction du Commerce entre cet Etat & les Provinces-Unies, s'il avoit été en nôtre pouvoir de vous l'accorder, sans exposer à un très-grand peril la sûreté de tous nos Sujets, à laquelle nous sommes si fort obligez de veiller. Vous connoissez, comme nous, que ce n'est pas une raison suffisante ni bien forte pour le retablissement dudit Commerce, de dire que le mal, dont Dieu vous afflige, est beaucoup diminué; & qu'il faut auparavant que la bonté Divine l'ait fait cesser; puisque le malheur d'une seule étincelle (ce que personne ne voudroit répondre qui ne pût arriver) seroit capable de ravager & dépeupler des Provinces entiéres de nôtre Etat, que ce fléau auroit attaqué, dont nous aurions d'autant plus de sujet d'être à jamais inconsolable, que c'eût été par nôtre propre faute. Vous sçaurez ce que toute l'Italie & toute l'Espagne pratiquent à l'égard de la Proven-

ce & du Languedoc, pour le ſeul mal dont une de nos Villes s'y trouve aujourd'hui infectée, & duquel même vous n'ignorez pas l'origine. Nous reſſentons cependant autant de déplaiſir que vous-mêmes, de nous voir forcé par la loi ſouveraine du bien public à exercer encore envers vous cette rigueur; ſi néanmoins on doit qualifier de ce nom un traitement indiſpenſablement néceſſaire, & que nos Sujets exercent autant envers leurs propres Patriotes, qu'envers vos Provinces, ainſi qu'il ſe voit par la ſéqueſtration de Toulon, d'avec tous les autres lieux & endroits de nôtre Royaume. Nous ne pouvons donc en cette rencontre que prier Dieu, comme nous le faiſons ardemment, qu'il lui plaiſe au plûtôt de retirer entiérement ſa main de deſſus vous, & qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 28. Novembre 1664.

Vôtre bon Ami, Allié & Conféderé;

LOUIS.

DE LIONNE.

La ſuperſcription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

ME-

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Novembre 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant besoin de quelques Mâts, Voiles, Ancres, Cordages & autres utenciles pour l'équipage de quelques Frégates que Sa Majesté a fait bâtir à Dunkerque, Elle auroit donné ordre au Sieur de la Garde Belin, Agent de ses affaires à Amsterdam, d'en faire l'achât. Ce qu'ayant voulu faire, il en auroit été empêché en vertu des défenses qui ont été faites par Vos Seigneuries, de tirer & charger de telles choses dans l'étenduë de leurs Provinces. Et comme cet achât est de peu de consequence, & ne blesse en rien l'intérêt de Vos Seigneuries, ledit Ambassadeur Extraordinaire les conjure de permettre audit Sieur de la Garde Belin, de charger pour le Roi son Maître la quantité de vingt-cinq à trente Mâts, avec les Voiles, Ancres, Cordages & autres utenciles propres pour l'équipage desdites Fregates, les assûrant que Sa Majesté leur*

*leur témoignera ſa reconnoiſſance de cette faveur, dans les occaſions où elles auront beſoin d'elle. Fait à la Haye ce 30. Novembre 1664.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le 4. Decembre 1664.*

J'Ai vû avec beaucoup de joye dans la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire dans l'autre mois, qu'elle étoit ſatisfaite de ma conduite en ce qui s'eſt paſſé touchant la Ligue propoſée par le Sieur Friquet, lequel a déja fait connoître à l'Empereur, qu'il n'y a rien à eſpérer de ce Projet. J'ai dit au Sieur de Wit, & aux autres qui ont bien agi dans cette affaire, ce que Vôtre Majeſté m'ordonne. Ils m'ont tous aſſûré qu'ils demeureront toûjours attachez à ſes intérêts, & qu'ils déféreront en toutes rencontres à ſes conſeils, comme ils ont fait à celui qu'elle leur a donné de retenir leur Flote, & de la renvoyer dans leurs Ports, pour donner plus

plus de tems à Vôtre Majeſté de travailler à un bon accommodement.

Le Commandeur Tromp partit de la Rade de Goerée, il y a deux jours, avec 18. Navires ; il y en a dix deſtinez pour la Guinée, quatre pour les Grandes Indes, & quatre pour Smirne: il doit paſſer par la Mer du Nord derriére l'Ecoſſe. Le reſte de la Flote eſt à Goerée, & y reſtera quelques jours, faiſant ſemblant de vouloir toûjours paſſer par la Manche, afin de tenir la Flote Angloiſe enſemble de ce côté-là, & rendre ainſi le paſſage de Tromp plus aſſûré; dans 8. ou 10. jours, le reſte de la Flote retournera, chaque Eſcadre dans leurs Amirautez. L'ordre eſt donné ſecrétement pour deſarmer, mais on conſerve quatre mille Matelots, qui ſeront logez dans les Villes maritimes, & auront cinq ſols par jour tant qu'ils ſeront à terre.

Downing pourroit bien avoir peut-être une reprimande de ſon Maître, ſur ce qu'il ne lui a pas donné avis du départ de cette Flote, comme il l'a euë du voyage de de Ruyter. Les affaires ſe conduiſent préſentement avec plus de ſecret qu'elles n'ont jamais fait, & n'étoit que le Sieur de Wit, & la plupart des Députez de la Province de Hollande, m'ont voulu faire connoître en cela qu'ils n'avoient rien de reſervé pour Vôtre Majeſté, je n'en aurois rien ſçû non plus.

Vôtre Majeſté ſe peut aſſûrer, qu'on ne ſçauroit être en meilleure diſpoſition que

ſont

font à présent Messieurs les Etats pour toutes les choses qui régardent son service, & je ne doute pas qu'ils ne continuent dans cette maniére d'agir, par la connoissance qu'ils ont, que c'est leur avantage & leur propre intérêt. Je ne manquerai pas de mon côté de les y fortifier, en suivant les bonnes instructions que Vôtre Majesté me donne par ses dépêches.

J'ai eu l'honneur de lui écrire l'ordinaire passé, ce qui étoit arrivé ensuite de l'avis que j'avois donné au Sieur de Wit de la Conférence de Downing avec Friquet & le Résident de l'Electeur de Brandebourg. Ledit Sieur de Wit ne peut se lasser de me remercier de cet avis, & m'a avoüé, qu'il connoissoit bien par-là, que les ordres que je recevois de Vôtre Majesté étoient de les favoriser en toutes rencontres; ce que je lui ai confirmé, en lui disant, qu'il étoit vrai, & que j'avois ordre de veiller sur leurs intérêts autant que sur les siens propres, dont il m'a parû fort satisfait.

Je pris occasion de lui dire, que Vôtre Majesté estimoit à-propos, que Messieurs les Etats terminassent les différens de l'Electeur de Brandebourg, & ceux des Princes voisins; que si les affaires ne pouvoient pas se décider si promptement, qu'au moins on tachât de les diviser entr'eux par de bonnes espérances, qu'on feroit insinuer secrétement à chacun d'eux à part, pour les empêcher de s'unir & de faire un intérêt commun de plusieurs particuliers. Il

a

a fort approuvé ce conſeil, & m'a dit qu'il s'en ſerviroit en cas qu'on ne pût s'accommoder avec les Princes voiſins, mais qu'il eſpéroit qu'on ſe pourroit ajuſter.

Quant à l'affaire de l'Electeur de Brandebourg, je la recommanderai de la part de Vôtre Majeſté aux Députez de la Province de Hollande pendant leur Aſſemblée; parce que c'eſt la Hollande ſeule qui a prêté cette ſomme d'argent audit Electeur, les autres Provinces n'y ont pas d'intérêt: mais comme ledit Sieur de Wit déſire d'examiner avec moi les prétenſions de l'Electeur en préſence de ſon Envoyé, je différerai d'en parler à l'Aſſemblée de Hollande, juſques à ce que ladite Conférence ſe tienne, dont le Sieur de Blaeſpiel, ſon Envoyé, eſt convenu.

J'eſtime qu'il eſt plus glorieux pour Vôtre Majeſte de continuer à comprendre l'Evêque de Munſter dans la recommandation que je ferai à Meſſieurs les Etats des intérêts de tous les Princes avec qui ils ont des différens, que de l'en diſtinguer par ſa mauvaiſe conduite; & cela ſera plus honteux audit Evêque de Munſter, ainſi que Vôtre Majeſté l'a très-prudemment jugé, de voir qu'elle protege ſes intérêts, dans le même tems qu'il quitte les ſiens; cette réflexion même ne ſera pas inutile, tant en ce païs qu'ailleurs.

Je dois faire remarquer à Vôtre Majeſté, qu'avant de paroître faire quelque inſtance publique en ſon nom en faveur de ces Prin-

Princes, il faut que la Province de Hollande ſoit diſpoſée & ſollicitée ſur l'affaire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, & pour celle de Mr. le Duc de Neubourg pareillement, pour l'échange de Raveſtein, & pour celle de l'Electeur de Cologne, pour les droits de Rhinberg. Elle ſe décide avec le Conſeil d'Etat, parce que ce ſont Péages, Domaines & Elections de Magiſtrats, dont le Conſeil d'Etat eſt Juge.

Après qu'on aura réglé les affaires, enſorte qu'il ne faudra plus que la Réſolution de Meſſieurs les Etats Généraux, j'irai trouver le Préſident de ſemaine, lui recommanderai l'affaire de tous ces Princes au nom de Vôtre Majeſté, & lui donnerai un Mémoire ſur ce ſujet pour être lû dans l'Aſſemblée.

J'ai fait rendre à Meſſieurs les Etats Généraux la Lettre que Vôtre Majeſté leur a écrite, ſur ce qu'elle ne peut point encore leur accorder le rétabliſſement du Commerce. Ils ne laiſſeront pas de tems en tems de lui en faire faire de nouvelles inſtances, parce qu'ils en ſont preſſez par les peuples; mais on gagnera toûjours du tems, & cependant le mal ſe paſſera tout-à-fait.

Vôtre Majeſté a bien prévû par ſa dépêche que l'arrivée de Mylord Fijardin donneroit ici de l'ombrage. Il y a eu des Lettres d'Angleterre, où il eſt porté, que le Traité d'Alliance avec une Ligue offenſive & défenſive entre Vôtre Majeſté & le

Roi

Roi d'Angleterre eſt ſur le point de ſe conclure. Le Sieur de Wit m'en a parlé fort moderément, & comme ne croyant rien de tout ce qui en a été écrit. Je lui ai fait confidence de l'Article porté dans la dépêche de Vôtre Majeſté ſur ce ſujet, dont il eſt reſté ſi ſatisfait, qu'il s'en eſt allé de chez moi à l'Aſſemblée en faire le rapport à ſes Maîtres. Je puis aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'elle eſt ſi fort conſiderée de Meſſieurs les Etats, qu'ils n'avoient pas plus de reſpect & de déférence pour le feu Roi Henri IV. qu'ils en ont pour Vôtre Majeſté. Elle le connoîtra par leur conduite; car ils ont réſolu ce matin de ne former aucun deſſein important pour les affaires qui leur arriveront, qu'ils n'ayent auparavant conſulté Vôtre Majeſté & reçû ſes bons avis & conſeils ſur leur conduite. Je vois les choſes diſpoſées enſorte que Vôtre Majeſté fera agir ces gens-ci comme elle voudra.

Le Sieur de Wit avouë qu'il s'eſt mécompté, en croyant que la derniére recharge que Vôtre Majeſté a fait faire au Roi d'Angleterre l'auroit pû diſpoſer à accepter la Médiation de Vôtre Majeſté, dont l'accommodement s'en fut enſuivi infailliblement; mais qu'il paroît par ce refus qu'il veut rompre avec Meſſieurs les Etats, & les attaquer de gayeté de cœur: ils eſpérent être maintenus par Vôtre Majeſté ſelon l'obligation réciproque du Traité de 1662. Je lui ai répondu en termes généraux, que Vôtre Majeſté étoit toû-

toûjours fort bien intentionnée pour Meſſieurs les Etats, qu'ils en recevroient tous les jours de nouvelles marques, & qu'aſſûrément elle feroit tout ſon poſſible pour procurer la paix entre ſes Alliez, & éviter les malheurs que la guerre attireroit à l'un & à l'autre Parti; je ne voulus pas entrer plus avant dans cette matiére, où je voyois bien que le Sieur de Wit me vouloit engager.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 4. *Decembre* 1664.

LE Sieur de Wit m'eſt venu trouver de la part de Meſſieurs les Etats Généraux, pour me dire qu'ils avoient réſolu d'envoyer Monſieur van Beuningen à Vôtre Majeſté, pour l'informer particuliérement de leur conduite ſur tout ce qui s'eſt paſſé depuis ſix mois entre le Roi d'Angleterre & eux.

Qu'ils lui donnent ordre de demander ſes bons avis ſur toutes choſes, qu'ils veulent ſuivre abſolument & ſe régler ſelon ſes ſentimens, & faire connoître par toutes leurs actions

actions à Vôtre Majesté, qu'elle n'a point d'Alliez plus fidéles ni plus affectionnez à son service qu'eux.

Il me dit ensuite, que ledit Sieur van Beuningen étoit absolument revenu de tout ce qui pouvoit faire peine à Vôtre Majesté dans un tel emploi, qu'elle le trouveroit porté dans tout ce qui regarde les avantages de la France; qu'il en avoit donné des preuves dans cette derniére proposition de Friquet, & qu'il avoit porté la Ville d'Amsterdam au refus de cette Ligue.

Qu'il l'avoit si bien secondé auprès des autres Villes, qu'il avoit autant de part que lui aux favorables sentimens qu'elles ont témoigné pour les intérêts de Vôtre Majesté, & qu'étant tout-à-fait revenu de ce qui m'avoit fait peine par le passé, il n'avoit pas crû pouvoir nommer à Messieurs les Etats une personne plus capable ni mieux intentionnée pour les intérêts communs que lui: que si sa conduite déplaît à Vôtre Majesté, Messieurs les Etats le rappelleront tout aussi-tôt, mais qu'il est très-persuadé qu'elle en sera très-satisfaite.

Je lui ai répondu, qu'il avoit eu connoissance du sujet que j'avois eu de croire que ledit van Beuningen n'étoit pas bien intentionné; que de plus il sçavoit, que quand il avoit une opinion dans la tête, rien n'étoit capable de le faire changer, & que cette maniére d'agir n'agréoit pas à Vôtre Majesté; que tout ce que je lui pouvois dire

dire étoit, que, s'il eſt à préſent tel qu'il me le repréſente, Vôtre Majeſté, étant éclairée comme elle eſt, le reconnoîtra en peu de tems, & que, ſelon qu'elle en jugera, les affaires de Meſſieurs les Etats iront bien ou mal.

Enſuite ledit van Beuningen m'eſt venu voir deux fois. Il ne m'a pas ſeulement confirmé tout ce que le Sieur de Wit m'a dit, mais il m'a ajoûté, qu'il avoit tiré le conſentement de Meſſieurs les Etats, de ne reſter pas un jour en France, après que Vôtre Majeſté lui auroit témoigné que ſa perſonne ne lui eſt pas agréable. J'eſtime qu'après cette déclaration il ſe conduira enſorte que Vôtre Majeſté en ſera contente. J'ai retiré la Copie de ſon inſtruction par le moyen d'un de mes amis, Vôtre Majeſté verra par-là les ordres qu'on lui donne.

## L E T T R E

### *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le 5. Decembre* 1664.

QUand le Sieur de Wit vous a témoigné déſirer de la part des Etats, que je fiſſe ſçavoir au Roi d'Angleterre l'obligation que j'avois contractée par nôtre dernier Traité, de les aſſiſter contre quicon-

conque les attaquera dans l'Europe, ledit Sieur de Wit ne ſçavoit pas ce que je vous ai depuis mandé, que j'ai fait entendre la choſe aux Mylords Hollis & Fijardin en termes bien clairs & bien intelligibles, dans l'occaſion qu'il s'eſt reparlé ici du Projet du Traité de Commerce avec l'Angleterre. Cette déclaration néanmoins, contre l'opinion dudit de Wit, n'a pas empêché que les Anglois n'ayent perſiſté dans leur réſolution d'attaquer la Flote Hollandoiſe ſi elle paroît dans la Manche.

Quant aux aſſûrances que ledit Sieur de Wit continuë à vous donner, que les Etats n'entendront à aucune propoſition qui aille contre mes intérêts, dont ils ne ſe ſepareront jamais ; à vous parler franchement & confidemment, je croi que j'en puis être aſſûré tant qu'ils demeureront dans le danger où ils ſe trouvent, d'avoir à ſoûtenir une guerre contre l'Angleterre; mais je ne ſçai ſi, quand leurs affaires auroient pris une autre face par l'accommodement de leurs différens, je puis bien me promettre qu'ils n'entendront plus à l'ouverture de l'Evêque de Munſter, de ſe liguer avec l'Empereur & d'autres Princes de l'Empire, & peut-être avec le Roi d'Eſpagne même, pour les différens des Païs-Bas, tant ils ſont frappez de l'imagination que rien ne peut-être plus contraire aux intérêts de leurs Etats, que mes progrès dans la Flandre, & le voiſinage des Armées de France. C'eſt pourquoi, ſi le cas

arrive qu'ils me puiſſent faire une inſtance formelle de leur donner des aſſiſtances en conformité de ce dernier Traité ; je croi que, comme par le même Traité ils ſe ſont réciproquement obligez envers moi de conſerver inviolablement l'amitié avec cet Etat, & de ne rien faire jamais qui aille contre mes intérêts, ainſi qu'un vrai Ami doit faire, je ſerai alors également en droit, avant que de les aſſiſter effectivement, de leur demander qu'ils me donnent une nouvelle aſſûrance en la forme que je la déſirerai pour mon entiére ſûreté, qu'ils n'entendront jamais avec aucun Prince à une pareille Ligue ſi contraire à mes intérêts, autrement il ſe trouveroit dans la ſuite que je leur aurois moi-même fourni les moyens de me faire du mal. Tout ceci doit demeurer en vous ſeul, n'étant pas encore tems de s'en expliquer. Mais il eſt bon que vous en ſoyez averti par avance, afin que vous propoſant toûjours cette viſée, vous y puiſſiez de bonne heure diſpoſer les choſes.

J'ai fort agréé l'offre que vous a fait le Sieur de Wit, de remettre à ma Médiation tous les différens que les Provinces-Unies peuvent avoir avec les Rois de Suéde & de Dannemarc. Et comme je crois d'ailleurs que ces deux Rois ne s'en éloigneront pas, ſi ce n'eſt que quelqu'un ait pris des meſures contraires avec l'Angleterre au paſſage de l'Ambaſſadeur Carliſle à ſon retour de Moſcovie, je ſerai toû-

jours

jours prêt à m'entremettre pour un bon accommodement entre les parties.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 11. *Decembre* 1664.

J'Ai reçû les dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. de ce mois. Il ne se peut rien ajoûter à la pensée qu'elle a pour prendre ses précautions, avant qu'elle soit pressée par Messieurs les Etats de se déclarer contre l'Angleterre suivant le Traité de 1662. J'aurois bien souhaité me dispenser de toucher cette matiére jusques à nouvel ordre de Vôtre Majesté, parce qu'elle m'ordonne de conserver la communication de cette pensée à moi seul, le cas n'étant pas encore arrivé d'en parler: mais étant bien averti, que sur les derniéres dépêches d'Angleterre, & sur la rupture de ce Royaume avec Messieurs les Etats, ils ont dépêché un Courier au Sieur van Beuningen, pour lui donner charge expresse de demander à Vôtre Majesté les douze mille hommes de secours stipulez par ledit Traité, dans le moment que la rupture sera faite, j'ai esti-

 mé

mé qu'il alloit de ſon ſervice de preſſentir comme de moi-même, ſans l'engager à rien, quels ſont les ſentimens du Sieur de Wit ſur cette penſée de Vôtre Majeſté. Et pour cet effet ledit Sieur de Wit m'étant venu voir, & m'exagerant la rupture du Roi d'Angleterre par l'arrêt dans ſes Ports de tous les Vaiſſeaux de l'Etat, & la priſe de ceux qui venoient de Bordeaux & d'autres Ports de France, me dit, que Meſſieurs les Etats eſpéroient que Vôtre Majeſté, ſuivant le Traité, leur donneroit les douze mille hommes de ſecours, après l'acte d'hoſtilité que leſdits Anglois avoient commis; & qu'enſuite, après le tems marqué, elle ſe déclareroit tout-à-fait.

Que leſdits Etats donnoient ordre audit Sieur van Beunirgen de l'en ſupplier & de l'en preſſer, ne doutant pas qu'un Traité ſi ſolemnel fait avec Sa Majeſté ne ſoit accompli en tous ſes points.

Je lui répondis, qu'il avoit vû par mes dépêches précédentes, comme Vôtre Majeſté avoit fait tout ce que leſdits Etats avoient déſiré, tant en paſſant des offices auprès du Roi d'Angleterre en leur faveur, que par les réponſes qu'elle avoit fait aux Mylords Hollis & Fijardin; qu'il m'avoit témoigné de la part des Etats, que Vôtre Majeſté ne pouvoit pas faire davantage; mais que me parlant à cette heure d'un ſecours de 12000. hommes, & enſuite d'une rupture par Vôtre Majeſté, je ne pouvois plus lui parler que de moi-même, n'ayant nulle

nulle connoiſſance des articles dudit Traité, ni quel engagement il y a de rupture de part & d'autre: & faiſant ſemblant de l'ignorer, pour mieux reconnoître ſes ſentimens ſur le ſujet des dépêches de Vôtre Majeſté, ſans qu'il put pénétrer mon deſſein, je lui dis, que je ne pouvois comprendre comment ce Traité avoit été conçû en la maniére qu'il me le diſoit, que Vôtre Majeſté n'y pouvoit trouver ſon avantage, en ce que les Etats avoient pluſieurs Rois & Princes ſouverains leurs voiſins, qui avoient ſouvent des démêlez avec eux, & qu'ainſi elle ſeroit toûjours à la veille d'avoir une guerre pour leur intérêt : ce qui n'étoit pas égal du côté de Vôtre Majeſté, ne pouvant avec vraiſemblance avoir rien à démêler qu'avec le Roi d'Eſpagne, & qu'ainſi ils n'avoient pas à craindre d'entrer en rupture pour les intérêts de Vôtre Majeſté qu'avec ce ſeul Roi; ce qui faiſoit que je ne trouvois pas les conditions qu'il diſoit ſi favorables pour Vôtre Majeſté comme pour eux.

Il me repliqua, que Vôtre Majeſté n'étoit pas obligée de les aſſiſter s'ils étoient les aggreſſeurs, ſans un prétexte légitime & vérifié; mais ſeulement quand ils ſeroient attaquez, comme ils le ſont à préſent par le Roi d'Angleterre: que ſi le Roi d'Eſpagne attaquoit Vôtre Majeſté, ils romproient & par Mer & par Terre avec lui; mais auſſi que, ſi elle l'attaquoit ſans vérifier le prétexte légitime, ils n'étoient pas obligez

 de

de donner ſecours; ce qui eſt ſpecifié, dit-il, dans ledit Traité réciproquement de part & d'autre.

Sur cela je lui dis, faiſant ſemblant de ne comprendre pas ce qu'il diſoit être porté dans ledit Traité, que ſi les Etats avoient trouvé des raiſons pour juſtifier qu'ils n'ont pas manqué à Vôtre Majeſté dans la paix de Munſter, ils en trouveront bien quand le cas écherra, pour faire voir que Vôtre Majeſté attaque le Roi d'Eſpagne ſans ſujet, quoiqu'il y en eût, pour ſe diſpenſer du ſecours qui eſt porté par ledit Traité de 1662.; qu'il ſeroit bien mieux que Meſſieurs les Etats donnaſſent effectivement une nouvelle aſſûrance à Vôtre Majeſté, en la forme qu'elle la déſireroit pour une entiére ſûreté, qu'ils n'entendront jamais à aucunes propoſitions de Ligue avec l'Empereur, ou d'autres Princes de l'Empire, ni avec le Roi d'Eſpagne pour la défenſe des Païs-Bas, ſi contraires à ſes intérêts.

Il me répondit, que Vôtre Majeſté ſe devoit fier à eux, que ma penſée de donner cette nouvelle aſſûrance à Vôtre Majeſté étoit tout-à-fait contraire audit Traité, & notamment à l'article de la garantie; que cela ne ſe pouvoit faire qu'en rompant le Traité, & cauſant un très-mauvais effet dans l'eſprit de ces peuples, qu'ils ſe réſoudroient plûtôt à eſſuyer eux ſeuls l'évenement de la guerre d'Angleterre, & à ſe voir abandonnez de Vôtre Majeſté, que
de

de consentir que ledit Traité fut altéré ; que je sçavois que, pour y ajoûter l'article de la garantie de Dunkerque, on avoit été six mois pour le faire comprendre ; que cela n'altéroit pas celui qui avoit été fait à Paris, & que déja dans les Provinces on publioit, qu'il n'y avoit nulle sûreté à ce qui avoit été traité en France avec V. M.

Que pour ôter tout ombrage des objections que je lui faisois, il n'y avoit qu'un seul moyen assûré, qui étoit de reprendre le Projet qui avoit été fait entre nous deux; qu'il avoit toûjours cru par-là attacher pour jamais Messieurs les Etats à Vôtre Majesté, & ôter toute sorte de soupçons par un partage qui décide tous les différens qu'on pourroit avoir à l'avenir.

Je lui repliquai, sans vouloir entrer plus avant en matiére là-dessus, que n'ayant pas vû ledit Traité de 1662., je lui disois seulement de moi-même mes sentimens, dans une conversation où nous étions insensiblement tombez sans aucun dessein.

Vôtre Majesté verra par tout ce que dessus, & par mon autre Lettre, les mesures qu'elle doit prendre avec Messieurs les Etats. J'appréhende que, si une fois ils sont persuadez que le Traité de 1662. n'est pas observé, tout ce que Downing a dit & fait mettre dans les Gazettes, & ce que Friquet & Richard ont publié, n'oblige ces gens ici à prendre le parti qu'on leur offre. Et je soupçonne fort que Monsieur de

Wit, qui eſt fin & adroit, n'ait pris quelques meſures avec Friquet, en cas qu'il voye qu'on cherche quelque prétexte de n'accomplir pas ledit Traité de 1662.; mais Vôtre Majeſté ſçait mieux que perſonne ſes intérêts, & a des correſpondances en tous lieux, pour ſçavoir ce qu'il y a à craindre là-deſſus. Pour moi, je ne connois que la Hollande, & ne pénétre pas plus avant; je m'attacherai ſeulement à ſuivre très-ponctuellement les ordres que je recevrai de Vôtre Majeſté, & la ſupplierai très-humblement de me faire l'honneur de croire que je ſuis, &c.

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 11 *Decembre* 1664.

J'Envoye à Vôtre Majeſté la Copie des deux Lettres que Meſſieurs les Etats ont reçû d'Angleterre par leur Ambaſſadeur, qui marquent la rupture; j'ai auſſi retiré par un de mes amis la réſolution qu'ils ont priſe là-deſſus, & ſur-tout d'envoyer un Exprès à Monſieur van Beuningen, pour preſſer Vôtre Majeſté de ſatisfaire aux conditions du Traité, puiſque la rupture eſt faite.

Dow-

Downing a fait mettre dans les Gazettes, que le Mylord Fijardin étoit revenu fort content & satisfait de Vôtre Majesté, sur les assûrances qu'elle lui avoit données de n'assister pas les Hollandois, dont le Roi son Maître s'étoit expliqué en public.

Monsieur de Wit me vint voir ensuite, non qu'il parût que ce procedé de Downing lui fît peine, mais pour me communiquer les visites que Friquet lui a faites deux jours de suite. Il a pris le prétexte de lui dire adieu, s'en allant à Bruxelles pour conférer avec Castel Rodrigo; de là il doit aller voir l'Evêque de Munster, d'où il s'en ira trouver l'Empereur à Vienne. Il se plaignit au Sieur de Wit du refus qu'il avoit fait de la Ligue proposée; mais qu'il espéroit qu'il s'en repentiroit un jour, & que déja on pouvoit connoître que ce grand attachement que Messieurs les Etats avoient avec la France ne seroit pas de durée, puisque des avis de plusieurs endroits assûroient, que Vôtre Majesté étoit d'accord avec le Roi d'Angleterre, & qu'elle ne songeoit qu'à amuser les Etats par de belles apparences; & qu'avant son départ il lui vouloit dire, qu'il quittoit le certain pour l'incertain.

Le Sieur de Wit lui répondit, qu'il avoit sujet de croire que Vôtre Majesté aimoit l'Etat, & étoit fort exacte à tenir la foi des Traitez; que cela avoit paru par le secours qu'elle avoit donné à Monsieur de Mayence; qu'il pouvoit l'assûrer que Messieurs les Etats n'entendroient jamais à au-

cune Ligue contre ſes intérêts, & qu'ils ne ſçauroient croire que Vôtre Majeſté leur voulût manquer.

Friquet lui dit enſuite par forme de ménaces: Je vois bien que vous vous donnez & ſoûmettez tout-à-fait aux volontez de la France; mais je veux bien que vous ſçachiez, que vous vous attirerez, devant qu'il ſoit long-tems, un grand nombre de Princes très-puiſſans pour Ennemis. A quoi ledit Sieur de Wit répondit, que ſes Maîtres, étant protegez de Vôtre Majeſté, ne craignoient pas tous les Princes enſemble dont il entend parler. Ledit Friquet partit le lendemain 8. de ce mois pour aller à Bruxelles.

Richard a rendu des Lettres à Meſſieurs les Etats fort civiles de la part de Caſtel Rodrigo, & beaucoup plus que celles que les autres Gouverneurs avoient accoûtumé de leur écrire; il a auſſi écrit à Mr. de Wit, en termes fort obligeans.

Il demande de s'entremettre de l'accommodement de l'Evêque de Munſter pour les différens qu'il a avec cet Etat; on l'en a remercié par des complimens. Toute cette cabale d'Eſpagne ne s'applique à rien tant que d'inſinuer dans l'eſprit des Députez des Villes, que Vôtre Majeſté leur laiſſera la Guerre contre l'Angleterre ſur les bras, ſans les aſſiſter ſuivant l'obligation du Traité. Monſieur de Wit ni les plus éclairez ne le croyent pas, mais le menu peuple ſe le laiſſe perſuader. Je n'oublie rien de tout

ce

ce que je crois être nécessaire pour détruire ces bruits ; & je puis donner cette loüange à Monsieur de Wit, qu'il ne se peut mieux expliquer qu'il a fait en pleine Assemblée à deux Députez de Haerlem & de Dort, qui lisoient des Lettres qui portoient, que Vôtre Majesté étoit d'accord avec le Roi d'Angleterre : il prit la parole & leur dit, que les Lettres qu'ils lisoient étoient fabriquées par Downing, & qu'il connoissoit son stile ; que Vôtre Majesté étoit le Pere de cet Etat, & qu'on pouvoit s'assûrer qu'il n'abandonneroit pas ses Enfans. Ces deux Députez sont du parti contraire au Sieur de Wit. Je l'ai fort remercié sur tous ces chefs, & de la communication qu'il m'a donnée de tout ce qui s'est passé entre lui & Friquet, & l'ai exhorté autant qu'il m'a été possible de continuer.

Nous avons eu une longue conférence sur les affaires de l'Electeur de Brandebourg, mais comme il y a quantité de promesses & Contrats faits en divers tems, & dont la vérification des payemens est d'une discussion très-longue, nous n'avons rien conclû dans cette prémiére conférence, mais ledit Sieur de Wit s'est réduit d'en passer par une Cour de Justice, soit celle de Spire ou de Brabant, moyennant que l'Electeur donnât caution des sommes qu'il seroit ordonné par sentence être dûës. Le Sieur Blaespiel y consent ; mais il veut aussi que les Etats donnent caution sur le même sujet.

Le Sieur de Wit replique, que le cas n'eſt pas ſemblable, que les Etats produiſent divers Contrats & promeſſes de ce qu'il doit, & que l'Electeur n'a que des prétenſions ſans titre.

La nuit nous ſepara Monſieur de Wit & moi, & nous avons remis à la ſemaine prochaine de reprendre cette affaire. Je ne manquerai pas d'y agir avec tout le ſoin & l'application qui dépendra de moi, ſuivant les ordres que m'en donne Vôtre Majeſté, comme d'une affaire qu'elle affectionne fort.

# MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Decembre 1664.

*LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de renouveller à Vos Seigneuries les inſtances qu'il leur a déja faites, pour laiſſer ſortir en Mer les trois Navires que Sa Majeſté a fait acheter à Amſterdam pour ſon ſervice, dont l'un s'appelle Bruinvis, & a pour Maître Pierre Gringore; le ſecond, la Concorde, dont eſt Maître le Sieur le Sueur; & le troiſiéme, le Poſtillon, dont eſt Maître Ga-*

*Gabriel Boulanger ; & attendu qu'ils ſont tout prêts à partir , de convier Meſſieurs de l'Amirauté d'Amſterdam, de donner promptement leurs avis ſur leur ſortie franche & exempte de toute impoſition, ainſi qu'il a plû à Vos Seigneuries d'ordonner , afin qu'ils puiſſent d'autant plutôt ſe mettre à la voile. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire requiert auſſi Vos Seigneuries, qu'il leur plaiſe accorder la ſortie de deux autres Navires que le Sieur de la Garde Belin, Agent des affaires de Sa Majeſté en ladite Ville, frettera & fera charger de diverſes choſes qu'il a ordre d'envoyer en France pour le ſervice de Sa Majeſté : à quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire s'aſſûre que Vos Seigneuries n'apporteront aucune difficulté ni retardement. Donné à la Haye le douziéme jour de Decembre* 1664.

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Eſtrades.*

*Le* 19. *Decembre* 1664.

J'Ai reçû vos dépêches du 11. du courant, & ai été très-aiſe d'apprendre ce qui s'eſt paſſé dans une Conférence que vous a-

vez euë avec le Sieur de Wit, où vous lui avez touché quelque chose, comme de vous même, de ce que je vous avois mandé de l'inégalité des conditions du Traité que j'ai fait avec les Etats en 1662. Il n'y a aucune raison de dire, que ce seroit altérer le Traité de me donner l'assûrance dont vous lui avez parlé. Ce seroit au contraire un moyen d'en affermir éternellement la durée, en levant de part & d'autre tous les ombrages. Mais ce n'est pas ma plus grande peine, car je crois que, hors des difficultez qui procedent de la constitution de leur Etat, où le secret est mal-aisé à garder, il seroit assez facile de leur faire comprendre, qu'il n'est pas fort juste que je les soûtienne dans toutes les Guerres dont ils sont ménacez de divers endroits, pour me trouver après cela leurs forces sur les bras, dès que la seule occasion où je puis avoir besoin d'eux arrivera. Mais mon inquiétude est, que quelque sûreté qu'ils me puissent présentement donner contre cette crainte, elle ne sera pas suffisante pour me répondre à moi-même qu'ils n'en useront pas autrement quand cette occurrence surviendra, tant ils sont frappez de la fâcheuse opinion, qu'ils ont grand intérêt à avoir toûjours une barriére entre la France & leur Etat.

Quant à leur Union avec l'Empereur pour la défense des Païs-Bas, je n'estime pas qu'elle soit beaucoup à appréhender, au moins de long-tems, ou bien ils se conduiroient fort imprudemment; car ils ne peu-

vent

vent pas douter que l'Empereur ne se trouve en tout tems disposé d'y entendre quand ils le voudront, & par consequent ils n'ont aucune nécessité de se hâter là-dessus, ni de me choquer, pour faire prématurément une chose qui dépendra d'eux en tout tems.

Cependant je vous avouë que je ne me trouve pas dans un petit embarras, considérant que, si j'exécute à la lettre le Traité de 1662., je ferai un très-grand préjudice à mes principaux intérêts, & cela pour des gens dont non seulement je ne tirerai jamais aucune assistance, mais que je trouverai directement contraires dans le seul cas où j'aurois besoin de les avoir favorables, & alors les assistances que je leur aurai données tourneront contre moi-même. Outre cela je perds l'Angleterre, qui est sur le point de se lier étroitement avec les Espagnols pour le même sujet, en cas que je rejette ses offres; & ces offres sont (je puis bien vous confier ce secret) la Carte blanche en tout ce que je pourrois désirer pour les Païs-Bas, sans même y prétendre un pouce de terre pour elle. D'ailleurs le Roi d'Angleterre me suggére lui-même des moyens de me pouvoir dispenser avec honneur de secourir les Hollandois: il prétend qu'ils sont les aggresseurs; qu'il a droit au Fort de Guinée dont ils se sont emparez; qu'ils ont armé les premiers; qu'ils ont fait une querelle de Nation à Nation, pour un différend particulier entre

tre deux Compagnies, auxquelles il faloit le laiſſer démêler; qu'ils ont commis la premiére action de fait & de violence, en maltraitant un vaiſſeau chargé de Mâts qu'il faiſoit venir de Suéde, & qu'en tout cas je ne ſuis obligé à rien hors de l'Europe; qu'il eſt viſible que, ſans le différend de Guinée, tous les autres ſont faciles à ajuſter; & qu'il n'eſt pas juſte que, pour vouloir capricieuſement ſoûtenir un Païs pour lequel je ne ſuis point engagé, ils allument une Guerre de deçà, parce que n'étant pas obligé pour le principal, je ne le ſçaurois être pour l'acceſſoire & pour ſes dépendances. Je ne mets pas en ligne de compte le tour que les Etats me jouerent à Munſter, qui auroit mis cet Etat engrand péril, ſi même pendant ſes mouvemens inteſtins je n'euſſe trouvé aſſez de force en ma ſeule puiſſance pour réſiſter à toute la Maiſon d'Autriche. Tout ce que je vous mande devra demeurer en vous ſeul, & je déſire qu'après l'avoir bien examiné, vous m'en mandiez au plûtôt vôtre avis, dont je ferai beaucoup de cas, & juſqu'à ce que je l'aye, je tirerai en longueur les Négociations de van Beuningen, qui n'eſt pas encore arrivé.

Je vous adreſſe la Réponſe que vous avez eſtimé à propos que je fiſſe à la Lettre de la Douairiére d'Orange.

LET-

# LETTRE

## *Du Comte d'Eſtrades au Roi.*

*Le* 18. *Decembre* 1664.

J'Etois en quelque peine de m'être trop avancé l'ordinaire paſſé, ſur la Conférence que j'eus avec Monſieur de Wit, touchant la penſée que Vôtre Majeſté m'avoit fait l'honneur de me communiquer, mais j'eſpére qu'elle l'aura approuvé, puiſqu'elle m'a donné ordre d'en entamer adroitement le diſcours comme de moi-même: ce que je n'ai pas eu beſoin de faire, Monſieur de Wit étant venu deux fois chez moi depuis, m'ayant remis lui-même ſur ce diſcours, & fort exageré, que jamais les Etats ne manqueroient en rien à ce qu'ils étoient obligez par le Traité de 1662.; & que Vôtre Majeſté ſe pouvoit aſſûrer, qu'ils demeureroient inviolablement attachez à ſes intérêts.

Sur quoi je me ſuis ſervi des mêmes termes portez dans la dépêche de Vôtre Majeſté, que cela étoit fort bon préſentement que leſdits Etats avoient une grande Guerre ſur les bras, & qu'ils ne ſe pouvoient paſſer d'elle ni de ſon aſſiſtance pour réſiſter à un ſi puiſſant Ennemi; mais que, quand

quand ce peril qu'ils craignent sera passé, & qu'ils seront retournez dans un plein repos par un accommodement, & qu'ensuite il arrive que Vôtre Majesté se voye forcée par des incidens d'entrer en quelque action pour soûtenir & poursuivre ses intérêts, personne ne lui pouvoit répondre si elle se pourra bien assûrer alors, que les Etats continueront d'avoir en sa faveur les mêmes sentimens & bonnes dispositions qu'ils témoignent aujourd'hui.

Que je lui avois dit dans nôtre derniére conversation, que puisqu'ils avoient justifié par des imprimez, qu'ils n'avoient pas manqué à la France dans la paix de Munster, il pourroit bien aussi arriver, que, sur les droits de Vôtre Majesté, ils n'en conviendroient pas, & qu'ils chercheroient aussi de nouvelles justifications pour n'entrer pas en rupture.

Il me répliqua, que quand Vôtre Majesté fera voir ses droits clairs à Messieurs les Etats, ils ne hésiteront pas à prendre son parti selon l'obligation du Traité; & qu'il me donnoit encore parole, qu'ils seront aussi échauffez à suivre les intérêts de Vôtre Majesté, étant en pleine paix, qu'ils le font présentement qu'ils ont des affaires sur les bras, & qu'ils ne seroient bons à rien, s'ils n'agissoient toûjours avec toute la sincérité & la reconnoissance qu'ils doivent à Vôtre Majesté de toutes les grandes obligations qu'ils lui ont. Ce discours fut suivi de tant de marques d'attachement pour

son

ſon ſervice, qu'il ne s'y peut rien ajoûter de plus.

Je lui communiquai l'avis que Vôtre Majeſté a eu de Londres, le priant de le ménager enſorte qu'on ne ſçache pas d'où il vient; ce qu'il m'a promis de faire, & m'a témoigné que Meſſieurs les Etats ſe ſentoient fort obligez à Vôtre Majeſté de la bonté qu'elle avoit de les en avertir.

J'ai tâché de preſſentir Monſieur de Wit, ſi Meſſieurs les Etats ne conſentiroient pas dans cette conjoncture, de rendre la place de Rhinberg à Monſieur l'Electeur de Cologne. Il m'a dit que cette affaire n'étoit pas faiſable, que les Provinces ne revenoient pas d'une Réſolution priſe pour conſerver leurs Conquêtes; que la propoſition ne ſerviroit qu'à donner des ombrages; & que je pouvois juger que, puiſque les Etats n'y avoient pas conſenti dans le tems que leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires en étoient requis par Vôtre Majeſté, ils le feroient encore moins à préſent.

L'Aſſemblée de Hollande doit ſe ſéparer la veille de Noël, pour huit jours ſeulement. Monſieur de Wit eſt tellement occupé, qu'il a fallu remettre après les fêtes à traiter les affaires des Princes voiſins. Le Sieur Blaeſpiel en eſt convenu, & on a déja dreſſé un Projet pour les intérêts de Monſieur l'Electeur de Brandebourg.

Je n'ai pas manqué de témoigner à Monſieur de Wit, que Vôtre Majeſté me chargeoit de nouveau de preſſer la reſtitution

des

des Biens de l'Ordre de Malthe, lui faisant entendre, qu'ils avoient à craindre d'être troublez par ceux de l'Ordre dans leur Commerce de la Méditerranée. Il promet de s'y employer de nouveau; mais si Vôtre Majesté avoit agréable d'en parler un peu fortement au Sieur van Beuningen, cela feroit un bon effet, étant assûré qu'on fera tout ce qu'il mandera là-dessus.

Le Commandeur Tromp est de retour au Tessel avec son Escadre. Il y a escorté les Navires des Indes, qui ont passé du long de l'Ecosse jusques à la Mer du Nord.

Les quatre Navires chargez de vivres & de Munitions de guerre, destinez pour la Guinée, ne partiront qu'au mois de Mars prochain.

L'arrivée de Monsieur de Ruvigny en Angleterre, & ce que Downing publie, qu'il est envoyé vers le Roi son Maître pour confirmer la liaison qu'a faite le Mylord Fijardin dans son voyage, donne des ombrages ici parmi les Députez des Villes qui ne sont pas des plus éclairez, & qui sont fort susceptibles de mauvaises impressions. Monsieur de Wit m'a bien demandé le sujet de son voyage, sans pourtant croire ce que ledit Downing publie partout. Je l'ai assûré, que ce voyage pouvoit être pour quelqu'autre affaire qui ne regarde pas Messieurs les Etats, d'autant plus que la dépêche de Vôtre Majesté n'en fait aucune mention. Ledit Sieur de Wit m'a dit, qu'ils avoient eu nouvelle par

une

une Galliote venuë de la Mer Méditerranée, que le Capitaine qui commande l'Escadre d'Angleterre en cette Mer, avoit renouvellé le Traité de paix avec les Barbares d'Alger, & que le Sieur van Beuningen auroit ordre de proposer à Vôtre Majesté quelque armement commun contre lesdits Barbares. Il m'a donné la réponse que Messieurs les Etats ont faite au dernier Mémoire de Downing, que j'ai jointe à cette dépêche.

# LETTRE

## *Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le* 25. *Decembre* 1664.

IL est très-certain, comme Vôtre Majesté a fort bien remarqué, que quelques sûretez & quelques précautions que l'on prenne avec Messieurs les Etats, on ne sçauroit s'assûrer qu'ils exécutent ce qu'ils promettront, quand le tems sera venu que Vôtre Majesté voudra faire valoir ses droits dans la Flandre, & que rien au monde n'est capable de leur faire changer la fausse opinion du grand intérêt qu'ils ont d'avoir toûjours une Barriére entre la France & leur Etat.

Il ne faut pas non plus s'attendre que le se-

ſecret ſoit gardé dans les choſes qu'on traitera avec eux ſur cette matiére, la conſtitution de l'Etat ne le permettant pas. Je paſſe plus avant, & dis, que quand toutes les Provinces ſeroient d'accord de ſe joindre à Vôtre Majeſté pour la Conquête de la Flandre, & que ce ſecret pourroit être gardé, je doute qu'on pût ajuſter les avis des Villes pour l'exécution de ce qui auroit été convenu quand le cas ſeroit échû. Je le juge ainſi par l'expérience que j'ai de leur maniére d'agir. J'ai vû l'affaire de Malthe dix fois ajuſtée, & rompuë par l'avis d'un ſeul Député de la Ville d'Utrecht, qui n'y a pas voulu conſentir. Une infinité d'autres affaires ont été échouées par des Députez gagnez avant la réſolution. Quel fondement peut-on faire ſur tant de têtes qu'on diviſe par Cabales, par argent, & par de fauſſes impreſſions qu'on leur donne de l'ambition & de la grandeur de Vôtre Majeſté ? Je ſçai mieux que perſonne combien ils en ſont ſuſceptibles, & comment dans toutes les affaires il a falu agir auprès d'eux; c'eſt avec un ſoin & une application incroyable pour les détromper, & après tout cela il vient une nouvelle Aſſemblée en Hollande, remplie de nouveaux Députez qui changent de ſentimens, & renverſent tout ce que les autres avoient fait. Voilà ce qui regarde le dégoût que l'on peut prendre des Etats: il reſte à conſidérer quels inconvéniens il peut produire. Il y a grande apparence qu'ils ſe lieront avec l'Empereur & la Maiſon d'Autri-

tri-

triche pour la défenſe des Païs-Bas, dès qu'ils verront que Vôtre Majeſté ne ſe joindra pas à eux contre l'Angleterre. Ils ne ſont pas capables de comprendre aucune raiſon là-deſſus, quoique toutes celles que Vôtre Majeſté allégue dans ſa dépêche ſoient aſſez fortes, & que ce que Monſieur de Lionne m'écrit, qu'ils ont donné ordre à leur Ambaſſadeur à Madrid, d'écouter les propoſitions que le Roi d'Eſpagne leur fera pour la défenſe des Païs-Bas, les accuſe de la faute d'avoir contrevenu les prémiers au Traité de 1662., & diſpenſe Vôtre Majeſté de l'obligation de l'exécuter.

Ainſi, toutes choſes bien balancées, il me ſemble qu'il eſt plus avantageux à Vôtre Majeſté & à ſes ſujets de préférer l'Angleterre aux Etats ; les conditions que le Roi d'Angleterre offre à Vôtre Majeſté étant trop raiſonnables pour les rejetter, puiſqu'il ne prétend rien à la Conquête de la Flandre, & que les Etats ne traiteront jamais avec elle qu'ils n'ayent le partage projetté.

Le ſecours qu'elle recevra d'Angleterre lui ſera incomparablement plus prompt & plus ſûr; car en un inſtant les ordres en peuvent être donnez par ledit Roi & exécutez dans une marée, à cauſe de la proximité des lieux.

Il en eſt au contraire des Etats; il faudra quelquefois attendre des cinq ou ſix ſemaines avant que la Réſolution des Provin-

vinces ſoit venuë; & après cela peut-être de trois mois les Vaiſſeaux deſtinez pour le ſecours ne pourront ſortir des Havres: joint que ſi l'Angleterre eſt unie avec l'Eſpagne contre Vôtre Majeſté, Elle l'aura toûjours ſur les bras dans toutes les Mers, & ſes Sujets ne pourront jamais être paiſibles dans leur Négoce, dont ils ſe refroidiront; au lieu que ſi l'Angleterre eſt dans ſes intérêts, ils y ſeront plus échauffez, & on pourra par un Traité convenir enſemble & réciproquement d'un Commerce, & s'entre-aider, ſoit dans les Indes ou dans le Levant, & profiter ainſi du déchet de celui de Hollande, qui arrivera infailliblement, ayant commencé à paroître à Amſterdam dans cette année, où le Commerce a rapporté dix millions moins que la précédente, à cauſe de ſa perte, & toutes les autres Villes à proportion.

Au contraire, ſi Vôtre Majeſté étoit liée ſuivant le Traité avec les Etats, ils feroient tout leur poſſible pour empêcher que ſes Sujets n'entraſſent en aucun Commerce, & ſe ſerviroient de tous les moyens imaginables pour le ruiner.

Vôtre Majeſté peut auſſi, par un Traité avec le Roi d'Angleterre, ſe faire reſtituër l'Acadie, depuis Patagonet juſques au Cap Breton, qui ſont quatre-vingt lieuës de Côte, où il y a de fort bons Havres, & obliger le Roi d'Angleterre, par le même Traité, de déclarer la Guerre aux Iroquois, que les Hollandois, qui avoient leurs Habi-

Habitations voiſines ont toûjours aſſiſtez d'Armes & de Munitions contre nous. Moyennant cela Vôtre Majeſté rendroit le Canada libre des ſeuls ennemis qu'elle a en ce païs-là, & les attaquant par le côté de Canada, & par celui que les Anglois occupent, ils ſeroient tous detruits dans un an: ainſi faiſant des réflexions ſur tout ce que deſſus, je perſiſte dans le ſentiment où je ſuis, qu'il y a plus de ſûreté & plus d'avantage de ſe lier avec les Anglois qu'avec les Hollandois, & que le mal eſt bien plus à craindre d'avoir les prémiers contraires que ceux-ci.

Car ſi ces derniers font quelque choſe contre les intérêts de Vôtre Majeſté, elle les peut châtier facilement en aſſiſtant l'Electeur de Brandebourg, l'Electeur de Cologne, & le Duc de Neubourg, qui ont dequoi entretenir une Armée dans le païs de Juliers & de Cléves avec l'aſſiſtance de Vôtre Majeſté, & réduire les Etats à ce qu'ils voudront; étant impoſſible qu'ils puiſſent ſoûtenir la Guerre par Mer contre le Roi d'Angleterre, & par terre contre ces Princes.

J'ai eſtimé à propos de différer à preſſer leur accommodement, juſques à un nouvel ordre de Vôtre Majeſté, & que l'on puiſſe voir comment les Etats en uſeront après qu'elle ſe ſera expliquée ſur ſa derniére réſolution.

Je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté de m'excuſer, ſi je lui expoſe mes ſentimens avec trop de liberté, & de croire que je ne le fais que par obéïſſance, par

le zèle & par la passion que j'ai pour son service, les soûmettant entiérement aux grandes lumiéres que Vôtre Majesté a de toutes choses.

Vôtre Majesté me permettra de lui dire, que si elle désire que ce qui se traitera entr'Elle & le Roi d'Angleterre soit secret, il faut que le Sieur Downing n'en sçache rien; car il a déja trop publié ici, & même jusques à faire mettre dans les Gazettes, la bonne intelligence qui étoit entre Vôtre Majesté & le Roi son Maître. Il a même dit à plusieurs des Etats, qu'il y avoit une Ligue offensive & défensive entre la France & l'Angleterre, & qu'ils ne faisoient rien en Angleterre que de concert avec Vôtre Majesté.

Le Secretaire de l'Ambassade de Hollande en Angleterre, appellé Cunæus, qui est Créature du Sieur de Wit, est arrivé depuis deux jours. Il a dit en plusieurs lieux, que le Sieur van Goch, Ambassadeur de Messieurs les Etats, avoit grand soupçon de quelque intelligence secrete entre Vôtre Majesté & le Roi d'Angleterre, & qu'il avoit été dépêché vers Messieurs les Etats exprès pour leur en donner avis. Il ajoûte, qu'il y a grand bruit en Angleterre, que Vôtre Majesté a acheté Tanger dudit Roi, & que l'on employe l'argent de cet achât aux dépenses qui se font à présent pour son armement de Mer.

Dans la Conférence que j'ai euë aujourd'hui avec le Sieur de Wit sur les Sauf-conduits pour les Paquetboots, & sur les ordres

dres que j'ai demandez pour faire lever les défenſes, & laiſſer ſortir librement des Mâts, & autres Munitions qui ont été achettées pour Vôtre Majeſté, que Meſſieurs les Etats ont accordé, j'ai remarqué qu'il étoit fort inquiet & interdit: il m'a demandé en une demi-heure plus de dix fois, ſi je ne croyois pas que Vôtre Majeſté exécutât le Traité de 1662. Je lui ai répondu, que je croyois qu'elle feroit tout ce à quoi elle étoit obligée, & que pour cela il faloit mettre papier ſur table, & examiner les obligations de part & d'autre, dont il pourra être informé par les Conférences que le Sieur van Beuningen aura euës avec Vôtre Majeſté; j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à Vôtre Majeſté de tout ce que deſſus.

Il me vient une penſée touchant le Sieur de Wit, & ce ſeroit un inconvénient encore à craindre, en ſe déſuniſſant d'avec Meſſieurs les Etats, qui eſt, que lui & ſa Cabale ne ſe trouvaſſent accablez & ruinez par celle du Roi d'Angleterre, qui prenant l'autorité dans l'Etat, & remettant le Prince d'Orange ſon Néveu dans ſes Charges, reſtera tellement le maître dans ces Provinces, que Vôtre Majeſté n'y aura que le crédit que ledit Roi voudra bien qu'elle y ait: ce que je mets en conſidération à Vôtre Majeſté, afin qu'elle examine ſi cette précaution eſt raiſonnable, & ſi elle a des voyes pour y remédier, en prenant pour cela des meſures avec le Roi d'Angleterre, ainſi qu'elle verra pour le mieux.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Decembre 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître considérant que les Paquetboots qui viennent d'Angleterre à Calais & à Dunkerque, & qui retournent de ces Places en Angleterre, pourroient, dans la conjoncture présente des affaires, être troublez à la Mer par des Vaisseaux Hollandois, sous prétexte qu'ils appartiennent aux Anglois; Sa Majesté lui a donné ordre de réquerir Vos Seigneuries, que lesdits Paquetboots puissent aller & venir avec liberté & sûreté, sans crainte d'être pris ou arrêtez par aucuns de leurs Vaisseaux, ainsi qu'il est arrivé par deux fois dans la derniére Guerre qu'elles ont euë avec l'Angleterre; & outre l'utilité qui en reviendra au Public, Sa Majesté y prendra grand intérêt pour le bien de ses affaires, & même aura fort agréable qu'il plaise à Vos Segneuries, pour une plus grande sûreté, d'accorder dès à présent auxdits Paquetboots les Passeports & Sauf-conduits qui seront nécessaires à cet effet. Comme aussi ledit Ambassadeur Extraordinaire requiert Vos Seigneuries, de laisser sortir librement du Tessel, au premier bon vent qu'il aura, le Vaisseau de St. Sebastien, appartenant*

*nant au Roi son Maître, lequel le nommé Prasson, qui en est le Maître, a conduit audit lieu du Tessel, d'où s'étant mis en devoir de partir; il en a été empêché par les Vaisseaux de cet Etat, qui ont même tiré à bale sur lui, pour le faire obéïr aux ordres qu'ils avoient de ne laisser sortir aucuns Vaisseaux des Ports de ces Provinces: ensemble, d'accorder la sortie libre aux Vaisseaux que le Sieur de la Garde-Belin doit envoyer en France, chargez de diverses choses qu'il a achetées pour l'armement de Vaisseaux pour le compte du Roi & de la Compagnie des Indes Occidentales, & de donner à cet égard main levée des défenses générales que Vos Seigneuries ont faites, de ne laisser sortir des Ports de leur obéïssance aucunes Munitions de Guerre, ni Marchandises servant à la Marine. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Decembre 1664.*

D'ESTRADES.

# LETTRE

## *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 26. Decembre 1664.*

J'Ai reçû vôtre dépêche du 18. & vû ce que le Sieur de Wit vous a dit quand vous l'avez mis sur le discours que j'avois trouvé à propos que vous lui ouvrissiez comme de vous. Mais à dire vrai, je reconnois bien que je m'abuserois moi-même, si je comptois pour quelque chose toutes les belles paroles qu'il vous a dites. Il

le comme il doit, & principalement en cette conjoncture ; mais quand cela ne feroit pas bien loin de fon intention, comme j'en fuis affûré, je vois affez qu'il n'engage à rien fes Maîtres ni lui-même, ayant toûjours cette évafion prête au befoin quand le cas arrivera, qu'il n'a dit que fes fentimens particuliers, & que la pluralité l'a emporté. Ce mot de Droits clairs, dont il a ufé, eft auffi un autre échapatoire tout préparé; car il n'y en a guéres de fi clairs au monde, en quelque différend que ce foit, qui n'ayent quelques exceptions & raifons contraires, que chacun admet pour bonnes, felon fa paffion ou fon intérêt, & donne le tort à l'autre Partie. Pour cette chaleur qu'il veut perfuader que Meffieurs les Etats, étant en pleine paix, auront à fuivre mes intérêts, cela ne s'accorde guéres avec l'avis que j'ai très-certain & à n'en point douter, que Meffieurs les Etas ont déja donné ordre en grand fecret à leur Ambaffadeur à Madrid, d'écouter toutes les propofitions qui lui feroient faites touchant la Ligue pour la défenfe des Païs-Bas, & d'en rendre compte par fes dépêches avec le même fecret. En quoi, fi je pouvois prouver la chofe, fans commettre la perfonne qui m'a donné cet avis de Madrid même, ce que je ne veux ni ne dois faire, je pourrois former une plainte très-jufte, que Meffieurs les Etats ont déja commencé à manquer à nôtre Traité, puifque nous nous fommes actuellement promis de procurer chacun l'avantage de fon Allié; & par

une

une autre clauſe, de ſe donner avis l'un à l'autre de tout ce qui ſe paſſera au préjudice de l'un des deux.

Cependant Meſſieurs les Etats ne ſatisfont point à ces deux points, mais donnent en grand ſecret des ordres à leurs Miniſtres de travailler au plus grand préjudice qu'ils peuvent être capables de me procurer. Quant à ce que le Sieur de Wit vous a dit, qu'ils ne ſeroient bons à rien, s'ils n'agiſſoient en tout tems avec la ſincérité & la reconnoiſſance qu'ils me doivent, je n'aurois pas beaucoup de peine à lui accorder la conſequence qu'il tire; & vous ſçavez quelle eſt ordinairement en général la gratitude des Républiques, & en particulier de celle-ci. Vous ſçavez auſſi quelle retribution je reçûs à Munſter de l'obligation qu'ils avoient à cette Couronne de leur Souveraineté, de leur établiſſement & de toute leur grandeur. Il faut donc me préſenter d'autres choſes que de belles paroles s'ils prétendent me perſuader: & comme je vous l'ai déja mandé, ce qui fait mon plus grand embarras en cette occurrence, c'eſt que je ne ſçai pas bien moi-même ce que je leur pourrois demander, pour me pouvoir pleinement répondre d'avoir une entiére ſûreté de ne voir pas quelque jour leurs armes tournées contre les miennes, après que je les aurois ſoûtenus contre des Ennemis qu'ils ſe ſont attirez ſur les bras, pour vouloir profiter de tout le Commerce d'Afrique, qui eſt un endroit du Monde pour lequel je ne ſuis

engagé à rien envers eux par ce Traité. Voilà mes doutes, mes ſoupçons, ou pour mieux dire, mes très-juſtes craintes, ſur leſquelles j'attens avec d'autant plus d'impatience d'apprendre vos ſentimens, que le Sieur van Beuningen eſt arrivé, qu'il a déja vû ceux qui me ſervent, & demande à me voir, c'eſt-à-dire à me preſſer pour des choſes de ſoi fort déſagréables, mais que je puis dire qui ne le ſeroient pas, ſi j'étois du moins aſſûré d'employer mes aſſiſtances utilement pour avancer mes affaires, & de n'avoir pas le chagrin d'agir contre moi-même.

## L E T T R E

## *De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.*

*Le 29. Decembre 1664.*

MOnſieur van Beuningen vit hier le Roi en particulier, & eut la commodité d'entretenir Sa Majeſté une grande heure & demi, c'eſt-à-dire tant qu'il voulut. Sa Majeſté lui dit, qu'elle feroit grande réflexion à tout ce qu'il lui avoit repréſenté, qu'elle examineroit mûrement la matiére, & qu'après nous nous verrions, & qu'elle lui feroit ſçavoir par moi ſes intentions.

# MEMOIRE

## Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Decembre 1664.

*LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant vû dans la Résolution que Messieurs les Etats ont prise sur le dernier Mémoire qu'il a présenté à Leurs Seigneuries, qu'elle n'étoit pas décisive à l'égard de la liberté & sûreté des Paquetboots qui vont & viennent d'Angleterre à Calais & à Dunkerque, & de ces Places en Angleterre, & des Sauf-conduits & Passeports mentionnez en son dit Mémoire, il requiert instamment Leurs Seigneuries, qu'il leur plaise lui faire une réponse positive là-dessus, ainsi qu'il a ordre exprès du Roi son Maître de la demander, & d'en rendre compte à Sa Majesté par le prochain ordinaire de France: ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire s'assûre d'autant plus que Vos Seigneuries ne lui refuseront pas, que le Roi d'Angleterre a déja accordé la même chose de sa part, & qu'il n'y a rien en cela qui puisse être contraire aux intérêts de cet Etat, & qu'au contraire ils y en ont un commun avec le public. Donné à la Haye le 30. jour de Decembre 1664.*

D'ESTRADES.

*F I N.*



# TABLE DU TOME SECOND,

## Des Années 1663. & 1664.



Let-

## FEVRIER 1663.

## MARS 1663.

AVRIL 1663.



MAY 1663.

Mé-

JUILLET 1663.



AOUT 1663.



Let-

SEPTEMBRE 1663.



OCTOBRE 1663.



*Let-*

NOVEMBRE 1663.



DECEMBRE 1663.



JAN-

## JANVIER 1664.



## FEVRIER 1664.



Mé-

MARS 1664.



AVRIL 1664.

## MAY 1664.



## JUIN 1664.



## JUILLET 1664.



*Let-*

AOUT 1664.



SEPTEMBRE 1664.

## OCTOBRE 1664.



## NOVEMBRE 1664.



*Let-*

## DECEMBRE 1664.

FIN.

